LIBRARY OF PRINCETON
THEOLOGICAL SEMINARY

FOLIO BR 1600 .C822 1878
[Crespin, Jean], d. 1572
Des cinq escoliers sortis d
Lausanne bruslez a Lyon

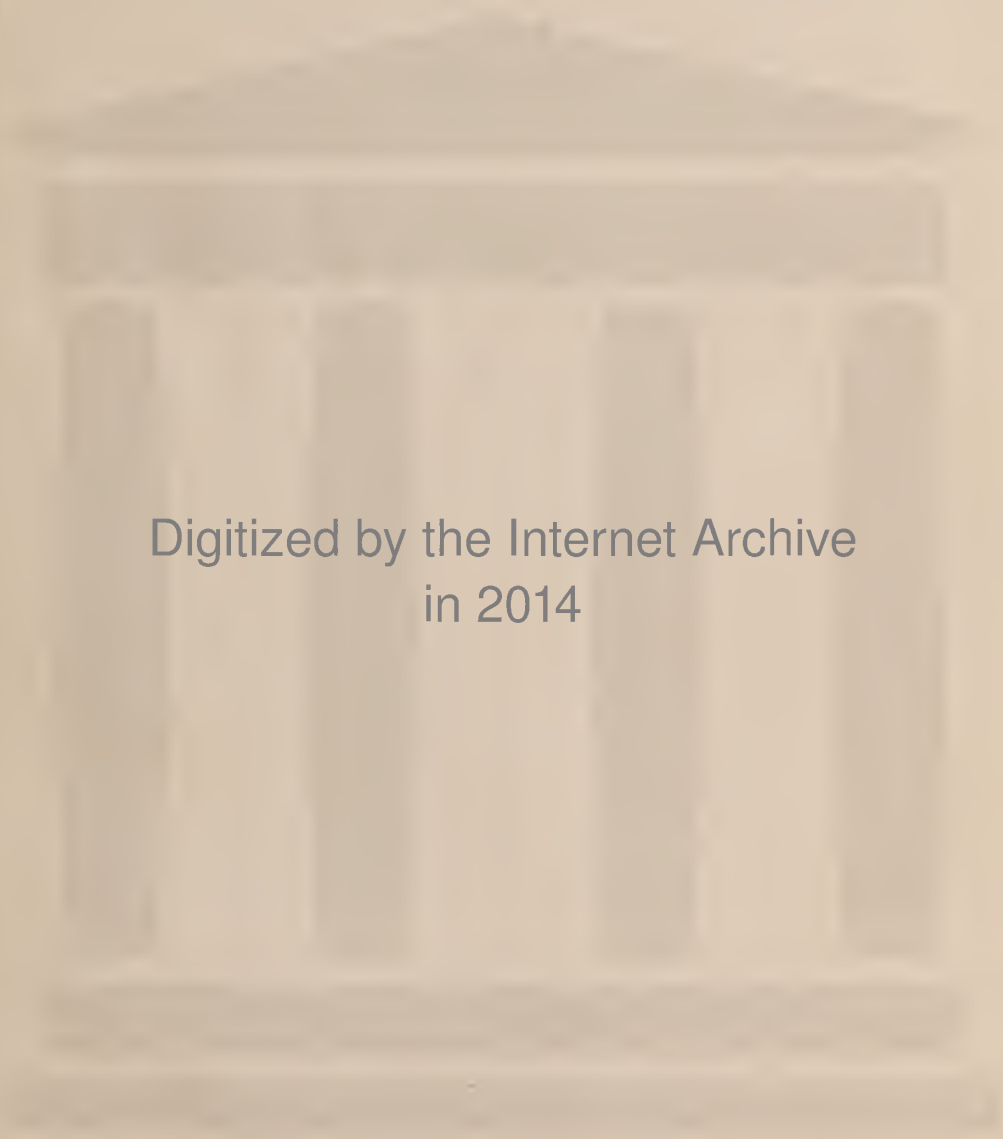

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/descinqescoliers00cres

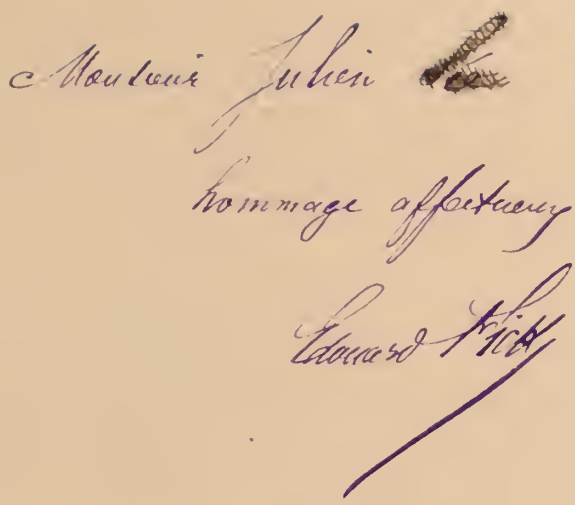

LIBRARY OF PRINCETON
APR 15 1949
THEOLOGICAL SEMINARY

DES

CINQ ESCOLIERS

SORTIS DE LAVSANNE

BRVSLEZ A LYON

Les agitez en mer Chriſt ſeule anchre ſacree

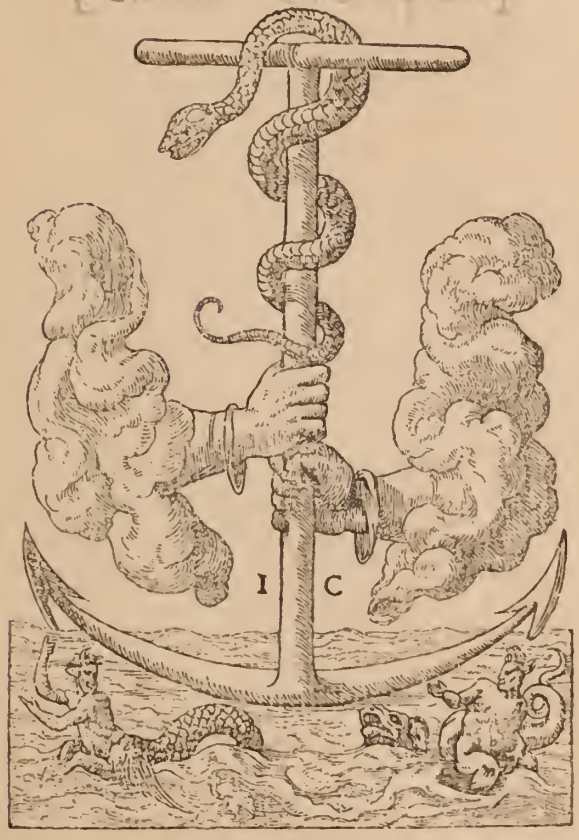

Aſſeure, & en tout temps ſeule ſauue & recree.

GENEVE

Imprimerie Jules-Guillaume Fick

1878

MARTIAL ALBA, PIERRE ESCRIVAIN, BERNARD SEGVIN, CHARLES FAVRE, PIERRE NAVIHERES.

A l'exemple de ces cinq qui ont vne meſme cauſe coniointe l'vn auec l'autre, nous ſommes auertis comment les ennemis de verité ſe portent en l'affaire de l'Euangile : quels aſſaux ils liurent à ceux qui le ſouſtienent, de quelles armes & reſponſes il faut vſer en ce combat : quelle bouche le Seigneur donne aux ſiens : en quoi conſiſte la victoire que nous deuons eſperer. L'vnion, la hardieſſe & conſtance de ces cinq en la vie & en la mort, nous eſt bien au long propoſée comme en vne bataille ſpirituelle.

CE que iadis vn Roi Payen diſoit d'vn homme ſage & eloquent de ſa Cour, qu'il auoit pris & gagné plus de villes auec ſon eloquence, que lui auec ſes armes; nous le pouuons dire des Martyrs du Seigneur: qui n'ont pas ſeulement gagné des villes, mais ont ſurmonté toute la puiſſance, richeſſe, authorité, dignité, excellence, ſcience, & aparence humaine. Nous voyons comment ils ont tout fait trembler deuant eux & en peu de temps, contre tous les efforts, eſtudes, machinations & cautelles de Satan & de ſes ſuppoſts. En voici cinq que le Seigneur enuoye pour ceſte cauſe en ſa beſongne, apres les auoir quelque temps entretenus en l'eſchole de Lauſanne ſous la iuriſdiction des Seigneurs de Berne. Les noms de ces cinq ſont, Martial Alba, natif de Montauban en Quercy, le plus aagé des cinq: Pierre Eſcrivain, de Boulongne en Gaſcogne: Bernard Seguin, de la Reole en Baſadois: Charles Favre, de Blanzac en Angoulmois: Pierre Naviheres, de Limoges: leſquels furent conſtituez priſonniers en la ville de Lyon, le premier iour du mois de Mai, M. D. LII. Nous auons mis l'vne apres l'autre leurs confeſſions & actes dignes de memoire perpetuelle, auec leurs Epiſtres extraites de pluſieurs qu'ils ont eſcrites, tant

Pyrrhus le diſoit de Cineas.

de celles des vns aux autres eſtans lors priſonniers, qu'auſſi d'aucunes eſcrites aux Egliſes & à leurs amis. On conoiſtra le diſcours de leur partement & empriſonnement & des premiers actes iudiciaires, par vn extrait de leurs lettres, ici inſeré comme s'enſuit.

L'intention des cinq eſcholiers. TOVCHANT le fait de noſtre empriſonnement: En premier lieu nous vous auertiſſons que nous cinq, apres auoir demeuré certain temps à Lauſanne, les vns plus, les autres moins, & nous eſtre adonnez à l'eſtude des lettres tant diuines qu'humaines, deuant la Feſte de Paſques arreſtaſmes entre nous de nous en aller, Dieu aidant, tous enſemble vers nos pays: aſſauoir les vns vers Thoulouſe, les autres vers Bordeaux, aucuns vers Xaintonge, & d'autres vers Limoges, ſelon les lieux d'où chacun de nous eſt natif: & ce pour ſeruir à l'honneur & à la gloire de Dieu, & communiquer le petit talent que Dieu a baillé à chacun de nous en particulier à ſes parens, pour taſcher de les reduire à la meſme conoiſſance que nous auons receuë de ſon Fils Ieſus Chriſt, & auſſi à tous ceux leſquels noſtre bon Dieu euſt voulu appeler à ſoi & à la conoiſſance de ſa verité par noſtre moyen. Cependant nous communiquaſmes noſtre entrepriſe à l'Egliſe de Lauſanne, laquelle la trouua bonne & ſaincte, veu qu'elle ne tendoit qu'à la gloire de Dieu, & à l'amplification du royaume de ſon Fils. Et meſme pour plus grande approbation, bailla à trois de noſtre compagnie teſmoignage, afin que les freres auſquels on s'adreſſoit pour les faire participans des meſmes graces que Dieu leur a conferees, fuſſent par le teſmoignage de gens de bien plus certifiez, & de la bonne vie qu'ils auroyent tenue au lieu ſuſdit, & de la pureté & fidelité de leur doctrine. Auquel teſmoignage monſieur Caluin ne douta adiouſter le ſien à la requeſte de monſieur Viret. Quant aux deux autres de nous, l'vn a demeuré aſſez long temps au logis du ſuſdit ſeruiteur de Dieu monſieur Viret, l'autre auec monſieur de Beze: & ſe ſont, la grace à Dieu, tellement portez, que l'Egliſe en a eſté contente. Peu apres ayans demeuré certains iours à Geneue, nous nous acheminaſmes pour venir en ceſte ville, & ſur le chemin trouuaſmes vn certain perſonnage de ceſte ville de Lyon, lequel s'en vint touſiours auec nous depuis Colonges. Icelui par le chemin nous fit promettre de l'aller voir deuant que partir de Lyon,

Teſmoignage de Viret & Caluin.

ce que nous lui promiſmes. Pour faire bref, eſtans arriuez en ceſte ville le dernier iour d'Auril, par faute de pouuoir trouuer autre logis pour ſeiourner deux iours ou enuiron, allaſmes loger aux Trois-Poiſſons, & le lendemain apres diſner, enuiron ſur les deux ou trois heures, allaſmes tous enſemble au logis de ce ſuſdit perſonnage vers Enay: où apres nous eſtre vn peu pourmenez par le iardin, fuſmes requis de gouſter chez lui. Ayans inuoqué le Nom de Dieu, comme il eſt de raiſon, deuant que nous mettre à table, commençaſmes d'vſer des viandes que Dieu nous auoit baillees. Cependant que nous eſtions aſſis & nous reſiouiſſions ſelon Dieu: voici ſoudain venir le Preuoſt Poullet, ſon Lieutenant, & grand nombre de ſergeans auec eux. Iceux eſtans entrez en la chambre où nous eſtions, le Preuoſt ſoudain, ſans dire autre choſe, demanda à chacun de nous ſon nom, & ſurnom, ſon pays, ſa vacation, & autres telles choſes qu'on a acouſtumé de demander. Ayant fait cela, & nous ayans fouillez fuſmes liez quatre de nous, deux à deux: & ſans qu'euſſions aucunement dogmatizé ne fait aucune choſe contre les ordonnances du Roi: ſans nous dire noſtre partie aduerſe, & ſans nous monſtrer aucunes informations, fuſmes contre tout droit de iuſtice mènez aux priſons de monſieur l'Official. Eſtans là arriuez, chacun de nous à part fut mis en vn groton fort obſcur & tenebreux: & enuiron vne heure apres fuſmes appelez l'vn apres l'autre deuant monſieur l'Official, & ce meſme iour interroguez de tous les articles qu'ils defendent auec ſi grande reſiſtance. Auſquels chacun de nous, la grace à Dieu, leur reſpondit ſelon la parole d'icelui: & donna gloire à Dieu, en confeſſant ſon ſainct Nom deuant ceux qui ne le vouloyent ouïr.

Leur empriſonnement.

Le lendemain apres fuſmes interroguez derechef: & le iour enſuyuant on nous bailla licence d'eſcrire noſtre confeſſion, mais à la haſte, parquoi ne peuſmes qu'en bref toucher les poincts deſquels auions deſia eſté interroguez: & ne nous fut poſſible de nous reſeruer vn double de la confeſſion que chacun leur bailla par eſcrit. La ſepmaine apres, aucuns de nous furent encores interroguez, & faloit touſiours diſputer de certains poincts auec aucuns moines, en partie Iacopins, en partie Cordeliers & Carmes.

Pour la derniere fois, nous ayans appelez pour voir ſi nous perſiſtions en noſtre premiere opinion, & voyans qu'aimions mieux endurer ce qu'il plairoit à Dieu nous enuoyer que nous deſdire, apres auoir fait ſigner nos confeſſions, & reſponſes que nous auions faites autresfois aux articles deſquels ils nous auoyent interroguez, combien qu'en icelle le Greffier n'adiouſtaſt pas la moitié de ce que nous mettions en auant pour prouuer le contraire de ce qu'ils tienent, nous renuoyerent à nos grotons, & le lendemain, qui eſtoit le Vendredi, 13. de ce mois, fuſmes chacun appelez au parquet de l'Official, & par icelui deuant vne grande multitude de gens, condamnez d'hereſie, & liurez entre les mains du Iuge ſeculier. Chacun de nous ayant ouï telle ſen-
Appel des Cinq. tence prononcee contre ſoi, appella quant à la condamnation d'hereſie, comme d'abus, & demanda d'eſtre mené en Parlement, dequoi l'Official s'eſmerueilla, toutes fois noſtre appel fut receu. Il y eut vn qui eſtoit aſſis pres de l'Official, lequel ayant ouï vn de nous auoir ainſi appellé, lui demanda s'il appelloit du ſurplus de la ſentence. A quoi fut reſpondu, pour autant qu'il eſtimoit le principal poinct de la ſentence conſiſter en ce qu'ils nous declaroyent heretiques, qu'il appeloit de cela comme d'abus, & du reſte qu'il ne l'entendoit. Sur-quoi l'Official dit que c'eſtoit aſſez puis qu'on en appeloit. Voyez, treſchers freres, la diligence que nos aduerſaires ont miſe pour vuider noſtre cauſe en l'eſpace de treize iours. Voila l'entree de leur cauſe: oyons-les maintenant chacun en particulier, comme ils ont parlé par eſcrit. Et premierement.

MARTIAL ALBA.

Il eſcriuit ce qui s'enſuit aux fideles eſtans en la ville de Bordeaux.

POVRCE que par l'ennemi de Dieu, ie ſuis empeſché de vous annoncer la Parole bouche à bouche, i'ai prié le Seigneur me donner dequoi vous conſoler en ceſte tant vehemente rage, par laquelle le diable trauaille à vous troubler, afin de reculer ou empeſcher (puis qu'il ne peut aneantir) ceſte tant ſalutaire & grandement deſirable œuure de Dieu, qui eſt le cours de la ſaincte & diuine Parole, laquelle porte auec elle la gloire de ſon treſſainct & louable Nom: & ceſte gloire conſiſte en la publication & annonciation de l'honneur que nous lui deuons comme eſtans ſes creatures, à lui qui eſt noſtre Dieu viuant & eternel: & non pas corruptible & ſuiet à vermine, comme celui que la pluſpart du monde adore & tient pour ſon dieu. Lequel honneur conſiſte en ce, de conſiderer qu'il nous a creez & mis au monde, & qu'il eſt le ſeul autheur de tout noſtre bien & felicité, tant du corps que de l'ame: lequel a voulu & commandé qu'euſſions en horreur plus qu'execrable toute idolatrie, & que totalement dependiſſions de lui: qu'il fuſt noſtre ſeul adreſſe, noſtre ſeul recours & refuge, noſtre ferme eſperance & totale aſſeurance: c'eſt aſſauoir qu'il veut que nous ſoyons aſſeurez du tout de lui: du tout, di-ie, voire du tout: & qu'eſtans ainſi fichez en lui, nous venions à le craindre par grande reuerence. C'eſt le ſainct Euangile que l'Ange de l'Apocalypſe, volant par le milieu du ciel, publie & euangelize à ceux qui habitent en la terre, & à toute gent, & lignee, & langue, & peuple, diſant à haute voix, Craignez Dieu & lui donnez honneur: car l'heure de ſon iugement eſt venue. Adorez celui qui a fait le ciel & la terre, & la mer, & les fontaines des eaux. Lequel cri & publication a

En quoi conſiſte l'honneur de Dieu.

L'Euangile nous propoſe.

eſté par la grace de Dieu, de vous & beaucoup d'autres receu & accepté: & auquel auez obei comme prouenant du treſſainct & incontaminé ſiege du Dieu viuant, benin & fauorable à ceux qui lui obeiſſent, & ſeuere & redoutable à ſes rebelles & aduerſaires. Quoi voyant le diable, que tout le monde deſiroit d'entendre ce cri pour lui obeir: comme eſtant des le commencement ennemi de Dieu, s'eſt oppoſé à ce ſainct & diuin cri, & a excité ſes membres à faire tous ſes efforts, pour empeſcher ceſte tant iuſte & de tous deuë choſe, qui eſt crainte & honneur à Dieu, & a aſſemblé ſon concile, qui eſt le bras & prudence de la chair, par laquelle il a voulu entreprendre contre Dieu. Et temerairement a forgé des articles pleins de blaſpheme abominable contre Dieu, leſquels par ſes herauts il a fait publier, commandant les tenir ſur peine de priuation de biens & vies par feu & par glaiue. Mais quoi? viendra-il pourtant au deſſus de Dieu, & des ſiens? Non: car S. Paul dit que ni mort ni vie, ni choſe preſente ni auenir, ne nous pourront ſeparer de noſtre Dieu: ains par vne ferme amour, par lequel Dieu nous a conioints à ſoi, obeirons à ce ſainct & eternel Euangile, publié de par Dieu par l'Ange, ainſi qu'auons dit, & ainſi lui rendrons l'honneur que nous lui deuons comme ſes creatures, pour laquelle choſe il nous a mis en ce monde, lequel honneur le Diable a en abomination & execration, ainſi qu'il eſt eſcrit que l'honneur de Dieu eſt en execration & abomination au meſchant. Et pour ce fait-il tous ſes efforts à l'empeſcher & reculer, puis qu'il ne le peut aneantir.

Efforts de Satan au contraire.

Rom. 8.3.8.29.

Eccl. 1 32.

Or autrefois vous auez ouï, que neceſſairement il nous faut touſiours auoir deuant nos yeux, & conſiderer diligemment que Dieu nous a mis en ce monde pour le ſeruir: & afin que nous fuſſions plus enclins à ce faire, voire & plus diligens, il a commandé à la terre de produire ce qui nous eſtoit neceſſaire pour noſtre vie en particulier, & conſequemment aux beſtes qui nous ſeruent, & en general qu'elle nous baillaſt ce qui nous eſtoit neceſſaire. Or pour nous acquiter de ce, il nous faut neceſſairement ſauoir que c'eſt qu'il nous commande & defend, & pour cela par ſon Prophete il crie à ſon peuple, Tenez-vous ſur les voyes publiques, & enqueſtez-vous des paſſans, quelle eſt la bonne

La creation de l'homme.

voye, & qu'apres cheminiez en icelle. Ie ſuis esbahi grandement de ce que nous n'y penſons autrement: & veu que la nature de l'homme eſt de s'acquiter l'vn enuers l'autre d'vne charge, quand il l'aura prinſe, comment ſe peut-il faire que nous nous ſoucions ſi peu de ce que Dieu nous a commandé? d'où vient cela? C'eſt que le diable, duquel tout le deſir eſt de nous voir malheureux comme lui, trauaille tant qu'il peut, auec diligence extreme, à nous amuſer aux choſes de ce monde, pour nous faire oublier ce que nous deuons à Dieu: ſachant pour tout certain, que la fin de cela ſera noſtre totale perdition: d'autant que tous contempteurs de Dieu & de ſa ſacree parole, auront pour fin de cauſe confuſion eternelle. Et n'y vaudra aucune choſe, pretendre ignorance ou inaduertance, car le Seigneur a exactement donné la publication de ſes benefices & graces: afin qu'en les conſiderant & penſant, nous lui fiſſions honneur & reuerence, ainſi qu'il dit par ſon Prophete royal Dauid, Sacrifie louange à l'Eternel. Liſez l'Exode, le Leuitique, les Nombres, Deuteronome, & conſequemment les liures tant du vieil que du nouueau Teſtament, par leſquels ſommes admonneſtez de reconoiſtre & ſouuent rememorer les benefices de Dieu pour lui en faire honneur. Et pource auez eſté admonneſtez, qu'à voſtre leuer & coucher, & à voſtre repas: apres la treſſaincte oraiſon de noſtre Seigneur, veniez à reciter le Symbole des Apoſtres, qui eſt la confeſſion de noſtre foi: & apres, la treſſaincte & ſacree Loi de noſtre Dieu eternel: meſme apres le repas, la faiſant publier à haute voix, y faiſant aſſiſter tous ceux de voſtre maiſon que vous aurez en charge: afin qu'vn chacun depuis le plus grand iuſques au plus petit, ſache & ſoit auerti de ce que Dieu lui commande & defend, afin qu'il face & l'vn & l'autre, lui obeiſſant comme à celui de la main duquel il a receu & reçoit la refection & la nourriture, & qu'ils ſachent que pour vrai Dieu ne laiſſera point impuni le meſpris de ſa maieſté. Car tous maiſtres demandent de leurs ſeruiteurs toute obeiſſance: voire meſmes qu'apres leur repas ils entendent à leur beſongne; & noſtre Dieu pour le moins n'aura-il pas autant de nous comme l'homme? Certes ie m'en remets à vous.

Cauſe pourquoi nous nous ſoucions ſi peu des choſes de Dieu.

Pſ. 50.14.

Deuoir des familles Chreſtiennes.

Il y en a entre vous qui ne trouuent pas bon, & ſe faſchent de

Contre les deſgouſtez de l'eſprit.

ſi longues graces: mais ſi le repas du ventre leur eſtoit ſi court, comme ils veulent le repas de l'eſprit: & ſi la viande terreſtre les deſgouſtoit ſi toſt comme la celeſte, ie croi qu'ils ne ſeroyent pas tels qu'ils ſont. Qu'ils conſiderent vn petit ce que le Seigneur Ieſus dit en S. Iean, Qui eſt de Dieu, il oit la parole de Dieu: certes ie crain que tels ſoyent plus poſſedez du diable que de Dieu: car il tranſporte les ſiens de l'auditoire de Dieu à toute vanité. Or ſachent tels, que nous n'auons pas introduit cela ſur vous de noſtre teſte: mais nous eſtant commandé de Dieu au Deuteronome 6 & 8, là où ils trouueront eſcrit tout au long comme Dieu le commande. Maintenant apres eſtre certifiez que c'eſt le commandement de Dieu, perſonne de vous ne ſe faſchera: mais auec grande reuerence eſcouterez, car c'eſt Dieu qui parle, & non pas l'homme. Vous me direz, Ceſte Loi ne nous apporte que triſteſſe. Et d'autant que nous ne la pouuons acomplir, elle nous enuoye tous en enfer, ainſi qu'il a eſté prononcé par Moyſe au Deut. Où eſt donc ceſte conſolation que tu dis nous donner au commencement de ton Epiſtre? Ie vous reſpon, que la Loi n'a point de puiſſance ſur vous, entant que vous eſtes deliurez de l'exaction & violence d'icelle par Ieſus Chriſt, ſeul vrai & naturel Fils de Dieu viuant: lequel le Pere a baillé pour faire pour nous ce que nous ne pouuons point, ainſi que l'atteſte S. Paul aux Romains 8, lequel Fils a pris la charge de l'acomplir pour nous, & nous acquiter totalement de la malediction qu'elle denonce à tous ceux qui ne l'acompliront, ainſi que dit S. Paul aux Galates. C'eſt celle plus qu'admirable ſemence de femme, qui fut promiſe en Adam au monde, qui briſeroit la teſte de ce vieil Serpent: & que tout ainſi que par le Serpent eſtoit venu au monde toute malediction: ſemblablement par ceſte diuine ſemence ſeroit donnee au monde toute benediction. De ce bien nous aſſeure S. Paul, quand il dit que Chriſt nous incorpore à ſoi, & nous fait ſes membres: & par ainſi ſommes transferez de la mort, qui eſtoit ſur nous par la Loi, à la vie qui nous eſt offerte & donnee par Ieſus Chriſt.

Iean 8.27.

De l'impoſſibilité de la Loi.

Deut.27.26.

Gal.3.10.

Rom. 9.14.5. 5.3.

Gal.3.13. Gen.3.15.

Rom.12.5. Epheſ.5.32.

Nous donc vſerons de la Loi, pour menacer la chair, afin qu'elle ne viene à faſcher l'eſprit, & ſoit en la main de l'enfant de Dieu, comme

comme la bride en la main du cheuaucheur : lequel met la bride en la bouche du cheual, non pas pour lui mal faire, ains pour le ſagement conduire, & le garder que par vne ferocité brutale il n'aille par tout où il voudroit, & qu'elle lui ſoit comme la verge ou l'eſperon pour lui faire faire ſa iournee. Ainſi ſera-il de la Loi en nous ; car pource que la chair que nous portons n'eſt pas du tout mortifiee, elle a beſoin de ces deux choſes : c'eſt d'eſtre retiree du mal par la Loi, & pouſſee à bien faire par promeſſes de la foi ; ce que le Pſalmiſte dit au Pſ. 34. Retire-toi du mal, & fai bien. La chair par les deſirs qui ſont en elle & par le diable eſt pouſſee à mal, l'inuitant par vne ardeur vehemente à ſe veautrer dans le bourbier de toute vanité, au grand deshonneur du treſſainct & ſacré Nom de Dieu : ainſi qu'auons fait tout le temps qu'auons eſté ignorans de Dieu : pendant lequel au lieu d'honorer & glorifier, voire reſiouïr Dieu par noſtre chair, comme à ces fins Dieu l'auoit creée, nous l'auons deshonoré & grandement faſché par icelle : entant qu'elle s'eſt baillee à l'ennemi & aduerſaire de Dieu, ſe laiſſant conduire par ſon conſeil, & à ſa volonté. Lequel ennemi a vſé d'vne ſi grande ruſe contre ce bon Dieu, que non ſeulement il a priué Dieu de l'honneur que la chair lui doit : ains a fait que Dieu en a eſté deshonoré vilainement : tellement que les membres que Dieu auoit creez pour ſoi, & auoit conſacrez pour ſon ſeruice, le diable les a gagnez à ſoi, & lui en a fait cruelle & mortelle guerre. Meſme le principal & plus noble d'iceux membres, qui eſt la bouche (par laquelle Dieu vouloit eſtre glorifié, loué & magnifié par actions de graces, & recit de ſes grands & diuins œuures) le diable l'a ſi vilainement polluee & infectee, qu'il a fait que Dieu en eſt blaſphemé, qu'elle vient à maudire ſon Createur, & outrager l'innocence immaculee de Ieſus Chriſt vrai & naturel Fils de Dieu viuant, qui eſt beni des Anges & de toutes creatures celeſtes eternellement, Amen : qui l'a rachetee ſi benignement par vn amour incroyable : de maniere qu'il ſemble que le diable euſt puiſſance de renuerſer tout le conſeil de Dieu en l'homme, le deſbauchant de ſon Dieu d'vn desbauchement perpetuel, & le deprauant par vne malice obſtinee, ſe monſtrant manifeſtement ennemi irreconciliable de Dieu. Bref, par vne rage plus que brutale, n'a

Vſage de la Loi pour le regard des fideles.

Miroir de l'homme.

point craint d'entrer dedans le parc de Dieu, & rauir du troupeau la poure brebis, la ſeduiſant par parole de tromperie, & par peché, la faiſant proye de ce lion rugiſſant, duquel parle S. Pierre, qui eſt le diable, ennemi de Dieu. Et ce que ledit ennemi ne pouuoit de ſoi, l'homme lui baille & fait aide telle, qu'il vient au deſſus de ce qu'il veut. Voila dequoi ſert l'homme domeſtique de Dieu: c'eſt qu'au lieu de trauailler pour l'augmentation de la maiſon de Dieu, il fait tous ſes efforts de la ruiner & mettre bas: & n'a point de honte, par vne puante, execrable & abominable luxure, maculer l'image de Dieu: proſtituer le ſang precieux de l'Agneau immaculé, qui eſt Ieſus Chriſt ſon redempteur: profaner & aneantir la mort & paſſion treſſaincte, par laquelle il auoit eſté racheté: ne tenant conte de la charité qu'il doit à Dieu & à ſon prochain.

1.Pierre 5.8.

Miſericorde infinie de Dieu enuers ſes eſleus.

Or ie vous laiſſe à penſer, ſi nous n'auons point eſté tels le temps paſſé: & vous prie de conſiderer de quelle plus que tres-grande miſericorde a vſé noſtre bon Dieu enuers nous, de laiſſer viure telles pernicieuſes peſtes & trop plus que dommageables en ſa republique: nous permettant l'vſage de ſes biens, & communiquant en partie ſa benediction comme à ſes enfans qui lui obeiſſent, qui le glorifient & honorent. D'autre-part, mettez deuant vos yeux l'ire implacable, voire & importable de Dieu, laquelle il a iuſtement deſployee ſur nous, pource que nous auons ainſi vilainement difformé ceſte tant admirable & diuine image ſiene (laquelle il auoit daigné mettre en nous) par vne tant abominable & puante choſe, qui eſt peché: vous priant bien fort d'y penſer: car certes c'eſt le comble de noſtre conſolation, de croire que Dieu nous ait creez à ſon image & ſemblance, & qu'il ait imprimé viuement en nous ceſte ſaincte & diuine image ſiene, comme vn ſeau d'aſſeurance de ſon infaillible, inſeparable & infini amour en nous: de laquelle tant excellente & diuine choſe nous n'auons tenu conte: ains par grand meſpris l'auons ſouillé par peché au grand deshonneur de Dieu. Ce trop infame forfait enuers Dieu nous eſt pardonné par Ieſus Chriſt noſtre Seigneur: & non ſeulement nous eſt pardonné, ains nous eſt promiſe par Ieſus Chriſt reparation & reformation de ceſte diuine image, qui eſt vn bien preſque

Gen.1.27.

Du pardon des pechez.

Col.3.10.

incroyable. Tous les ſaincts Eſcrits de Dieu ne font propos d'autre choſe plus que de la reparation de la tant horrible diſſipation de ceſte ſaincte & admirable image de Dieu, laquelle reparation ſe deuoit faire & a eſté faite par icelui bien-aimé Fils de Dieu Ieſus Chriſt noſtre Seigneur: voire par ſon ſang precieux, par lequel il l'a lauee, purgee & parfaitement nettoyee, tellement qu'il la rend & fait plus aimee de Dieu ſon Pere, qu'elle n'auoit eſté parauant; voyez l'hiſtoire de l'enfant prodigue. Apres, di-ie, nous auoir lauez en ſon precieux ſang, de toute ordure qui nous rendoit odieux à Dieu ſon Pere, il nous reconcilie à lui par ſon ſainct Eſprit, lequel nous donne la iuſtification par la foi, par laquelle nous croyons à ſes promeſſes, & nous vnit tellement à ſoi, qu'il nous fait vn auec Dieu ſon Pere & lui, comme le teſmoigne S. Iean au 17. chap., & nous communique tout ce qu'il a de Dieu ſon Pere nous faiſant enfans, & par conſequent heritiers de Dieu, & coheritiers auec lui. Il nous fait auſſi par ladite conionction ſacree du ſainct Eſprit, rois & ſacrificateurs à Dieu ſon Pere: Rois, nous communiquant l'entiere & parfaite victoire ſur nos ennemis, qui ſont la chair, le peché, le monde, le diable, la Loi & enfer: deſquels il nous fait triompher, quelque puiſſance, malice & rage qu'ils ayent: Sacrificateurs, nous donnant pouuoir d'entrer par lui au treſſainct throne de Dieu, & preſenter à ſa redoutable Maieſté nos oraiſons, requeſtes, plaintes, & toutes nos neceſſitez, non pas vne fois l'an ſeulement, ainſi que le grand Sacrificateur de la Loi ancienne, mais à toute heure, ſans rien limiter. Oyez l'Apoſtre, Veu (dit-il) que nous auons liberté d'entrer aux lieux ſaincts par le ſang de Ieſus, par la voye laquelle il nous a dediee freſche & viuante par le voile, c'eſt à dire, par ſa chair; & qu'auons vn grand Sacrificateur commis ſur la maiſon de Dieu: allons auec vrai cœur en certitude de foi, ayans les cœurs purgez de mauuaiſe conſcience, & les corps lauez d'eau nette, tenons la confeſſion de noſtre eſperance ſans varier: car celui qui l'a promis eſt fidele. Et au quatrieſme chapitre de la meſme Epiſtre, il dit, Nous qui auons le principal & grand Sacrificateur Ieſus Fils de Dieu, qui eſt entré es cieux, tenons noſtre confeſſion; car nous n'auons point vn Souuerain Sacrificateur qui ne puiſſe auoir compaſſion de nos infir-

Epheſ.5.26. Luc 15.11.

Rom.8.27.

Du benefice de Ieſus Chriſt.

Apoc.5.10.

Heb.10.19.20. &c.

mitez: mais auons celui qui a eſté tenté en toutes choſes ſelon la ſimilitude, ſans peché. Allons donc au throne de ſa grace, afin que nous obtenions miſericorde, & trouuions grace pour auoir aide en temps conuenable. Qui ne ſe reſiouïroit d'vn tel bien?

Venons vn peu à conſiderer la victoire qu'il nous communique: commençons au plus prochain, qui eſt noſtre chair: c'eſt celle à laquelle ſeruions par le paſſé au grand deshonneur de Dieu, viuans meſchamment, ſeduiſans les perſonnes, hommes & femmes, pour les faire conſentir à mal. Et maintenant nous la faiſons ſeruir à l'honneur & gloire de Dieu, admonneſtant toute maniere de gens à tout bon œuure, & ſeruant au prochain par charité en toutes choſes. Et les membres de noſtre chair qui ſouloyent faire la guerre à Dieu, viuans contre ſon ſainct commandement, font maintenant la guerre au diable, ſeruans & obeiſſans au Dieu viuant. Par le paſſé le diable reſiouïſſoit noſtre chair, elle eſtant toutesfois en l'ire de Dieu, lui pourchaſſant ſa deſolation eternelle: mais maintenant le Fils de Dieu, Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, l'afflige: eſtant toutesfois aimee de Dieu: pour lui communiquer ſa ſanctification eternelle. La bouche qui auoit autrefois vilainement blaſphemé Dieu, maintenant le magnifie, & le benit en tout & par tout. La meſme chair, di-ie, qui a contriſté Dieu, en l'offenſant par grand meſpris, icelle meſme le reſiouït maintenant, lui faiſant honneur, & lui obeiſſant en vrai amour. Peché, lequel nous menoit en leſſe apres nos concupiſcences, & dominoit ſur nous, maintenant eſt ietté loin de nous: & celui qui nous auoit eſlongnez de Dieu, fait maintenant qu'en ſommes plus pres que iamais: & celui qui nous auoit fait haïr de Dieu, & qui nous auoit iettez en la profondeur des tenebres mortelles, a fait que maintenant auons plus claire conoiſſance de noſtre Dieu, que l'aimons plus, le deſirons plus, languiſſons, voire bruſlons apres lui. Oyez encore ſainct Paul, Là où le peché a abondé, grace y a plus abondé: afin que comme peché auoit regné à mort, pareillement la grace regnaſt par iuſtice à la vie eternelle par Ieſus Chriſt noſtre Seigneur. Et maintenant eſtant deliuré de peché, & faits ſerfs à Dieu, vous auez voſtre fruict en ſanctification, & pour fin vie eternelle. Quant à la Loi, à cauſe de la ſaincteté qui eſt en

Rom. 6.13.

Fruicts de ce benefice.

Rom. 5.

Rom. 6.

Contre la malediction de la Loi.

elle, elle nous precipite tous en enfer par vne malediction horrible prouenante de l'ire de Dieu, ainſi qu'il eſt eſcrit au Deuteronome 27. & ce à cauſe que ne la pouuons faire pour la corruption de noſtre nature; de laquelle malediction Ieſus Chriſt nous a deliurez, ainſi qu'auons dit ci-deſſus, la prenant ſur ſoi, nous en acquitant parfaitement. Oyez auſſi S. Paul, Chriſt nous a deliurez de la malediction de la Loi, ayant eſté fait pour nous malediction, afin que la benediction d'Abraham fuſt faite à nous par Ieſus Chriſt. Et d'auantage met en effet tout ce que la Loi commande pour nous qui croyons en lui, & nous communique ceſt acompliſſement de la Loi: & par ainſi appaiſe Dieu ſon Pere, iuſtement courroucé contre nous, pource que nous tranſgreſſons ſa ſaincte & diuine Loi. Oyez S. Paul: La loi de l'Eſprit de vie, qui eſt en Ieſus Chriſt, m'a affranchi de la Loi de peché & de mort. Car ce qui eſtoit impoſſible à la Loi (entant qu'elle eſtoit foible par la chair) Dieu l'a fait, ayant enuoyé ſon propre Fils en ſemblance de la chair de peché: & de peché a condamné le peché en la chair, afin que la iuſtification de la Loi fuſt acomplie en nous, qui ne cheminons point ſelon la chair, mais ſelon l'Eſprit. Et lui-meſme en vn autre paſſage atteſte diſant, Il vous ſoit notoire que par ceſtui-ci vous eſt annoncee la remiſſion des pechez, & de tout ce que n'auez peu eſtre iuſtifiez par la Loi de Moyſe, quiconque croid, eſt iuſtifié par lui.

Galat. 3.

Rom. 8.

Actes 13.

D'auantage il a vaincu pour nous le diable, & nous a donné authorité & puiſſance ſur lui, ainſi qu'il eſt eſcrit en l'Apocalypſe: là où il eſt dit, Et fut deietté le grand dragon, le ſerpent ancien, qui eſt appelé le Diable & Satan, &c. En S. Luc, Ie voyoi Satan cheoir du ciel comme foudre. Voici ie vous donne puiſſance de marcher ſur les ſerpens & ſur les ſcorpions, & ſur toute la puiſſance de l'ennemi: & rien ne vous nuira. Quant à la mort, ſainct Paul dit que l'ennemi qui ſera deſtruit le dernier, c'eſt la mort; toutesfois il dit auſſi que la mort eſt engloutie en victoire: c'eſt aſſauoir que la viuacité, la terreur, la violence, l'horreur, la peur, la crainte qu'elle bailloit, tout cela eſt englouti, aboli & amorti, tellement que cela que nous fuiyons par ci-deuant, & cerchions tous moyens pour l'euiter & lui eſchapper, mainte-

Apoc. 12.

Luc 10.

1 Cor. 15.

Contre Satan & la mort.

nant nous l'aſſaillons, la deſirons, la cerchons & demandons, comme la cauſe qui nous baille le comble de tous plaiſirs, & con-
Phil.1.13. ſommation de toute felicité. Oyez ſainct Paul aux Philippiens, I'ai deſir d'eſtre ſeparé du corps, & eſtre auec Chriſt. Celle qui par grande crainte nous faiſoit taire le temps paſſé, nous gardant de parler de noſtre Dieu, & de magnifier & confeſſer ſon ſainct & louable Nom, maintenant à pleine bouche, toute crainte miſe bas, confeſſe par grande hardieſſe ſon ſainct & terrible Nom. Oyez
2.Cor.4.13.14. ſainct Paul en la ſeconde aux Corinthiens, Comme ainſi ſoit (dit-il) qu'ayons vn meſme Eſprit de foi: ainſi qu'il eſt eſcrit, I'ai creu, pource ai-ie parlé: auſſi nous croyons, & pourtant nous parlons, ſachans que celui qui a reſſuſcité le Seigneur Ieſus, nous reſſuſcitera auſſi par Ieſus. Quant au monde, noſtre Seigneur dit en
Iean 16.32. ſainct Iean, Vous aurez afflictions au monde: mais ayez bon courage, i'ai vaincu le monde. Et ſainct Iean en ſa premiere Epiſtre
Iean 5.4. dit, Tout ce qui eſt nai de Dieu ſurmonte le monde: & c'eſt-ci la victoire qui ſurmonte le monde, aſſauoir noſtre foi. Et S.
Gal.2.3.4. Paul dit aux Galates, Grace à vous & paix de par Dieu le Pere & noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, qui s'eſt donné ſoi-meſme pour nos pechez, afin de nous deliurer du preſent monde mauuais. Et
Gal.6.14. là meſme il dit, Ia n'auiene que ie me glorifie ſinon en la croix de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, par laquelle le monde m'eſt crucifié, & moi au monde; & comprenant tout en ſomme, dit aux Corin-
1.Cor.15.57. thiens, Graces à Dieu, qui nous a donné victoire par Ieſus Chriſt noſtre Seigneur. C'eſt (comme auons dit) ceſte admirable & diuine ſemence, laquelle de ſa puiſſance inuincible deuoit rompre la teſte du Serpent. Voila vn petit commencement de la doctrine que nous auons de la parole de Dieu, laquelle nous conſole, & nous aſſeure que Ieſus Chriſt Fils du Dieu viuant, a vaincu pleinement & totalement nos ennemis pour nous, & nous communique ladite victoire.

Recommandation de la lecture de la parole de Dieu.

Ie voudroi, & de tout mon cœur ie prie Dieu, que voſtre plus grande occupation fuſt ceſte tant ſaincte & ſalutaire œuure, de lire la parole de Dieu, laquelle nous teſmoigne de ces choſes. Et de ce faire nous admonneſte noſtre Seigneur Ieſus Chriſt en ſainct Iean, diſant, Cerchez les Eſcritures, car vous cuidez en icelles auoir

la vie eternelle; ce ſont elles auſſi qui portent teſmoignages de moi. S. Paul à Timothee dit, Tu as connu des ton enfance les ſainctes Lettres, leſquelles te peuuent rendre ſage à ſalut par la foi qui eſt en Ieſus Chriſt. Toute Eſcriture diuinement inſpiree eſt vtile pour doctrine, pour reprehenſion, pour correction, pour inſtruction qui eſt en iuſtice: afin que l'homme de Dieu ſoit entier, apareillé à toute bonne œuure. Vous ſauez comment par pluſieurs fois i'ai admonneſté vn chacun, & en general & en particulier, d'y vaquer & entendre: & afin qu'y fiſſiez profit, y aller auec grande crainte & reuerence: comme ſi vous vous preſentiez deuant la redoutable Maieſté de Dieu, pour ouyr ſa ſaincte & diuine volonté; ie di, Pour ouyr parler Dieu à vous, & eſcouter diligemment ce qu'il vous commande & defend, afin que vous ne veniez à faillir, vous demanderez à Dieu ſon ſainct Eſprit, lequel vous a eſté promis par Ieſus Chriſt noſtre Seigneur ſon bien-aimé Fils, en ſainct Iean, là où il eſt dit, Ie prierai Dieu mon Pere, & il vous donnera vn autre Conſolateur pour demeurer auec vous eternellement. Premierement ainſi qu'auez ouy, demeurera en nous eternellement; il demeure en vous, & ſera en vous. En apres, nous enſeignera les choſes qui nous ſont dites de Dieu, & les nous reduira en memoire en temps & lieu, pour nous en ſeruir à ſa gloire. Le Conſolateur (dit-il) qui eſt le S. Eſprit que mon Pere enuoyera en mon Nom, vous enſeignera toutes choſes, & vous reduira en memoire toutes les choſes que ie vous ai dites. S. Iean dit auſſi, Quand le Conſolateur ſera venu, lequel ie vous enuoyerai de mon Pere, l'Eſprit de verité, qui procede de mon Pere, il rendra teſmoignage de moi, c'eſt à dire, vous baillera force & conſtance, voire hardieſſe de parler de Dieu à pleine bouche deuant la face de tous les ennemis & aduerſaires de Dieu, quels qu'ils ſoyent, ſans craindre aucunement leurs menaces de mort, ni par feu ni par glaiue, confeſſans hautement le treſſainct & louable Nom de Dieu. Et affermerons en grande puiſſance, que Ieſus Chriſt, vrai Fils de Dieu viuant, eſt noſtre iuſtice, ſapience, ſanctification & redemption, noſtre paix, noſtre reconciliation, noſtre vrai, parfait & total Sauueur: par lequel obtenons de Dieu le Pere ſa ſaincte & eternelle benediction. D'auantage, en S. Iean,

2. Tim. 3. 14. 15. 16. 17

Iean 14.

Iean 15.

De l'efficace du S. Eſprit en la parole de Dieu.

1. Cor. 1. 30.

Iean 16

Il vous eſt expedient que ie m'en aille: car ſi ie ne m'en vai, le Conſolateur ne viendra pas à vous: ſi ie m'en vai, ie le vous enuoirai. Et quand ceſtui-la ſera venu, il reprendra le monde de peché, iuſtice & iugement. C'eſt celui qui nous fait entendre les
1. Cor.2.9.10. ſecrets de Dieu, comme dit ſainct Paul aux Corinthiens, Oeil n'a veu, ni aureille oui, & n'eſt pas monté en cœur d'homme ce que Dieu a preparé à ceux qui l'aiment: mais Dieu le nous a reuelé (dit-il) par ſon Eſprit; car l'Eſprit enquiert toutes choſes, & meſme les choſes de Dieu profondes ou cachees. C'eſt celui
1.Cor. 12.3. duquel il dit, Ie vous fai ſauoir, que nul parlant par l'Eſprit de Dieu, ne dit Ieſus eſtre execrable: & nul ne peut dire Ieſus eſtre
Rom. 8.16. Seigneur, ſinon par le S. Eſprit. C'eſt celui qui teſmoigne à noſtre eſprit, & le rend aſſeuré & certain que nous ſommes enfans de Dieu. Et comme ainſi ſoit que de nous-meſmes ne ſachions comment nous deuons prier Dieu comme il apartient, il nous enſeigne, voire fait requeſte pour nous par gemiſſemens qu'on ne peut exprimer. C'eſt celui qui nous authorize tellement enuers Dieu, qu'il fait que Dieu nous communique ce tant gracieux & plein de toute aſſeurance nom de Pere, afin que nous ne craignions aucunement de lui aucune choſe, quelle qu'elle ſoit: ains en ſoyons tout aſſeurez. Certes ſi ie vouloi mettre par eſcrit le bien que l'Eſcriture nous reuele qui nous vient par le S. Eſprit, il y faudroit beaucoup plus de temps. Voila pourquoi ie vous ai prié qu'inceſſamment en tous vos actes vous demandiez à Dieu ſon S. Eſprit, & ne vous faſchiez de le faire: ains que vous vous y acouſtumiez iuſqu'au dernier ſouſpir de voſtre vie.

Ie vous ſupplie que vous enſuyuiez Moyſe en ce qui eſt eſcrit
Heb.11.24. de lui aux Hebrieux: c'eſt qu'il a delaiſſé le pays d'Egypte, aimant mieux eſtre affligé au deſert auec le peuple de Dieu, que de iouyr vn peu de temps (notez quand il dit, Vn peu de temps) des
Contre les mauuais conſeillers des fideles. richeſſes & delices d'Egypte. Il y en a entre vous qui ont oſé parler contre Dieu pour vous ſeduire & deceuoir, à voſtre grande deſolation & perdition quelque iour, en vous donnant fauſſement à entendre que vous n'auez point de commandement de Dieu de ſortir du pays qui eſt plus idolatre que celui des Chaldeens, voire des Turcs: dans lequel Dieu & ſon Fils bien-aimé Ieſus Chriſt eſt

plus

plus deshonoré qu'en pays qui ſoit au monde, & ſur lequel eſt la menace de Dieu, l'ire de Dieu, le courroux de Dieu, voire ſa malediction redoutable, & ſon ſeuere iugement ineuitable. Que tels ſachent (quels qu'ils ſoyent) que ſi vous & les autres voulez iouyr de la benediction de Dieu qui a eſté promiſe à Abraham, il faut neceſſairement eſtre ſemence d'Abraham par foi: laquelle foi, ainſi que dit ſainct Paul aux Romains, vient de l'ouye de la Parole de Dieu. Et quand il n'y auroit autre paſſage en toute l'Eſcriture que celui de ſainct Iean, ils ſe deuroyent taire & fermer la bouche. Car Ieſus Chriſt noſtre Seigneur dit là, Si vous eſtiez enfans d'Abraham, vous feriez les œuures d'Abraham. Qu'ils conſiderent bien ces paroles, & ils verront qu'ils ont mal fait de taxer ainſi le ſainct & diuin parler de Ieſus Chriſt, lequel le Pere nous a baillé pour nous enſeigner à ſalut & en toute verité. Nous liſons en Geneſe, que Dieu ſe manifeſtant à Abraham, lui dit, Ie ſuis le Dieu qui t'ai tiré hors de l'idolatrie des Chaldeens: ne lui rememorant aucun des autres biens qu'il lui auoit faits. Nous liſons auſſi en ce meſme lieu, que quand Abraham enuoya le procureur de ſa maiſon, prendre femme à ſon fils Iſaac, il lui dit, Dieu qui m'a tiré de la maiſon de mon pere & de la terre de ma naiſſance, te conduira, & fera proſperer ton chemin: ſans lui faire mention d'aucun des autres biens grans & admirables que Dieu lui auoit faits. Certes il ne taiſoit pas les autres, en magnifiant Dieu de ceſtui-la: mais il conſideroit mieux le grand danger & plus que pernicieux peril duquel Dieu l'auoit tiré, que vous ne conſiderez ceſtui-la où vous eſtes. Si vous auez la foi, laquelle neceſſairement vous faut auoir: de quoi & en quoi craignez-vous de voſtre Dieu? Le meſme Dieu qui eſt le Dieu d'Abraham, eſt auſſi voſtre Dieu: le ciel & toute la terre ſont à lui. Ne vous profitera point la diuine exhortation, & la certaine & ferme aſſeurance que le Fils de Dieu nous baille de la bonté de Dieu ſon Pere, en nous aſſeurant qu'il a ſouci de nous? Certes il me fait mal de vous voir perdre ſi facilement & ſi laſchement, & par faute d'auis. D'auantage ils vous diſent que Dieu vous peut ſauuer ici auſſi bien que là; certes ce ſont paroles fort miſerables: car autant en euſt peu dire Abraham en ſon temps, comme ils diſent à ceſte heure: c'eſt que Dieu l'euſt

Rom. 2. 28 & 10. 17.

Iean 8. 39.

Gen. 15.

Gen. 24. 7.

Contre la puſillanimité de ceux qui craignent auoir faute s'ils quittent les commoditez dont ils jouiſſent entre les idolatres pour ſe retirer es lieux où la Parole de Dieu eſt purement annoncee.

peu auſſi bien ſauuer en ſon pays, comme là où il lui commandoit d'aller. Mais il ne fut pas ſi fol & inſenſé, ne ſi mal ſage: ains glorifia Dieu, ſe commettant & baillant du tout à lui, ſe fiant & croyant à ſa parole. Tels veulent aſſuiettir Dieu à eux, & le veulent faire condeſcendre à leur charnel & laſche vouloir. Mais Dieu ſera obei quoi qu'il tarde, & le meſpris trop outrageux de ſa Maieſté, qu'on lui fait en ne lui obeiſſant point, ſera cruellement vengé & puni: & les yeux & oreilles qui ſe ferment à ceſte heure, & ne veulent voir ni ouyr leur perpetuel ſalut, ſeront ouuertes quelque iour, maugré qu'ils en ayent, pour ouyr & voir leur deſolation eternelle.

Or eſtant adiurez par le Magiſtrat au Nom du Dieu viuant, reſpondrez en toute verité ſans aucune palliation, voulans eſpargner aucun, ou ſauuer vos vies: ayans touſiours deuant vos yeux ce que Ieſus Chriſt noſtre Seigneur a prononcé diſant, Qui aimera plus ſon pere, &c. & affermerez conſtamment que Ieſus Chriſt, vrai Fils de Dieu viuant eſt noſtre ſeul Sacrificateur, tel ordonné de Dieu le Pere, par ſerment inuiolable: & n'en receurez aucun autre quand il faudroit expoſer mille vies: ains les tiendrez & aurez pour execrables, comme ceux qui contreuienent à la volonté de Dieu confermee par ſerment: voire comme competiteurs de Ieſus Chriſt, touchant ce treſſainct & ſacré office de Sacrificature, s'oppoſans comme ſi l'ordonnance eſtoit inique, ou le don iniuſtement fait, ou Ieſus Chriſt inſuffiſant: prians inſtamment la Maieſté de Dieu, qu'il face vengeance de ceſte temerité & outrage fait à lui & à ſon bien-aimé Fils, contre lequel ils ſe ſont bandez. Ie vous prie qu'il vous ſouuiene de l'eſcrit que ie vous laiſſai de ma main: & n'eſcoutez ces propos vains, qui ſont autant pernicieux & dommageables que peſtes: vous ſuppliant au Nom de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, que vous monſtriez par reformation de voſtre vie, que vous eſtes à vn autre que n'eſtiez le temps paſſé: c'eſt aſſauoir à Dieu par Ieſus Chriſt noſtre Seigneur. Aimez vous en Dieu: & vous aſſemblez ſouuent pour ſa Parole: car ce ſont vos principaux afaires. Aimez les poures: car Dieu le vous commande eſtroitement. Ayez l'honneur de Dieu en ſinguliere recommandation, plus que vos propres vies. Oyez ce

Mat. 10.37. Heb. 7.21.

Impieté des preſtres Papiſtiques.

Deuoir des fideles.

que dit S. Paul, Si aucun n'aime le Seigneur Ieſus, qu'il ſoit en execration, voire qu'il ſoit excommunié à mort. Glorifiez le Nom de Dieu, comme Ieſus Chriſt vous admonneſte, diſant, Ainſi luiſe voſtre lumiere deuant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuures, & qu'ils glorifient voſtre Pere qui eſt aux cieux. Qu'il vous ſouuiene de la menace qu'il nous fait en vn autre lieu, quand il dit, Si voſtre iuſtice n'abandonne plus que celle des Scribes & Phariſiens, vous n'entrerez point au royaume des cieux. Il y a entre vous (ie le di ſans louër perſonne) qui ont beaucoup glorifié le Nom de Dieu par le changement de leur vie, faiſans beaucoup de fruict. Ie prie ceux-la qu'ils en rendent graces à Dieu, & qu'ils perſeuerent & continuent de bien en mieux iuſques à la fin; car pour certain ils en receuront ſalaire & en ce monde-ci & en l'autre. Souuiene-vous de l'iniure que vous ai autrefois dit qu'on a faite à noſtre Seigneur & Sauueur Ieſus Chriſt. Priez Dieu en toutes vos oraiſons qu'il en face vengeance; car ie croi que d'vne telle requeſte Dieu vous en ſaura merueilleuſement bon gré. Par ceſte preſente ie ſaluë vn chacun de vous en particulier, & tous en general, vous priant qu'ayez ſouuenance de moi en toutes vos oraiſons. La benediction de Dieu par Ieſus Chriſt ſoit ſur vous eternellement. Amen.

1. Cor. 16.22.
Mat. 5.16.
Mat. 5.20.
Luc 18.30.
Apoc.6.10.

Epiſtre au nom des Cinq.

Nous auons fait ſuyure ceſte Epiſtre, qui eſt de Pierre Eſcriuain, eſcrite au nom de ſes compagnons qui eſtoyent priſonniers à Lyon, d'autant que par icelle, comme au ſon d'vne trompette, tous fideles ſont incitez d'auoir bon courage de combattre vaillamment, & de ſouſtenir la cauſe de la verité iuſques à la victoire.

PVIS qu'il a pleu à noſtre bon Dieu & Pere nous produire deuant ſes ennemis, pour eſtre teſmoins de ſa verité, nous lui en deuons rendre graces & louanges eternelles, lui priant de parfaire en nous ceſt œuure haut & admirable qu'il a commencé afin que ſon ſainct Nom ſoit glorifié par nous, ſoit par vie, ſoit par mort. Nous auons, cher frere,

Phil. 1.20.

par ci deuant enduré de grans aſſauts : mais ce n'eſt rien au pris de ceux-la que Satan nous prepare maintenant. Nous auons bataillé pour la gloire de Dieu iuſques à preſent : mais non iuſques au ſang. Nous auons confeſſé Ieſus Chriſt & ſa verité deuant nos ennemis cruels & inhumains. Il reſte donc maintenant (ſi le bon plaiſir de Dieu eſt) qu'elle ſoit ſeellee par noſtre ſang. Donc voyans qu'vn tel combat nous eſt preparé, que noſtre ennemi ſe renforce de toutes parts, qu'il s'arme de grande puiſſance pour nous perdre & deſtruire : prenons, prenons bon courage & hardieſſe pour combatre. Armons-nous de toute armure ſpirituelle, & entrons en bataille, ſuyuans Ieſus Chriſt noſtre Roi & Capitaine : lequel pour obtenir la couronne d'immortalité, a enduré la croix & mort tant ignominieuſe, ayant deſpriſé la honte & confuſion du monde, pour faire la volonté de Dieu ſon Pere, & amener par ce chemin à la vie eternelle tous les eſleus, qui de toute eternité ont eſté predeſtinez de Dieu le Pere pour eſtre faits conformes à l'image de ſon Fils : pour lequel nous endurons maintenant afin qu'auec lui ſoyons glorifiez. Que ſi le monde, la mort, le diable & enfer nous veulent perdre & engloutir, eſcoutons Ieſus Chriſt noſtre bon maiſtre, diſant, Vous aurez affliction au monde : mais ayez bon courage, car i'ai vaincu le monde. Celui qui croid en moi paſſera de la mort à la vie. Car Ieſus Chriſt en mourant a fait que la mort ne nous eſt point mort : mais eſt chemin pour aller en la vie & à la gloire infinie. Si les ondes & vagues de la mer de ce monde ſe leuent contre nous, pour nous abyſmer & perdre : ſi nos ennemis à grandes troupes & bandes nous aſſaillent, crions auec les Apoſtres, Seigneur ſauue-nous : & il nous deliurera de tous dangers, comme il a promis par ſon Prophete Dauid, Inuoque-moi au iour de ta tribulation, & ie te deliurerai : & tu me feras honneur. Quand tu m'inuoqueras ie te reſpondrai, ie ſerai auec toi en affliction, & t'en deliurerai, & te glorifierai. O la grande conſolation que deuons auoir en ces promeſſes ſi grandes de noſtre Dieu (deſquelles auons fait pluſieurs fois experience en noſtre captiuité) voyans qu'il promet d'eſtre auec nous au temps de noſtre tribulation pour nous conſoler & deliurer de tout mal ! Car eſtans condamnez à la mort par les aduerſaires,

Epheſ.6.11.

Heb.12.2.

Rom.8.29.

Iean 16. 33. 5 24.

Mat. 8.25.

Pſ. 50. 25. & 91.15.

eſtans reiettez de la compagnie des hommes, comme les ordures du monde: helas! conſiderons la grande bonté, miſericorde & clemence de noſtre bon Pere celeſte, lequel a eu compaſſion de nous ſes poures ſeruiteurs: nous conſolant en pluſieurs ſortes, tant en nos corps qu'en nos eſprits: nous faiſant ſentir en nos cœurs vne ioye incomprehenſible: laquelle non ſeulement a englouti & ſurmonté la triſteſſe, mais auſſi nous fait reſiouyr au milieu de nos tribulations, voire au milieu de la mort, contre la rage de tout le monde, en ſorte que par la grace de Dieu nous voyons nos aduerſaires deuant nos yeux eſtre cent mille fois plus captifs & affligez que nous; car noſtre corps eſt enclos aux priſons & chartres, l'eſprit neantmoins eſt en liberté, eſtant rempli de toute ioye & conſolation celeſte par le S. Eſprit, qui nous rend teſmoignage que nous ſommes enfans de Dieu, & freres de Ieſus Chriſt, qui nous aſſeure de noſtre ſalut, & auſſi de noſtre deliurance heureuſe, laquelle ſera faite en la ſeparation du corps & de l'ame, & finalement en la triomphante reſurrection. Au contraire, iaçoit que nos ennemis, quant à l'apparence exterieure, ſemblent eſtre en liberté & proſperité en grande pompe mondaine, neantmoins ils ſont eſclaues du diable: ils ont le ver de leur conſcience qui ronge & qui mange ſans ceſſe leur cœur: ils ont vn feu en eux-meſmes qui les tourmente grandement. Bref, ils ſentent maugré leurs dents la main puiſſante de Dieu ſur eux, qui les pourſuit ſans ceſſe en ſa fureur & en ſon ire. Parquoi ſuiuans le ſainct Apoſtre, reſiouyſſons-nous en la croix de noſtre Seigneur & en nos afflictions: & rendons lui graces de ce que maintenant il nous chaſtie & corrige, afin qu'il ne nous condamne auec le monde; car noſtre tribulation eſt legere & de petite duree: mais le fruict & la conſolation qu'elle porte, eſt eternelle. O ſi nous conſiderions la gloire infinie, & couronne immortelle qui nous eſt preparee là haut au ciel apres la victoire! ſi nous conſiderions les biens & threſors ineſtimables, & l'heritage eternel que Ieſus Chriſt nous a acquis par ſa mort & paſſion & par ſa reſurrection! ſi nous penſions à la bien heureuſe felicité, à la ioye & à la vie eternelle en laquelle nous ſerons ayans nos corps immortels & ſemblables au corps glorieux de Ieſus Chriſt: nous

De la dignité du martyre des Chreſtiens.

Rom.5.2.

1.Cor.11.32.

2.Cor.4.17.

nous eſiouyrions en noſtre captiuité, voire au milieu de la mort nous chanterions louanges eternelles à noſtre bon Dieu & Pere, & nuict & iour nous lui rendrions graces du bien & honneur qu'il lui plait nous faire, en nous conſtituant teſmoins de ſa verité: nous ſouhaiterions d'employer noſtre corps pour vne ſi bonne querelle que celle que Dieu nous a miſe en main. Helas! treſcher frere, Ieſus Chriſt noſtre bon Maiſtre n'a pas eu honte de maintenir noſtre cauſe abominable & deteſtable, d'endurer iniures & opprobres, d'eſtre mis en l'arbre de la croix entre deux brigans, de porter l'ire & fureur de Dieu ſur ſoi, iuſques à venir crier à haute voix, Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu laiſſé? Aurons-nous donc honte de maintenir ſa cauſe tant iuſte & raiſonnable, ſa iuſtice & innocence, ſa mort & paſſion, qui eſt le ſalut de tout le monde? Douterons-nous d'aller apres lui & apres les ſaincts Prophetes & Apoſtres, apres tant de Martyrs qui ont fait le chemin deuant nous? qui ont expoſé leur vie à cruels tourmens pour maintenir la gloire de Dieu & la ſaincte verité de l'Euangile, pour paruenir à la gloire infinie en laquelle ils regnent maintenant auec Ieſus Chriſt noſtre chef & Capitaine en toute paix, ioye & felicité, attendans la bien-heureuſe reſurrection, en laquelle tous les eſleus de Dieu ſeront recueillis au regne de ſon Fils? Alors les poures Martyrs ſentiront le fruict de la croix & tribulation qu'ils ont enduree en ce monde; alors conoiſtrons-nous combien ſont heureux ceux qui ont enduré pour Ieſus Chriſt, & ont blanchi leurs robes au ſang de l'Agneau; alors entendrons-nous ces ſentences de Ieſus Chriſt, Qui perdra ſa vie pour moi & pour mon Euangile, il la gardera. Qui perdra pere, mere, femme, enfans, maiſons, champs & vignes pour moi, il aura la vie eternelle. Qui veincra, ie lui donnerai de ſe ſeoir auec moi en mon throne. Bref, alors verrons-nous noſtre Pere celeſte clairement face à face, & le conoiſtrons comme il nous conoit: lequel eſſuyera toute larme de ſes enfans, leſquels il couronnera de gloire & immortalité, pour viure auec lui eternellement. Alors ſera faite vne bergerie & vn Paſteur: l'Eſpouſe ſera auec ſon eſpoux, Dieu ſera tout en tous. Toute tyrannie, puiſſance & hauteſſe, toute beauté, richeſſes & pompe des aduerſaires de

Exhortation au martyre.

Mat. 27.46.

Mat. 10.38.

Apoc. 3.31.

Dieu ſera paſſée: leſquels receuront le ſalaire de leur infidelité & idolatrie: leſquels pleureront & gemiront, quand nous rirons & chanterons: leſquels ſentiront la malediction de Dieu ſur eux, eſtans plongez aux abyſmes d'enfer auec le diable leur pere & capitaine, quand nous ſerons là haut au royaume de Dieu noſtre Pere. Et que profitera alors à ces pauures maudits & mal-heureux, l'honneur, beauté & magnificence de ce monde? Que leur profitera d'auoir amaſſé tant de richeſſes & biens, tant d'or & d'argent: d'auoir eu tant de beaux enfans & femmes: bref, d'auoir prins tous leurs plaiſirs en ce monde, comme le mauuais riche, duquel parle noſtre Seigneur en ſon S. Euangile? Helas! tout cela ſera paſſé comme l'ombre & fumee: tout ſera comme le ſonge, & s'en ſera fui comme le vent. Alors ils auront famine, froid, chaleur, pleureront, grinceront les dents, eſtans au feu qui iamais ne s'eſteind, lequel les tourmentera à tout iamais, & ſi ne les conſumera point. Alors, dit S. Iean, ils demanderont la mort pour fuyr ceſte grande peine, & ſi ne la trouueront point, car elle s'enfuira: & ils viuront en enfer auec le diable, pour eſtre là tourmentez eternellement. Voila la recompenſe des meſchans & ennemis de Dieu, qui ſont en grande puiſſance & triomphe en ce monde.

Salaire apreſté aux teſmoins de la verité du Fils de Dieu.

Luc 16.19.

Miſere des reprouuez.

Apoc. 9.6.

Parquoi, treſchers freres & amis, ne nous faſchons point en noſtre affliction, & ne nous contriſtons point de la proſperité des meſchans. Ne ſoyons point troublez de voir les ennemis en grande proſperité: car tous ſeront finalement conſumez par la fureur de Dieu: tous ſeront foudroyez & accablez ſans iamais ſe pouuoir releuer. C'eſt le temps maintenant qu'il faut leuer nos teſtes en haut, veu que noſtre redemption approche. C'eſt le temps de ioye & lieſſe, auquel l'eſpoux receura ſon eſpouſe. Ayans donc nos lampes ardentes à l'exemple des cinq vierges ſages, ſoyons preſts pour aller au deuant de Ieſus Chriſt noſtre eſpoux quand il viendra, pour entrer auec lui aux nopces. O combien ſeront heureux les ſeruiteurs, leſquels le Maiſtre trouuera trauaillans en ſon œuure, faiſans profiter le talent qui leur a eſté commis! car certainement (dit Ieſus Chriſt) il les conſtituera ſur tous ſes biens. Donc, puis que Ieſus Chriſt noſtre bon Maiſtre nous a commis le talent &

Exhortations ſainctes à maintenir courageuſement la doctrine de l'Euangile.

Mat. 25.4.

threſor ineſtimable de ſa ſaincte verité, faiſons-le valoir, en le gardant & maintenant iuſques à la derniere goutte de noſtre ſang: maintenons ſon honneur & ſa gloire iuſqu'au dernier ſouſpir de noſtre vie. Et donnons-nous garde d'eſtre ſemblables au meſchant ſeruiteur, qui ayant receu le talent de ſon maiſtre l'enfouyt en terre, & cacha l'argent de ſon ſeigneur. Ne regardons pas aux biens, plaiſirs & honneurs de ce monde: & ne penſons pas tant à nos peres, meres, femmes & enfans, meſme à noſtre propre vie, que ce nous ſoit choſe plus chere que la gloire de Dieu: mais fermans les yeux à toutes choſes de ce monde, & eſleuans nos teſtes là haut au ciel, prenons le bouclier de la foi, & le glaiue de la parole de Dieu, pour rabatre & repouſſer les coups & dards enflammez de Satan noſtre grand ennemi & aduerſaire. Courons legerement en toute patience au combat qui nous eſt propoſé, regardans au chef de noſtre foi, Ieſus Chriſt. Soyons fideles, & combattons iuſques à la mort pour ſa querelle: & il nous donnera la couronne de vie, laquelle il a promiſe à ceux qui bataillent pour ſon Nom & pour ſa gloire. Attendons en patience & ſilence le Seigneur, & nous verrons finalement ſa gloire & puiſſance: & conoiſtrons qu'il n'a pas dormi en tribulation, mais touſiours nous a cachez de ſes ailes, il nous a gardez comme la prunelle de ſon œil. Que ſi nous auons ceſte aſſeurance & confiance, il n'y a menace ne flatterie, tourment ou mort cruelle, glaiue, puiſſance ou tyrannie, voire quand les portes d'enfer auec tous les diables s'eſleueroyent contre nous, qui puiſſent esbranler aucunement noſtre foi, ni nous deſtourner de l'honneur & dilection que nous deuons à noſtre bon Dieu & Pere par Ieſus Chriſt noſtre Seigneur: auquel ſoit gloire, honneur & magnificence. Ainſi ſoit-il. Le Dieu de toute patience & conſolation vous vueille conſoler & fortifier contre les aſſauts de Satan & de tous nos ennemis, pour perſeuerer en la confeſſion de ſon ſainct Nom iuſques à la fin, & pour ſeeller ſa ſaincte verité (ſi ſon bon plaiſir eſt) par voſtre ſang: maintenans ſon honneur & ſa gloire iuſques au dernier ſouſpir de voſtre vie. Ainſi ſoit-il. Vos treſchers freres en Ieſus Chriſt, priſonniers comme vous pour la parole de Dieu.

PIERRE ESCRIVAIN.

NOVS mettrons en ſecond lieu Pierre Eſcriuain, Gaſcon, homme d'eſprit vif, auquel le Seigneur donna bouche magnifique à laquelle les ennemis de verité n'ont peu reſiſter, mais ſont demeurez confus, comme on peut voir par ceſte confeſſion iudiciaire, laquelle il a laiſſee par eſcrit es termes & en la maniere qui s'enſuit.

CONSIDERANT, mes treſchers freres en Ieſus Chriſt, le profit qui pourroit venir à toute l'Egliſe de noſtre Seigneur, ſi ie mettoi en auant les argumens & difficultez que les aduerſaires de la foi m'ont obiectees aux priſons de Lyon, & les reſponſes que ie leur ai faites: i'ai voulu eſcrire ceſte preſente confeſſion pour la conſolation de tous les fideles, & pour l'auancement du regne de Ieſus Chriſt, en laquelle ie comprendrai les poincts que i'ai mis en la confeſſion que i'eſcriui de ma main, & baillai aux aduerſaires, apres l'auoir leuë deuant eux. Or iaçoit que n'en ai peu retenir ne recouurer aucun double: toutesfois i'ai eſperance en Dieu, pour lequel ie ſuis priſonnier, d'autant que ie ne demande en ceci que ſon honneur & ſa gloire, que par la vertu du ſainct Eſprit il me reduira en memoire toutes choſes: leſquelles iaçoit qu'il ſoit impoſſible de reciter en meſmes paroles & ſentences en pluſieurs lieux, neantmoins ayant bonne ſouuenance de tous les poincts dont on m'interrogua, & que ie traittai en ma dite confeſſion: i'eſpere par la grace de Dieu les remettre tous en auant, ſans y adiouſter rien ne diminuer, & tenir le meſme ordre tant des Demandes, Reſponſes, Diſputes, que des poincts que ie traitai en ma Confeſſion. Le priant treſaffectueuſement que ce ſoit à ſon honneur & à ſa gloire, à la conſolation & edification de ſa poure & deſolee Egliſe, & à la confuſion & ruine du regne de Satan & de l'Antechriſt. Parquoi ie prie tous fideles de receuoir ceſte grace

L'vtilité des Confeſſions des fideles.

que Dieu m'a faite, de tel cœur & affection que ie leur donne: excuſans cependant ma trop grande rudeſſe & ignorance, tant au langage qu'en la tractation de la matiere, diſputes & reſponſes: priant Dieu affectueuſement qu'il vueille parfaire l'œuure qu'il a commencé en moi, & me faire perſeuerer en la confeſſion de ſon S. Nom iuſques à la derniere goutte de mon ſang, pour ſon Fils Ieſus: auquel ſoit honneur, gloire & empire eternellement, Ainſi ſoit il.

Premierement deuant que venir au poinct, treſchers freres, il vous faut entendre que le premier iour du mois de Mai 1552, paſſant par la ville de Lyon en venant de Lauſanne, qui eſt en la terre des Princes de Berne, où i'auoi eſtudié en la parole de Dieu par long temps auec mes freres & compagnons priſonniers: enuiron deux heures apres midi vinſmes en la maiſon d'vn homme dudit Lyon qui eſtoit venu auec nous depuis Colonges diſtant trois lieuës de Geneue, & ayant communiqué auec nous de la parole de Dieu, nous auoit conuié de faire collation en ſa maiſon. Or eſtans tous à table, voici entrer le Preuoſt de monſieur de Lyon, auec ſon lieutenant, acompagné de quinze, ou vingt ſergeans, lequel nous demanda d'où nous venions, & de quelle vocation nous eſtions. Auquel vn de mes compagnons reſpondit, Nous ſommes eſcholiers, & venons des Allemagnes. Et apres auoir dit cela, il nous conſtitue priſonniers de par le Roi, & l'hoſte de la maiſon qui nous auoit conuiez; ſi nous fit incontinent attacher deux à deux, craignant, voire & tremblant deuant nous. Or cependant qu'on nous attachoit, nous fiſmes ſigne, & parlaſmes les vns aux autres en Latin, nous exhortans à confeſſer le Nom de Chriſt, & auſſi par le chemin. Toutesfois on nous mena aux priſons de monſieur de Lyon, là où nous fuſmes ſeparez les vns des autres, eſtans mis chacun en vn groton: là où nous demeuraſmes gemiſſans & prians Dieu qu'il lui pleuſt nous conſoler & fortifier par ſon Eſprit, pour confeſſer ſon ſainct Nom auec toute hardieſſe deuant nos aduerſaires. Et cependant que nous eſtions en ceſte ſaincte contemplation, voici venir le Geolier, lequel ayant ouuert les deux portes du groton, acompagné du lieutenant du

Colonges, au pas de la Cluſe.

Preuoſt, me mene au parquet par deuant l'Official & pluſieurs gens d'aparence qui eſtoyent preſens.

Adonc l'Official me demanda, Comment vous appelez-vous? Ie reſpon, Pierre Eſcriuain. D. De quelle vocation eſtes-vous? R. Ie ſuis eſcholier. D. D'où venez-vous? R. Du pays des Princes de Berne. D. De quelle ville? R. De la ville de Lauſanne. D. Que faiſiez-vous là? R. I'eſtudioi en la parole de Dieu. D. Quelle doctrine tienent-ils à Lauſanne? R. La parole de Dieu. D. Comment ſçauez-vous qu'ils tienent la parole de Dieu? R. D'autant que long temps i'ai eſtudié là, & aſſiſté aux ſermons, aſſemblees & congregations qui s'y font iournellement: i'ai veu & oui qu'ils ne preſchent autre choſe, que la pure doctrine de Dieu, & le croi auſſi: car le S. Eſprit m'en aſſeure. Alors l'Official dit, Voulez-vous donc tenir & viure en leur Loi? R. Oui, monſieur, d'autant que c'eſt la parole de Dieu. D. Croyez-vous que le corps de Ieſus Chriſt ſoit au ſacrement de l'autel? R. Nenni, monſieur: car cela eſt contraire à l'article de noſtre foi, là où nous diſons & croyons qu'il eſt aſſis à la dextre de Dieu le Pere tout-puiſſant: d'où il ne partira iuſques au iour du iugement. Or quant à ſa Diuinité, ie confeſſe qu'il eſt par tout le monde. Mais afin que vous ne penſiez que ie nie le ſainct Sacrement inſtitué par Ieſus Chriſt: ie croi & confeſſe le ſacrement de la ſaincte Cene, en laquelle ie reçoi & mange le corps de Ieſus Chriſt, & boi ſon ſang: non pas charnellement, ainſi que les Capernaites & Papiſtes eſtiment: mais ie croi qu'en receuant le pain & le vin de la ſaincte Cene, ie reçoi le corps & le ſang de Ieſus Chriſt: & que ie mange ſa chair & boi ſon ſang, mais par foi. Alors monſieur le Procureur fiſcal, homme de grand ſauoir (ainſi que i'ai entendu depuis) lequel on appelle monſieur Clepier, qui eſtoit aupres de l'Official, me demande, Vous dites que vous croyez qu'en receuant le pain & le vin de la Cene, vous receuez le corps de Ieſus Chriſt & ſon ſang. R. Oui, monſieur, ſpirituellement, par foi, & non charnellement; car iaçoit qu'il ſoit là haut au ciel, où ie le cerche par foi: toutesfois par la vertu de ſon eſprit, qui conioint les choſes qui ſont ſeparees par longues diſtances, il nourrit, refectionne & entretient nos ames de la chair & du ſang de Ieſus Chriſt, par vne

D. ſignifie demande: R. reſponſe.

Du Sacrement de la Cene.

Act. 3.

Iean 6.

Coloſſ. 3. Epheſ. 4. Iean 6. Epheſ. 5.

maniere admirable & incomprehenſible: & fait que nous ſommes membres de ſon corps, & os de ſes os, & chair de ſa chair.

Du purgatoire. D. Croyez-vous qu'il y ait vn Purgatoire, là où les ames ſont purgees, & nettoyees, pour leſquelles il faut prier Dieu? R. Ie

1.Iean 1. croi que le ſang de Ieſus Chriſt nous purge & nettoye de tous nos pechez: car pour cela il a eſté eſpandu, & ne croi ni reçoi autre Purgatoire. L'Eſcriture auſſi nous demonſtre qu'il n'y a que deux chemins, le chemin de vie eternelle, en laquelle vont apres la mort tous ceux qui croyent en Ieſus Chriſt: & le chemin de mort & damnation eternelle, en laquelle vont tous ceux qui ne croyent

Iean 3.& 5. point en Ieſus Chriſt. Car il eſt eſcrit, Qui croid au Fils de Dieu, il a la vie eternelle, & paſſe de la mort à la vie; mais qui ne croid au Fils de Dieu, il eſt deſia condamné, & l'ire de Dieu demeure ſur lui. Parquoi il ne faut point prier pour les morts aucunement: car s'ils ſont en Paradis, la priere ne leur peut profiter, veu qu'ils ſentent & ſont participans du fruict de la mort & paſſion de Ieſus Chriſt, & de toutes les promeſſes, qui nous ſont preſentees en l'Euangile: s'ils ſont damnez, la priere auſſi ne leur profite de rien, car ils ſont maudits de Dieu eternellement.

De la Confeſſion. Croyez-vous qu'il ſe faut confeſſer aux Preſtres? R. Ie croi qu'il ſe faut confeſſer à vn ſeul Dieu, ainſi que dit Dauid en pluſieurs lieux de ſes Pſeaumes,& principalement au Pſeaume 32. I'ai dit en moi meſme, Ie ferai confeſſion de mes pechez au Seigneur: & ſoudain tu as oſté la coulpe de mon peché. Voila la vraye Confeſſion, & l'abſolution incontinent. D. Ne croyez-vous pas donc qu'il ſe faut confeſſer aux Preſtres? R. Non, monſieur: car cela eſt contraire à la parole de Dieu, laquelle nous enſeigne que c'eſt à Dieu ſeul qu'il ſe faut confeſſer; ce que Dauid demonſtre au Pſeaume 51. I'ai peché contre toi ſeul, & ai fait deuant toi ce qui

Des Ceremonies. t'eſtoit deſplaiſant. D. Que dites-vous des ceremonies de l'Egliſe, comme de ſonner les cloches, & autres choſes qui y ſont obſeruees? R. D'autant que nous ſommes enuironnez de ceſte chair, nous ne pouuons entendre ne comprendre les choſes de Dieu telles qu'elles ſont: mais nous auons beſoin d'aide, à cauſe de noſtre infirmité; parquoi en l'Egliſe de noſtre Seigneur il faut qu'il y ait des ceremonies neceſſairement: comme pour ouyr la Parole de Dieu, &

pour prier & chanter, il ſe faut aſſembler en vn lieu: auſſi au ſainct Sacrement du Bapteſme & de la Cene, il y a certaines ceremonies qu'il faut qu'elles ſoyent obſeruees, d'autant qu'elles ont eſté inſtituees de Ieſus Chriſt & obſeruees par les Apoſtres, leſquelles i'approuue. Mais quant aux ceremonies de l'Egliſe du Pape, ie les renonce du tout: car elles ſont contraires à la parole de Dieu, & retirent le poure monde du vrai ſeruice que nous lui deuons. D. Croyez-vous qu'il faut prier la vierge Marie, & les Saincts & Saincte de Paradis, & qu'ils ſont nos aduocats? R. Ie croi qu'il n'y a qu'vn Aduocat qui intercede & prie pour nous deuant Dieu le Pere, qui eſt Ieſus Chriſt, au Nom duquel nous auons promeſſe d'eſtre exaucez de Dieu noſtre Pere en nos prieres & oraiſons. Ie croi auſſi qu'il eſt noſtre ſeul Mediateur enuers Dieu & nous, ainſi que dit le ſainct Apoſtre: & qu'il n'y a autre. Quant à la Vierge, ie croi qu'elle eſt la plus heureuſe d'entre les femmes, d'autant qu'elle a creu, & porté Ieſus Chriſt en ſon ventre, eſtant vierge deuant l'enfantement, & apres l'enfantement. Et croi que nous la deuons imiter en ſa foi & conuerſation: & inuoquer & adorer vn ſeul Dieu à ſon exemple, ainſi qu'elle nous demonſtre en ſon Cantique. Ie croi auſſi que les Saincts ſont bien-heureux, leſquels il nous faut imiter, & louër Dieu en eux, d'autant qu'il leur a fait tant de graces: & non pas les inuoquer ni adorer; car eux-meſmes ne le veulent, ains le defendent.

D'vn ſeul Mediateur. 1. Iean 2. Rom. 8. Iean 14. 15. & 16.

Act 3.4.& 14.

Or voyant que le Greffier n'eſcriuoit pas ce que ie diſoi, meſmement les paſſages que i'amenoi de l'Eſcriture ſaincte, ie di alors à l'Official: Monſieur, le Greffier n'eſcrit pas ce que ie di, ainſi que ie voi. Parquoi il vous plaira de me faire donner de l'encre & du papier, pour faire ma confeſſion: & pour demonſtrer par paſſages de la ſaincte Eſcriture, ce que ie croi & confeſſe: & que ie ne di rien contre la parole de Dieu. Lequel reſpond, Bien, cela ſera fait: demain vous aurez de l'encre & du papier. Et apres auoir dit cela, il me fit ſouſſigner ma depoſition, & commanda au Geolier & au lieutenant du Preuoſt, de me mener en mon groton: où ie rendi graces à mon Dieu par Ieſus Chriſt ſon Fils, de ce qu'il m'auoit fortifié deuant mes ennemis, pour confeſſer

ſon ſainct Nom, le priant de me donner perſeuerance iuſqu'à la fin. Et apres auoir prié, iaçoit que ie fuſſe en vn groton obſcur, là où à grand'peine pouuoye reſpirer, neantmoins ie fu fortifié par la vertu du S. Eſprit, & conſolé d'vne grande conſolation & ioye, laquelle ſurmontoit toute triſteſſe, angoiſſe & faſcherie. Le lendemain qui eſtoit le Lundi ſecond iour du mois de Mai, à huit heures le Geolier me vint muer en vn autre groton, là où ie voyoi quelque peu pour eſcrire, & me donna demie fueille de papier pour eſcrire ma confeſſion; ce que ie fi en inuoquant le Seigneur. Le lendemain le Geolier vint par pluſieurs fois me commander que ie deſpeſchaſſe; auquel ie fi reſponſe que ie ne pouuoi, à cauſe que ie n'y voyoi que bien peu. Deux heures apres midi, le lieutenant du Preuoſt me vint querir, & m'emmena en vne grande ſalle où eſtoit monſieur l'Official, le iuge Courrier, & pluſieurs gens de grande apparence, tant Aduocats que bourgeois & marchans, & autres. Il y auoit auſſi pluſieurs Moines, tant Iacopins que Cordeliers, & autres faux prophetes qui portent la marque de la Beſte. Alors l'Official me demanda, Voulez-vous perſeuerer & maintenir ce que vous auez depoſé & confeſſé? R. Ie n'ai rien dit ne depoſé que la parole de Dieu. Parquoi ie veux perſeuerer en ma depoſition, & veux maintenir, & viure & mourir en ce que i'ai confeſſé. D. Auez-vous eſcrit & acheué voſtre confeſſion? R. I'en ai bien eſcrit vne partie ſeulement; mais ie vous prie de permettre que ie l'acheue, & de commander au Geolier qu'il me donne du papier. Lequel me dit, Liſez ce que vous auez fait. Alors ie commençai à lire à haute voix ce que i'auoi eſcrit. Et apres l'auoir leu, l'Official me dit, Voulez-vous maintenir cela que vous auez eſcrit? R. Oui, monſieur, iuſques à la mort: car c'eſt la verité de Dieu. Et il me commanda de ſouſſigner ma confeſſion; ce que ie fi auſſi, & apres il me dit, Voici des Docteurs qui vous monſtreront le contraire de ce que vous dites. R. Qu'ils commencent donc; car ie ſuis ici pour reſpondre.

Alors vn Iacopin, qui eſtoit aupres de l'Official, lequel les autres Moines appeloyent Monſieur le Docteur, commença à parler à moi, diſant, Venez-ça, mon ami, vous dites en voſtre confeſſion, que le Pape n'eſt point chef de l'Egliſe, ie vous prouuerai le

contraire. Le Pape eſt ſucceſſeur de S. Pierre: Ergo il eſt chef de l'Egliſe. R. Premierement, ie nie l'antecedent, aſſauoir que le Pape ſoit ſucceſſeur de S. Pierre. Ie le vous prouue, dit-il. Il eſt au lieu de S. Pierre: Ergo il eſt ſucceſſeur de S. Pierre. R. Ie nie qu'il ſoit au lieu de S. Pierre, ni ſon ſucceſſeur: car il ne preſche point la parole de Dieu ainſi que S. Pierre. Or celui qui veut eſtre ſucceſſeur de ſainct Pierre, il faut qu'il face comme S. Pierre, aſſauoir preſcher le ſainct Euangile & paiſtre le troupeau de noſtre Seigneur: ce que le Pape ne fait point, ainſi que ie vous demonſtre en ma confeſſion. D'auantage, encore que le Pape fiſt comme S. Pierre, & qu'il fuſt ſon vrai ſucceſſeur, ſi ne ſeroit-il pas pourtant le chef de l'Egliſe de Ieſus Chriſt. Car S. Pierre n'a point eſté le chef de l'Egliſe, mais membre, miniſtre & Apoſtre. Parquoi il n'y a autre chef en l'Egliſe, & n'en conoi autre que Ieſus Chriſt ſeul, ſans vicaire ne ſucceſſeur: car S. Paul auſſi le conſtitue ſeul chef des Anges & des hommes. Alors monſieur le Moine reſpondit, Ie ſai bien que ſainct Paul dit que Ieſus Chriſt a eſté conſtitué chef ſur toute l'Egliſe: mais ſi a-il vn Lieutenant en terre. R. Ie vous nie cela: car puis qu'il remplit tout quant à ſa Diuinité, & puis que par ſon Eſprit il gouuerne ſon Egliſe: là où il eſt, il ne faut point de Lieutenant. Le Moine reſpond, Ie vous prouue, que combien que Ieſus Chriſt ſoit Roi du ciel & de la terre: toutesfois ſi a-il pluſieurs Lieutenans en ce monde, qui ſont Rois, leſquels il veut qu'ils regnent ſur ſon peuple. R. C'eſt bien autre choſe des afaires ciuils, & autre des ſpirituels; car quant au gouuernement des choſes de ce monde, il veut que les Rois & Princes dominent, pour la conſeruation du genre humain: mais quant aux choſes ſpirituelles (comme au royaume de Ieſus Chriſt qui eſt ſpirituel) il n'eſt pas ainſi. Il m'amenoit d'autres ſimilitudes friuoles, deſquelles ie me deporte. Or cependant que ce Docteur diſputoit contre moi, pluſieurs des autres raſez qui eſtoyent là, voyans que leur monſieur le grand Docteur eſtoit veincu, crioyent aucunefois deux ou trois enſemble contre moi pour m'eſtonner. Et entre les autres, il y eut vn Cordelier docteur, lequel on appelle Decombis, qui me dit, Vous dites que S. Pierre n'a pas eſté chef de l'Egliſe. R Oui, monſieur. Ie vous le prouue, dit-il: Noſtre Seigneur a dit

Du Pape.

1 Pierre 5.1.

Epheſ. 1. 2. 4. 5. Coloſſ. 2.

à S. Pierre, Tu es Simon fils de Iona: tu ſeras appellé Cephas; or Cephas veut dire Caput en Latin, & en langue Françoiſe, Chef. R. D'où auez-vous prins ceſte interpretation? S. Iean en ſon Euangile l'interprete bien autrement, car il dit, Tu ſeras appellé Cephas, qui eſt interpreté Pierre. Voila donc Cephas qui ſignifie Pierre, & non pas Chef. Monſieur le iuge Vilards qui eſtoit aupres d'vn Cordelier, va regarder au Nouueau Teſtament, s'il eſtoit ainſi que ie diſoi: & trouua l'interpretation ainſi que i'auoi dit. Adonc le docteur Moine baiſſa la teſte de grand' honte qu'il eut, & ne dit plus rien.

Iean 1.

Du Franc-arbitre.

En apres le Iacopin dit, Vous dites en voſtre confeſſion, que l'homme n'a Franc-arbitre. Ie vous prouue le contraire. Il eſt eſcrit en l'Euangile, qu'vn homme deſcendoit de Ieruſalem en Iericho, lequel cheut entre les brigans, & en fut deſpouïllé & navré, & laiſſé pour demi mort. Or S. Thomas d'Aquin l'interprete du Franc-arbitre, diſant qu'il a bien eſté bleſſé, mais non tué du tout: Ergo nous auons encore le Franc-arbitre. R. Premierement ie vous nie ceſte interpretation. D. Eſtes-vous plus ſauant que S. Thomas? R. Ie ne di pas que ie ſois plus ſauant que lui, mais ie vous nie que ceſte parabole ſe doyue ainſi expliquer, ains pluſtoſt Ieſus Chriſt par icelle veut demonſtrer la charité que nous deuons auoir enuers noſtre prochain. Quant au Franc-arbitre, nous n'en auons aucunement, car nous ſommes morts du tout, & non pas en partie, ainſi que dit S. Paul. Et ſi nous faiſons bien, c'eſt Dieu qui le fait en nous par ſon S. Eſprit. S. Paul dit auſſi, que pour faire bonnes œuures, il faut que Dieu nous donne le vouloir & le parfaire. Et ſi Dieu nous le donne, nous ne l'auons pas donc.

Rom. 5. & Epheſ. 2. 5.

De la iuſtification par foi.

D. Vous dites en voſtre confeſſion, que nous ſommes iuſtifiez par foi ſeulement. R. Oui, monſieur. Ie vous prouue, dit-il, que nous ſommes iuſtifiez par les œuures. Nous meritons par nos œuures: Ergo, nous ſommes iuſtifiez par icelles. R. Ie vous nie l'antecedent. D. Ie le vous prouue. S. Paul dit au dernier chap. de l'Epiſtre aux Hebrieux, *Beneficentiæ & communicationis ne obliuiſcamini, talibus enim victimis promeretur Deus*, Ne mettez en oubli la beneficence & la communication, car Dieu eſt merité par tels ſacrifices. Vous voyez donc comment *promeretur* ſignifie meriter. Parquoi

quoi s'enſuit que nous meritons. R. Ie nie qu'il y ait ainſi au texte, en ſuyuant la vraye tranſlation. Alors l'Official & les autres Moines dirent tous enſemble, Dites donc comment il y a au texte. R. En ſuyuant la propre langue & le ſens de l'Apoſtre, il y a, *Talibus victimis placatur Deus*, ou bien *pacatur:* Le Seigneur prend ſon bon plaiſir en tels ſacrifices, ou bien eſt appaiſé par tels ſacrifices. Alors monſieur de Vilards le iuge regarda au Nouueau Teſtament du Cordelier, & trouua ainſi que i'auoi dit: dont ces faux-prophetes furent confus ſans replique.

Ie vous aſſeure, mes freres & ſœurs, qu'en diſputant contre ces mal-heureux, i'eſtois alaigre & ioyeux, & leur reſpondoi paiſiblement & doucement. Eux au contraire eſtoyent eſtonnez: aucuns baiſſoyent leurs teſtes, les autres grinçoyent les dents, ainſi que ie voyoi. Entre autres Cordeliers, il y en eut vn qui me demanda, Que dites-vous de la Confeſſion? R. Qu'il ſe faut confeſſer à Dieu *La Confeſſion.* ſeul; car quant aux paſſages que vous m'amenez de l'Eſcriture, ils ne ſe peuuent entendre ni expliquer de la Confeſſion auriculaire. Et ce que S. Iaques dit de confeſſer les pechez l'vn à l'autre, Iaq. 5. s'entend de la reconciliation que nous deuons faire les vns auec les autres. Les poures aueugles ne ſeurent que dire ne reſpondre. Adonc l'Official dit, Mon ami, ie voi les demonſtrations qu'on vous fait: mais vous perſeuerez en voſtre erreur, & eſtes obſtiné. Parquoi penſez à voſtre afaire. R. Quant aux demonſtrations, raiſons & argumens que l'on m'ameine de toutes parts, vous voyez, monſieur, ſi vous en voulez iuger ſelon la verité, que tout cela n'eſt pas ſuffiſant pour prouuer le contraire de ce que ie di. Vous voyez qu'ils ne peuuent refuter ce que ie di par la parole de Dieu, ni monſtrer le contraire. Ie ne ſuis point obſtiné, ni ne ſuis en erreur, & ne ſouſtien rien que la parole de Dieu, laquelle ie veux maintenir & defendre iuſques au dernier ſouſpir de ma vie. Et alors l'Official commanda qu'on me menaſt au groton: là où ie fu iuſques au mardi ſuyuant, qui eſtoit le 10. dudit mois de Mai, priant le Seigneur de me fortifier de iour en iour pour maintenir conſtamment ſa cauſe.

Et d'autant qu'on auoit diſputé contre moi du ſacrement de la Cene aux dernieres diſputes, ie me preparoi cependant pour reſ-

pondre aux obiections qu'on me pourroit faire contre ce que i'en auoi dit & traitté en ma confeſſion; & ce bon Dieu exauça ma priere & oraiſon. Le 10. du mois de Mai, qui eſtoit vn Mardi au matin enuiron ſept heures, le Geolier me vint querir pour me mener deuant l'Official, où eſtoit auſſi l'Official de la Primace, ennemi de Ieſus Chriſt, auſſi monſieur Clepi, qui eſt procureur official, auec quelques autres de la marque de l'Antechriſt: entre leſquels il y auoit vn docteur Iacopin, lequel auoit bien eſté preſent aux diſputes: mais n'auoit point diſputé contre moi. Quand ie fu deuant eux, l'Official me dit, Et bien, mon ami, voulez-vous perſeuerer en ce que vous auez dit? R. Oui, monſieur: car c'eſt la Parole de Dieu, pour laquelle ie veux viure & mourir. Incontinent le Iacopin me dit, Croyez-vous que le corps de Ieſus Chriſt ſoit au S. Sacrement localement? R. Nenni, monſieur: car la Parole de Dieu nous enſeigne qu'il eſt là ſus au ciel, où il demeurera iuſqu'au iour du iugement. Et c'eſt auſſi vn article de noſtre foi, en laquelle nous diſons, Ie croi qu'il eſt monté aux cieux, & eſt aſſis à la dextre de Dieu le Pere tout-puiſſant. Parquoi s'il eſt là haut quant à ſon humanité, & faut qu'il demeure là (ainſi que dit S. Pierre) iuſqu'à la reſtauration de toutes choſes, qui ſera au iour du iugement; il ne le faut donc cercher ici bas ni au Sacrement. D. Ieſus Chriſt prenant le pain dit, Ceci eſt mon corps: il s'enſuit donc que le corps y eſt. R. Ieſus Chriſt ne veut pas dire que le pain de la Cene qu'il donnoit à ſes diſciples, fuſt ſon corps: mais le ſigne ſeulement, car le mot *eſt* n'eſt pas prins là ſubſtantif, aſſauoir en ſa propre ſignification: mais pour Signifier, par vne figure qui eſt fort vſitee aux ſainctes Eſcritures, laquelle s'appelle *Metonymie:* aſſauoir quand le ſigne ſe prend pour la choſe qu'il ſignifie ou repreſente, ou la choſe meſme pour le ſigne: ainſi que nous en auons pluſieurs exemples tant au vieil Teſtament qu'au nouueau. Et premierement en Geneſe, le Seigneur appelle la Circonciſion, ſon Alliance: & toutesfois ce n'eſt pas ſon alliance: mais le ſeau & le ſigne: ainſi qu'en ce meſme chapitre eſt dit, & en pluſieurs autres lieux. Il eſt eſcrit en Exode touchant l'Agneau, C'eſt le paſſage du Seigneur. Or il n'eſtoit pas le paſſage: mais le ſigne, ainſi que Moyſe l'explique en d'autres

De la preſence de Chriſt.
Mat. 28.
Marc 19.
Luc 24.
Act. 1.

Act. 3.
Coloſſ. 3.

Gen. 17.

Exod. 12.

lieux. Voila *eſt*, qui eſt prins en ces deux lieux pour Signifier, & meſmes aux Sacremens.

Alors le Moine dit, Il y a grande difference aux Sacremens du Vieil & du Nouueau. Car ceux du Vieil ne conferoyent pas grace: ce que font ceux du Nouueau. R. Ni les Sacremens du Vieil, ni du Nouueau, ne conferent point grace: mais nous demonſtrent qu'elle nous eſt conferee par Ieſus Chriſt. Car le Miniſtre donne le ſigne tant ſeulement, & Ieſus Chriſt par la vertu de ſon eſprit donne les graces, & communique les promeſſes qui nous ſont faites & preſentees en icelui. D. Les Peres du vieil Teſtament ont-ils eſté participans de la grace & des promeſſes comme nous? R. Les Peres du vieil Teſtament, ainſi que dit S. Paul, ont mangé vne meſme viande ſpirituelle auec nous, & ont beu vn meſme bruuage ſpirituel. Parquoi s'enſuit qu'ils ont eſté participans d'vne meſme grace & de meſmes promeſſes que nous ſommes, par la foi qu'ils auoyent en Ieſus Chriſt. D. Ieſus Chriſt dit en S. Iean, ch. 6. Vos peres ont mangé la Manne au deſert, & ſont morts: Ergo, ils n'ont point eſté participans d'vne meſme grace auec nous. R. Ieſus Chriſt parle en ce paſſage la de ceux qui ne receurent la Manne par foi, qui eſtoit vn Sacrement lequel monſtroit que Ieſus Chriſt eſtoit la vraye Manne deſcendante du ciel: mais il ne parle pas en ce paſſage de ceux qui la receurent par foi, comme Moyſe, Aaron, Ioſué & Caleb. D'auantage, Ieſus Chriſt dit en S. Iean, Abraham a veu mon iour, & s'en eſt eſiouï. Or Abraham a veu Ieſus Chriſt, non pas des yeux charnels, mais des yeux de la foi. Alors le Docteur fut fort eſtonné, ne ſachant de quel coſté ſe tourner: car quand ie lui auoi baillé la ſolution d'vn argument, il cerchoit touſiours quelque eſchappatoire, afin qu'il ne fuſt eſtimé eſtre vaincu: Et bien ſouuent il me diſoit, Eſcoutez, mon ami, ne vous eſchauffez point tant, & ne criez ainſi. Attendez, attendez vn peu: ie vous prouue que ceux de l'ancien Teſtament n'eſtoyent participans de la grace comme nous. S. Paul dit, La Loi engendre ire. Et en vn autre paſſage, Tous ceux qui ſont ſous la Loi ſont ſous malediction. S'ils ſont ſous malediction & ire: Ergo, ils n'ont pas eſté participans de la grace comme nous. R. S. Paul demonſtre par ces paſſages,

Des Sacremens du vieil & nouueau Teſtament.

1. Cor. 10.

Iean 8.

De l'eſperance des fideles ſous la Loi.

Rom. 4.

Galat. 3.

que la Loi ne nous peut iuſtifier, d'autant qu'aucun ne la peut acomplir: & que tous ceux qui veulent eſtre iuſtifiez deuant Dieu, par icelle, ſont maudits: mais qu'il faut aller à Ieſus Chriſt, qui l'a acomplie: & par la foi que nous auons en lui, l'acompliſſement d'icelle nous ſera imputé. La Loi donc engendre ire, & nous condamne tous: non pas d'elle meſme, mais à cauſe de nous qui ne la pouuons acomplir. Or nous voyons que les Peres de l'ancien Teſtament n'ont pas cerché leur iuſtification en la Loi, mais en Ieſus Chriſt, qui eſt la fin de la Loi, auquel ils ont creu. D. S. Paul demonſtre au ſeptieſme des Romains qu'en l'ancien Teſtament n'y auoit qu'ire & menaces, & au nouueau Teſtament grace & miſericorde, diſant, Las moi miſerable homme! qui me deliurera du corps de ceſte mort? La grace de Dieu par Ieſus Chriſt. Voila comme en l'ancien Teſtament n'y auoit qu'ire & vengeance: & au nouueau Teſtament, grace & miſericorde. R. Sainct Paul ne parle point là du vieil ni du nouueau Teſtament: mais de la bataille qui eſt en l'homme regeneré par l'Eſprit de Dieu. Car la parole qui n'eſt regeneree, bataille contre le ſainct Eſprit qui eſt en l'homme fidele, ainſi que le ſainct Apoſtre demonſtre & ſent en ſoi-meſme. D'auantage, en la vraye tranſlation il y a, Ie ren graces à Dieu par Ieſus Chriſt: & non point, La grace de Dieu par Ieſus Chriſt.

Cependant que ie diſputoi auec ce Moine, l'Official de la Primace ſe tourmentoit, & ſouuent crioit contre moi, m'appellant heretique: & voyant que monſieur le Docteur auoit la bouche fermee, & qu'il ne pouuoit reſpondre, il cria contre moi, diſant, Va meſchant heretique: tu nies le S. Sacrement. R. Ie ne nie point le S. Sacrement: ains le croi, & le reçoi ainſi que Ieſus Chriſt l'a ordonné & communiqué à ſes Apoſtres. D. Tu nies que le corps de Ieſus Chriſt ſoit au Sacrement, & appeles le Sacrement, Pain. R. L'Eſcriture nous enſeigne qu'il nous faut cercher le corps de Ieſus au ciel: & principalement ſainct Paul qui dit au troiſieſme chapitre des Coloſſiens, Si vous eſtes reſſuſcitez auec Chriſt, cerchez les choſes qui ſont d'enhaut, là où eſt Chriſt ſeant à la dextre de Dieu: & non les choſes qui ſont ſur la terre. Quant à ce que ie di que le Sacrement n'eſt pas le corps de Ieſus Chriſt,

De la S. Cene.

Col. 3. 1.

mais pain ayant ſa propre ſubſtance telle qu'il auoit deuant; S. Paul le demonſtre auſſi clairement en la premiere aux Corinthiens, chapitre II; car en icelui par quatre ou cinq fois il appele le Sacrement de la ſaincte Cene, Pain. Le Moine reſpond alors, & dit, Ieſus Chriſt ſe dit eſtre le pain de vie. Et puis l'Official de la Primace dit, Meſchant heretique, Ieſus Chriſt dit, Ie ſuis la vigne & la porte, & parle là par ſimilitudes: mais les paroles du Sacrement ne s'entendent pas ainſi. R. Ces paſſages que vous amenez ſont pour moi, & non point pour vous. D. Vien-ça, meſchant, veux-tu donc dire que le pain de la Cene & celui que nous mangeons eſt tout vn, & qu'il n'eſt en rien different? R. Quant à la ſubſtance, ils ne ſont point differens: mais quant aux qualitez; car le pain de la Cene a vne meſme ſubſtance que celui que nous mangeons. Or il y a grande difference aux qualitez; car au pain duquel nous vſons iournellement, il n'y a promeſſe. Alors il dit, Va meſchant heretique, tu ſeras bruſlé, & t'en iras au diable. R. Si ie ſuis bruſlé pour maintenir la parole de Dieu, ie n'irai pas au diable pourtant. Vous iugez maintenant & faites à voſtre plaiſir: mais regardez que vous ferez; car il y a vn autre Iuge par deſſus vous, qui eſt le Dieu viuant, lequel iugera de noſtre cauſe en verité. Il iuſtifiera les innocens qui maintienent ſa cauſe & ſa querelle, mais il condamnera les meſchans, & ceux qui perſecutent ſa ſaincte parole. Adonc il cria comme vn enragé, Va meſchant, menez-le au groton. Ie di alors à monſieur l'Official Buatier, Ie vous prie, monſieur, de permettre que i'acheue ma confeſſion. Lequel me reſpondit, enſemble le Moine & l'autre Official, Allez, allez. Ie parti donc de deuant eux bien faſché, à cauſe de ces poures malheureux.

Difference entre le pain de la Cene & celui que nous mangeons.

Mais quand ie fus au groton, ie commençai à prier Dieu, & conſiderer la victoire que i'auoi euë de ces faux prophetes de l'Antechriſt: leſquels i'auoi veu confondus & abatus par la parole de Dieu, ſans ſe pouuoir releuer. Alors le S. Eſprit me reduiſit en memoire la promeſſe que Ieſus Chriſt a faite à tous ceux qui ſeront amenez deuant ſes ennemis, pour maintenir ſa cauſe, diſant, Vous ſerez amenez deuant les Rois, Preſidens & Iuges, pour eſtre teſmoins contr'eux: & ie vous donnerai alors bouche & ſapience, à laquelle

Luc 2.

vos aduerſaires ne pourront reſiſter. O la grande conſolation & ioye, treſchers freres & ſœurs, que i'eu en mon cœur quand ie vi la promeſſe auoir eſté en moi acomplie, & la parole de Dieu demeuree victorieuſe contre Satan, & contre l'Antechriſt & ſes faux prophetes! Certes i'ai eu de grandes conſolations depuis que noſtre bon Dieu m'a appelé à la conoiſſance de ſa ſaincte parole, & meſmement cependant que i'ai demeuré en la ſaincte aſſemblee des fideles à Geneue & à Lauſanne: mais la moindre ioye & conſolation que i'eu pour lors, & ai encore iournellement en ma captiuité, ſurmonte toutes les ioyes, conſolations & plaiſirs que iamais i'ai eu en ce monde. Car le ſainct Eſprit me reduiſit en memoire tant de belles promeſſes que Ieſus Chriſt fait à ceux qui ſouffrent pour ſon Nom, & me fait gouſter les ioyes de Paradis: Tu es maintenant, dit-il, en ces lieux obſcurs, ô bien-heureuſe creature, reietté de tout le monde comme vn maudit & mal-heureux, pour maintenir la querelle du Fils de Dieu: tu as grande triſteſſe & pleur maintenant, mais c'eſt le temps que tu te dois reſiouïr en Dieu, conſiderant le bien & honneur qu'il te fait: regardant à ceſte couronne d'immortalité qui t'eſt preparee là haut au ciel en la fin de la bataille. Que ſi tu es mené aux tourmens en grande honte & deshonneur, ô bien-heureux fidele, reſiouï toi: car deuant Dieu & les Anges il t'eſt fait plus d'honneur, que ſi tu eſtois Roi, Empereur & Monarque de tout le monde. Premierement tu es fait conforme à l'image du Fils de Dieu, pour eſtre participant de ſa gloire & immortalité: apres, l'Eſprit de gloire repoſe ſur toi, qui ſurmonte tous les honneurs, couronnes & triomphes de ce monde. Tu es maintenant à l'eſchole de Ieſus Chriſt, là où le Pere celeſte deſploye les threſors & richeſſes de ſa grace, & les admirables ſecrets de ſa ſapience, & ſes profonds & incomprehenſibles iugemens: en laquelle tous les Prophetes, Ieſus Chriſt, les Apoſtres & Martyrs ont eſté, & enduré iniures, opprobres & playes, & ont eſté eſprouuez comme l'or en la fornaiſe, deuant qu'obtenir la couronne d'immortalité, laquelle eſt preparee à tous ceux qui maintienent la cauſe de Dieu, & ſont vrais & fideles ſoldats de Chriſt iuſqu'à la mort. Voila, treſchers freres, la lecture & leçon

Conſolation du S. Eſprit.

Rom. 8.
2. Pier. 4.

que le S. Eſprit nous faiſoit pour lors, & fait encore tous les iours, qui eſt le grand Docteur de ceſte tant heureuſe eſchole.

Le lendemain, qui eſtoit vn Mecredi onzieſme dudit mois, ie fu amené en vn autre groton qui eſtoit vn peu clair, là où eſtoit vn de mes freres & compagnons, qui eſtoit prins auec moi pour vne meſme cauſe, auec lequel ie me conſolai grandement par l'eſpace de deux iours, & fus amené là par vne grande prouidence de Dieu. Car eſtant là auec ledit frere, on nous auertit comment nous deuions appeler comme d'abus, apres que ſerions declarez heretiques: laquelle choſe ie n'euſſe peu ſauoir, ni auſſi vn autre frere qui eſtoit deſſous moi en vn groton, ſinon par ce ſeul moyen. Or le ſoir on me ramena en mon premier groton: & par les priuez i'auerti ledit frere qui eſtoit deſſous moi. Le Vendredi venu, le treizieſme dudit mois, enuiron huict heures le Geolier me vint querir pour me mener deuant l'Official: là où il n'y auoit auec lui que le Geolier & vn homme: lequel me demanda premierement ſi i'auoi eſté iamais à la Charité. R. Nenni, monſieur, ni ne ſai où elle eſt. Voulez-vous dire, dit-il, que vous n'y ayez iamais eſté? R. Certainement non. D. N'auez-vous pas eſté en la compagnie de ceux qui deliurerent Richard, quand on le menoit? *C'eſt Richard le Feure.* R. Non, monſieur, ne iamais n'ai veu ni conu Richard, iuſques à l'autre iour qu'il paſſoit par la Saone, qu'on diſoit que c'eſtoit lui. Et ſoyez aſſeuré, monſieur, enſuyuant le iurement & la foi que ie vous ai promiſe, que ie n'y ai point eſté, ni auſſi voudroi y auoir eſté, & n'approuue aucunement ce fait; car ce n'eſt pas le moyen par lequel il faut defendre la parole de Dieu & ceux qui la maintienent. D. Et donc, voulez-vous touſiours perſeuerer en voſtre erreur & opinion? R. Ce que ie maintien c'eſt la parole de Dieu, & ne di rien contre icelle. D. Comment ſauez-vous que ce que vous maintenez c'eſt la parole de Dieu? R. Par ce que tout ce que ie di eſt conforme à la doctrine des Prophetes, Apoſtres, & de Ieſus Chriſt: & par le S. Eſprit qui m'aſſeure que c'eſt la parole de Dieu, & ie le croi ainſi. D'auantage, vous auez veu, monſieur, qu'on ne me peut pas monſtrer du contraire, ni conuaincre que ce que ie di ne ſoit la verité. Car ces iours paſſez vous viſtes que celui qui diſputoit contre moi, fut vaincu, parlant du ſainct Sacrement, &

de pluſieurs autres poincts. D. Vous niez le S. Sacrement? R. Non fai pas, monſieur: ains le croi ainſi que Ieſus Chriſt l'a ordonné, & ainſi que S. Auguſtin l'explique ſur S. Iean. Or voyant que ledit Official eſtoit acouſtré autrement qu'il n'auoit de couſtume, ioint auſſi qu'il m'auoit tenu tels propos, ie penſai qu'il me vouloit declarer heretique, & qu'en bref nous ſerions deſpeſchez. Ie di alors, Monſieur, on nous a prins en paſſant noſtre chemin ſans inquiſitions, & ſans auoir rien fait contre les edits du Roi. Vous nous auez interroguez de noſtre foi, & nous vous auons reſpondu par la parole de Dieu: il eſt bien permis à vn Turc & à vn Iuif de rendre raiſon de leur foi & doctrine, s'ils ſont interroguez, ſans aucun danger de leur vie. Pourquoi ne nous doit-il eſtre permis, à nous auſſi qui ne diſons rien que ce qui eſt contenu en la Parole? Nous ſauons bien, monſieur, que nous ne ſommes pas tombez entre vos mains à l'auenture: mais par la prouidence & vouloir de Dieu. Vous eſtes auſſi ordonné de Dieu pour eſtre iuge de noſtre cauſe, qui eſt bonne & iuſte. Parquoi regardez maintenant comment vous iugerez. Car ſi vous iugez mal, il y a vn autre Iuge par deſſus vous, qui en conoiſtra & iugera ſelon equité: deuant lequel faudra que vous veniez quelque fois pour ouïr ſentence contre vous, ſi vous condamnez ſa ſaincte Parole. Or cependant que diſoi ces choſes d'vn grand zele & vehemence, ce poure mal-heureux ſe pourmenoit eſtant tout eſtonné & effrayé, tellement qu'il ne pouuoit reſpondre vn ſeul mot. Auparauant il auoit vn viſage riant quand il m'interroguoit: mais alors il eſtoit triſte & paſle, ne ſe pouuant arreſter en vn lieu. Quand ie lui propoſoi le iugement de Dieu deuant, il ne diſoit rien, & ſi ne ſauoit ſortir de deuant moi: & cependant le Seigneur foudroyoit ſur ſa teſte, & me faiſoit parler d'vn zele & hardieſſe la plus grande que iamais. Or apres auoir parlé long temps, il me dit en s'en allant, Il faut bien maintenir la parole de Dieu. Apres auoir dit cela, le Geolier me remit au groton.

Miroir du tourment qu'ont les Iuges en condamnant la verité.

Vn quart d'heure apres, on me vint querir pour m'amener au parquet deuant les Officiaux & pluſieurs autres, là où il y auoit vne grande multitude de gens. Eſtant donc arriué au lieu, l'Official Buatier commença à lire & prononcer ma ſentence, me condamnant

damnant heretique & ſchiſmatique. Alors ie di, l'appele de voſtre ſentence comme d'abus. L'Official me dit, Pourquoi en appelez-vous? maintenant vous ne parliez pas ainſi. R. Monſieur, en ma confeſſion ie parle contre les abus, & non pas contre la parole de Dieu. Parquoi i'en appele comme d'abus. Or apres la ſentence & noſtredit appel, ils cuiderent enrager de grande ire & fureur. Et l'Official Buatier, vicaire general de l'Archeueſque de Lyon, apres nous auoir condamnez s'en retourna en ſa maiſon tremblant, ainſi qu'il nous a eſté dit par vn homme de bien qui le vid. Et en parlant de noſtre appel, il eſtoit tout troublé. Eſtant donc arriué en ſa maiſon tout eſtonné, voici venir vne demie heure apres, le iuge Melier, qui ſe diſoit eſtre enuoyé par le lieutenant du Roi: lequel dit, Monſieur le Lieutenant m'enuoye ici pour faire remuer ces Lutheriens, & les amener à Rouanne, afin qu'ils ſoyent deſpeſchez demain. Auquel l'Official fit reſponſe, qu'il n'en ſeroit rien, pource qu'auions appelé comme d'abus, & que noſtre appel ſeroit receu. Adonc ce lion cria, Comment? vous ne voulez pas donc faire iuſtice de ces meſchans heretiques! L'Official reſpondit, Si fai: mais premierement i'en veux conſulter, & en eſcrire à Paris, pour ſauoir ſi leur appel aura lieu; ils ſeront auſſi bons entre-ci & vn mois que maintenant. Voila comment Dieu nous a defendus par celui qui nous auoit condamnez vn peu deuant: & a fait que ce lion nous a eſté paſteur pour vn temps, pour nous defendre contre la rage des autres lions. Vn loup rauiſſant, contre ſa nature a gardé que les poures brebis n'ont eſté deuorees par autres loups. En quoi Dieu a monſtré ſa main forte & puiſſante, qui a eſté certes vne œuure de Dieu grande & admirable deuant nos yeux, pour nous aſſeurer touſiours en ſes promeſſes, & en ſa bonté & miſericorde, voyans le grand ſoin qu'il a touſiours de ceux qui eſperent en lui, ſachans auſſi que quand nous ſerons ſous ſa garde & ſous ſa main, le diable ni toute la puiſſance du monde ne nous pourra nuire aucunement: non pas meſme nous oſter vn petit poil de noſtre teſte. Dequoi nous lui deuons rendre graces & louanges, magnifians & glorifians ſon ſainct Nom de ceſte deliurance qu'il a faite de ſes poures ſeruiteurs, nous faiſant viure au milieu de la mort, meſme contre toute

Appel comme d'abus.

Que tous enfans de Dieu notent ceci, & ce qui ſuit.

eſperance: ſuſcitant cependant tant de gens de bien pour noſtre grand ſoulagement, qui ſe ſont employez par tous moyens, tant pour le ſoulagement de nos poures corps, que pour noſtre deliurance: qui eſt vne choſe admirable deuant nos yeux, & impoſſible à raconter.

Voila ces cruels lions, qui deſia auoyent ouuert leurs gueules pour nous deuorer & engloutir, & pour nous mettre à mort le lendemain, qui eſtoit le quatorzieſme du mois de Mai, ainſi qu'ils l'auoyent arreſté en leur conſeil: mais par ces deux ou trois mots que noſtre bon Dieu mit en noſtre bouche, il empeſcha la rage de ces cruelles beſtes: & a fait que ces paroles ont eſté vne bride en leur bouche & en leurs narines, pour les tenir tellement qu'ils ne nous ont peu nuire aucunement. Certes le Seigneur miraculeuſement nous a preſeruez & defendus contre leurs conſeils, machinations & entrepriſes, nous faiſant glorifier ſon ſainct Nom aux priſons par long temps, voire triompher dedans le fort de nos ennemis. Et iaçoit que Satan nous ait mis embuſches de tous coſtez: iaçoit que les aſſauts nous ayent eſté donnez & par dehors & par dedans, maintenant par craintes & tremblemens, maintenant par belles promeſſes & flatteries: maintenant nous propoſant les tourmens de la mort cruelle & ignominieuſe qu'il nous faloit endurer deuant le monde, ſi nous perſeuerions en noſtre confeſſion: maintenant la liberté de nos corps, & les portes ouuertes qui nous eſtoyent preſentees, ſi voulions nous deſdire & accorder auec eux: mais quoi? ont-ils peu gagner ſur nous? Nous ont-ils peu faire perdre courage, pour nous accorder auec eux en quelque poinct, ou pour nous faire quitter du tout la place? Nenni, nenni. Car noſtre bon Dieu nous a tellement conſolez & fortifiez par la vertu de ſon Eſprit, qu'il nous a rendus inuincibles, voire victorieux de tous nos ennemis. O que ce vieil ſerpent Satan nous a donné de grans aſſaux, & auec grande rage ietté ſes fleſches ardentes contre nous, quand il nous a preſenté la liberté de nos corps, les biens, richeſſes & honneurs du monde, l'angoiſſe & triſteſſe que nos poures parens ont pour nous, & la grand' ioye & lieſſe qu'ils auroyent de noſtre deliurance: ce mais bon Dieu nous a tellement aſſiſté, que vrayement quand ces choſes ont

Saincte gloire des fideles en la grace & faueur miſericordieuſe de Dieu.

eſté & ſont encor propoſees & miſes deuant nos yeux, noſtre poure eſprit gemit & pleure, non pas deſirant la deliurance de ce corps, ou regrettant les biens, honneurs & plaiſirs de ce monde; non pas regardant plus à la triſteſſe, angoiſſe & miſere de nos poures parens, qu'à la gloire de Dieu, & la cauſe que nous maintenons: mais noſtre eſprit gemit ſon adoption, & la reuelation de la gloire des enfans de Dieu: il reiette toutes choſes, & les eſtime fiente & ordure au prix de l'excellence de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & de la couronne de gloire qui nous eſt preparee apres ce combat. Et ſi la chair d'autre part ſe contriſte & tremble, ſi elle gemit & ſouſpire, voyant le tourment & la mort prochaine; incontinent l'eſprit lui propoſe la treſ-heureuſe & triomphante reſurrection, en laquelle elle ſera pleinement reſtauree, & couronnee de gloire & immortalité, ſemblable au corps glorieux de Ieſus Chriſt, pour viure là haut au ciel eternellement auec Dieu & auec les bien-heureux Anges.

Conſolation interieure qu'ont les fideles.

Helas! treſchers freres & ſœurs, nous ſommes maintenant reiettez de tout le monde, & eſtimez comme l'ordure & fiente d'icelui. Nous ne voyons deuant nos yeux que confuſion, cruels tourmens, & l'horrible face de la mort: nous mourons tous les iours & à toutes heures pour noſtre Seigneur Ieſus, & pour l'eſperance que nous auons en lui: toutesfois nous ne perdons courage aucunement, ni ne nous troublons point: mais eſtans aſſeurez & certains de l'amour & charité que noſtre bon Dieu nous porte, eſtans enuironnez de ſes ailes, & cachez ſous les playes de Ieſus Chriſt, deſpitons toute la rage du monde & du diable, de la mort & d'enfer, & nous eſiouyſſons d'vne ioye & lieſſe incomprehenſible & inenarrable, attendans en grand deſir & repos de conſcience ceſte bien-heureuſe iournee en laquelle noſtre Seigneur apparoiſtra, pour nous recueillir en ſon royaume celeſte, auquel nous viurons & regnerons auec lui eternellement. N'auons-nous pas donc grande matiere de nous reſiouyr, & de nous glorifier en la croix de noſtre Seigneur Ieſus, puis que noſtre bon Dieu nous fait tant de bien & d'honneur, que nous receuoir au nombre de ſes Martyrs, nous qui ne ſommes que poures vers de terre, & nous retirer de ce val de miſeres & maux pour nous emmener en ſon royaume

eternel? ouy vrayement. Certes, treſchers freres & ſœurs, nous ſentons vne telle conſolation & ioye en noſtre cœur, nous ſentons vne telle douceur en la croix & aux eſpines de la couronne de Ieſus Chriſt, qu'à bon droict nous pouuons dire auec le ſainct Gal.4.14. Apoſtre, Ia n'auiene que ie me glorifie qu'en la croix de Chriſt, par lequel le monde m'eſt crucifié, & moi au monde. O que ſi nous pouuions entendre les grands threſors, richeſſes & benedictions celeſtes que Dieu deſploye & communique à ceux qui ſouffrent & endurent aux priſons de l'Antechriſt, pour maintenir ſa Parole! Si nous pouuions ſentir quelque gouſt des ioyes celeſtes, deſquelles ſont deſia participans en ce monde les Martyrs, & ceux qui endurent pour Chriſt: nous ne ſerions pas ſi laſches que nous ſommes: nous ne nous endormirions point, & ne fuirions la croix ni les afflictions pour maintenir la gloire de Dieu: ainſi que nous *Argument du moindre au grand.* faiſons. Las! ceux qui ſont aux gages de quelque Prince terrien, ne doutent pas de laiſſer non ſeulement leurs peres, meres, femmes, enfans, richeſſes, pour aller à ſon ſeruice: mais le plus ſouuent expoſent leurs propres vies, meſmes pour maintenir vne meſchante querelle: & nous qui auons vn tel Prince, aſſauoir Ieſus Chriſt Fils de Dieu, qui a ſouffert mort & paſſion en l'arbre de la croix pour nous poures pecheurs, douterons-nous de laiſſer toutes choſes, voire d'expoſer nos propres vies pour maintenir ſa cauſe & querelle tant iuſte & raiſonnable, veu qu'il a puiſſance de les nous rendre apres? Et ſi tant d'exemples du temps paſſé ne nous peuuent eſmouuoir, ni inciter de marcher en bataille pour maintenir la cauſe du Fils de Dieu: helas! pour le moins que ceux de noſtre temps, que Dieu nous preſente deuant nos yeux, le facent. Nous voyons nos poures freres & ſœurs eſtre amenez aux tourmens & à la mort cruelle de toutes parts, pour maintenir ceſte meſme *Exhortations vehementes.* cauſe tant iuſte & raiſonnable. Nous voyons la terre arrouſee du ſang innocent, l'aſſaut qui a eſté donné contre le fort de l'Antechriſt, & la grande breſche qui a eſté faite par ceſte grande artillerie de la parole de Dieu: & nous ne prendrons courage de marcher en bataille, & donner l'aſſaut? Penſons-nous auoir la couronne de gloire ſans auoir premierement bataillé auec noſtre grand Capitaine? penſons-nous regner auec le Fils de Dieu, ſans

auoir ſouffert & enduré auec lui en ce monde? Nenni, nenni. Parquoi, chers freres & ſœurs, courons, courons au combat qui nous eſt propoſé, regardans à noſtre grand Capitaine Ieſus Chriſt: & oſtons toute charge qui nous peut empeſcher de courir legerement, pour obtenir la couronne & le prix qui nous eſt propoſé. Sortons hors des tentes portans l'opprobre de Ieſus, & portons auecques lui la croix en la montagne de Caluaire: afin que ſi nous ſouffrons en ce monde auec lui, & ſommes faits conformes à ſa mort & opprobre, auſſi ſoyons-nous à ſa reſurrection & gloire. Allons à la montagne de Sion, & à la cité du Dieu viuant, Ieruſalem celeſte, & à la compagnie des Anges & benits eſprits; car nous n'auons pas ici maiſon ou cité permanente: mais nous cerchons celle qui eſt à venir.

Pourquoi ceſte confeſſion a eſté eſcrite.

Voila, treſchers freres & ſœurs, ce que nous auons retenu à la verité de nos reſponſes & demandes des aduerſaires. Leſquelles, eſtans requis pluſieurs fois, vous auons mis par eſcrit pour la conſolation & edification de toute l'Egliſe, prians ce bon Dieu & Pere celeſte que tout ſoit à ſon honneur & gloire, & à la confirmation de tous ceux qui ont la conoiſſance de verité, & à l'inſtruction des poures ignorans, au Nom de Ieſus Chriſt, Ainſi ſoit-il. Au reſte, treſchers freres & ſœurs en Ieſus Chriſt, tant ceux qui eſtes en la ſaincte aſſemblee, qu'en la grande captiuité de Babylone, ſous la tyrannie de l'Antechriſt, ie vous remercie tres-affectueuſement des prieres & oraiſons qu'auez faites pour moi, & pour mes treſchers freres & compagnons, & de la compaſſion qu'auez euë de nos liens; car certes elles n'ont point eſté vaines ni inutiles: mais nous en auons ſenti vn grand fruict, conſolation & ſoulagement. Parquoi, ie prie noſtre bon Dieu & Pere de toute miſericorde, le vous rendre en ceſte grande iournee, & vous faire ſentir le fruict des promeſſes qu'il a faites à tous ceux qui auront compaſſion de ſes poures priſonniers, & exercent charité enuers ſes ſeruiteurs & membres de Ieſus Chriſt: tellement que puiſſiez auec nous obtenir la couronne de vie, pour viure & regner au royaume celeſte eternellement auec le Pere, le Fils & le S. Eſprit: Ainſi ſoit-il. Adieu, treſchers freres & ſœurs, ie vous ſalue tous d'vn ſainct baiſer, & accole en Ieſus Chriſt.

Fruicts des ſainctes prieres.

Priez pour nous, ainſi que nous faiſons pour vous: afin que Dieu nous donne victoire de tous nos ennemis, & qu'il briſe Satan noſtre mortel ennemi ſous nos pieds, au Nom de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, Ainſi ſoit-il. Tous les freres priſonniers auec moi vous ſaluent en noſtre Seigneur, prians touſiours pour vous.

Par voſtre frere en Ieſus Chriſt,

PIERRE ESCRIVAIN.

Autre Epiſtre dudit Pierre Eſcriuain, par laquelle il conſole ſes autres freres priſonniers.

S'IL eſt ainſi, treſchers freres, que la conionction des membres du corps humain eſt ſi grande, que l'vn ne peut endurer que la douleur ne paruiene aux autres: à plus forte raiſon nous qui ſommes membres du corps de Ieſus, eſtans liez enſemble & conioints par le ſainct Eſprit, deuons ſentir les douleurs de nos poures freres qui ſouffrent & endurent pour Ieſus Chriſt. Parquoi apres auoir eſté aduertis de voſtre captiuité, nous qui ſommes enſemble priſonniers comme vous pour verité, & tous ceux qui aiment noſtre Seigneur, auons eſté grandement marris, eſtimans vos afflictions eſtre les noſtres. Toutesfois conſiderans la prouidence & volonté de noſtre bon Dieu & Pere, qui ne permet ni ne fait aucune choſe qui ne ſoit à ſon honneur & à ſa gloire, & à la conſolation de ſes enfans, nous auons eſté ioyeux de voſtre conſtance, prians Dieu qu'il lui plaiſe de parfaire l'œuure qu'il a commencé en vous, & de vous donner bouche & ſapience à laquelle nos aduerſaires ne puiſſent reſiſter. Vous ſauez, treſchers freres, pour qui vous endurez: aſſauoir pour Ieſus Chriſt Fils de Dieu, qui a ſouffert & enduré vne mer de tous maux pour nous poures pecheurs. Reſiouïſſons-nous donc de la conformité que nous auons auec lui: eſtans aſſeurez que puis que nous ſommes participans de ſes afflictions, auſſi ſerons-nous de la conſolation. Si Ieſus Fils de Dieu eternel, noſtre chef & capitaine, eſtant meſpriſé du monde, batu, fouëtté, couronné d'eſpines, par le chemin de la croix eſt allé à la gloire de Dieu ſon Pere: nous qui ſommes ſes membres, poures vers de terre, y penſons-nous aller

Luc 21.15.

par autre voye? Penſons-nous obtenir la couronne, ſans auoir premierement bataillé? Nenni, nenni: car il faut que les membres ſuyuent neceſſairement le chef, duquel ils ont vie & mouuement: comme le ſoldat ſon capitaine, ſous l'enſeigne duquel il bataille, afin d'eſtre participant de la victoire & deſpouille des ennemis. Puis que nous bataillons ſous Ieſus Chriſt noſtre Capitaine, pour maintenir vne ſi bonne querelle, prenons courage pour combattre inſtamment iuſqu'à la derniere goutte de noſtre ſang. Regardons à la ioye qui nous eſt propoſee, qui eſt infinie & eternelle. Courons en toute diligence cependant que ſommes en la lice, afin d'obtenir la couronne incorruptible, qui nous a eſté preparee deuant la conſtitution du monde. Ne doutons point de la victoire: Ieſus Chriſt noſtre Roi & Prince l'a obtenue pour nous, laquelle il nous a acquiſe par ſa mort & paſſion en l'arbre de la croix, en laquelle il a triomphé de nos ennemis : aſſauoir du monde, de Satan & la mort: prenant l'obligation par laquelle Satan & la mort nous tenoyent obligez & eſclaues, la rompant & fichant en la croix, deſpouillant toutes principautez & puiſſances, & les a amenees en monſtre, triomphant d'elles par icelle, tenant nos ennemis captifs: tellement qu'ils ne peuuent rien maintenant contre nous, non pas meſmes nous oſter vn petit poil de noſtre teſte contre ſon vouloir. Vous ſerez, dit-il, hays de tous pour mon Nom: toutesfois ne craignez, car meſmes les cheueux de voſtre teſte ſont tous contez: & n'en tombera pas vn en terre, quelque rage ou fureur que le monde ait contre vous, ſans la volonté de voſtre Pere celeſte.

1. Tim. 2. 5.

Col. 2. 25.

Mat. 10. 12.

Puis donc que nous auons vn tel Roi qui tient tellement liez nos ennemis qu'ils ne peuuent rien contre nous ſans ſon commandement, & non tant ſeulement contre nous, mais meſme contre les beſtes brutes: & puis que Ieſus Chriſt noſtre Roi & frere a toute puiſſance au ciel & en la terre & aux enfers, que deuons-nous craindre? qui deuons-nous redouter? Sera-ce la mort? Nenni: car Ieſus Chriſt l'a par ſa mort engloutie, tellement que maintenant elle n'eſt qu'vn tranſport à meilleure vie, & à la ioye infinie. Sera-ce Satan prince du monde? Nenni, d'autant que Ieſus Chriſt l'a deſtruit & ietté dehors. Car quelque puiſſance &

tyrannie que les meſchans exercent contre les enfans de Dieu: ce n'eſt pas à dire pourtant que Satan leur prince & maiſtre ne ſoit mis hors de ſon regne, que ſa teſte ne ſoit rompue & briſee. Que ſi maintenant par ſes membres il mene la guerre aux poures fideles, leſquels il tourmente & tyranniſe, toutesfois c'eſt par la volonté de noſtre Pere, qui eternellement a eſleu tous ſes enfans pour aller à la gloire eternelle par croix & afflictions. Il nous faut tous
1.Pier. 4.1. boire de la coupe & du calice qui eſt en la main de Dieu, ſuyuans Ieſus noſtre Maiſtre. Prenons donc courage, & beuuons apres lui, car il a auallé pour nous l'amertume & poiſon, mais les meſchans & reprouuez maugré leurs dents aualleront la lie qui les eſtranglera: car en icelle eſt toute la fureur de Dieu. Il faut premierement que le iugement commence à la maiſon de Dieu: & ſi premierement à nous, quelle ſera la fin de ceux qui ne croyent point à l'Euangile de Dieu, ains le blaſphement & perſecutent par feu & par glaiue? Et ſi le iuſte eſt difficilement ſauué, où comparoiſtra l'infidele & pecheur? S'il n'a pas eſpargné les Saincts Prophetes & Apoſtres, non pas meſme ſon bien-aimé Fils Ieſus Chriſt, comment eſpargneroit-il ſes ennemis tant cruels, inhumains & abominables? C'eſt donc choſe iuſte enuers Dieu, qu'il rende affliction à ceux qui nous affligent: & à nous qui ſommes affligez, repos & conſolation en ceſte grande iournee d'ire & vengeance, quand le Seigneur Ieſus noſtre Roi & Maiſtre viendra en ſa gloire & puiſſance auec les ſaincts Anges, ayant vne grande flamme de feu deuant lui, pour faire vengeance contre tous ceux qui n'aiment Dieu, & n'obeiſſent pas à l'Euangile de noſtre Seigneur: leſquels ſouffriront peine, aſſauoir perdition eternelle deuant la face du Seigneur. Voila la recompenſe des meſchans & ennemis de Dieu, qui auiourd'hui perſecutent la poure Egliſe; voila la fin & perdition de nos aduerſaires, qui en grande puiſſance & rage auiourd'hui menent guerre contre Dieu & ſon Egliſe. Ne ſoyons donc troublez, treſchers freres, voyans leur grande proſperité & puiſſance, leurs richeſſes, honneurs & magnificence: car tout cela paſſera comme l'ombre, tout s'enfuira comme le vent. Toute gloire & richeſſe, toute beauté, force & puiſſance de l'homme, n'eſt qu'vne petite fleur d'herbe, laquelle ſeche incontinent par la chaleur

chaleur du ſoleil, & ſa fleur tombe, & ſa belle aparence eſt perie: mais nous qui ſommes enfans de Dieu, perſecutez & reiettez comme les abominations & ordures de ce monde, demeurerons eternellement en ioye perpetuelle, eſtans en gloire & immortalité: ayans nos corps qui maintenant ſont abiects & caduques, ſuiets deuant le monde à meſpris & deshonneur, ſemblables au corps glorieux de Ieſus Chriſt, eſtans meſmes ſemblables à Dieu, lequel nous verrons face à face. Et non tant ſeulement le verrons clairement tel qu'il eſt: mais ſerons vnis & conioints à lui d'vn amour ſi grand, que meſmes les Anges ne le peuuent entendre ne comprendre. Car tout ainſi que la dilection de Ieſus enuers ſes fideles ſurmonte toute conoiſſance: auſſi fait celle de Dieu le Pere enuers ſes enfans, leſquels il couronnera de gloire eternelle & immortalité auec ſon bien-aimé Ieſus Chriſt.

Fermans donc les yeux à toutes choſes de ce monde qui nous pourroyent troubler, nous qui courons pour obtenir ceſte gloire immortelle, iettons l'ancre de noſtre eſperance en ceſte heureuſe & triomphante reſurrection, & en ceſte gloire qui nous eſt preparee. Attendons par patience noſtre deliurance, eſtans aſſeurez que celui qui nous a promis eſt fidele & veritable, & qu'il ne ſe peut nier ſoi-meſme. Prions-le qu'il nous donne par ſon ſainct Eſprit perſeuerance iuſques à la fin. Regardons à celui qui dit, Ne craignez point ceux qui tuent le corps & ne peuuent tuer l'ame: mais craignez celui qui peut perdre l'ame & le corps en la gehenne du feu, là où il n'y a que pleurs & grincement de dents. Conſolons-nous en ce qu'il dit, Ie vous enuoye comme brebis entre les loups. Puis donc qu'il nous enuoye, nous ſommes en ſa main & ſauuegarde: car c'eſt lui qui eſt le bon Paſteur, qui conoit ſes brebis, & les garde: tellement qu'il n'en peut perir aucune: mais contre nos aduerſaires, c'eſt le Lion de Iuda, qui deuore tous ſes ennemis. C'eſt le Roi du ciel & de la terre, ayant puiſſance ſur toute creature, lequel par verge de fer peut briſer, auſſi aiſement qu'vn pot de terre, la teſte aux Princes & aux Rois qui ne veulent obeir à ſa parole, ains la perſecutent par mer & par terre. Eſiouïſſons-nous donc d'auoir vn tel bouclier & defenſe, ſachans que nos ennemis ne peuuent rien contre nous, ſinon ce qu'il en a

Mat. 10.28.

Mat. 10.16.

ordonné. Or eſt-il qu'il n'a rien ordonné de nous qui ne ſoit à ſon honneur & à ſa gloire, à noſtre ſalut, & conſolation de toute ſon Egliſe. S'il lui plait ſe ſeruir encores de nous poures vaiſſeaux de terre, qui ſommes vils, abiects, voire & auſſi deſtituez de toute aide humaine; il eſt trop plus que puiſſant pour nous deliurer contre l'eſperance de tout le monde: car c'eſt lui qui a deliuré Ioſeph des liens & priſons, & de toutes ſes tribulations, & l'a eſleué en grand honneur par toute la terre d'Egypte. C'eſt lui qui eut compaſſion de ſon poure peuple, & ouyt leur gemiſſement quand il eſtoit affligé des Egyptiens: lequel par main forte & bras eſtendu il deliura contre toute eſperance, & l'amena en la terre promiſe, confondant Pharaon & toute ſon armee es abyſmes de la mer rouge. C'eſt Ieſus Chriſt Dieu eternel, qui briſa la teſte aux Princes & Rois, peuples & nations qui voulurent moleſter les enfans d'Iſrael au deſert, & empeſcher qu'ils n'entraſſent en la terre promiſe. C'eſt lui qui oyoit les gemiſſemens de ſon peuple quand il eſtoit captif & priſonnier en Babylone, & le deliura contre le iugement de tout le monde: & en le deliurant fit vengeance horrible & eſpouuantable contre ſes ennemis, afin que les enfans d'Iſrael annonçaſſent ſon Nom, & que les peuples & nations conuſſent qu'il y auoit vn Dieu qui faiſoit choſes grandes & merueilleuſes en la terre. C'eſt lui qui deliura Dauid ſon ſeruiteur de la main de Goliath, de Saul, & de tous ſes ennemis qui eſtoyent plus forts que lui. C'eſt Ieſus Chriſt noſtre Maiſtre, qui contre toute eſperance tira les trois enfans de la fournaiſe de feu, & ſauua Daniel de la foſſe des lions: qui pour vne meſme cauſe que la noſtre furent mis au danger de mort. C'eſt lui qui deliura Ionas le Prophete, quand il cria du ventre de la balaine par l'eſpace de trois iours & de trois nuicts, & le fit aller preſcher penitence à la grande cité de Niniue.

La deliurance du peuple de Dieu.

Mais delaiſſant ces exemples anciens, regardons en la primitiue Egliſe, laquelle contre la rage de tout le monde a eſté defendue & gardee. Qui a deliuré ſainct Pierre de la gueule du lion cruel le Roi Herode, lequel l'ayant mis en priſon, le bailla à garder en grande diligence, pour le mettre à mort apres la feſte? Qui a deliuré ſainct Paul de tant de tribulations, de tant de dangers de

Act. 11.

mort, des priſons, des playes, des perils de la mer, des ſeditions des Iuifs & Gentils, bref, d'vne mer de maux & tribulations; ſinon noſtre bon Dieu exauçant leurs prieres & oraiſons? Donc, treſchers freres, puis que nous ſommes en la foſſe de Daniel, attendans de iour en iour qu'on nous viene querir pour nous mener à la mort, pour nous mettre en deshonneur & ſpectacle deuant le monde: bref, puis que nous attendons d'heure en heure d'eſtre emmenez à la boucherie comme poures brebis deſtinez à occiſion: prions, prions noſtre bon Dieu & Pere plein de pitié & miſericorde: crions apres lui: faiſons que nos gemiſſemens montent iuſques au ciel, le priant de nous deliurer de la main de nos ennemis, de la foſſe des lions, & de l'ombre de la mort en laquelle nous ſommes: afin d'annoncer ſon ſainct Nom au milieu des peuples & nations, auſſi ſa puiſſance & miſericorde infinie, ſon amour paternel enuers ſes enfans, ſes iugemens admirables & incomprehenſibles. Que ſi nous le faiſons en vraye & viue foi, ſoyons certains qu'il nous deliurera, s'il le conoit eſtre expedient pour ſa gloire & noſtre ſalut. Que s'il lui plait que nous endurions pour ſon Nom, & pour ſeeller ſa verité par noſtre ſang: helas! freres, rendons-lui graces: car nous ſerons cent mille fois plus heureux. Mourir pour Chriſt, enſuiuant l'Apoſtre, nous eſt gain: Phil. 1. 21.
& qui voudra ſauuer ſa vie, dit noſtre Seigneur Ieſus, il la perdra: Mat. 16.25.
mais qui la perdra pour l'amour de lui, & pour maintenir ſa Parole, il la trouuera, & ſera aſſis au throne de Dieu auec Ieſus Apoc.13.25.
eternellement, eſtant reſplendiſſant comme le Soleil au royaume de noſtre Pere. O poures fideles & Martyrs qui eſtes és priſons obſcures & horribles, là où iour & nuict vous pleurez, voyans la deſolation & perdition du poure monde, & le Nom de Dieu blaſphemé! là où bien ſouuent eſtes en angoiſſes grandes & eſpouuantables, eſtans aſſaillis de la chair malheureuſe & ennemie de Dieu! du lion bruyant, aſſauoir noſtre aduerſaire Satan cruel & 1.Pier. 5.8.
inhumain, qui nous cerche pour deuorer! de l'horrible & eſpouuantable face de la mort qui ſe preſente bien ſouuent deuant vous! O nous tous enfans de Dieu, de toute eternité eſleus pour auoir la vie eternelle, contemplons les richeſſes incomprehenſibles & ineſtimables qui nous ſont preparees, contemplons noſtre grand

heritage immortel & incorruptible, noſtre vie, noſtre gloire & ioye infinie, qui nous eſt preparee deuant la conſtitution du monde. lettons les yeux de noſtre foi en ce grand abyſme de gloire & immortalité. Helas! freres, conſiderons que noſtre affliction eſt
2.Cor.4.17. legere & de petite duree, mais la ioye qu'elle porte & produit, eſt infinie & eternelle. Que ſi nous le faiſons, facilement nous endurerons toutes choſes, nous deuorerons, comme l'on dit, toute
Luc 21.28. triſteſſe & faſcherie: bref, nous embraſſerons en grande ioye la croix qui nous ſera propoſee & preſentee: nous irons alaigrement à ce paſſage tant heureux & deſirable de la mort, en eſleuant nos teſtes en haut, ſachans que noſtre deliurance s'approche.

Donc, freres bien-aimez, regardons aux biens qui nous ſont preparez, car ſi on nous oſte la terre, le ciel nous eſt ouuert ainſi
Act. 7.55. qu'à ſainct Eſtiene: ſi on nous met à mort, regardons à Ieſus Chriſt qui eſt noſtre vie, lequel eſt mort & reſſuſcité, afin qu'en mourant nous mourions à lui, pour apres reſſuſciter en gloire ainſi qu'il a fait. Si nous ſommes meſpriſez au Nom de Ieſus
1.Pier. 4.14. Chriſt, dit S. Pierre, helas! nous ſommes bien-heureux, car l'Eſprit de la gloire de Dieu repoſe ſur nous. N'ayons donc honte d'eſtre affligez comme Chreſtiens, ains glorifions Dieu en cela, & lui rendons graces immortelles, car il nous fait plus d'honneur, quoi que la chair murmure, que s'il nous faiſoit Empereurs de tout le monde. Si noſtre corps abiect eſt meſpriſé & deshonoré, helas! regardons qu'il reſſuſcitera en gloire & immortalité: s'il eſt debile,
1.Cor. 15.43. il reſſuſcitera puiſſant: s'il eſt corruptible & ſenſuel, il reſſuſcitera incorruptible & ſpirituel: que ſi maintenant il pleure & gemit en ceſte mer de miſeres, eſtant pelerin en ce monde, alors il s'eſiouyra d'vne ioye incomprehenſible, eſtant és cieux auec Dieu & les ſaincts Anges, Prophetes, Apoſtres & Martyrs, auec leſquels il viura eternellement. Voila, treſchers freres, aſſez pour nous conſoler en noſtre captiuité, pour engloutir la triſteſſe, que la chair, Satan & le monde nous pourroit donner, voire pour nous rauir aux cieux, & iuſques au throne de noſtre Dieu, auquel ſoit gloire, honneur, empire & magnificence eternellement, Ainſi ſoit-il. Le Pere de toute miſericorde & Dieu de toute conſolation, vous vueille conſoler & fortifier par ſon ſainct Eſprit, vous deliurant

de la main de vos ennemis, pour ſeruir à ſon honneur & à ſa gloire, & à l'edification de ſa poure & deſolee Egliſe: & briſe Satan noſtre aduerſaire ſous vos pieds, au Nom de ſon Fils Ieſus Chriſt, Ainſi ſoit-il.

Par vos freres en Ieſus Chriſt, priſonniers pour la Parole comme vous, ayans deſia en eux receu ſentence de mort.

La paix & grace de noſtre bon Dieu & Pere, par Ieſus Chriſt ſon Fils, & la communication & conſolation du Sainct Eſprit, vous ſoit multipliee eternellement. Ainſi ſoit-il.

IE croi, treſcher frere & entier ami, qu'auez eſté auerti des grans aſſauts qui nous ont eſté donnez par les ennemis de la foi ces iours paſſez, & auſſi de la grande aſſiſtance que noſtre bon Dieu nous a faite, nous donnant par ſon S. Eſprit vne conſtance inuincible. Or maintenant, treſcher frere, reſte le grand & dernier aſſaut que Satan, le monde & la chair nous doyuent donner en bref, ainſi que nous voyons, ſelon l'eſperance, complots, coniurations & reſponſes de nos ennemis. Mais noſtre bon Dieu ne nous laiſſe point, ains nous conſole & fortifie plus que iamais, tellement que ne menaces, ne tourmens, ne mort ignominieuſe ou cruelle qu'on nous preſente, ne nous peuuent faire perdre courage, ne quitter la place à noſtre ennemi. Car de tant plus que nous ſommes abandonnez du monde, d'autant plus nous aprochons de noſtre bon Dieu : & de tant plus que la honte ignominieuſe & confuſion nous eſt prochaine deuant le monde, d'autant plus auſſi la gloire de l'Eſprit de Dieu nous enuironne, & remplit nos poures cœurs de ioye & lieſſe inenarrable, laquelle nous eſleue par deſſus tous les cieux, & nous fait maintenant glorifier aux portes de la mort, en l'eſperance de la vie eternelle & de la couronne d'immortalité, laquelle nous eſt preparee à la fin du combat. Certes, cher frere, il ne nous auient aucune choſe, à laquelle nous ne nous ſoyons preparez tous les iours. Car iaçoit que noſtre bon Dieu nous ait ſuf-

Le dernier aſſaut.

Preparation à la mort.

cité pluſieurs moyens, par leſquels pouuions attendre ſelon l'apparence du monde quelque deliurance, iaçoit que tant de gens de bien & nobles perſonnages nous ayent aſſiſté comme inſtrumens & miniſtres de Dieu: toutesfois eſtans bien ſouuent à part nous en contemplation, & conſiderans la cauſe que nous maintenons, & à qui nous auons à faire, nous auons attendu noſtre deliurance pluſtoſt par la mort que par la vie: nous auons attendu pluſtoſt de ſeeller par noſtre ſang la parole de Dieu, & boire du bruuage que Dieu a preparé à tous ſes eſleus ſuyuans Ieſus Chriſt leur Capitaine, qui a beu le premier. Or puis que le temps & l'heure de noſtre deliurance eſt venue, & que nous commençons à poſſeder & embraſſer ce que nous auons tant attendu & deſiré de long temps: nous en ſommes grandement ioyeux, & en rendons graces à noſtre bon Dieu & Pere celeſte, par ſon Fils Ieſus Chriſt, le prians de parfaire l'œuure qu'il a commencé en nous, nous donnant force & conſtance pour perſeuerer en la foi iuſques à la fin: ce que nous eſperons ainſi qu'il fera à la conſolation de
Heb.11.12. ſa poure egliſe, & à la grande ruine & confuſion de Satan, de l'Antechriſt & de tout ſon regne, lequel receura plus grande playe par noſtre mort que par noſtre vie. Car noſtre bon Dieu fera parler noſtre ſang comme celui d'Abel, & fera auſſi noſtre mort
Iug.16.30. ſemblable à celle du fort Samſon, lequel en tua plus en ſa mort qu'en ſa vie: ainſi que deſia nous en voyons l'experience deuant nos yeux: car pluſieurs Papiſtes ignorans nous vienent conſoler & exhorter à patience, reconoiſſans bien le grand tort & iniuſtice qu'on nous fait. D'auantage, il nous a eſté dit par vn de nos freres qui nous vient viſiter, qu'il y auoit pluſieurs poures aueugles & ignorans en la ville, leſquels ſont grandement eſmeus & contriſtez de la mort & tourmens que nos ennemis nous preparent, & en gemiſſent & ſouſpirent: qui eſt certes vn certain ſigne que noſtre mort & noſtre ſang ſeront ſemences par leſquelles Dieu produira grands fruicts en ſon Egliſe, & confondra & ruinera le regne de Satan & de l'Antechriſt. Parquoi nous auons tous matiere de nous reſiouïr, & de rendre graces à Dieu du grand bien & honneur qu'il lui plait nous faire, à nous ſes poures ſeruiteurs, de nous retirer de ce mal-heureux monde, pour nous amener en ſon

royaume celeſte, qui eſt noſtre pays & heritage, lequel nous a eſté preparé deuant la conſtitution du monde.

Helas, treſcher frere, ne penſez pas, quelque infirmité ou reſiſtance qu'il y ait en noſtre chair, que nous regrettions le monde, ains qui plus eſt, le haiſſons plus que iamais, veu que c'eſt vne mer & abyſme de tous maux: & allons alaigrement & ioyeuſement à ce bien-heureux paſſage de la mort: ſachans bien que c'eſt le chemin & la porte pour paruenir à la vie, & obtenir la couronne de gloire, laquelle Ieſus Chriſt noſtre bon Capitaine, eſtant là haut à la dextre de Dieu, nous preſente apres le combat, & la victoire pour viure & regner auec lui & auec ſes ſaincts Anges, Prophetes, Apoſtres & Martyrs. O bien-heureuſe iournee, en laquelle l'eſpouſe entrera aux nopces auec ſon eſpoux, & le chef ſera auec ſes membres, pour eſtre participans de la gloire & immortalité, & voir & contempler Dieu face à face! O bien-heureuſe reſurrection, en laquelle ce poure corps vil, abiect & caduque, reſſuſcitera en puiſſance, gloire & immortalité, eſtant ſemblable au corps glorieux de Ieſus Chriſt! Voila, cher frere, toute noſtre conſolation & eſperance. Voila noſtre foi, par laquelle nous auons victoire du monde, de la mort, d'enfer & du diable: & rapportons la victoire d'eux auec Ieſus Chriſt noſtre grand Capitaine, qui par ſa mort & paſſion les a veincus & ſurmontez pour nous, afin que nous ſoyons participans de ſa victoire & triomphante reſurrection, & qu'eſtans aſſeurez & certains de telles choſes au milieu de la mort, nous nous venions à reſiouïr, & à deſpiter tout le monde. Helas! treſcher frere, ie vous enuoye ces dernieres lettres pour voſtre conſolation, & pour celle de tous nos bons freres & ſœurs, afin que vous vous conſoliez enſemble, profitans touſiours en la parole de Dieu: & que preniez bon courage pour reſiſter contre les aſſauts de Satan, de la chair, & du monde, perſeuerans touſiours en la foi de l'Euangile. Car iaçoit que ſoyez en la ſaincte aſſemblee & en la maiſon de noſtre Seigneur: toutesfois ſi ne ſerez-vous pas exempts d'afflictions & tribulations, & d'ennemis domeſtiques, qui ſont cent mille fois plus dangereux que ceux qui ſont de dehors. Mais vous ſauez que tant que nous ſerons en ceſte vie, il nous faut porter la croix pour

2. Tim. 4. 8.

1. Cor. 13. 43.

1. Iean 5. 4.

Mat. 16. 24.

ſuyure Ieſus Chriſt noſtre bon Maiſtre: & que tant que nous ſerons en ce monde, en quelque part que nous ſoyons, Satan nous menera par ſes ſuppoſts guerre mortelle: car le Seigneur a ordonné que l'iuroye ſoit parmi le grain iuſques à la moiſſon, & les meſchans parmi les bons iuſques à la fin du monde, afin qu'ils nous ſoyent comme verges & eſpines pour nous poindre & reſueiller. Car ſi nous eſtions ſans croix ou afflictions, nous nous endormirions en ce monde auec les meſchans. Parquoi noſtre bon Dieu, comme vn bon & ſage Pere, nous frappe & viſite de ſes verges, pour nous faire regarder plus auant que ceſte vie, nous demonſtrant qu'ici bas tout eſt tranſitoire & caduque, & qu'il y a vne autre vie laquelle nous deuons cercher en Ieſus Chriſt, qui eſt là haut au ciel à la dextre de Dieu. Reſiouïſſez-vous donc tous en ceſte foi & eſperance, attendans en ſilence & patience voſtre deliurance, prians ce bon Dieu qu'il vous deliure des embuſches de Satan & de tous vos ennemis. Ie vous euſſe eſcrit plus amplement de ceſte matiere: mais il n'eſt ia beſoin, veu que vous eſtes au lieu où pouuez ouïr tant de gens de bien, qui vous conſolent & inſtruiſent iournellement par la parole de Dieu, leſquels vous deuez ouïr & eſcouter, non point comme hommes, mais comme la propre bouche de Dieu, & comme miniſtres de ſa ſaincte Parole: par leſquels Dieu parle au monde, l'exhortant à penitence & repentance. Ie vous prie donc au Nom de noſtre Seigneur, de ne vous troubler, quelque choſe que vous voyez ou oyez: mais eſcoutez touſiours les gens de bien, & donnez-vous garde de ces faux prophetes qui troublent l'Egliſe de noſtre Seigneur, & de ceux qui ſement fauſſes doctrines, contraires à la parole de Dieu. Tenez-vous touſiours en l'vnion de l'Egliſe, & vous ne perirez point. Priez Dieu qu'il lui plaiſe vous tenir ſous ſa garde & protection, vous fortifiant touſiours par la vertu de ſon ſainct Eſprit, afin que puiſſiez perſeuerer en la foi iuſques à la fin.

Mat. 13.29.

PLVSIEVRS autres Epiſtres ont eſté eſcrites par Pierre Eſcriuain: deſquelles nous auons inſeré celles à ſes compagnons priſonniers ſelon l'ordre du temps qu'ils ont ſouffert martyre.

BERNARD SEGVIN.

NOVS pouuons aprendre par les eſcrits de ces Eſcholiers, de quelle ſageſſe & ioye & conſolation le Seigneur les a munis en la priſon & deuant les Iuges. Voici le troiſieſme, natif de la Reole en Bazadois, qui fera pareille foi que les precedens, des dons & graces ſingulieres que Dieu lui auoit conferees, pour les faire ſeruir à ſon honneur & gloire, & pour l'inſtruction de tous ceux qui ſont membres d'vn meſme corps. Ceſtui-ci auſſi a eu moyen de laiſſer par eſcrit la confeſſion de ſa foi, laquelle il preſenta aux Iuges de Lyon, au mois de Mai audit an M. D. LII. & eſt telle que s'enſuit.

LE ſainct Eſprit parlant par la bouche de l'Apoſtre ſainct Pierre, 1.Pier. 3.14. nous commande que ſoyons touſiours apareillez de reſpondre à vn chacun qui nous demandera raiſon de l'eſperance qui eſt en nous, & ce auec benignité & reuerence. Et par la bouche de ſainct Paul il nous dit, Que de cœur on croid pour eſtre iuſtifié: Rom. 10.10. mais qu'on confeſſe de bouche pour auoir ſalut. A ceſte cauſe, puis qu'il a pleu à Dieu que i'aye eſté empriſonné, non pour auoir commis quelque meurtre, larrecin, paillardiſe, ou quelque autre meſchanceté, (de quoi ie ren graces à Dieu) mais pource qu'eſtant interrogué par vous de ma foi, n'ai voulu accorder à certains points qui ſont pour le iourd'hui en different, ni confeſſer iceux eſtre veritables, d'autant que la parole de Dieu & ma propre conſcience me teſmoignent le contraire: auſſi pource que pendant mes interrogations n'ai eu le loiſir ni commodité de vous bailler ma confeſſion de foi par eſcrit, à cauſe que lors ne m'eſtoit permis: ie vous la preſente maintenant, puis que l'occaſion m'a eſté offerte, pour vous donner à entendre que ce n'eſtoit point vne opinion volage, ou obſtination imprimee en ma teſte, qui m'ait empeſché d'approuuer les articles deſſuſdits: mais vne certitude & aſſeurance

que i'ai qu'ils ſont contraires à la parole de Dieu. Ce que (Dieu aidant) i'eſpere monſtrer article par article, ſelon la grace qu'il m'a faite, les couchant tous par ordre, laiſſant cependant le reſte qui eſt commun entre tous ceux qui ſe diſent Chreſtiens: comme eſt le Symbole des Apoſtres, s'accordant à tous les articles de la foi qui ſont contenus en icelle. En premier lieu, touchant le *Franc-arbitre.* Franc-arbitre qu'on attribue à l'homme, de pouuoir faire bien ou mal de ſon propre mouuement: ie di que l'homme de ſa propre nature, depuis la cheute du premier Pere Adam, d'autant qu'il eſt Ephe. 2. enfant d'ire & mort par le peché, comme S. Paul le teſmoigne, ne peut qu'offenſer Dieu, & par conſequent ſe damner. Car Gen. 6 & 8. l'Eſcriture nous teſtifie que tout ce qui procede du cœur humain dés la premiere enfance, n'eſt que mal. Qu'entre les hommes il Pſe. 14. n'y en a aucun qui ſoit iuſte, ne qui cerche Dieu: mais que tous ſont inutiles, corrompus & vuides de la crainte de Dieu, & conſequemment pleins de toute meſchanceté. Que toute cogitation de Job 14. la chair eſt inimitié contre Dieu. Que l'homme eſt ſi abominable, qu'il hume l'iniquité comme le poiſſon hume l'eau. Qu'il eſt plus Pſe. 62. vain que la vanité meſme; leſquelles choſes, comme ainſi ſoit qu'elles ſoyent treſ-veritables, que peut l'homme produire de ſoi-meſme, que toute corruption & peché, comme vn meſchant arbre meſchans fruicts? Parquoi puis que l'homme eſt tel, il ne peut de ſoi-meſme faire aucun bien tant petit qu'il ſoit: mais faut que Dieu le face tout en lui. Et pourtant de tout le bien qu'il fait, il ne s'en doit aucunement glorifier. Car comme dit S. Paul, 1.Cor. 4. Qu'eſt-ce que tu as que tu n'ayes receu? & ſi tu l'as receu, pourquoi t'en glorifies-tu, comme ſi tu ne l'auois point receu? Toute la gloire donc doit eſtre referee à Dieu, puis qu'il eſt autheur de tout le bien que nous faiſons. Ce qui eſt euident & treſ-certain par l'Eſcriture: car le Seigneur meſme dit, que nul ne peut venir à lui, ſi ſon Pere qui l'a enuoyé, ne le tire: que c'eſt l'œuure de Iean 6. Dieu, que de croire en celui qu'il a enuoyé: que nul ne peut venir à lui, s'il ne lui eſt donné de ſon Pere. Puis ſainct Iean Baptiſte Iean 3 dit, que l'homme ne peut receuoir aucune choſe, s'il ne lui eſt Iaq. 1 donné du ciel. S. Iaques dit, Toute bonne donation, & tout don parfait eſt d'enhaut, deſcendant du Pere des lumieres. Mais S.

Paul parle encores plus clairement, quand il dit que nous ne ſommes point ſuffiſans de penſer quelque choſe de nous, comme de nous-meſmes: mais que toute noſtre ſuffiſance eſt de Dieu: que c'eſt Dieu qui fait en nous le vouloir & le parfaire, ſelon ſon bon plaiſir. Finalement que c'eſt lui qui parfait le bien qu'il a commencé en nous, iuſqu'au dernier iour. Parquoi & le commencement, & le milieu & la fin de noſtre ſalut giſt totalement en Dieu, & rien en nous. D'auantage, Ieremie dit apertement, Seigneur, ie conoi que la voye de l'homme n'eſt pas en ſa puiſſance, & n'eſt pas en l'homme de cheminer & d'adreſſer ſes pas. Et en vn autre lieu, Conuerti moi à toi, Seigneur, & ie ſerai conuerti. Lui pareillement, & Ezechiel auec Dauid teſtifie que c'eſt l'œuure de Dieu, de renouueller le cœur de l'homme, d'amolir la dureté d'icelui, d'eſcrire ſa Loi en nos cœurs, & les conuertir de pierres en cœurs de chair, de faire que nous cheminions en ſes commandemens, mettre en nos cœurs la crainte de ſon Nom: afin que iamais nous ne declinions de lui. Si donc nous croyons en Dieu: & apres auoir creu, ſi nous perſeuerons à viure ſainctement: cela ne vient point de nous, mais de Dieu ſeulement. Car premierement deuant la foi nous ne pouuons que pecher: ainſi que l'Apoſtre dit, Que tout ce qui eſt fait ſans foi, eſt peché. Item, La foi eſt vn don de Dieu, & conſequemment toutes les bonnes œuures, & meſme la vie eternelle: d'autant qu'elles procedent de la foi comme de leur cauſe & ſource. Parquoi s'enſuit que l'homme a perdu le Franc-arbitre pour bien faire, puis que de ſa nature il ne peut commettre que peché: & ne peut faire ſi peu de bien que ce ſoit, qu'il ne faille que le Seigneur face en lui le tout, voire iuſqu'à vn bon vouloir & vne bonne penſee: comme il a eſté prouué par euidens teſmoignages.

1.Cor.3. Phil. 2. Phil. 1. Ier. 10. Rom. 14. Ephe.2.

De la iuſtification.

Quant à la iuſtification, ie croi que l'homme eſt iuſtifié par la ſeule foi ouurante par charité, ſans toutefois qu'aucune part de la iuſtification doyue eſtre attribuee aux œuures: car tout ainſi qu'il faut que l'arbre ſoit bon deuant qu'il puiſſe produire bon fruict: ainſi deuant que l'homme puiſſe faire aucune bonne œuure, faut qu'il ſoit iuſtifié par foi: veu qu'auſſi la perſonne eſt pluſtoſt plaiſante à Dieu, qu'il n'a regardé l'œuure d'icelui, comme il apert

par l'exemple d'Abel: duquel il eſt dit, que Dieu regarda pluſtoſt à lui qu'à ſes dons. C'eſt donc la foi ſeule qui iuſtifie, & non point les œuures: comme S. Paul le demonſtre tresbien, diſant, Sachant que l'homme n'eſt pas iuſtifié par les œuures de la Loi, ſinon par la foi en Ieſus Chriſt: nous auons auſſi creu en Ieſus Chriſt, afin que nous fuſſions iuſtifiez par la foi de Chriſt, & non point par les œuures de la Loi, pource que nulle chair ne ſera iuſtifiee deuant Dieu par les œuures de la Loi. On void donc apertement comme il exclud les œuures, & attribue le tout à la foi. Il dit auſſi puis apres, Si la iuſtice eſt par la Loi, Chriſt eſt donc mort en vain; car ſi nous pouuons eſtre iuſtifiez par nos œuures, à quoi eſtoit-il beſoin que le Fils de Dieu mouruſt pour nous, ou quel profit nous a-il apporté par ſa mort? En vn autre lieu il dit, La iuſtice de Dieu eſt maintenant manifeſtee ſans la Loi par la foi de Ieſus Chriſt, à tous & ſur tous ceux qui croyent. Puis il dit, Tous ſont iuſtifiez gratuitement par ſa grace, par la redemption qui eſt en Ieſus Chriſt. En vn autre lieu, Si c'eſt par foi, ce n'eſt plus par les œuures: car ſi c'eſtoit par les œuures, ce ne ſeroit plus par grace. Puis en vn autre lieu, Vous eſtes ſauuez de grace par foi, & cela non point de vous, c'eſt don de Dieu; non point par œuures, afin que nul ne ſe glorifie. Parquoi le moyen de iuſtifier les hommes, c'eſt que Dieu leur pardonne leurs pechez, comme dit Dauid, Bien-heureux ſont ceux deſquels les pechez ſont remis. Nous deuons donc renoncer à la iuſtice de nos œuures entierement, & nous apuyer ſur celle de la foi, par laquelle Dieu nous acceptera, & nous aura pour agreables, comme il eſt dit aux Actes: De tout ce dequoi n'auez peu eſtre iuſtifiez par la Loi de Moyſe, quiconque croit en lui eſt iuſtifié par lui. Et deuons à l'exemple du Publicain nous condamner deuant Dieu, en lui demandant pardon de nos fautes, & eſtre iuſtifiez comme icelui: non point nous enorgueillir par nos bonnes œuures: car nous ſerions reiettez comme le Phariſien, & les Iuifs, deſquels dit S. Paul, que ne conoiſſans point la iuſtice de Dieu, ils n'ont point eſté ſuiets à la iuſtice de Dieu: pource que, comme il dit au chap. precedent, ils n'ont point cerché la iuſtice qui eſt par la foi, mais celle qui eſt par les œuures de la Loi. Si aucun euſt peu iamais eſtre iuſtifié par les œuures de la

Gen. 4.
Gal. 2.
Gal. 2.
Rom. 3.
Epheſ. 2.
Pſe. 32.
Act. 13.
Luc 18.
Rom. 10.
Rom. 9.

Loi, S. Paul l'euſt eſté, & toutesfois il dit qu'il a reputé toutes choſes à dommage, & comme fiente pour Ieſus Chriſt : n'ayant point la iuſtice qui eſt de la Loi: mais celle qui eſt de Dieu par la foi de Chriſt. Parquoi nul ne peut eſtre iuſtifié par les œuures, car elles ſeront touſiours imparfaites (quelque belle apparence de ſainɛteté qu'elles ayent) & dignes d'eſtre reiettees de Dieu, s'il les veut examiner à la rigueur de ſon iugement.

Des œuures.

Mais ſi ſeulement nous ſommes iuſtifiez par la foi, que deuiendront donc les œuures? (dira quelqu'vn) à quoi profite-il de les faire? A cela ie reſpon, qu'il les faut faire, puis que Dieu les a commandees, d'auantage afin que ſon Nom ſoit glorifié deuant les hommes, & que les hommes par icelles ſoyent incitez à viure ſainɛtement: puis d'autant qu'icelles ſont vrayement les marques de noſtre eleɛtion, & que nous ſommes enfans de Dieu : toutesfois il ne s'enſuit pas qu'en les faiſant nous meritions la vie eternelle, ou quelque autre choſe enuers Dieu, car elle eſt vn don de Dieu, qui nous eſt donné gratuitement, & la parole du Seigneur demeure touſiours veritable, laquelle dit, Quand vous aurez fait toutes choſes qui vous ſont commandees, dites, Nous ſommes ſeruiteurs inutiles, ce que nous deuions faire, nous l'auons fait. Nous ſommes donc obligez ſur peine de damnation, de faire bonnes œuures, toutesfois en les faiſant nous ne meritons rien enuers Dieu, combien qu'il ait promis de nous remunerer amplement pour icelles, non que l'ayons gagné, mais pource qu'il lui plait ainſi par ſa grande miſericorde, afin que nous ne demeurions en noſtre pareſſe naturelle, & ſans rien faire. Que ſi nous ne pouuons par nos œuures meriter rien pour nous-meſmes, comment meriterons-nous pour les autres? Parquoi ceux qui ſe vantent de ſe pouuoir ſauuer par leurs œuures, & par icelles meſmes ſauuer les autres, & à raiſon de cela les vendent à beaux deniers contans, ſont condamnez par la parole de Dieu. Car s'ils ne peuuent eſtre ſauuez par les œuures de la Loi, qui ſont treſſainɛtes, & leſquelles Dieu meſme a commandees : comment ſe ſauueront-ils, & les autres enſemble auec eux, par les œuures qui ont eſté inuentees des hommes, leſquelles Dieu n'a iamais commandees, & qui meſmes ſont direɛtement contraires à ſa parole? Quant à l'inuocation

Mat. 15
Mat. 5.
2. Pier. 1.
Rom. 6.
Luc 17.
Ephe. 2.
Mat. 15.
Rom. 2.
Pſe. 62.

De l'inuocation

de la vierge Marie & des ſaincts, ie di qu'elle a eſté introduite en l'Egliſe contre la parole de Dieu: laquelle nous teſtifie que Ieſus Chriſt eſt noſtre ſeul Aduocat, Mediateur & Interceſſeur enuers
1. Tim. 2. Dieu ſon Pere: car ſainct Paul dit, Il y a vn Dieu & vn moyenneur de Dieu & des hommes, aſſauoir Ieſus Chriſt homme, qui
1. Iean 2. s'eſt donné ſoi-meſme rançon pour tous. Et S. Iean en ſa 1. can. Si aucun a peché, nous auons vn Aduocat enuers le Pere, Ieſus
Ephe. 3. Chriſt le Iuſte. Il eſt dit en vn autre lieu, Que par Ieſus Chriſt & par la foi que nous auons en lui, nous auons aſſeurance & acces
Heb. 4. enuers Dieu auec fiance. En vn autre lieu le S. Eſprit nous exhorte de nous adreſſer hardiment au throne de la grace de Dieu, puis que nous auons Ieſus Chriſt pour noſtre Aduocat. S. Paul encore
Rom. 8. dit, Que Ieſus Chriſt eſt à la dextre de Dieu, & fait requeſte pour nous: le meſme eſt eſcrit au ſeptieſme des Hebrieux, parquoi puis que l'Eſcriture ne nous propoſe autre Aduocat & Interceſſeur enuers Dieu le Pere que Ieſus Chriſt: puis que lui ſeul eſt ſuffiſant pour impetrer enuers ſon Pere tout ce qui nous eſt neceſſaire: puis auſſi qu'il eſt plus liberal & plus miſericordieux que tous autres, & qu'il nous aime plus ſans comparaiſon que tous les ſaincts: pourquoi ne nous contentons-nous d'icelui ſans en prendre d'autres?
Mat. 11. Car lui meſme dit, Venez à moi vous tous qui trauaillez & eſtes chargez, & ie vous ſoulagerai. Puis il nous commande d'inuoquer
Pſ. 50. & 91. Dieu ſeulement en toutes nos neceſſitez, & la promeſſe y eſt quand & quand qu'il nous exaucera, comme Dauid le teſmoigne en pluſieurs Pſeaumes; & Ieſus Chriſt meſme en pluſieurs lieux nous
Iean 14. 15. & 16. commande d'inuoquer ſon Pere en ſon Nom diſant, Si vous demandez quelque choſe à mon Pere en mon Nom, vous l'aurez. Il ne faut donc inuoquer aucun autre qu'vn ſeul Dieu: & ce ſeulement au Nom de Ieſus Chriſt. Par ainſi, puis qu'il n'y a nul commandement de recourir à l'interceſſion des Saincts, & qu'il ne s'en trouue aucune promeſſe: la couſtume de les prier contreuient à l'Eſcriture ſaincte. D'auantage ni les Prophetes ni les Apoſtres ne nous ont
Iaq. 5. point monſtré tel exemple de prier. Le ſainct Eſprit nous commande bien de prier mutuellement les vns pour les autres: mais cela eſt vn exercice mutuel durant la vie preſente ſeulement. Outre-plus, qui eſt-ce qui nous peut aſſeurer que nos oraiſons puiſſent par-

uenir iuſques aux Saincts: veu qu'il n'y a qu'vn ſeul Dieu qui conoiſſe les cœurs des hommes? Parquoi ie conclu qu'il ſe faut arreſter à ce ſeul Interceſſeur qui nòus eſt propoſé par la parole de Dieu, qui eſt Ieſus Chriſt noſtre Sauueur. Act. 1.

Conſequemment touchant la veneration de la vierge Marie & des ſaincts, ie di que l'honneur qu'on leur fait auiourd'hui eſt totalement contre Dieu. Premierement quant à la Vierge, en ce qu'on l'appelle Roine du ciel, porte de Paradis, threſoriere de grace, eſperance des pecheurs, & par pluſieurs autres noms ſemblables, on lui attribue les titres qui apartienent ſeulement au Fils de Dieu, comme l'Eſcriture le teſmoigne en pluſieurs lieux; car c'eſt lui ſeul qui eſt Roi du ciel & de la terre, la porte de la vie eternelle: en lui ſont tous les threſors de la ſageſſe celeſte, & toute plenitude de grace; lui ſeul eſt le refuge des pecheurs: bref, tout ce qui apartient au ſalut de nos ames. Parquoi en attribuant tels titres à la Vierge, il y a treſ-grande idolatrie, & Dieu y eſt grandement offenſé. La Vierge meſme ne demande point tel honneur, ſachant qu'il eſt deu au ſeul Dieu createur de toutes choſes, & non à la creature. Elle ne s'eſleue point en ſon S. Cantique, mais ſe contente ſeulement de s'appeler chambriere du Seigneur: elle ſe dit bien-heureuſe, non pas à raiſon de ſa propre vertu, mais à raiſon de la grande miſericorde, & des grandes graces que Dieu lui auoit faites. Elizabeth pareillement l'appelle bien-heureuſe, non point pource qu'elle a porté le Fils de Dieu en ſon ventre: combien que ceſte grace ait eſté plus grande qu'on ne ſauroit comprendre: mais d'autant qu'elle a creu à ce qui lui a eſté annoncé de l'Ange par le commandement du Seigneur. Nous lui pouuons & deuons bailler l'honneur que la parole de Dieu lui baille, la reconoiſſant pour la plus heureuſe qui ait eſté iamais, ni ſera entre les femmes: pour vne treſſaincte vierge, de laquelle la virginité eſt demeuree en l'enfantement, & deuant & apres. Si nous lui baillons plus grans honneurs, nous offenſons Dieu, & ſommes idolatres; car il ne nous faut aucunement outrepaſſer les limites qui nous ſont conſtituez par la parole de Dieu. Pareillement l'honneur qu'on baille auiourd'hui aux ſaincts, eſt dutout condamné par la ſaincte Eſcriture: & eſt repugnant au premier commandement qui dit, Tu

De la veneration de la Vierge & des Saincts.

Mat. 28. Iean 10. Col. 2. & 3.

Luc 1.

adoreras ton Dieu, & l'honnoreras lui ſeul: lequel honneur tant s'en faut qu'ils le requierent, qu'ils le reiettent grandement, comme ils ont demonſtré en leur vie, ainſi qu'il eſt eſcrit aux Actes, de
Act. 10. S. Pierre, qui reprint Corneille, de ce qu'il lui auoit fait l'honneur qui ne lui apartenoit aucunement, quand il s'eſtoit ietté à ſes pieds pour l'adorer, & de S. Paul & Barnabas, leſquels par grande indignation deſchirerent leurs veſtemens, quand ils virent qu'apres auoir gueri vn boiteux, on leur vouloit ſacrifier comme s'ils
Apoc. 19. & 22. euſſent eſté dieux. D'auantage en l'Apocalypſe de S. Iean qui fut reprins de l'Ange, de ce qu'il le vouloit adorer. Puis donc qu'eſtans viuans en ce monde, ils n'ont point demandé tels honneurs, comment les demanderoyent-ils maintenant qu'ils ſont en repos en la vie eternelle, veu qu'ils ne demandent ſinon qu'on reuere & adore Dieu ſeul, duquel ils eſtiment la gloire plus que toutes choſes? Parquoi le vrai honneur que nous leur deuons faire, eſt commun auec celui qui apartient à tous vrais fideles: en telle ſorte toutesfois que chacun ſoit honnoré ſelon la meſure de la grace qu'il a receuë. Il nous faut donc auoir les ſaincts en eſtime, & en parler reuerемment, ſelon qu'vn chacun d'eux eſt excellent en dons, ou que Dieu l'a exalté: & ſur tout, par leur exemple aprendre de viure ſainctement & nous fortifier pour maintenir la gloire de celui la pour lequel ils n'ont point eu crainte de mettre leur vie.

Des miracles Quant aux miracles qu'on leur attribue, il eſt certain par l'Eſ-
Marc 16. criture, qu'au temps que la doctrine n'eſtoit pas encore publiee, Dieu confermoit icelle doctrine (laquelle ſes Apoſtres annonçoyent) par beaucoup de miracles: leſquels toutesfois les Apoſtres ne faiſoyent point de leur propre vertu, mais en la vertu du nom de Ieſus: comme il eſt dit aux Actes, que S. Pierre diſoit, Que
Act. 3. & 14. nous regardez-vous, comme ſi nous auions fait cela par noſtre vertu ou ſainceteté? Le nom de Ieſus Chriſt & la foi qui eſt en lui, a donné gueriſon à ceſt homme-ci. Mais depuis que ceſte doctrine de l'Euangile a eſté aſſez confermee, le don de faire miracles a ceſſé, pource auſſi qu'il n'en eſtoit point beſoin. Parquoi les miracles qu'on attribue auiourd'hui aux ſaincts, veu que par iceux on ne taſche point de confermer l'Euangile; mais, au contraire, toute idolatrie

idolatrie, & eſtablir l'honneur des creatures, ne tenant cependant conte de l'honneur du Createur; doyuent eſtre reiettez comme faux, & faits par l'aſtuce de Satan; car Ieſus Chriſt a predit que le regne de l'Antechriſt ſe fortifiera par miracles: ce que ſainct Paul conferme pareillement. Et il eſt certain que Satan abuſe les hommes de beaucoup d'illuſions fauſſes: & puis Dieu permet que pluſieurs miracles ſe facent pour ſe venger de l'ingratitude des hommes, comme teſmoigne ſainct Paul: pourtant on doit reietter tous miracles qui ſous ombre de cela deſtournent le monde de la foi, & de la pure parole de Dieu. Quant aux pelerinages, ie di qu'ils ſont contre Dieu & ſa parole: car Ieſus Chriſt a oſté toute difference de lieux en diſant, L'heure eſt venue que les vrais adorateurs n'adoreront plus Dieu en ceſte montagne, ni en Ieruſalem: mais adoreront Dieu en eſprit & verité. A cela auſſi conuient ce que dit ſainct Paul, quand il commande que les hommes leuent leurs mains pures au ciel en tous lieux. Pourtant ceux qui imaginent qu'il y ait plus grande ſainčteté en vn lieu qu'en l'autre, à ce qu'on repute œuures meritoires de viſiter les lieux par deuotion, remettent au deſſus vne nouuelle Iuifuerie: combien que ceſte ſuperſtition eſt pire qu'vn Iudaiſme, d'autant qu'anciennement Dieu auoit aſſigné lieu en Ieruſalem pour adorer: mais ceux-ci, à la façon des Payens, ſe forgent à leur poſte des hauts lieux & des temples, où il n'y a que toute idolatrie; puis il n'y auoit que Dieu ſeul qui fuſt adoré en Ieruſalem: mais ceux-ci conſacrent des temples en l'honneur des creatures.

Mat. 24. 2. The. 2. *Des Pelerinages* Iean 4. 1. Tim. 2.

Quant à l'honneur qui eſt fait aux images & à la croix en s'agenouillant deuant icelles, il eſt condamné de la bouche de Dieu. Car par le ſecond commandement du Decalogue, eſcrit au 20. chap. de l'Exode, qui commence ainſi, Tu ne feras aucune image taillee, ne ſemblance quelconque, &c. lequel a eſté par les Papiſtes retranché du nombre des commandemens de Dieu; il eſt defendu auec grandes menaces non ſeulement d'honorer ou porter quelque reuerence aux images & ſtatues, mais meſme d'en faire aucune: ce qui eſt pareillement defendu au Deut. & en pluſieurs autres lieux au vieil Teſtament, & meſmement aux Prophetes. Ezechias roi de Iuda eſt grandement loué par le S. Eſprit, de ce

Des images. Deut. 4. 5. 2. Rois 19. Nomb. 21. Iſa. 43. 44. 45. Ierem. 10. Habac. 2.

qu'aperceuant le peuple ne ceſſer d'idolatrer à l'entour du ſerpent d'airain, lequel auoit toutesfois eſté erigé par expres commandement de Dieu, il le fit rompre & mettre par pieces. Au nouueau
1. Iean 5. Teſtament, S. Iean en ſa premiere Canonique dit, Enfans, gardez-vous des idoles, ou images, car c'eſt tout vn. Sainct Paul aux
Act. 17. Actes dit ainſi, Comme ainſi ſoit que nous ſoyons le lignage de Dieu, nous ne deuons point eſtimer ſa diuinité eſtre ſemblable à or ou argent, ou pierre taillee par art ou penſee d'homme. Et au meſme lieu, Veu qu'il eſt Seigneur du ciel & de la terre, il n'habite point es temples faits de main d'homme; parquoi & les images & tous ceux qui les maintienent & leur font honneur,
Col. 1. ſont par la parole de Dieu condamnez. Si on veut auoir vne vraye image de Dieu le Pere, qu'on regarde à Ieſus Chriſt, qui eſt la
Heb. 1. 1. Cor. 5. 2. Cor. 3. vraye image d'icelui. Si on veut auoir vne vraye image de Ieſus Chriſt, qu'on regarde à l'homme, & on verra vne image d'icelui mieux pourtraite que ne ſauroyent faire tous les ingenieux & plus excellens peintres du monde. Quant à ce qu'on dit communement, que les images ſont les liures des idiots, & les docteurs des gens laics: ie le confeſſe; mais ce ſont tels docteurs comme dit le
Habac. 1. Prophete Habacuc, aſſauoir docteurs de menſonge: auquel lieu
Ierem. 10. meſme il appele les images, muettes. Ieremie dit auſſi que ce ne ſont qu'inſtrumens de vanitez. Parquoi voila le beau profit que le poure peuple a de ces images: c'eſt qu'il eſt deſtourné de Dieu: & au lieu qu'il deuroit mettre toute ſa fiance en Dieu, il la met en ces choſes, qui ne ſont qu'inſtrumens forgez par Satan, pour touſiours augmenter l'idolatrie.

De la confeſſion. De la confeſſion auriculaire, ie di qu'elle n'eſt nullement commandee par la parole de Dieu, ains eſt contre icelle: & que c'eſt vne torture & gehenne des poures conſciences; car (comme dit
Pſ. 19. Dauid) qui eſt-ce qui conoit ſes fautes? & s'il eſt ainſi que nul ne ſauroit auoir ſouuenance de la centieſme partie de ſes pechez, comment les pourra-il reciter à l'aureille d'vn Preſtre, comme il eſt obligé à ce faire, ainſi qu'ils diſent? C'eſt donc à Dieu ſeul auquel on doit confeſſer ſes pechez: lequel nous peut incontinent
Pſ. 32. les remettre, teſmoin Dauid, I'ai dit en moi-meſme, Ie ferai confeſſion de mes forfaits au Seigneur: & ſoudain tu as oſté la coulpe

de mon peché. C'eſt Dieu ſeul contre lequel nous pechons, ainſi qu'il eſt eſcrit, I'ai peché contre toi ſeul, Seigneur. C'eſt auſſi à lui Pſ. 51. ſeul, auquel nous deuons demander pardon. Il eſt bien dit que ceux qui venoyent à Iean Baptiſte pour eſtre baptiſez, confeſſoyent leurs pechez, mais non pas en telle façon que les Preſtres veulent qu'on ſe confeſſe à eux; car c'eſtoit ſeulement vne reconoiſſance qu'ils faiſoyent de la mauuaiſe vie qu'ils auoyent menee, & vne proteſtation qu'ils en eſtoyent deſplaiſans, & vouloyent viure ſainctement. Quant au paſſage de S. Iaques, où il eſt dit, Con- Iaques 5. feſſez vos pechez les vns aux autres, il doit eſtre entendu de la reconciliation fraternelle. Par ainſi l'Eſprit de Dieu ne fait nulle mention en toute l'Eſcriture de ceſte confeſſion auriculaire.

Des ſatisfactions, il n'en eſt point auſſi parlé; car l'Eſcriture *Des ſatisfactions.* donne ceſte louange à Ieſus Chriſt, que lui ſeul efface nos pechez, Iean 2. Iſa. 51. que le chaſtiment de noſtre paix a eſté ſur lui, & qu'en ſon ſeul Act. 10. Nom il nous faut obtenir remiſſion de nos pechez. S. Paul auſſi Rom. 4. teſtifie que ceſte beatitude eſt gratuitement acomplie en nous, & ſans aucun merite, quand Dieu ne nous impute point nos pechez. Bref, toutes les abſolutions deſcrites en l'Eſcriture, ſont gratuites. Parquoi les ſatisfactions qui ſe font pour apaiſer l'ire de Dieu, n'ont point lieu entre les Chreſtiens. Il eſt bien vrai que les ſatisfactions que l'Egliſe ancienne ſouloit enioindre aux pecheurs, ſeulement pour teſmoignage de leur amendement, eſtoyent tresbonnes: & ſeroit à deſirer qu'elles euſſent encore auiourd'hui lieu en l'Egliſe: mais la penitence Papiſtique eſt du tout contraire à celle que requiert l'Eſprit de Dieu: car il com- Ezech. 18. Ierem. 4. mande que nous laiſſions noſtre mauuaiſe vie, & en menions vne Iſa. 1. & 58. ſaincte & honneſte. Ce n'eſt pas donc en l'obſeruation des choſes exterieures que la vraye penitence conſiſte: comme à faire vœus, à ieuſner quelques iours, & ſemblables ceremonies: mais en vn changement de vie, laquelle penitence ne prouient aucunement des hommes, mais de Dieu ſeul: duquel elle eſt vn don ſingulier, ainſi que teſmoigne ſainct Paul. 2. Tim. 2.

Touchant le Purgatoire, l'Eſcriture ne nous en monſtre autre *Du Purgatoire.* que le ſang de Ieſus Chriſt, par lequel il nous a lauez de nos pechez: deſquels il a fait la purgation par ſoi-meſme; car c'eſt lui

Apoc. 1. 1. Theſſ. 1. Heb. 1. 1. Pier. 2. Iſa. 53. qui a porté nos pechez en ſon corps, & qui a prins ſur ſoi nos langueurs, & a ſouſtenu nos douleurs: c'eſt lui qui par l'effuſion de ſon ſang nous a lauez & nettoyez de tous nos pechez: deſquels il nous a acquittez, tant de peine que de coulpe, comme ils diſent. Ceux donc qui eſtabliſſent autre Purgatoire que le ſang de Ieſus Chriſt, lui font treſgrande iniure, d'autant qu'ils ne l'eſtiment point ſuffiſant pour effacer tous nos pechez; iaçoit que S. Iean die 1. Iean 1. apertement, Que le ſang d'icelui nous laue de tout peché & iniquité: comprenant par cela non ſeulement les pechez precedens, mais tous ceux que nous faiſons eſtans en vie: leſquels ne nous peuuent eſtre pardonnez que par la vertu de la mort du Fils de Matt. 7. Dieu. D'auantage, le Seigneur meſme par ſa parole ne nous enſeigne que deux voyes, aſſauoir l'eſtroite qui mene à la vie eternelle, & la large qui mene à perdition; il n'en conſtitue point de troiſieſme. Si on entre par l'eſtroite, il ne propoſe autre choſe que la vie eternelle, laquelle eſt exempte de tout tourment. Si on entre par la large, il n'y a autre fin que la gehenne du feu. Par Luc 16. l'exemple auſſi du mauuais riche & de Lazare, il ne nous propoſe que la condition de deux manieres de gens apres la mort: aſſauoir des ſauuez & des damnez. Si iamais aucun euſt eu beſoin d'aller en Purgatoire, le brigand qui fut crucifié auec Ieſus Chriſt Luc 23. l'auoit: toutesfois le Seigneur lui dit, qu'il ſeroit en ce meſme iour Iean 5. auec lui en Paradis. S. Iean dit, Qui croid au Fils de Dieu, il a vie eternelle: & ne viendra point en condamnation, mais eſt paſſé de la mort à la vie. Parquoi faut que ceux qui meurent, croyent au Fils de Dieu, ou n'y croyent point. S'ils croyent, ils ne vont en autre lieu qu'en la vie eternelle: s'ils ne croyent, le feu eternel Apoc. 14. leur eſt apreſté. Auſſi, puis que ceux qui meurent au Seigneur, ſe repoſent: ils ne peuuent eſtre en Purgatoire, où il n'y a que tourment. Des reprouuez, nul ne peut nier qu'ils n'aillent droit à la gehenne du feu eternel. Le Purgatoire donc a eſté controuué contre la parole de Dieu: & conſequemment les prieres pour les treſpaſſez: veu qu'en toute l'Eſcriture il n'y a ni commandement ni promeſſe de prier pour les morts: combien qu'en icelle rien ne nous ſoit plus diligemment commandé, que d'exercer les offices de charité enuers les viuans. Il eſt bien vrai qu'on taſche

de les confermer par les liures des Machabees, mais ils ſont apocryphes.

Quant au Pape, c'eſt contre l'Eſcriture, de croire qu'il ſoit chef vniuerſel de l'Egliſe: veu qu'elle n'en parle aucunement: ains par tout l'attribue ſeulement à Ieſus Chriſt. Parquoi ſi le Pape eſtoit chef d'icelle, il faudroit que l'Egliſe fuſt vn corps monſtrueux qui euſt deux teſtes. Sainct Paul depeignant la figure de l'Egliſe, ne met point vniuerſel Eueſque quelque homme mortel: mais dit que Ieſus Chriſt gouuerne ſon Egliſe par ſes miniſtres: toutesfois ce paſſage-la requeroit bien (ſi la verité euſt eſté telle) qu'il en euſt nommé vn qui euſt eu preeminence par deſſus les autres. Quand il dit qu'il y a vn Dieu, vne foi & vn Bapteſme: pourquoi n'adiouſte-il vn Pape comme chef miniſterial, ainſi qu'il ſe nomme? Au meſme lieu S. Paul conſtitue tous les hommes du monde au corps de l'Egliſe comme membres, reſeruant l'honneur & nom de chef à Ieſus Chriſt ſeul; d'auantage, il attribue à chacun membre certaine meſure & operation limitee, en ſorte que la puiſſance de gouuerner demeure touſiours à Ieſus Chriſt. C'eſt donc lui ſeul qui eſt le chef de l'Egliſe, & non point le Pape, pourueu qu'il ſoit homme, comme il ne peut nier qu'il ne le ſoit: car combien qu'il ſe diſe eſtre lieutenant de Dieu en terre, il ne l'eſt pas pourtant. Puis que Dieu eſt preſent en tous lieux, il n'a point afaire de lieutenant comme les Rois mortels en ont beſoin, pource qu'ils ne peuuent eſtre preſens par tout le royaume. D'auantage c'eſt vne grande impudence à lui, de ſe dire lieutenant de Dieu, auquel il n'eſt en rien ſemblable, & lequel il hait mortellement, taſchant d'abolir ſa doctrine en perſecutant ſes membres, & ceux qui librement le confeſſent. S'il veut ſauoir quel il eſt, qu'il liſe le 2. ch. de la 2. de S. Paul aux Theſ. car il y verra quels beaux titres le S. Eſprit lui baille. Quant à ce qu'on taſche de prouuer la preeminence du Pape ſur tous les autres, pource que S. Pierre, duquel il eſt ſucceſſeur (ainſi qu'il dit, combien qu'il ne lui reſſemble aucunement, ni en vie ni en doctrine), a eu preeminence ſur les Apoſtres, & a eſté comme le maiſtre d'iceux apres la mort de Ieſus Chriſt (ſelon qu'ils iaſent), c'eſt par vne choſe fauſſe qu'ils le preuuent: car tant s'en faut qu'il ſe ſoit conſtitué ſuperieur ſur

Du Pape.

Epheſ. 1. Col. 1. Epheſ. 4.

les autres, ne qu'il ait eſté reconu pour tel des autres Apoſtres, qu'il ſe monſtre pluſtoſt inferieur à eux, en leur obeiſſant quand ils le veulent enuoyer en quelque lieu, s'excuſant humblement
Act. 3. & 11. quand il eſt reprins par eux. Pour le moins il ſe monſtre eſgal, & comme compagnon, ainſi qu'il apert en pluſieurs lieux de l'Eſcriture, & meſme par le 5. ch. de ſa 1. Epi. où eſcriuant aux autres Preſtres, il ne leur commande point par authorité, mais les fait ſes compagnons, & les exhorte amiablement, comme il ſe fait où il y a egalité. S. Paul auſſi ne l'a point reconu pour ſuperieur, mais pour ſon compagnon en vne meſme œuure du Seigneur, comme il teſtifie au 2. des Galates, lequel meſme il a reprins librement.
Matt. 17. Iean 13. & 21. Act. 1. 2. & 3. De ce que le Seigneur s'eſt plus ſouuent adreſſé à lui qu'aux autres Apoſtres, & plus familierement, & qu'apres ſa mort il a fait des actes merueilleux en preſchant conſtamment l'Euangile de Dieu, qu'il eſtoit plus feruent, & auoit plus grand zele que les autres, c'eſt en vain qu'on taſche par ce moyen là d'eſtablir la ſuperiorité du Pape, car meſme quand il ſeroit ainſi que ſainct Pierre euſt eu preeminence ſur les autres Apoſtres, qu'il euſt eſté Eueſque à Rome (ce qui toutesfois ne ſe peut nullement prouuer par l'Eſcriture), comment monſtrera-il qu'il eſt ſucceſſeur d'icelui, veu qu'il fait tout le contraire de ce qu'il dit & fait? Sainct Pierre
1. Pier. 5. 2. Cor. 1. & ſainct Paul ne veulent point auoir ſeigneurie ſur la foi des hommes, & ne veulent pas que les vrais Paſteurs en ayent: mais le Pape fait au contraire, ſe diſant auoir domination ſur la conſcience des hommes; leſquels meſme il contraint de ſuyure la foi qu'il tient, & toute ſon Egliſe auec lui. Parquoi c'eſt peine perdue de debatre que le Pape ne peut eſtre principal entre les Eueſques, puis que lui-meſme n'eſt nullement Eueſque: veu qu'il ne repaiſt, ni ne fait repaiſtre le troupeau de la vraye paſture, qui eſt la
Iean 21. parole de Dieu, comme le Seigneur meſme le commande, &
1. Pier. 5. ſainct Pierre apres lui: mais ſeulement de fables & menſonges, en faiſant preſcher ce qui eſt controuué des hommes contre le commandement de Dieu. Puis donc qu'il eſt tel, ſon Egliſe ne peut eſtre l'Egliſe de Dieu: ce qui apert aſſez par ceſte ſeule raiſon:
Iean 16. La vraye marque de l'Egliſe, apres la pure predication de la Parole
2. Tim. 3. & adminiſtration des Sacremens, c'eſt qu'elle n'eſt iamais ſans per-

ſecutions. Or l'Egliſe du Pape tant s'en faut qu'elle ſoit perſecutee, que c'eſt celle qui a perſecuté des long temps & perſecute encores les enfans de Dieu: les faiſant mettre à mort cruellement, & les liurant entre les mains des Iuges; parquoi elle ne peut eſtre nullement Egliſe de Dieu.

Des conſtitutions des hommes.

Quant aux conſtitutions des hommes, S. Paul prononce qu'il n'eſt licite que les conſciences ſoyent aſtreintes à icelles. Tenez-vous (dit-il) en la liberté en laquelle Chriſt vous a appelez: ne vous laiſſez reduire ſous le ioug de ſeruitude: pource (comme il dit ailleurs) que les choſes meſme qui ont apparence de ſageſſe, ſont friuoles & vaines, ſi elles vienent des traditions des hommes. Pourtant il proteſte, en parlant du mariage, qu'il ne veut point mettre des liens ſur les conſciences. Le regne donc ſpirituel de Ieſus Chriſt eſt violé, & la puiſſance qu'il a ſur les ames lui eſt oſtee, quand les hommes oſent tant vſurper que d'aſſuiettir les conſciences à leur loi. Outreplus c'eſt abomination deuant Dieu, de lui forger vn ſeruice lequel il ne requiert point, ou bien le ſeruir au plaiſir des hommes: comme Iſaie le teſmoigne quand il denonce la vengeance de Dieu horrible ſur le peuple d'Iſrael, d'autant qu'il honoroit Dieu ſelon le commandement des hommes: & la ſentence de Ieſus Chriſt eſt commune, qu'en vain on honore Dieu, ayant les commandemens des hommes pour doctrine; parquoi rien ne peut obliger nos conſciences que la parole de Dieu: veu qu'il n'y a qu'vn ſeul Legiſlateur (comme dit ſainct Iaques) lequel peut ſauuer & damner. Ceci n'empeſche point qu'on n'ait en reuerence les bonnes inſtitutions qui ſont faites par les hommes, quand elles ſont ſelon la parole de Dieu: mais quand elles ſont telles, elles ne ſont plus au nombre des conſtitutions humaines, ains pluſtoſt diuines.

Gal. 5. Col. 2. 1. Cor. 7.

Iſaie 29.

Matt. 15.

Iaques 4.

De la defenſe du mariage.

Touchant la defenſe du mariage & des viandes, ſainct Paul, en la premiere à Timothee, chapitre quatrieſme, appele cela doctrine des diables: laquelle il a predit deuoir eſtre preſchee des abuſeurs & ſeducteurs. Quant au mariage, il eſt dit aux Hebrieux, Mariage eſt entre tous honorable, & la couche ſans macule: mais Dieu iugera les paillards & adulteres. Par lequel paſſage nul n'eſt excepté, qu'il ne ſoit loiſible de ſe marier. D'auantage ſainct Paul

Heb. 13

1. Cor. 7. dit, Pour euiter toute paillardiſe, qu'vn chacun ait ſa femme, & qu'vne chacune femme ait ſon mari: car il vaut mieux ſe marier que bruſler. Puis tous n'ont point le don de continence, comme le Seigneur meſme le teſmoigne, & pourtant le mariage eſt neceſſaire à tous ceux qui ne ſe peuuent contenir, & permis à tous, comme ſainct Paul le demonſtre encores en d'autres paſſages. Sainct Pierre meſme qui eſtoit Apoſtre, a eſté marié: comme il appert par le huitieſme chapitre de ſainct Matthieu: où il eſt dit que Ieſus Chriſt guerit la belle mere de ſainct Pierre, qui eſtoit
1. Cor. 9. malade de fieure. Et ſainct Paul aux Corinthiens dit, N'auons-nous pas puiſſance de mener par tout vne femme ſœur, ainſi que les Apoſtres, & Cephas, & les freres de noſtre Seigneur? Parquoi ceux qui ont defendu le mariage, ont fait meſchamment & contre Dieu: & ont par ce moyen ouuert la porte à tant de paillardiſes & adulteres qui ſe commettent iournellement: deſquels ils ſont cauſe, & pour iceux ſeront auſſi tourmentez plus grieuement. Condamnans donc le mariage comme prophane & pollu, ils diſent toutesfois que c'eſt vn Sacrement; & ainſi ils ſe contrediſent eux-
De la defenſe des viandes. meſmes, & monſtrent qu'ils ne ſauent qu'ils font. Quant à la
Col. 2. Rom. 14. Matt. 5. defenſe des viandes, ſainct Paul dit, Que nul ne vous iuge en viande ni en bruuage; & Ieſus Chriſt dit, Que ce qui entre en la bouche ne ſouille point l'homme: bref, il n'y a nulle difference des viandes corporelles pour la conſcience, ainſi que l'Eſprit de Dieu le teſmoigne en pluſieurs autres paſſages outre les ſuſdits: comme au dixieſme & onzieſme des Actes: au ſixieſme de la premiere aux Corinthiens, & 8. & 10. Parquoi puis que Dieu a oſté la difference des viandes qui eſtoit en la Loi ancienne, & qu'il en a permis indifferemment l'vſage aux hommes, ceux-là ont eſté par trop arrogans, qui ont ordonné loix nouuelles, pour abolir la liberté permiſe de Dieu.

Du ieuſne. Les ieuſnes des Papiſtes ſont totalement contre Dieu en la ſorte qu'ils le font, encore qu'il n'y euſt autre choſe que l'opinion qu'ils ont de meriter grandement en ce faiſant. Le vrai Ieuſne des Chreſtiens n'eſt point determiné en certains iours; car toute la vie des fideles n'eſt qu'vn ieuſne, d'autant qu'en tout temps ils taſchent de viure ſobrement. De ieuſner vn iour & s'adonner l'autre à

toute

toute gourmandiſe, ce n'eſt qu'vne moquerie de Dieu. Le ieuſne donc eſt vne choſe ſaincte, quand il eſt fait pour mortifier plus ſa chair, pour ſe preparer mieux à oraiſon, & pour les autres fins qui ſont contenues en la ſaincte Eſcriture. Il eſt commandé de Dieu: mais plus en vn iour qu'en l'autre: car le temps de ieuſner eſt laiſſé en la liberté de chacun fidele, pour en vſer quand il conoit qu'il en a beſoin pour les fins ſuſdites. La couſtume doncques des Papiſtes, de commander de ieuſner en certain iour, ſur peine de peché mortel (comme ils diſent), eſt totalement contre Dieu. Et pareillement l'inſtitution du Quareſme: lequel a eſté inſtitué par vn Pape nommé Teleſphore (comme il eſt tout certain par les hiſtoires) & non point par les Apoſtres, comme fauſſement on leur attribue. Matt. 6. *Du Quareſme.*

Quant aux Sacremens, les Papiſtes diſent bien qu'il y en a ſept: mais il eſt tout certain qu'il n'y en a que deux qui ayent eſté inſtituez de Dieu, & qui ſoyent communs à toute ſon Egliſe: aſſauoir le Bapteſme & la Cene; car encores que les Apoſtres ayent vſé de l'impoſition des mains, & de l'onction qu'ils appelent extreme, ce n'a eſté que pour plus grande confirmation de la doctrine de l'Euangile, laquelle eſtoit pour lors nouuelle. Ils ont bien par l'impoſition des mains diſtribué les graces du ſainct Eſprit, & par l'onction donné gueriſon à pluſieurs malades inuoquant le Nom de Ieſus: mais ces dons n'ont eſté que temporels, pour ſeruir à plus grande amplification & confirmation de l'Euangile, leſquels ont ceſſé incontinent apres la mort des Apoſtres. Maintenant ceux qui veulent retenir ces ſignes, n'ont nulle promeſſe de pouuoir conferer la grace du S. Eſprit, ni de donner le don de gueriſon en vſant deſdits ſignes, comme auoyent les Apoſtres: car comment auroyent-ils le don de bailler ſanté aux malades par l'onction, quand ils ne l'oignent ſinon quand ils iettent deſia les ſouſpirs de la mort? & ainſi ceux qui vſent des ſignes ſans la verité ne ſont point imitateurs, mais ſeulement ſinges des Apoſtres. Il n'y a donc que deux Sacremens, le Bapteſme & la Cene. *Des Sacremens.* *De l'impoſition des mains, & Extreme onction.*

Le Bapteſme nous eſt comme vne entree en l'Egliſe de Dieu: ainſi que la Circonciſion eſtoit aux Iuifs. Le commandement de l'adminiſtrer eſt baillé aux Apoſtres par le Seigneur meſme, quand *Du Bapteſme.*

Matt. 28. il leur dit, Allez & endoctrinez toutes gens, les baptizans au Nom du Pere, du Fils, & du ſainct Eſprit. Celui qui adiouſte outre le ſigne de l'eau en adminiſtrant le Bapteſme, le feu, le crachat, & autres tels fatras, n'a pas eſtimé ſainct Iean Baptiſte, ni meſme le Fils de Dieu aſſez ſage; parquoi il y a grand meſpris contre lui; & ainſi tout ce qui y eſt adiouſté, doit eſtre reietté. Du ſel, de l'eau benite, comme ils vſent en baptiſant, il n'en eſt point parlé au nouueau Teſtament; mais il eſt dit que Iean baptiſoit aupres
Matt. 3. du fleuue de Iordain, qui eſtoit vne grande riuiere: & que Phi-
Act. 8. lippe baptiza l'Eunuque de la roine Candace à la premiere eau qu'il trouua, leſquelles eaux eſtoyent communes, & non point enchantees, comme celles qu'ils gardent. Puis qu'elles eſtoyent ſanctifiees de Dieu, comme toutes les autres creatures, elles eſtoyent plus benites que la leur ne ſauroit eſtre. L'opinion qu'on tient auſſi des petis enfans qui meurent deuant qu'eſtre baptizez, qu'ils ſont damnez, ou pour le moins priuez de la viſion de Dieu (ſi cela ſe peut faire ſans eſtre damnez), eſt meſchante & fauſſe. Car par ce moyen on n'eſtime pas Dieu aſſez puiſſant de ſauuer ceux que bon lui ſemble, s'il n'vſe des moyens inferieurs qu'il a ordonnez. Et ont attaché le ſalut d'iceux à vn peu d'eau, qui eſt vn element corruptible: au lieu qu'on deuoit conſiderer la promeſſe qui eſt faite à tous fideles & à toute leur ſemence, en la
Gen. 17. perſonne d'Abraham, quand il lui dit, Ie ſerai ton Dieu & le Dieu de ta ſemence: & ce qu'anciennement Dieu appeloit tous les enfans qui naiſſoyent du peuple d'Iſrael, ſiens, comme il eſt con-
Ezech. 17. 1.Cor. 7. tenu en Ezechiel: & ce que ſainct Paul dit, que les enfans des fideles naiſſent ſaincts, eſtans meſmes ſanctifiez au ventre de leurs
Ierem. 1. Luc 1. Matt. 3. meres, comme nous liſons de Ieremie, & de ſainct Iean Baptiſte: lequel comme ainſi ſoit qu'il baptiſoit les autres, toutesfois on ne lit point qu'il ait eſté baptiſé. Combien donc que le Seigneur ait inſtitué le Bapteſme, comme vn moyen pour introduire les enfans en ſon Egliſe, & les amener finalement à ſalut: toutesfois il ne s'enſuit pas qu'en cas de neceſſité il ne puiſſe ſauuer par autre moyen, ſelon qu'il eſt tout-puiſſant, ceux auſquels il ne fait point la grace de viure pour pouuoir receuoir le Sacrement du Bapteſme.

La Cene eſt vn Sacrement inſtitué du Seigneur, par lequel il veut faire office de vrai Pere enuers nous, en nourriſſant non ſeulement nos corps, mais auſſi nos ames de ſa chair & de ſon ſang, qui ſont vraye viande & breuuage d'icelles; ce qu'il fait, quand par vraye foi nous eſleuons nos yeux au ciel, pour contempler Ieſus Chriſt eſtant à la dextre du Pere, & reduiſons en memoire la mort & paſſion d'icelui, par laquelle nous auons eſté rachetez. Nous communiquons donc vrayement au corps & au ſang de noſtre Seigneur Ieſus en ce Sacrement, quand par vraye foi nous prenons le pain & le vin, qui nous ſont en icelui propoſez pour ſignes. Pourtant la tranſſubſtantiation eſt totalement contraire à l'inſtitution de la ſaincte Cene du Seigneur: & a eſté inuentee par le Diable, & eſtablie par ceux qui ont eſté poſſedez & menez de ſon eſprit au concile de Latran à Rome, comme il eſt certain. Le pain donc qui eſt en la Cene, ne peut eſtre le corps de Ieſus Chriſt, comme diſent les Papiſtes: car premierement cela contreuient aux articles de la foi, eſquels nous confeſſons qu'il eſt reſſuſcité, qu'il eſt monté aux cieux, & eſt aſſis à la dextre de Dieu le Pere, & que de là il viendra iuger les viuans & les morts. Il eſt donc à la dextre de ſon Pere au ciel: comme il eſt dit en pluſieurs lieux du nouueau Teſtament, aſſauoir au ſeizieſme de S. Marc, au vingtquatrieſme de S. Luc: au premier, ſecond, troiſieſme, ſeptieſme des Actes, au huictieſme des Romains, Epheſiens 1. Coloſſiens 3. Hebrieux 1. 4. 9. & 10. en la premiere de S. Pierre au 3. Meſmement aux Actes il eſt dit, Qu'il faut que le ciel reçoiue Ieſus Chriſt iuſques au temps de la reſtauration de toutes choſes. Parquoi ſon corps eſt là ſeulement: la preſence duquel eſt du tout abſente de nous, comme meſme il le teſmoigne par ſa Parole, diſant, Vous aurez touſiours les poures auec vous, mais vous ne m'aurez pas touſiours; où il eſt certain qu'il ne parle que de la preſence de ſon corps. Il dit auſſi en S. Iean, Ie ne vous ai point dit ces choſes des le commencement, pource que i'eſtoi auec vous. Or maintenant ie m'en vai à celui qui m'a enuoyé: pource qu'il eſt expedient que ie m'en aille: car ſi ie ne m'en vai, le Conſolateur ne viendra point à vous: & ſi ie m'en vai, ie le vous enuoyerai. En vn autre lieu il dit, Maintenant ie ne ſuis plus au

De la Cene.

Tranſſubſtantiation.

Matt. 26. Marc 14. Iean 12.

Iean 16.

Iean 17.

monde, & ils ſont au monde, & ie vien à toi. En tous ces paſſages il ne parle que de ſon corps, lequel il deuoit eſleuer au ciel, quand apres eſtre reſſuſcité, & auoir ſuffiſamment manifeſté ſa reſurrection, il y deuoit monter viſiblement & deuant tous. S. Paul
2.Cor. 5. meſme dit ainſi, Encore que nous l'ayons conu ſelon la chair: toutesfois maintenant nous ne le conoiſſons plus. Le corps donc de Ieſus Chriſt n'eſt en autre lieu qu'à la dextre de Dieu ſon Pere; dont il s'enſuit qu'il ne peut eſtre ſous le pain de la Cene, & ce pain ne peut eſtre le corps de Ieſus Chriſt. Car vn vrai corps, comme le corps de Ieſus Chriſt, ne peut eſtre qu'en vn lieu en vn meſme temps; toutesfois il faudroit qu'il fuſt en vn meſme inſtant en cent mille lieux, s'il eſtoit ſous le pain: ce qui eſt impoſſible; car combien que le corps de Ieſus Chriſt ſoit glorifié & immortel, & qu'il ait perdu toutes les qualitez qui procedent de la corruption de peché, c'eſt à dire qu'il ne ſoit plus ſuiet aux paſſions & infirmitez humaines, comme il eſtoit cependant qu'il a eſté en ceſte vie: toutesfois il n'a pas perdu les qualitez qui ſont propres & inſeparables à la nature d'vn vrai corps, qui ſont d'eſtre en vn lieu ſeulement en vn meſme temps, & auoir certaine quantité. D'auantage, puis que le corps de Ieſus Chriſt eſt incorruptible & glorieux: & qu'il eſt tout certain que le pain, qui eſt en la Cene, ſe corrompt & ſe gaſte par ſucceſſion de temps: comment pourra-il eſtre le corps de Ieſus Chriſt? En outre, puis qu'il faut qu'en tous Sacremens il y ait vn ſigne viſible, qui repreſente la verité inuiſible qui nous eſt donnee ſous leſdits ſignes, & que la Cene eſt Sacrement: il faut qu'en icelle le ſemblable ſoit fait. Il faut donc que ſous le pain & le vin, qui ſont ſignes de la Cene, la verité nous ſoit donnee; & pourtant faut-il qu'elle ſoit diſtinguee des ſignes. Et auſſi le pain ne peut eſtre le corps de Ieſus Chriſt; car s'il eſt ainſi, il n'y aura aucun ſigne en la Cene: veu que ce qui doit ſeruir de ſigne, ſera la verité. D'auantage, comme l'eau qui eſt pour le ſigne viſible au Bapteſme, n'eſt conuertie en autre choſe: auſſi le pain en la Cene ne peut eſtre conuerti au corps de Ieſus Chriſt, veu que la Cene eſt par meſme raiſon Sacrement que le Bapteſme. Outreplus, ſi le pain eſt conuerti au corps du Seigneur, cela ſe fait par la vertu de ces paroles qu'ils appelent

Sacramentales: aſſauoir, Ceci eſt mon corps qui eſt liuré pour vous. Or ces paroles ne s'adreſſent point au pain ni au vin: mais à ceux auſquels il eſt commandé & dit, Prenez & mangez; car la promeſſe ne s'adreſſe à autres qu'à ceux auſquels eſt fait le commandement. Parquoi telle conuerſion ne ſe peut faire en vertu de ces paroles ſuſdites. La couſtume qui a eſté introduite de priuer les gens qu'on appele Laics, du calice, eſt meſchante & contre Dieu; car le Seigneur a dit expreſſement, en baillant le calice, Beuuez tous de ceci. Et S. Paul teſtifie qu'il a ainſi enſeigné les Corinthiens, ſelon qu'il auoit receu du Seigneur. Parquoi pour eſtre faits participans du corps & du ſang du Seigneur, il n'eſt ia beſoin qu'il ſoit enclos ſous le pain & le vin: car encor que le corps de Ieſus Chriſt ſoit au ciel, toutesfois par la foi & par la vertu du S. Eſprit, qui peut conioindre les choſes ſeparees par moyéns incomprehenſibles, nous communiquons à iceux. Ces paroles donc, Ceci eſt mon corps, doiuent eſtre entendues par figure, comme l'Agneau du paſſage eſt appelé Paſſage du Seigneur, combien qu'il n'en fuſt que le ſigne: & la Pierre eſt appelee Chriſt, duquel elle n'eſt que la figure.

Matt. 26. 1.Cor.11. Matt. 26. Exo. 12. 1.Cor. 10.

Quant à la Meſſe, laquelle on dit eſtre de l'inſtitution de Ieſus Chriſt, & eſtre vn ſacrifice vtile & profitable pour les viuans & treſpaſſez: cela eſt du tout faux & contre la parole de Dieu; car l'inſtitution de Ieſus Chriſt contient qu'on prene, & qu'on mange, non pas qu'on offre: pourtant le ſacrifice n'eſt point de l'inſtitution de Chriſt, mais repugne directement à l'encontre. D'auantage, ç'a eſté l'office de Ieſus Chriſt ſeul de s'offrir ſoi-meſme, comme dit l'Apoſtre, Qu'il a ſanctifié les ſiens à perpetuité par vne ſeule oblation. Item, il eſt aparu vne fois en s'offrant ſoi-meſme. Item, Que depuis que ceſte ſanctification a eſté parfaite, il ne reſte plus d'oblation: car auſſi pour ceſte cauſe il a eſté conſtitué Sacrificateur ſelon l'ordre de Melchiſedec, ſans ſucceſſeur ne compagnon. Ieſus Chriſt donc eſt deſpouillé de l'honneur de ſa ſacrificature, quand l'authorité de l'offrir eſt transferee aux autres, non ſeulement pour reiterer le ſacrifice qu'il a fait, mais auſſi pour le renoueler, ou ratifier, ou en faire application. Finalement, nul ne doit vſurper ceſt honneur, ſinon qu'il y ſoit appelé de Dieu,

De la Meſſe. Marc 26. Heb. 10.

Heb. 3. comme dit l'Apoſtre; or on ne lit point que nul autre y ſoit appelé que Chriſt. D'autrepart, comme ainſi ſoit que la promeſſe qui eſt en ces paroles, Ceci eſt mon corps qui eſt liuré pour vous, s'adreſſe à ceux qui communiquent au Sacrement, l'vtilité & la valeur d'icelui ne peut apartenir nullement aux morts, veu qu'ils n'y peuuent communiquer: ioint auſſi que le fruict de la Meſſe, qu'ils diſent paruenir aux morts, eſt fondé ſur le Purgatoire, lequel a eſté inuenté contre le commandement de Dieu; & par ainſi n'y ayant point de tel Purgatoire que les hommes ont forgé, auſſi les morts ne peuuent auoir vn tel profit de la Meſſe comme ils diſent.

Voila ce que ie tien quant aux articles qui ſont pour le iourd'hui en different; vous pouuez voir que ie ne di rien de ma teſte: ains prouue tout par la parole de Dieu, ſelon la grace qu'il m'a faite. Si toutesfois ſans vous arreſter à tout cela, vous taſchez de proceder contre moi, comme eſtant conueincu d'hereſie; ainſi qu'à tort pour tel ai eſté long temps y a declaré: prenez garde que ce ne ſoit au danger de vos ames, de pourſuyure par moyen defendu de Dieu, celui qui ne met en auant que ſa parole. Car meſme quand ie ſeroi heretique (dequoi ie louë Dieu qu'il m'en a exempté), toutesfois ce n'eſt pas le moyen pour me faire laiſſer les opinions par leſquelles ie ſeroi tel, de me punir de mort.

Mais ie remets le tout à la bonne volonté de Dieu, le priant qu'il lui plaiſe me donner patience pour endurer de bon cœur tout ce qu'il lui plaira m'enuoyer, & ce au Nom de ſon Fils noſtre Seigneur, auquel auec le ſainct Eſprit ſoit honneur, gloire & empire eternellement. Ainſi ſoit-il.

Epiſtre dudit Bernard Seguin, enuoyee à vn ſien ami : en laquelle eſt contenue vne choſe digne de memoire, touchant la conuerſion miraculeuſe d'vn voleur, nommé Iean Chambon, lequel eſtant en tenebres horribles & du corps & de l'eſprit, a entendu la douce voix de l'Euangile, & a eſté conuerti à la vraye conoiſſance par le moyen de Pierre Berger & des autres priſonniers pour la parole de Dieu.

LA preſente ſera pour vous auertir, que celui pour la querelle duquel nous ſommes captifs, nous fait de iour en iour ſentir plus viuement ſa grande bonté & faueur plus que paternelle, de laquelle il lui plait vſer enuers nous : en ſorte qu'eſtant par la grace d'icelui pourueu de ce qui eſt neceſſaire pour ſubuenir aux neceſſitez corporelles, n'auons de rien plus grand beſoin que de conſolation & fortification. Non pas qu'en ſoyons deſtituez : car nous pouuons dire deuant Dieu, que depuis le iour & l'heure qu'il lui pleut nous ouurir la bouche pour confeſſer ſon S. Nom, nous auons ſenti en nous-meſmes grandes & merueilleuſes conſolations : mais d'autant qu'il eſt neceſſaire qu'on ſe renforce touſiours de plus en plus des armures qui ſont les plus fortes & les plus propres pour repouſſer les aſſauts & durs alarmes de celui auec lequel nous auons à combatre. Car iamais on ne ſauroit eſtre trop bien armé pour batailler contre ſon ennemi : d'autant que celui qui fait la guerre, eſt non ſeulement fort & puiſſant, mais auſſi fin & cauteleux, & dont il ſe faut garder d'eſtre ſurprins à deſpourueu. Le principal donques que nous auons à faire pendant les treues qui nous ſont donnees, c'eſt de nous fortifier touſiours d'auantage, meſmement de ce coſté duquel nous nous pouuons ſentir plus foibles, afin que quand l'aſſaut nous ſera donné, duquel nous ne ſauons ni le iour ni l'heure, nous le puiſſions virilement ſouſtenir : & qui plus eſt gagner la victoire. Ce que nous ferons, non pas par noſtre vertu & force : laquelle en ceſt endroit eſt nulle : mais par la puiſſance de celui qui ayant combatu auec ſon plus grand ennemi & le noſtre, l'a veincu, & en a raporté le triomphe, pour puis apres en faire participans ceux qu'il appele au combat contre les miniſtres

Treues ſont donnees pour de tant plus ſe fortifier.

& membres de celui-la, lequel il a ſurmonté. Eſtans donc veſtus des armures de noſtre grand maiſtre & capitaine Ieſus Chriſt, nous ſommes aſſeurez que comme Dauid par ce moyen gagna la victoire contre ce grand geant Goliath, pareillement nous la gagnerons contre ces monſtres horribles, qui ſont ſi impudens & effrontez, voire ſi enragez de faire la guerre à celui qui ſoudainement par ſa ſeule parole, ſans aucun empeſchement les peut abyſmer iuſques au plus profond des enfers, puis que d'vne ſi grande fureur ils le perſecutent en ſes membres. Vrai eſt que de nous-meſmes nous ne nous pouuons rien promettre ne preſumer: ains auons pluſtoſt grande occaſion de craindre, qu'encores que iuſques à preſent ſoyons demeurez debout, & ayons eſté fermes ſans vaciller; toutesfois à l'auenir, ſelon la grandeur des aſſauts qui nous peuuent eſtre reſeruez, ne tombions & trebuſchions. Nous en ſommes ſouuent admonneſtez tant par la parole de Dieu, que par beaucoup d'exemples, qui nous ont eſté, depuis que nous ſommes captifs, propoſez deuant les yeux en trop plus grand nombre qu'il n'euſt eſté beſoin. Si donc nous regardons la grande fragilité qui eſt en nous, nous ne pouuons que conceuoir vn grand tremblement & crainte d'eſtre ſurmontez de celui qui encores n'a peu rien gagner ſur nous dequoi il ſe puiſſe glorifier; mais ſi de l'autre part nous regardons qui eſt ceſtui-la qui a promis d'eſtre noſtre garant & protecteur, & de batailler pour nous par ſon S. Eſprit, tant que defendrons ſa cauſe & querelle contre ſes ennemis, nous nous pouuons aſſeurer de demeurer conſtans iuſques à la fin, & de n'eſtre iamais deſtituez de ſon aide & ſecours. Car puis qu'il a fait la promeſſe d'aider tous ceux qui ſe ſentans oppreſſez d'affliction, de tout leur cœur auront leur recours à lui, & l'inuoqueront au Nom de celui auquel il a prins tout ſon bon plaiſir, & ſpecialement ceux qui ſouffriront pour ſa parole: nous ne deuons aucunement douter qu'il ne ſe monſtre en icelle, comme en toutes les autres, treſ-veritable, & qu'il ne nous en face ſentir l'effect & la vertu, ſinon que par noſtre laſcheté & incredulité nous l'empeſchions, & nous en rendions du tout indignes. Il l'a monſtré iuſqu'à preſent aſſez par experience en tous ceux qui eſtans entierement apuyez en lui, ont librement confeſſé ſon Nom: auſquels

il a

il a donné conſtance inuincible, meſme au lieu des tourmens, & les a rendus victorieux à l'encontre de tous leurs ennemis. Parquoi nous nous confions qu'il fera le ſemblable enuers nous, puis qu'il nous a appelez à vn ſi grand honneur: comme eſt de rendre teſmoignage à ſa ſacree verité deuant les grans & ſages de ce monde. Et combien que nos aduerſaires ne cerchent qu'occaſion de nous faſcher, & nous priuer de la liberté qu'il a pleu à Dieu nous donner long temps a, par le moyen de ceux deſquels il s'eſt voulu ſeruir comme d'inſtrumens, pour nous preſeruer iuſques ici de leur rage, & meſmes nous veulent empeſcher, s'ils peuuent, de nous conſoler en chantant enſemble auec toute modeſtie Chreſtienne les Pſeaumes de Dauid, pour faire obſeruer l'execrable defenſe qu'ils ont long temps a faite ſur cela: toutesfois, quoi que ce ſoit, nous ſommes tout certains qu'ils ne viendront à bout d'aucune de leurs entrepriſes, que Dieu ne le permette. Que s'il le permet, ce ſera pour le meilleur, comme il ne fait ni ne laiſſe faire aucune choſe, ſinon ſelon qu'il void eſtre expedient pour ſa gloire & pour le ſalut des ſiens. Nous auons donc grande matiere de nous conſoler, puis que c'eſt pour la verité infaillible de Dieu que nous endurons. A quoi, combien que nous ayons infinis paſſages en l'Eſcriture, qui ſont fort propres & conuenables: toutesfois le Seigneur nous a (n'a pas long temps) propoſé vn exemple, & nous propoſe tous les iours, lequel nous ſert d'vne treſ-grande conſolation, & d'vn argument treſ-certain & treſ-ſuffiſant pour nous aſſeurer de l'aſſiſtance de noſtre Dieu iuſqu'à la fin en la cauſe que nous maintenons; c'eſt d'vn ieune homme qui eſt en meſme priſon auec noſtre frere Pierre Berger, accuſé d'auoir fait depuis deux ou trois ans en ça quelque vollerie, emportant certaine piece de veloux à vn marchant; à cauſe dequoi il y a bien dix mois, comme il nous a mandé, qu'il fut mis en priſon: où il a eſté preſque tout ledit temps detenu ſi eſtroitement, qu'il a eu touſiours les fers & les ſouches aux pieds, & les manottes aux mains: de ſorte qu'il ne ſe pouuoit remuer en façon que ce fut: & auec ce a eſté en vne autre grande miſere & poureté, laquelle n'eſt honneſte de raconter. Or pendant ledit temps, noſtre frere Berger, ſelon la commodité que Dieu lui a donnee, l'eſt allé

Pierre Berger auſſi martyr.

voir pluſieurs fois, pour le conſoler: duquel Dieu s'eſt ſerui en telle ſorte, que ceſte poure creature, qui auoit employé tout le temps de ſa vie precedente à deshonorer Dieu par ſes mesfaits, eſtant à cauſe d'iceux en captiuité ſi dure & eſtroite, & comme i'ai dit deſſus, a eſté appelé à la conoiſſance de ſon Sauueur Ieſus Chriſt: duquel apres auoir conu la grande miſericorde enuers les poures pecheurs, a eſté tellement conſolé, qu'en lieu qu'auparauant il ne faiſoit que maugreer & deſpiter Dieu, maudire ſon pere & ſa mere, & le iour & l'heure qu'il eſtoit nai, & ne ceſſoit de blaſphemer inceſſamment la maieſté de ſon Createur, à cauſe des grans tourmens qu'il enduroit, eſtant en ſi grande deſtreſſe & peine corporelle: ne fait depuis que le remercier de la grande grace qu'il lui a faite, & reconoiſtre ſes pechez, en s'accuſant grandement deuant lui, endurant d'vne patience admirable les tourmens qu'il endure, leſquels ſont encores bien grans: combien que Dieu lui en ait baillé quelque allegement. Depuis que nous auons eſté aduertis de ces choſes par noſtre frere Berger, nous faiſons noſtre deuoir, entant qu'en nous eſt, de conſoler ledit priſonnier, ſelon la petite grace que Dieu nous a faite: comme meſme il a requis par certaine lettre qu'il nous a enuoyee eſcrite de ſa main, encore qu'il ait les manottes, par laquelle auſſi il nous a prié que ſi nous auions quelque liure conſolatoire, que nous leur enuoyiſſions. Et d'autant qu'il craint d'eſtre deſpeſché en bref, nous a enſemble demandé conſeil comme il faudra qu'il ſe porte le iour qu'on l'emmenera au ſupplice, afin qu'il ne face rien contre la parole de Dieu, qui lui a communiqué ſa conoiſſance. Sur cela nous (Dieu aidant) lui en manderons noſtre auis, & ce qu'il nous en ſemble, ſelon que le conoiſſons par l'Eſcriture ſaincte. Ie vous tien long propos de ce poure priſonnier, pource que c'eſt vn merueilleux miracle de Dieu, & vn exemple digne d'eſtre mis en memoire, voire par eſcrit. Nous certes (comme i'ai dit ci-deſſus) ſommes grandement confermez & conſolez par ſon exemple. Car ſi noſtre Dieu fait vne telle grace à vn poure brigand, que fera-il à ceux deſquels il ſe veut ſeruir pour maintenir la verité de ſa parole? Ie vous prie, ſi vous auez quelque petit liure conſolatoire, qu'il vous plaiſe le nous enuoyer, afin qu'en facions participant ledit poure

Conuerſion notable d'vn voleur.

Notez.

priſonnier. Au reſte, vous ne nous oublierez auſſi en vos prieres, comme nous ne vous oublions iamais aux noſtres. Celui ſans la volonté duquel rien ne ſe peut faire, & qui par ſa miſericorde infinie s'eſt manifeſté à vous & à nous, nous tiene tous en ſa ſaincte protection & ſauuegarde, iuſques à ce qu'il lui plaira nous recueillir en ſon royaume celeſte. Ceſt onzieſme de Feurier M. D. LIII.

En ſuyuant l'hiſtoire de la conuerſion de Iean Chambon, nous auons ici mis l'Epiſtre ſuyuante, qui a eſté enuoyee pour conſolation audit Chambon eſtant en treſ-grande affliction, par Pierre Eſcriuain deſſuſdit, au nom de ſes autres freres priſonniers : qui eſt pour monſtrer le ſoin qu'ils auoyent du poure pecheur ainſi conuerti.

NOVS ne vous auons eſcrit long temps a, treſ-cher frere en Ieſus Chriſt, d'autant que nous auons eſté grandement empeſchez apres nos afaires. Ioint auſſi que voyons que noſtre treſ-cher frere Pierre Berger, priſonnier pour la parole de Dieu, auoit eſté ſerré & enfermé : tellement qu'il ne pouuoit ſe communiquer à vous, ni vous enuoyer lettres qu'auec grande difficulté & danger. Toutesfois eſtans auertis par ledit Berger de voſtre grande conſtance & conſolation, de laquelle noſtre bon Dieu vous conſole en voſtre captiuité & affliction, par la vertu de ſon S. Eſprit, vous donnant grande patience : ce qu'auſſi auons treſ-bien conu par vne lettre qu'auez eſcrite audit frere Pierre Berger, laquelle il nous a enuoyee, tant pour noſtre grande conſolation, que pour nous auertir de la foi & eſperance qu'auez en Dieu par Chriſt, & de la tribulation & affliction grande en laquelle vous eſtes detenu aux fers & ceps eſtroitement : certes, treſ-cher frere & ami, nous auons receu grande conſolation par vos lettres, voyans la grande grace que ce bon Dieu & Pere vous fait, & la grande patience qu'il vous donne en ceſte grande captiuité. Mais quand nous auons entendu la deſtreſſe & angoiſſe en laquelle vous eſtes detenu bien eſtroitement : quand nous auons eſté auertis de la longue detention : certainement nous auons eſté fort contriſtez, & auons ſenti les douleurs de vos liens, comme

eſtans membres d'vn meſme corps auec vous. Car iaçoit que nous
Exemple de vraye charité. ſoyons ſeparez de vous, tant par la diſtance du lieu qui eſt entre vous & nous, que par la cauſe pour laquelle nous ſouffrons qui eſt grandement differente de la voſtre: toutesfois le lien de la foi & charité par lequel nous ſommes faits membres d'vn meſme corps, & enfans d'vn meſme pere, fait que nous ſommes participans des afflictions de vos liens, comme ſi nous eſtions detenus & ſerrez auec vous: & gemiſſons & ſouſpirons auec vous, prians ce bon Dieu & Pere de toute miſericorde, vous fortifier par ſon ſainct Eſprit, afin qu'en toute patience & humilité vous puiſſiez endurer & ſouſtenir toutes tribulations, peines, angoiſſes & miſeres qu'il lui plait vous donner & enuoyer pour voſtre grand profit, & pour le ſalut de voſtre poure ame: vous viſitant & chaſtiant de ſes verges paternelles, comme le Pere chaſtie ſon enfant lequel il aime. Helas! cher frere & ami, conſiderez que c'eſt voſtre Pere celeſte qui vous viſite & chaſtie en ce monde, afin que ne periſſiez en l'autre. Conſiderez qu'il vous aime d'vn amour infini & ſouuerain, meſmes du temps que vous eſtiez ſon
Rom. 5.10. ennemi, ainſi que dit S. Paul; car il n'a pas eſpargné ſon bien-aimé Fils Ieſus Chriſt, mais l'a liuré à la mort ignominieuſe & cruelle de la croix pour vous & pour nous. O la grande charité, bonté & miſericorde de noſtre bon Dieu, laquelle il nous a deſployee en la mort & paſſion de Ieſus Chriſt, qui eſt la conſolation & ſalut de tous affligez & pecheurs qui la reçoyuent en vraye foi! car par icelle le Fils de Dieu a vaincu la mort, le monde & le diable: & a fait que la mort (qui eſt terrible & eſpouuantable à ceux qui ne croyent en Ieſus Chriſt & en ſa ſaincte Parole) n'eſt pas mort: mais le chemin & paſſage pour aller à la vie & à la gloire infinie. Par ſa mort Ieſus Chriſt en a oſté la malediction & terreur mortelle, & y a eſpandu toute grace, ioye & benediction celeſte; tellement que les enfans de Dieu ſe reſiouyront & conſoleront en elle, ſans s'eſpouuanter ni deſtourner du droit chemin: ſachant bien que c'eſt la fin de toute miſere, & la treſ-heureuſe porte pour entrer en la vie eternelle. Et ſi eſtans aux priſons & chartres enſerrez & enfermez eſtroitement, & traitez inhumainement, ils endurent grandes miſeres & neceſſitez: ils ſentent &

ſont participans des graces, richeſſes & threſors que Ieſus Chriſt y a mis & deſployez par ſa preſence. Car le Fils de Dieu, qui eſt Roi du ciel & de la terre, ſainct, iuſte & innocent, a eſté liuré entre les mains des meſchans, attaché, lié, & mené en priſon comme le plus grand brigand du monde: là où il a eſté moqué, & craché, ſouffleté, fouëtté & couronné d'eſpines: premierement pour deſlier les enfans de Dieu des liens du diable & de peché, & pour les deliurer des priſons d'enfer, auſquelles ils eſtoyent condamnez eternellement à cauſe de leurs pechez. Il a fait auſſi que les liens, priſons & tribulations des ſiens ſont grandes benedictions & graces de Dieu, eſquelles les enfans de Dieu qui endurent, ſoit pour maintenir ſa Parole, ſoit pour leurs pechez, ſe reſiouyſſent & conſolent plus que les Rois, Princes & riches de ce monde en leurs grans palais royaux, threſors, richeſſes & honneurs. Car les liens, ceps & priſons ſont l'eſchole du S. Eſprit: là où les poures fideles aprenent de conoiſtre & pratiquer la bonté, grace & miſericorde de Dieu, & de ſentir ſon aſſiſtance & faueur paternelle par la vertu du S. Eſprit, qui eſt le Docteur & maiſtre de ceſte treſ-heureuſe eſchole. En ceſte eſchole de tribulation, les fideles ſe reſiouyſſent d'vne ioye incomprehenſible, chantans & loüans Dieu: & les grans, riches & puiſſans de ce monde en leurs palais, chaſteaux, & maiſons magnifiques, bien ſouuent pleurent & gemiſſent, ne ſe pouuans conſoler pour les grans remors de leur conſcience, qui les preſſent & tourmentent grandement, leur faiſant ſentir l'ire & fureur de Dieu, à cauſe de leur meſchante vie, & la damnation eternelle qui leur eſt preparee apres la mort. En ceſte eſchole de tribulation les fideles & enfans de Dieu reconoiſſent leur malheureuſe vie, & les fautes & pechez qu'ils ont commis contre la Maieſté de Dieu, eſtans en liberté de corps. Ils gemiſſent & crient à Dieu, lui demandans pardon de leurs pechez: & le Seigneur qui entend leurs ſouſpirs & gemiſſemens, & qui eſtant pres d'eux void leur affliction, les exauce & conſole de grande conſolation, les faiſant participans des ioyes celeſtes par la vertu du ſainct Eſprit, leſquelles ſurmontent & engloutiſſent toute triſteſſe, angoiſſes, peines & tourmens. Ce que nous auons eſprouué en nous, depuis que nous ſommes priſonniers

Affliction vraye eſchelle des fideles, pour monter au ciel.

pour la Parole de Dieu: & conoiſſons auſſi eſtre fait en vous. Car iaçoit que voſtre cauſe ne ſoit pas iuſte, comme la noſtre: iaçoit que vous ſoyez traité inhumainement & cruellement aux priſons, neantmoins noſtre Pere celeſte qui eſt aupres de vous & qui habite en voſtre cœur par ſon Eſprit, ne permet que vous ſoyez tenté plus que ne pouuez porter: mais vous conſole & remplit voſtre cœur d'vne grande ioye & lieſſe, qui adoucit & modere les tourmens & miſeres que vous endurez. Vous eſtes reietté du monde: & deſnué de tout aide, ſecours & conſolation humaine: mais vous eſtes receu de Dieu voſtre Pere, pour la foi & eſperance que vous auez en Ieſus Chriſt ſon bien-aimé Fils, lequel il a liuré à la mort pour la remiſſion de nos pechez. Voſtre cauſe, comme vous dites & confeſſez, eſt meſchante & iniuſte: mais conſiderez que la cauſe pour laquelle Ieſus Chriſt a tant ſouffert & enduré iniuſtement, fait que l'iniquité d'icelle eſt oſtee deuant Dieu, & vous eſt pardonnee. Parquoi reſiouyſſez-vous en Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, eſtant aſſeuré que ſa iuſtice, ſaincteté & innocence eſt la voſtre, & que pour l'amour de lui Dieu le Pere vous accepte pour ſon enfant. Ne vous contriſtez point, & ne perdez courage pour la longueur de vos priſons & afflictions: mais prenez bonne patience, regardant & conſiderant la vie eternelle, qui vous eſt preparee là haut au ciel, pour eſtre & viure auec Dieu à tout iamais en toute ioye, repos, paix & felicité. Conſiderez que la tribulation que vous endurez eſt briefue & de petite duree: mais la conſolation & ioye que vous aurez ſera eternelle, & durera à iamais. Que ſi vous regrettez de ce que n'auez eſtudié & veu les ſainctes Eſcritures plus amplement, conſiderez que ſi le Seigneur vous retire à ſoi, vous aurez conoiſſance de toutes choſes quand vous ſerez auec lui. Car l'Apoſtre S. Paul dit, qu'en ce monde nous conoiſſons Dieu & les ſainctes Eſcritures en partie: mais quand nous ſerons là haut, nous le conoiſtrons ainſi qu'il nous conoit. Nous le voyons maintenant par vn miroir en obſcurité, mais alors nous le verrons face à face: & non tant ſeulement le verrons tel qu'il eſt, mais qui plus eſt, ſerons faicts ſemblables à lui, eſtans couronnez de gloire & immortalité. Parquoi ne vous contriſtez pour cela, ni pour aucune choſe: mais attendez en

patience la bonne volonté de Dieu: car s'il lui plait que vous demeuriez encore au monde pour le ſeruir, ſoyez certain qu'il vous deliurera contre toute eſperance. Que s'il lui plait de vous retirer de ce monde meſchant pour vous receuoir en ſon heritage, reſiouyſſez-vous en cela, & lui rendez graces: car vous ſerez plus heureux que ſi vous demeuriez en ce monde. Preparez-vous donc à toutes choſes qui vous peuuent auenir: mais plus à la mort qu'à la vie; & n'ayez point honte de confeſſer noſtre Seigneur au milieu de la mort, repouſſant Satan & tous ſes ſuppoſts. Confeſſez deuant le monde que Ieſus Chriſt eſt voſtre Sauueur & Redempteur, & qu'il a ſouffert & enduré la mort & paſſion pour la remiſſion de vos pechez: leſquels iaçoit qu'ils ſoyent grans, neantmoins la miſericorde de Dieu, laquelle vous eſt promiſe en l'Euangile par Ieſus Chriſt, eſt plus grande. Ne vous troublez point, s'il vous faut endurer en voſtre corps quelques peines ou tourmens: mais eſleuez voſtre teſte en haut, & recommandez voſtre eſprit à Dieu, à l'exemple de Ieſus Chriſt noſtre Capitaine: & croyez qu'il vous receura en ſon heritage.

Voila, treſcher frere, ce que nous vous auons voulu enuoyer pour le preſent, priant le Seigneur vous donner bonne patience, & perſeuerance en la foi iuſques à la fin. Tous les freres priſonniers vous ſaluënt en Ieſus Chriſt, prians touſiours pour vous, comme vous faites pour nous.

Le Seigneur ſoit auec vous eternellement: Ainſi ſoit-il. Si vous auez beſoin d'aucune choſe, enuoyez-le nous dire, & nous vous aſſiſterons de ce que nous pourrons.

Autre Epiſtre enuoyee à Pierre Berger & Matthieu Dymonet, auſſi priſonniers, ſur la meſme reſiouyſſance du poure Iean Chambon, conuerti à la vraye conoiſſance de l'Euangile.

NOVS ne vous ſaurions dire ni eſcrire, treſchers freres en Ieſus Chriſt, la grande ioye & conſolation que nous auons receuë en nos cœurs, de la grande conſtance & patience que noſtre bon Dieu donne à noſtre poure frere Iean Chambon, en ſa grande captiuité, en laquelle il eſt detenu: mais conſiderans la peine, angoiſſe & tourment, & la deſtreſſe en laquelle ceſte poure creature eſt quant à ſon corps; voyans auſſi la longueur du temps qu'il endure telles choſes, qui ſont certainement fort dures, aſpres & cruelles à la chair: nos cœurs ont eſté eſmeus grandement, & ont ſenti les afflictions & angoiſſes de ſes liens, gemiſſans & ſouſpirans auec lui, comme membres d'vn meſme corps, & enfans d'vn meſme Pere. O que nous auons bien matiere de louër noſtre bon Dieu & Pere celeſte, de ce qu'il lui plait ſe manifeſter ſi puiſſamment en ſes poures creatures, & monſtrer ſa vertu & puiſſance en vaiſſeaux tant fragiles & abiects! Nous deuons, di-ie, rendre graces à ce bon Dieu, de ce qu'il lui plait nous conſtituer herauts & teſmoins de ſa ſaincte verité, nous faiſant triompher de Satan, & de tous nos ennemis dedans leur fort meſme, portans là dedans les marques & enſeignes de Ieſus Chriſt, & ſonnans la trompette de ſon ſainct Euangile en ſigne de victoire & triomphe: tellement que maugré la rage du diable & de tout le monde, Ieſus Chriſt eſt manifeſté & preſché par nos liens, & dedans les priſons & dehors. Les Scribes & Phariſiens, qui eſtoyent eſtimez ſages au monde, auec les grans Sacrificateurs & Eueſques Anne & Cayphe, ont perſecuté Ieſus Chriſt, & liuré entre les mains du Preuoſt Pilate, pour eſtre crucifié & mis à mort: afin que le peuple le voyant ainſi deshonoré & expoſé à toute mocquerie, eſtant pendu en la croix entre deux brigans, comme la plus mal-heureuſe creature du monde, fuſt ſcandalizé de lui & ne receuſt ſa doctrine. Mais ont-ils empeſché pourtant que Ieſus Chriſt n'ait eſté conu & confeſſé

feſſé eſtre Fils de Dieu, Sauueur & Redempteur du monde? Leur rage & cruauté a-elle eſpouuanté ou empeſché que pluſieurs n'ayent crié à haute voix diſans, Vrayement ceſtui-là eſtoit Fils de Dieu? Nenni, nenni: car quand les Scribes & Phariſiens, quand les grans docteurs de la Loi & le grand Sacrificateur Cayphe ont eu la bouche fermee pour donner gloire à Dieu, & confeſſer Ieſus Chriſt eſtre le Sauueur & Redempteur: voila vn poure brigand, qui n'auoit fait toute ſa vie que deshonorer & blaſphemer Dieu, en eſpandant le ſang de ſon prochain, lequel eſtant pendu pour ſon mal-fait pres de Ieſus Chriſt, a ouuert ſa bouche pour confeſſer qu'il eſtoit Fils de Dieu, Roi du ciel & de la terre, Sauueur & Redempteur de tout le monde. Il a defendu l'innocence de Ieſus Chriſt deuant les Scribes & Phariſiens, & les grans docteurs de la Loi qui eſtoyent preſens. Ce poure brigand a eu vne ſi grande foi, que les iniures & blaſphemes qu'on diſoit contre Ieſus Chriſt, l'opprobre & malediction de la croix: bref la rage & cruauté de ceux qui eſtoyent preſens, ne l'ont point ſcandalizé ni eſpouuanté, qu'il n'ait crié à haute voix, Seigneur, ayes ſouuenance de moi quand tu viendras en ton royaume. Ainſi maintenant Ieſus Chriſt eſt perſecuté & crucifié en ſes membres par l'Antechriſt, par les Rois, Princes, puiſſans & ſages de ce monde. Il eſt moqué, battu, flagellé & reietté de ceux qui ſe diſent Paſteurs de l'Egliſe, vicaires de Ieſus Chriſt, & ſucceſſeurs des Apoſtres. Il eſt mis à mort iournellement par ceux qui ſe diſent piliers de l'Egliſe, & defenſeurs de la foi: mais les poures ignorans & idiots, les meurtriers & brigans le confeſſent & reçoyuent pour leur Sauueur & Redempteur. Ils reconoiſſent qu'il n'y a ſalut en autre qu'en lui. Ils ſentent & ſont faits participans des fruicts, graces & benedictions de la mort & paſſion de Ieſus Chriſt: & ces mal-heureux-la renoncent & foulent ſous leurs pieds le ſang precieux qui a eſté eſpandu pour la remiſſion des pechez. O quelle malediction & peine eſt preparee à telles mal-heureuſes creatures qui d'vne malice obſtinee perſecutent Ieſus Chriſt, & mettent à mort cruellement les enfans de Dieu! Car iaçoit qu'ils ſemblent victorieux, entant qu'ils demeurent viuans en terre: neantmoins ſi ſont-ils veincus & confondus. Ieſus Chriſt a bien eſté mis à mort par les Scribes &

Louange de la foi du Brigand crucifié auec Ieſus Chriſt.

Pharifiens: mais par ſa mort il a englouti la mort, a briſé la teſte à Satan, & a veincu ſes ennemis. Il a eſté le fort & puiſſant Samſon, lequel a eu victoire de tous ſes aduerſaires, Ieſus Chriſt a bien eſté enſeueli, & mis au ſepulchre ſous vne grande pierre, gardé en grande diligence par les genſ-d'armes qui eſtoyent aupres du ſepulchre bien armez & embaſtonnez: mais maugré la mort, le diable & la rage de tous ſes ennemis, il eſt reſſuſcité le troiſieſme iour en grande gloire & puiſſance: tellement que ceux qui le gardoyent ſont tombez par terre auec leurs glaiues & ſont deuenus comme morts, ſans ſe pouuoir tourner ne leuer. Anne & Cayphe auec les Pharifiens & Sacrificateurs ont eſté confus, & ont tremblé en la terre toute leur vie, ſentans l'ire, vengeance & malediction de Dieu, qui les a finalement abyſmez en enfer. Ainſi maintenant en ces derniers temps, l'Antechriſt Romain a bien eſté par long temps eſleué en grande gloire, honneur & magnificence: mais Ieſus Chriſt par la clarté de ſon aduenement l'a manifeſté par tout le monde eſtre le fils de perdition: & a commencé à deſtruire & ruiner ſon regne par l'eſprit de ſa bouche, & le glaiue de ſa ſaincte parole. L'Antechriſt auec les Rois, Princes & grands de la terre s'eſt eſleué contre Ieſus Chriſt, & a taſché par tous moyens d'empeſcher le corps du ſainct Euangile, il a allumé le feu de toutes parts, pour mettre à mort les ſeruiteurs de Dieu, & a eſpandu tant de ſang innocent: mais le malheureux qu'a-il fait & profité pour cela? a-il eu victoire contre les membres de Ieſus Chriſt? a-il empeſché que la parole de Dieu ne ſoit allee par tout le monde? Non certainement; mais au contraire, la mort des ſeruiteurs de Dieu a eſté ſa mort, & la ruine de ſon regne. Le ſang innocent qui a eſté eſpandu, a eſté vne ſemence de l'Egliſe, & amplification du regne de Ieſus Chriſt. Les grans feux qu'il a allumez, ont eſté & ſont auiourd'hui autant de trompettes par tout le monde, pour reſueiller les enfans de Dieu, & pour leur donner courage à batailler pour Ieſus Chriſt. Dieu lui a bien permis qu'il en a mis pluſieurs aux priſons & chartres, & permet encores auiourd'hui: mais c'eſt afin qu'il ſoit confondu & abatu dans ſon propre fort: & l'enſeigne de Ieſus Chriſt dreſſee & eſleuee en haut par les bons ſoldats & ſeruiteurs de Ieſus

Ieſus Chriſt figuré par Samſon.

Le ſang des Martyrs, ſemence de l'Egliſe.

Chriſt, en ſigne de victoire. Parquoi, ô treſchers freres, puis que par ce bon Dieu nous auons eſté receus au nombre de ſes enfans, & enrollez pour eſtre ſoldats de noſtre grand Capitaine Ieſus Chriſt, pour maintenir ſa cauſe & querelle: & puis que la breſche eſt deſia faite par l'artillerie de la parole de Dieu, & que meſmes nous ſommes dedans le fort de noſtre ennemi, prenons bon courage pour batailler conſtamment iuſques à la fin du combat: car c'eſt iuſques là où il faut marcher pour obtenir la couronne. Ne doutons de la victoire: car Ieſus Chriſt l'a obtenue pour nous: qui eſt le grand capitaine Ioſué, lequel a tellement pourſuiui ſes ennemis, qu'il les a tous veincus & deſconfits. Ieſus Chriſt, Prince des Rois de la terre, qui eſt le vrai capitaine Ioſué pour nous mener en la terre promiſe, par ſa ſeule parole a fait tomber tous ſes ennemis à la renuerſe, ſans ſe pouuoir releuer ne tourner: & nous fait marcher par deſſus leurs cols & teſtes, quelques forts & puiſſans qu'ils ſoyent. Ie vous ai donné, dit-il, puiſſance de marcher ſur les ſerpens, ſcorpions, lions & dragons, & ſur toute la puiſſance de l'ennemi: & rien ne vous pourra nuire. Il eſt bien vrai que nos ennemis nous detiennent en leurs priſons, pour nous oſter la vie, & pour empeſcher le cours de la parole de Dieu: mais cependant ſi ſont-ils veincus par nous, & abatus en terre par la parole de Dieu, tellement qu'ils ne ſe peuuent releuer. Nous les voyons comme charongnes puantes & corps morts proſternez en terre deuant nos yeux, & ne ſe peuuent releuer ſans le vouloir de noſtre Capitaine, ni mettre la main ſur nous ſans ſon commandement. Ils n'ont pas la puiſſance de nous oſter vn petit poil ſeulement de noſtre teſte, ſans la volonté de noſtre Pere. Que ſi le Seigneur permet qu'ils ayent puiſſance ſur nos corps pour les mettre à mort, & pour ſeeller la verité par noſtre ſang: ſi n'auront-ils pas puiſſance ſur l'ame, & n'auront pas pourtant gagné la victoire: car noſtre mort ſera leur mort, & noſtre ſang ſera ſemence de l'Egliſe, & parlera comme celui d'Abel: tellement que nos ennemis en trembleront toute leur vie. Ne craignons donc: mais oſtons toute charge qui nous pourront tenir: & courons à la lice apres Ieſus Chriſt noſtre Capitaine pour obtenir la couronne de gloire qui nous eſt propoſee à la fin du

Luc 10.19.

Gen. 4.9.

combat: & pour eſtre fideles à noſtre bon Capitaine, & batailler bonne bataille ſous ſon enſeigne, trauaillons comme bons genſdarmes, ſans eſtre occupez ni empeſchez par les afaires de ceſte vie: & ne plaignons pas de perdre nos biens, de laiſſer noſtre maiſon terreſtre, nos peres, meres, freres, ſœurs, femmes & enfans; ne nous contriſtons de laiſſer leur compagnie pour ſeruir à vn tel Roi & Capitaine: ne craignons pas d'expoſer noſtre vie pour celui qui premierement l'a expoſee pour nous, & a puiſſance de la nous rendre, apres que l'aurons miſe pour maintenir ſa querelle. Mais conſiderons que pour la vie de ce monde, qui n'eſt qu'vne mer de toute miſere, il nous donnera vne vie eternelle, où nous aurons toute paix, repos, ioye & felicité, pour les biens, threſors, richeſſes & honneurs de ce monde: il nous donnera les biens, threſors, & richeſſes de Paradis, & la couronne de gloire & immortalité, qui eſt le comble de tous biens: & pour la compagnie de nos peres, meres, freres, ſœurs, femmes & enfans, nous ſerons en la compagnie de noſtre Pere celeſte là haut au ciel, & auec tant de milliers d'Anges, & benits eſprits, chantans & loüans Dieu ſans fin & à perpetuité: là où nous rirons & nous eſiouyrons, & aurons grande lieſſe, quand nos ennemis & ceux qui perſecutent l'Euangile gemiront, pleureront, & grinceront les dents, pour les grans tourmens & peines qu'ils endureront en enfer auec le diable leur capitaine. Ils conoiſtront alors & confeſſeront en grande douleur & angoiſſe, ce qu'ils n'ont voulu conoiſtre & confeſſer en ce monde. Et puis qu'ils n'ont voulu receuoir Ieſus Chriſt pour Sauueur & Redempteur, cependant qu'ils ont eſté en ce monde, ils le ſentiront en enfer leur Iuge, portans l'ire & fureur de Dieu ſur leurs teſtes à tout iamais. Et que leur profiteront alors leurs biens, richeſſes & threſors, veu qu'ils ne les pourront racheter, ains crieront contr'eux deuant Dieu? Leur or & argent ſeront teſmoins contr'eux, & leur rouïllure (ainſi que dit ſainct Iaques) mangera leur chair comme le feu. Leurs peres, meres, freres, ſœurs, femmes, & leurs beaux enfans les deliureront-ils des peines ſi horribles & eſpouuantables, eſquelles ils ſeront tourmentez eternellement? Non certes: mais au contraire, s'ils ont eſté contempteurs du Nom de Dieu, ainſi

Oppoſition de la ioye des bienheureux aux peines des reprouuez.

Iaques 5.3.

qu'eux en ce monde ils ſeront condamnez & maudits auec eux en enfer. Et tout ainſi qu'en ce monde ils leur ont donné ioye & plaiſir, auſſi en l'autre leur donneront triſteſſe, angoiſſe & tourmens, & leur ſeront comme bourreaux pour les tourmenter à tout iamais. C'eſt vne peine horrible, de laquelle le Seigneur menace tous les idolatres & contempteurs de ſon ſainct Nom: aſſauoir qu'il les maudira, & fera vengeance des peres ſur les enfans iuſques à la troiſieſme & quatrieſme generation. Voila comment les enfans de Dieu, & ceux qui bataillent pour maintenir l'Euangile, ſeront finalement recueillis au regne de Ieſus Chriſt, pour eſtre en repos eternel. Au contraire, les idolatres & perſecuteurs de la parole de Dieu ſeront abyſmez en la grande gehenne, là où ils ſeront tourmentez eternellement. Or prions noſtre bon Dieu & Pere qu'il lui plaiſe par ſon S. Eſprit nous fortifier en ceſte bataille, tellement que contre les aſſaux & embuſches de Satan & de tous nos ennemis nous demeurions victorieux, perſeuerans en la confeſſion de ſon ſainct Nom iuſques à la derniere goutte de noſtre ſang, au Nom de Ieſus Chriſt ſon Fils, auquel ſoit honneur, gloire & empire eternellement: Ainſi ſoit-il, Ainſi ſoit-il. Tous les freres priſonniers pour la parole de Dieu, vous ſaluent en Ieſus Chriſt, & moi enſemble: prians touſiours pour vous, ainſi que faites pour nous. Le Seigneur briſe Satan ſous vos pieds, vous donnant victoire contre tous les aſſaux des ennemis de la foi: leſquels, ainſi qu'auons entendu, vous aſſaillent de toutes parts pour vous esbranler, & vous faire perdre courage de maintenir la cauſe du Fils de Dieu, tant iuſte & raiſonnable. Le Seigneur leur vueille pardonner, & diſſiper tous leurs conſeils & entrepriſes, donnant treſ-heureuſe iſſuë à voſtre captiuité à la gloire de ſon ſainct Nom, & à la confuſion de Satan & de l'Antechriſt. Vous ſaluerez en noſtre Seigneur tous les freres, principalement noſtre poure frere Iean Chambon, lequel conſolerez ſi pouuez par lettres pour le moins, & enhorterez à perſeuerer en la foi & patience que ce bon Dieu lui a donnee, iuſques à la fin: & s'il a beſoin de quelque choſe, aſſiſtez-lui ſi pouuez. Des priſons de Lyon, ce cinquieſme de Feurier, Par vos treſchers freres en Ieſus Chriſt, priſonniers pour la Parole de Dieu.

Exod. 10.3.

Ceſte Epiſtre eſt conſolatoire : & a eſté enuoyee par Bernard Seguin à Pierre Berger, auſſi priſonnier.

Paix par Ieſus Chriſt vous ſoit multipliee.

NOVS vous prions, treſcher frere, de ne trouuer eſtrange, ſi nous auons aucunement retardé à vous eſcrire: ce que n'euſſions fait, n'euſt eſté que n'auons eu bonnement le loiſir: d'autant auſſi que n'auions rien de nouueau pour vous mander. Nous ſommes grandement marris de ce que n'auez la commodité de vous retirer en quelque lieu à part pour vous conſoler auec Dieu, en liſant ou eſcriuant quelque choſe, pour augmenter de plus en plus le zèle que Dieu vous a donné de maintenir ſon honneur & gloire: toutesfois il ne faut point que vous regardiez tant aux choſes qui vous ſont preſentees deuant les yeux, que n'eſleuiez voſtre cœur en haut à celui ſans la pouruoyance duquel rien ne ſe fait non ſeulement ſur ſes enfans & ſeruiteurs, mais auſſi ſur les infideles, qui ne font que le blaſphemer & deshonnorer ſans ceſſe: voire meſme ſus les creatures qui ont eſté par lui faites. Et pourtant faut prendre en patience tout ce qu'il plait à noſtre bon Dieu nous enuoyer, veu que ſa volonté ne peut eſtre que iuſte & raiſonnable, & pour l'auancement de ſa gloire & de noſtre ſalut. Et puis qu'il ſçait mieux que nous-meſmes ce de quoi nous auons beſoin: laiſſons-nous conduire par lui, & remettons tout noſtre ſouci & toutes nos faſcheries entre ſes mains: & il y mettra fin quand il ſera expedient. Si cependant nous n'auons tout à noſtre ſouhait, voire meſme en ce qui pourroit ſeruir à la gloire de Dieu, ne nous faſchons point pour cela, mais recourons à noſtre bon Dieu par continuelles prieres & oraiſons pour lui demander qu'il lui plaiſe ſubuenir à nos neceſſitez, non ſeulement quant au corps, mais pluſtoſt quant à l'eſprit. Et meſmement, puis qu'il nous a fait la grace de nous auoir reputez dignes d'endurer pour ſa ſaincte parole, & nous auoir conſtituez comme ſes procureurs & lieutenans pour maintenir ſa cauſe, non pas deuant les petis du monde, mais deuant

Argument tiré de la prouidence de Dieu.

ceux qui ſont plus haut eſleuez, & eſtimez plus ſages que tous les autres: qu'il lui plaiſe nous armer, non d'armes charnelles (leſquelles ne ſeruent de rien en ce combat) mais d'armes ſpirituelles, pour combatre en telle ſorte nos ennemis, que nous obtenions à la parfin victoire glorieuſe d'iceux. Perſeuerons donc en l'inuocation du Nom de Dieu, le prians qu'il nous tiene preſts & apareillez pour glorifier ſon S. Nom par tel moyen qu'il lui plaira, ſoit par vie, ſoit par mort. Enſuyuons noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, lequel a demandé à ſon Pere, que le hanap qu'il auoit à boire paſſaſt de lui, s'il eſtoit poſſible: toutesfois que la volonté de Dieu ſon Pere fuſt faite, & non pas la ſiene: aſſauoir ſelon que la nature humaine eſtant effrayee du iugement de Dieu, auquel il faloit ſatisfaire, le faiſoit parler. Ainſi nous, puis que nous ſommes perſecutez, non point comme larrons ou brigans, (ce que deuons attribuer à la ſeule miſericorde de Dieu) mais comme Chreſtiens; ne deſirons rien d'auantage que d'eſtre faits conformes à celui duquel nous auons vn nom & titre ſi honorable. Demandons lui que s'il eſt expedient, il nous prolonge la vie, comme iadis il l'a prolongee à ſon bon ſeruiteur Ezechias: & ce non pour autre cauſe que pour ſon honneur & gloire, afin que les infideles ne le blaſphemaſſent. S'il lui plait que par mort nous glorifions ſon Nom, recommandons nos eſprits entre ſes mains, & il les receura en ſon royaume eternel. Nous ſerons par ce moyen cent mille fois plus heureux, que ſi nous viuions plus longuement. Car tant que nous ſerons en ceſte vie, nous aurons plus de matiere de nous contriſter & faſcher, que de nous reſiouyr: veu les horribles blaſphemes, qui iournellement ſe commettent par toute la terre contre la ſaincte maieſté de noſtre Dieu: veu que tous, comme il ſemble, ſe ſont bandez contre lui, pour le deſpiter & lui faire la guerre. Car toute meſchanceté regne, verité eſt foulee aux pieds, & eſt condamnee, & menſonge maintenu. Les faux prophetes de la roine Iezabel, grande paillarde, ſont entretenus en toutes pompes & delices: & le poure Michee & Helie ſont pourſuiuis iuſques à les faire mourir. Voyans ces choſes, eſt-il poſſible, ſi nous auons vn ſeul grain (comme on dit) de la crainte de Dieu, & auons ſon honneur en recommandation, que nous ne deſirions auec ſainct

2. Rois 20. Iſa. 38. 3.

1 Rois 19. 19.

Phil. 1.23. Paul d'eſtre ſeparez de ce corps, & eſtre auec Dieu? Deſtournons
Apo. 7. 17. & 22.4. donc noſtre cœur de ces choſes corruptibles & terriennes, & penſons aux ioyes celeſtes & biens ineſtimables, que le Seigneur a preparez à ceux qui perſeuerereront à le confeſſer deuant les hommes. Car ſi nous perdons ceſte vie corporelle pour maintenir ſon Euangile, il nous baillera celle qui eſt eternelle, en laquelle il eſſuyera toutes larmes de nos yeux. Conſolez-vous donc en Dieu, ayant touſiours les yeux fichez en lui. Cependant auſſi nous nous preparons pour ſouſtenir vn nouueau combat. Dieu vous doint force de le ſouſtenir, tellement que la victoire lui en demeure. Priez Dieu pour nous. Quant à nous, ſoyez aſſeurez que nous ne vous oublions pas. Le Dieu de toute miſericorde vous conſole & fortifie iuſques à la fin, & nous auſſi.

Par vos freres & amis en Ieſus Chriſt,
compagnons de vos liens.

Epiſtre eſcrite par ledit Bernard Seguin.

La charité de Dieu le Pere, & la paix & grace de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & la conſolation du ſainct Eſprit, ſoit & demeure à iamais auec vous, ainſi ſoit-il.

SI iuſques à preſent ie n'ai fait mon deuoir de vous rendre tres euident & certain teſmoignage de l'amitié & charité Chreſtienne, que i'ai commencé de vous porter depuis que Dieu vous fit la grace d'auoir compaſſion de nos liens par le ſainct Euangile d'icelui: ie vous prie tres-affectueuſement qu'il vous plaiſe le me pardonner, & receuoir les preſentes pour vne preuue ſuffiſante de l'affection que ie vous porte: vous conoiſſant non ſeulement pour ma ſœur, mais pour ma propre mere. Certes ſi les dernieres paroles qu'vn pere dit à ſon enfant quand il s'en va mourir, peuuent aſſez teſmoigner le bon vouloir qu'il lui porte: auſſi la preſente vous pourra aſſez ſuffiſamment donner à conoiſtre le mien enuers vous, combien que ie ſuis tres-aſſeuré que vous n'en auez eu doute, ni n'en doutez aucunement. Ie di ces choſes, chere ſœur, pource que i'eſpere

pere que mes compagnons & moi nous en irons en bref à noſtre Dieu. Car ſelon le monde les choſes ſont tellement diſpoſees, qu'il n'y a point aparence de deliurance. Ie ne vous mande pas ces choſes pour vous contriſter: mais pluſtoſt pour vous reſiouir en Dieu, à la volonté duquel il faut que tous vrais fideles & Chreſtiens ſe rengent. Car puis que c'eſt lui ſeul qui a creé noſtre corps & noſtre ame pour la gloire de ſon ſainct Nom, nous ne deuons nullement eſtre marris quand il diſpoſe de l'vn & de l'autre à ſon bon plaiſir, meſmement en telle ſorte qu'il eſt glorifié en faiſant telles choſes: & le regne de ſon ennemi mortel, qui eſt le prince de tenebres, ruiné & deſtruit. Il eſt bien vrai, combien que ceux qui nous pourſuyuent facent complots & machinations pour humer noſtre ſang, & penſent deſia nous auoir engloutis, que toutesfois Dieu eſt par-deſſus, qui peut en vn moment renuerſer à leur grande confuſion toutes leurs entrepriſes. Ce qui nous donne vne conſolation ineſtimable, car nous ſommes aſſeurez qu'il rompra tous leurs conſeils, ſi noſtre heure n'eſt encores venue: ou bien ſi elle eſt venue, qu'il nous tendra ſa main d'enhaut pour nous fortifier, & ne permettra que nous ſoyons tentez plus que ne pourrons porter. Quelque choſe donc qui auiene, comme dit ſainct Paul, ſoit que nous viuions, ſoit que nous mourions, nous ſerons au Seigneur, qui aura ſouci de nous, comme de ceux qu'il aime pour l'amour de ſon fils Ieſus Chriſt. Parquoi ſachans que nous ſommes en ſa ſaincte protection & ſauuegarde, nous nous conſolons & reſiouiſſons d'vne ioye interieure & ſpirituelle, laquelle diuertit nos penſees de l'apprehenſion des tourmens qui nous peuuent eſtre propoſez: & nous fait leuer nos cœurs en haut pour contempler les biens ineſtimables que Dieu a preparez à ceux qui prefereront la gloire d'icelui à leur propre vie. La chair certes n'eſt pas ſans nous tourmenter beaucoup, & nous propoſer pluſieurs choſes: auſquelles ſi nous nous voulions arreſter, pourrions perdre courage; mais le Seigneur fait par ſa grande miſericorde qu'elle n'a point la domination ſur nous: & n'aura, comme nous eſperons. Car noſtre bon Dieu & Pere nous fait la grace de la dompter par la continuelle inuocation de ſon ſainct Nom. Pour concluſion de la preſente, ie vous prie que ſur tout

Rom. 14, 8.

vous craigniez Dieu, & que toute voſtre famille ſoit auſſi inſtruite en la crainte d'icelui. Voila la plus belle admonition que ie vous ſauroi faire, car en craignant Dieu rien ne vous defaudra : pluſtoſt le Seigneur conuertiroit les pierres en pain, auant qu'il vous laiſſaſt auoir neceſſité. Fiez-vous donc entierement en lui : & vous ne ſerez iamais confuſe. La grace, paix & miſericorde d'icelui, par ſon Fils Ieſus Chriſt, en la vertu du ſainct Eſprit, ſoit & demeure à iamais auec vous. Des priſons de Roane, le 1. de Mars, M. D. LIII.

Par voſtre treſcher frere & entier ami,
BERNARD SEGVIN.

PIERRE NAVIHERES.

LA prouidence de Dieu s'eſt monſtree admirable en la cauſe des cinq Eſcholiers, & des autres priſonniers d'vn meſme temps à Lyon, en ce qu'au milieu des loups & des lions rugiſſans ils ont eu commodité & delai, non ſeulement de diſcourir par tous les poincts de la ſaincte Eſcriture : mais auſſi de mettre par eſcrit leurs reſponſes, apres les auoir conſtamment & doctement maintenues deuant les iuges, afin de ſeruir à l'aduenir d'armes & d'inſtruction à ceux qui ſouſtiendroyent tels aſſauts. Quant à Pierre Nauiheres, Limoſin, quatrieſme en ceſt ordre des Cinq, outre les combats communs qu'il a ſouſtenus auec les autres, il a eu à combatre en particulier contre les affections & pourſuites de ſes parens : & en eſt demeuré victorieux, ſurmontant en la vertu du ſainct Eſprit toutes tentations & allechemens humains : comme nous verrons par pluſieurs lettres eſcrites pour reſponſe auſdits parens, leſquelles nous auons miſes au preſent diſcours apres la Confeſſion de foi preſentee aux Iuges par ledit Nauiheres, & puiſee des ſainctes Eſcritures, & des Docteurs anciens.

Pierre Nauiheres apres auoir rendu entiere confeſſion de ſa foi deuant les Iuges de Lyon, l'a preſentee auſſi par eſcrit en la ſorte qui s'enſuit, audit mois de Mai M. D. LIII.

PVIS qu'ainſi eſt que tous Chreſtiens doiuent touſiours eſtre apareillez de rendre raiſon de l'eſperance qui eſt en eux, à chacun qui les interroguera, & ce auec benignité & reuerence: eſtant interrogué par vous, Meſſieurs, touchant ma foi, ie me ſuis mis en deuoir de ſatisfaire à voſtre requeſte. Mais pource que ie ne me ſens eſtre tant exercé aux ſainctes Eſcritures pour ce faire, qu'il ſeroit de beſoin: ie vous ſupplie me pardonner, ſi ie ne vous ſatisfai en tout. Toutesfois ie n'eſpere dire choſe qui ne ſoit conſonante à la parole de Dieu, comme le pourront voir tous bons eſprits fideles, & vous auſſi. Premierement ie croi en vn ſeul Dieu immortel & inuiſible, diſtingué en trois perſonnes, le Pere, le Fils & le ſainct Eſprit, qui ne ſont qu'vne meſme ſubſtance & eſſence eternelle: à la vraye conoiſſance duquel Dieu, l'homme de ſa nature ne peut venir, d'autant qu'il eſt aueugle aux choſes diuines, & ne peut iuger 1.Cor. 2. d'icelles; car l'homme charnel ne comprend point les choſes de 2.Pier. 2. l'Eſprit de Dieu, & ne les peut entendre, d'autant qu'elles ſe diſcernent ſpirituellement. Or le premier homme ſe deſtournant de ſon Dieu, s'eſt tellement aſſuietti à peché, qu'il a eſté fait ſon eſclaue. Toutesfois afin qu'il ne pretendiſt excuſe d'ignorance, lui a eſté laiſſé vn teſmoignage en ſon cœur, qu'il y auoit vn Dieu: Rom. 1. mais tant s'en faut que par cela il puiſſe venir à la vraye conoiſſance d'icelui, qui eſt par Ieſus Chriſt, qu'il le conoit ſeulement iuſte Iuge de ceux qui l'ont offenſé. Parquoi ie di que l'homme de ſa nature a vne intelligence vniuerſelle, qu'il y a vn Dieu; laquelle il lui a imprimee en ſon cœur, afin qu'il fuſt inexcuſable; mais quant à la vraye conoiſſance qui eſt par Ieſus Chriſt, & que le pouuons appeler Pere, il ne l'a point. Donc il faut que pour le conoiſtre il nous ouure les yeux, change noſtre cœur de pierre en vn de chair, pour en icelui imprimer ſa parole. Et tout ce bien-

la vient de Dieu ſeul, & non de l'homme, ſelon ſainct Auguſtin au liure Du bien de perſeuerance: diſant que depuis que l'homme s'eſt deſtourné de Dieu par ſon peché, il apartient à la ſeule grace de Dieu, qu'il ſe conuertiſſe & retourne vers lui, & qu'il ne s'en deſtourne point.

De bono perſeuerantiæ.

Rom. 3. & 4. Rom. 14. S.Ambroiſe ſur le 6. cha. aux Rom. & ſur le Pſ. 102.

Ie croi d'auantage que l'homme ne peut eſtre iuſtifié que par la ſeule foi, laquelle eſt don de Dieu: & que tout ce que l'homme fait ſans icelle, n'eſt autre choſe que peché. Or depuis qu'il l'a obtenue, tout ce qu'il fait eſt agreable à Dieu, & eſt reputé iuſte par icelle: laquelle n'eſt point morte, ains produit les fruicts dignes de l'eſprit de Dieu qui habite en lui. Or quand Dieu recompenſe les fruicts d'icelle, c'eſt de ſa ſeule grace, non à cauſe de nous: car de noſtre nature nous ne les ſaurions produire. Quand Dieu couronne les bonnes œuures qui ſont en nous, il ne couronne rien du noſtre, mais le ſien qu'il a mis en nous par ſon ſainct Eſprit. Quant à ce que dit ſainct Iaques, vous ſauez qu'il parle à ceux qui ſe glorifioyent d'auoir la foi, & cependant ne la monſtroyent par œuures dignes d'icelle. Parquoi qui ſe vante d'auoir la foi ſans faire les œuures dignes d'icelle, il ſe moque: car elle ne peut eſtre ſans icelles, non plus que le bon arbre ſans le bon fruict. Ie croi pareillement, puis que Dieu eſt Eſprit immortel & inuiſible, qu'il ne peut, ni ne doit eſtre repreſenté par choſe corruptible: ains doit eſtre adoré en eſprit & verité. Parquoi qui le veut repreſenter par image, & en icelle le ſeruir, fait contre les commandemens qu'il a donnez de cela: comme il apert par le liure d'Exode. Auſſi qui ſe proſterne deuant quelque ſimulachre que ce ſoit, & lui fait honneur, icelui commet idolatrie; car comme dit S. Paul, L'image n'eſt rien au monde: & ſainct Iean, Enfans, gardez-vous des Images. Parquoi l'excuſe n'eſt valable ni receuable, de dire que ce qu'on fait aux images, on ne le fait à cauſe d'icelles, mais à cauſe de ceux qu'elles repreſentent. Car comme dit S. Auguſtin, L'image retire pluſtoſt le cœur du ciel, qu'elle ne l'y eſleue: d'autant que la voyant faite comme nous, ayant yeux, bouche, oreilles, bras & iambes, nous eſtimons qu'il y a quelque diuinité, & nous amuſons à icelle. Il dit d'auantage, que c'eſt vne choſe meſchante d'eriger vn ſimulachre taillé en

Iaques 2.

Exode 20. Deut.4.5.6.

1.Cor.8.

1.Iean 5.

Sur le Pſeau. 113. Sur le 1. des Rom. Au 17. liure De la cité de Dieu, cha.31.

forme humaine, es temples des Chreſtiens: voire à Dieu le Pere. Et en vn autre lieu, Tous les ſimulachres & images ſont exterminez par l'Euangile, & mis en oubli, comme s'ils eſtoyent enſeuelis.

Quant à la veneration des Saincts apres leur mort, nous n'en auons rien aux ſainctes Eſcritures, & ne trouuons qu'il ſoit commandé de nous adreſſer à eux: mais ſeulement à Dieu par Ieſus Chriſt, qui eſt noſtre Aduocat: lequel dit ainſi, Venez à moi vous tous qui trauaillez & eſtes chargez: & ie vous ſoulagerai; il ne commande pas de nous adreſſer à S. Pierre ni à S. Paul. Et puis en ſainct Iean 14. 15. 16. Tout ce que vous demanderez à mon Pere en mon Nom, il le vous donnera. Il ne faut pas douter que s'il euſt eſté loiſible de s'y adreſſer en vn autre nom, il ne l'euſt dit. S. Auguſtin dit que de ceux qui ont porté chair humaine, Ieſus Chriſt ſeul intercede pour nous; & puis ailleurs à ce propos, L'oraiſon qui n'eſt point faite par Ieſus Chriſt ſeulement, ne peut pas effacer les pechez: mais elle eſt faite en peché. Et S. Ambroiſe, Pour venir à Dieu, il n'eſt point beſoin d'interceſſeur: mais d'vn cœur contrit & deuot. Au ſurplus, quand en l'ancien Teſtament les ſaincts perſonnages demandent à Dieu quelques cas, propoſans les noms d'Abraham, Iſaac & Iacob, c'eſt ayans eſgard aux promeſſes de Dieu faites auſdits Patriarches, & non en l'inuoquans en leurs noms. Quant aux morts, nous auons ſainct Paul qui nous defend de nous contriſter ſur iceux: car c'eſt à faire aux Payens qui n'ont point d'eſperance qu'ils reſſuſciteront. Il ne commande point de prier pour eux; ce qu'il n'euſt oublié de faire, s'il euſt eſté tant expedient qu'on le dit communement. S. Auguſtin dit qu'il ne paruient ſeulement aux eſprits des morts, que ce qu'ils ont fait eſtans en vie. Que s'ils n'ont rien fait eſtans viuans, il ne leur paruient rien eſtans morts. D'autre part, s'il eſtoit ainſi que par prieres on leur peuſt aider à faire leur ſalut, il faudroit que Ieſus Chriſt n'euſt fait leur redemption qu'à demi, & que nous fiſſions le reſidu. Or eſt-il manifeſte qu'il a entierement effacé l'obligation qu'auions auec le diable. S. Pierre auſſi demonſtre que nous ne ſommes rachetez par or ou par argent, mais par le precieux ſang de Ieſus Chriſt: & qu'il n'y a ſalut en

1. Iean 2. Matt. 11.

Sur le 6. aux Hebr.

Sur le Pſeau. 108.

Sur le 1. chap. des Rom.

Sur le Pſ. 48.

1. Pier. 1.

Act. 4.

Homel. 2. ſur le 50. Pſeau.

autre nom qu'au ſien. Sainct Chryſoſtome dit que quand on demande miſericorde, c'eſt afin de n'eſtre examiné de noſtre peché, pour n'eſtre point traité ſelon la rigueur de iuſtice: car où il y a miſericorde, il n'y a plus ni gehenne, ni examen, ni rigueur ne peine. Parquoi ceux qui ont obtenu miſericorde par Ieſus Chriſt, n'ont point d'autre purgation apres leur vie: & n'attendent peine ne tourment, mais vont en ioye eternelle. Et quant à ce qui eſt dit au liure des Machabees, vous ſauez que le liure n'eſt pas canonique, comme on le void par ſainct Hierome.

Nous auons deux Sacremens en l'Egliſe ordonnez par Ieſus Chriſt, aſſauoir le ſainct Bapteſme & la ſaincte Cene. Le S. Bapteſme eſt Sacrement de penitence, & comme vne entree en l'Egliſe de Dieu, pour eſtre incorporé au corps de Ieſus Chriſt. Icelui nous repreſente la remiſſion de nos pechez paſſez & futurs, laquelle eſt pleinement acquiſe par la ſeule mort de Ieſus Chriſt. D'auantage nous y eſt monſtree & ſignifiee la mortification de noſtre chair, & renouuellement de vie: ce qui eſt repreſenté par l'eau iettee ſur l'enfant, qui eſt ſigne & marque du S. Eſprit, lequel eſt le vrai lauement de nos ames. Et par ce ſommes admonneſtez, que comme le grand Pharaon fut ſubmergé en la mer rouge, auſſi noſtre vieil Adam, & tout ce que nous tenons de lui, doit eſtre noyé. Et d'autant que ceſte eau iettee ſur l'enfant, ne le noye pas, mais il vit encore apres: auſſi nous deuons viure en nouueauté de vie: & non plus en nous, mais à Ieſus Chriſt. Nous ne trouuons que Ieſus Chriſt ait ordonné autre choſe en ce S. Sacrement, que l'eau & la forme acouſtumee en l'Egliſe. Au Nom du Pere, du Fils & du S. Eſprit. Quant au chreſme & aux autres ceremonies, nous ne les trouuons aux ſainctes Eſcritures. D'auantage, de dire que le Bapteſme exterieur fait par eau, ſoit neceſſaire à ſalut, en telle ſorte que quiconque ne l'aura receu, ne ſoit ſauué: cela eſt inique. Car c'eſt lier & aſtreindre la grace de Dieu aux choſes exterieures, comme s'il ne pouuoit beſongner ſans icelles. Nous liſons au vieil Teſtament, que la Circonciſion, qui a eſté figure du Bapteſme, a eſté ſouuent obmiſe: & puis elle ne ſe faiſoit que le huitieſme iour, ſelon le commandement de Dieu. Or celui qui diroit que les enfans qui mouroyent deuant cedit

Rom. 6. Gal. 3. Epheſ. 4. Coloſſ. 3.

1. Pier. 4. Matt. 28.

iour, eſtoyent perdus, en iugeroit temerairement. Autant en pouuons-nous dire des Chreſtiens: car les Sacremens de la nouuelle loi n'ont point eſté plus vertueux en eux, que ceux de l'ancienne: comme ſainct Paul le demonſtre tresbien, diſant que les Peres ont mangé vne meſme viande auec nous, & beu vn meſme breuuage. La difference qui peut eſtre entre leſdits Sacremens, eſt que ceux de l'ancienne loi ont figuré les choſes qui deuoyent auenir, & ceux de la nouuelle demonſtrent les choſes eſtre venues, comme dit S. Auguſtin. On ſait bien que ceux qui euſſent voulu meſpriſer la Circonciſion euſſent bien grandement offenſé contre Dieu qui la commandoit: pareillement ceux qui ne tiendroyent compte auiourd'hui du Bapteſme, meſpriſeroyent les graces que Dieu offre en icelui; que ſi l'enfant meurt deuant qu'eſtre baptizé, ie ne le voudroi condamner, & ne s'enſuit point qu'il ne ſoit ſauué; car comme dit S. Ambroiſe, On ſait bien que le ſainct Eſprit a eſté donné ſans l'impoſition des mains: & celui qui n'auoit point eſté baptizé auoit obtenu remiſſion des pechez; or celui qui a receu le don du Bapteſme, n'eſt-il pas baptizé inuiſiblement? & ſainct Auguſtin dit que la ſanctification eſt aucunefois ſans le ſacrement viſible, & le ſacrement viſible, ſans la ſanctification interieure. Parquoi ie conclu que le Bapteſme exterieur, fait par eau, n'eſt point neceſſaire à ſalut: & qu'on n'eſt point ſauué par le moyen de l'eau, mais par ce qui eſt repreſenté par l'eau, aſſauoir l'atteſtation de bonne conſcience: & par la remiſſion des pechez, faite par la mort de Ieſus Chriſt: de laquelle ſi nous ne ſommes participans, nous ſommes perdus.

1. Cor. 10.

Homelie 26. ſur S. Iean.

En l'Epiſt. 5. à Marcelin.

Sur le chap. 3. de la 1. aux Corinth.

Au 3. liure des queſtions du vieil Teſtament.

Il reſte à dire de l'autre Sacrement, qui eſt la ſaincte Cene de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt: laquelle, comme teſmoignent les quatre Euangeliſtes & S. Paul, il ordonna la nuict deuant qu'il ſouffriſt, aſſauoir qu'il print le pain & le rompit, diſant, Prenez, mangez: ceci eſt mon corps qui eſt liuré pour vous. Et apres auoir rendu graces, print le calice, diſant, Ceci eſt le nouueau Teſtament en mon ſang: beuuez tous d'icelui. Toutes fois & quantes que vous ferez ceci, vous annoncerez la mort du Seigneur iuſques à ce qu'il viene. Voila l'inſtitution de la S. Cene. En premier lieu, vous voyez comment le commandement de participer tous au

1. Cor. 11.

Cypr. Epiſ. de Lapſ. calice, eſt violé : car il eſt nié aux laïcs. Tous les anciens Docteurs ont commandé expreſſement que tous participaſſent aux deux, au pain & au calice, au corps & au ſang du Seigneur. Chryſoſtome Sur le 9. cha. de la 2. aux Corinth. dit, Ce n'eſt pas comme en la Loi ancienne, où le Preſtre auoit ſa portion par deſſus le peuple : mais en l'Euchariſtie tout eſt commun entre le Preſtre & le peuple. Car vn meſme corps eſt propoſé à tous, & vn meſme calice. Gelaſe auſſi Eueſque de Rome, Can. Comperimus, de Conſecr. Diſtin. 2. ordonne que tous ceux qui s'abſtiendront du calice ſoyent repouſſez de tout le Sacrement : Pource, dit-il, que la diuiſion de ce myſtere ne ſe fait point ſans ſacrilege. Or venons maintenant à parler de ce qu'on fait en ce ſainct Sacrement. Vous dites qu'on y reçoit le corps & le ſang de Ieſus Chriſt. Ie le confeſſe : mais voyons en quelle maniere. Vous ne me nierez pas que nous ne pouuons communiquer à Ieſus Chriſt ſinon par foi, pour auoir ſalut ; or puis que la foi n'eſt point vne choſe charnelle, il ne faut point preparer les dents de la chair pour le receuoir & manger charnellement, mais les dents de l'eſprit, qui ſont la foi par laquelle nous receuons Ieſus Chriſt à ſalut. Or l'office de la foi, c'eſt croire ; dont ie di que qui croid en Ieſus Chriſt, l'a mangé : comme dit ſainct Auguſtin, Pourquoi apreſtes-tu la dent & le Decr. de Pœnit. diſt. 2. c. de Charitate. ventre? Croi, & tu l'as mangé. A quoi s'accorde le Decret de Penitence. Parquoi ie di, que qui croid Ieſus Chriſt deſcendu du ciel, auoir ſouffert mort & paſſion pour lui, & par icelle l'auoir deliuré de la mort eternelle, & fait heritier du ciel : eſtre reſſuſcité, monté au ciel, deuoir venir iuger les viuans & les morts : icelui reçoit & mange la chair & le ſang de Ieſus Chriſt. Et comme dit ſainct Auguſtin, C'eſt habiter en lui, & lui en nous. Voila la communication que nous auons auec lui, qui eſt faite par foi. Et quant à ſa nature humaine, & à la chair & au ſang qu'il a apporté du ventre de la Vierge, tous hommes communiquent auec lui, d'autant qu'il eſt fils d'Adam quant à l'humanité, comme Heb. 4. les autres : & a eſté fait ſemblable à nous en toutes choſes, excepté peché ; mais ceſte communication auec ſa nature humaine ne nous profite rien à ſalut, ſi l'autre n'y eſt : aſſauoir la ſpirituelle, qui eſt faite par foi : par laquelle nous ſommes regenerez & faits enfans de Dieu : de laquelle ſont ſeulement participans

les

les fideles. Parquoi ie conclu que la manducation charnelle de la chair & du ſang naturel de Ieſus Chriſt, ſi que le pain & le vin ſoyent conuertis en iceux, n'eſt point faite en la Cene: ains qu'il eſt aſſis à la dextre de Dieu ſon Pere, ſi l'article de la foi n'eſt faux, & l'hiſtoire de ſon Aſcenſion; mais ſeulement nous eſt ſignifié, que tout ainſi que nos corps ſont nourris & ſubſtantez par le pain & le vin, auſſi Ieſus Chriſt par ſa vertu & puiſſance nourrit & entretient nos ames, & les fait participantes de ſa chair & de ſon ſang, & de tous ſes benefices.

Et pour plus grande confirmation de ceci, voyons l'interpretation des paroles de Ieſus Chriſt. Il dit, Ceci eſt mon corps. Ie vous ſupplie, n'apportons ici rien du noſtre, & entrons en noſtre conſcience. Tertullian explique ces paroles ainſi, Ceci eſt le ſigne & la figure de mon corps. Sainct Auguſtin dit, Le Seigneur n'a point fait de doute, de dire, Ceci eſt mon corps, combien qu'il ne donnaſt que la figure d'icelui. Et puis encore il dit, Ieſus Chriſt admit Iudas au banquet auec ſes diſciples, auſquels il recommanda & donna le ſigne & la figure de ſon corps. Bref, tous les anciens Docteurs diſent le ſemblable. Sainct Irenee dit, Le pain terreſtre receuant la benediction de Dieu, n'eſt plus pain commun, mais Euchariſtie contenant deux choſes, l'vne terreſtre & l'autre diuine: leſquelles paroles Gelaſe interprete ainſi, Les Sacremens du corps & du ſang de Ieſus Chriſt, leſquels nous receuons, ſont choſes diuines: à cauſe dequoi par iceux nous ſommes faits participans de la nature diuine; & toutesfois la ſubſtance & nature du pain & du vin demeure: & certes neantmoins la figure & ſimilitude du corps & du ſang de Ieſus Chriſt ſont celebrez en l'adminiſtration des myſteres. Sainct Auguſtin au liure de la doctrine Chreſtienne parlant du meſme Sacrement, dit, Comme c'eſt ſeruile infirmité de ſuyure la lettre, & prendre les ſignes pour les choſes ſignifiees: auſſi interpreter inutilement les ſignes, c'eſt vn erreur pernicieux. Si ceci ne ſuffit, voyons la choſe de plus pres. Vous confeſſez que la ſaincte Cene eſt vn Sacrement. Or voyons la ſimple definition du Sacrement, donnee de ſainct Auguſtin. Il dit que Sacrement eſt vn ſigne de la choſe ſacree, ou choſe viſible de la grace inuiſible. Dont ce n'eſt pas la choſe meſme ſignifiee: autrement ce ne ſeroit

Liure 4. contre Marcion.

Contre Adimantus, diſciple de Manichee, ch. 12.

En l'expoſ. du 3. Pſe.

Gelaſe au Decret.

plus Sacrement. Or la Cene eſt vn Sacrement: dont c'eſt vn ſigne qui demonſtre quelque cas: mais toutesfois tel ſigne, que ce qu'il repreſente eſt donné ſeurement & vrayement à celui qui le reçoit par viue foi: autrement non. D'auantage vous ſauez que ce verbe ſubſtantif, *Eſt*, ſe prend pour le verbe, *Signifier*, aux ſainctes
Gen. 41. Eſcritures; comme, Les ſept bœufs & les ſept eſpics de blé, ſont
1. Cor. 12. Matt. 11. les ſept annees: La pierre eſtoit Chriſt: Iean eſtoit Helie. I'eſtime que vous ne me nierez pas que tous ces paſſages ne ſe doiuent interpreter par le verbe, *Signifier*. Or qui empeſchera qu'on ne face le ſemblable aux paroles de Ieſus Chriſt, & meſmement apres que les anciens Docteurs les ont ainſi interpretees? Au reſte, ſi on dit que ceſte tranſſubſtantiation du pain & du vin au corps & au ſang de Ieſus Chriſt eſt faite par miracle, il n'y a pas grande raiſon. Car quel miracle me donnerez-vous en toutes les ſainctes Eſcritures, qui n'ait eſté appert & manifeſte à tous les ſens corporels, & qui ne rauiſſe en admiration ceux qui le voyent, comme ceux de Moyſe faits en Egypte? Or on ne void point que le pain & le vin ſoyent aucunement muez & changez en autre couleur ou ſaueur, parquoi on puiſſe eſtre eſmerueillé: donc ce n'eſt point miracle. Vous dites que l'on comprend cela par foi, qui ne doute point des paroles de Ieſus Chriſt, & que c'eſt par icelle qu'on entend ces hauts myſteres. Ie m'y accorde: mais la foi n'eſt point charnelle, & ne comprend point les choſes charnellement, ains ſpirituellement. Parquoi nous ne deuons rien imaginer de charnel en ce ſainct Sacrement, & ne nous arreſter (comme il eſt commandé au
Canon premier du Concile de Nicee. premier concile de Nicee) au pain & au vin qui nous ſont donnez: mais eſleuer nos eſprits en haut, pour contempler par foi l'Agneau à la dextre de Dieu. Ie vous prie au Nom de Dieu penſer à ceci, ſi la choſe n'eſt pas ainſi. Vous ſauez auſſi que le Canon
Au concile de Verſel. de la Tranſſubſtantiation n'eſt que depuis le Pape Gregoire 7. Quant à ce que les anciens Docteurs appelent aucunefois ce S. Sacrement Sacrifice, c'eſt à cauſe de la commemoration qu'on fait en icelui de ce grand & perpetuel ſacrifice de Ieſus Chriſt, fait vne fois pour tous en la croix. Ils l'ont auſſi appelé Euchariſtie, c'eſt à dire action de graces: lequel ſacrifice nous reſte ſeulement
Heb. 13. pour lui offrir, comme il eſt dit aux Hebr. Le fruict des leures:

& par Dauid, Vn cœur penitent & humilié. Car tous autres ſacrifices ont prins fin en Ieſus Chriſt, qui s'eſt offert ſoi-meſme à Dieu ſon Pere: & nul ne le peut offrir que lui-meſme, qui eſt le grand Sacrificateur, ſe preſentant & priant Dieu ſon Pere inceſſamment pour nous. En toute ceſte inſtitution de la S. Cene, ni en toute la ſaincte Eſcriture, on n'oit point parler de Meſſe, ni de l'inſtitution qui en eſt auiourd'hui. Parquoi ie ne ſai quelle raiſon il y a en ce qu'on dit que S. Iaques la celebra le premier en Ieruſalem, les autres diſent que ce fut S. Pierre en Antioche, les autres attribuent l'inſtitution d'icelle à S. Gregoire: les autres à S. Ambroiſe. Voila qui eſt peu ſolide, pour vne choſe qu'on veut eſtre tenue comme article de foi. Sainct Paul parlant de la Cene, dit, Qu'il a receu du Seigneur ce qu'il leur a donné. Et ne faut douter que les autres Apoſtres n'ayent fait le ſemblable. Or il eſt manifeſte que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt ne fit iamais telle inſtitution de Meſſe. Il faut donc dire que ſi ſainct Pierre ou ſainct Iaques l'ont ordonnee, qu'ils n'ont eſté fideles ſeruiteurs & Apoſtres, veu qu'ils auroyent inſtitué autre choſe qu'il ne leur auoit eſté commandé par leur Maiſtre, ce qu'il ne faut penſer. Vous n'ignorez que l'Introité de la Meſſe a eſté prins de la couſtume qui eſtoit en l'Egliſe ancienne, laquelle eſtoit de chanter quelques Pſeaumes, ou lire quelque chapitre de la ſaincte Eſcriture, cependant que le peuple entroit au temple, & qu'il s'aſſembloit. Pareillement l'offrande qu'on fait, c'eſtoyent les collectes que faiſoyent les Diacres entre le peuple pour les poures. Conſiderez, ie vous prie, le changement de tout cela. Ie ne ſai point d'autres Sacremens ordonnez en l'Egliſe par Ieſus Chriſt, que ces deux deuant dits. Quant à la Confirmation, ou Impoſition des mains, & l'Extreme onction, ie ne ſai pas quelle raiſon il y a de les retenir: veu que ce pourquoi ces ceremonies eſtoyent obſeruees, a ceſſé: aſſauoir le don de Miracles. Car vous ſauez que par l'impoſition des mains, vous ne pouuez donner le ſainct Eſprit: car c'eſt au ſeul Dieu de le donner, comme dit ſainct Ambroiſe. Par l'onction vous ne rendez gueriſon aux malades, comme faiſoyent les Apoſtres, mais au contraire, quand vous l'apportez, c'eſt ſigne de mort, ou maladie mortelle.

Pſeau. 51.

Heb. 5. 7. 8. 9. 10.

2. Cor. 11.

Voyez S. Augu. à Ianuarius & Homil. 20. ſur S. Iean.

Sur le 3. cha. de la 1. aux Corinth.

Ie croi d'autre part, que l'Egliſe n'a point d'autre chef que Ieſus Chriſt, duquel tous les vrais fideles ſont membres, & nul d'entr'eux n'a preeminence ſur les autres pour les aſſuiettir: ains tous ſont freres, & ſe doyuent obeir mutuellement; ce qui a eſté obſerué en l'Egliſe primitiue, comme on le peut voir par les hiſtoires anciennes. Sainct Cyprian en l'Epiſtre au Concile de Carthage, dit telles ou ſemblables paroles, Nous conuiendrons tous pour dire noſtre opinion: & s'il y a quelqu'vn qui contrediſe, nous ne le mettrons pas hors de la compagnie: car il n'y a aucun de nous qui ſe diſe ſouuerain Eueſque, pour contraindre les autres à lui obeir. Vous voyez par cela comme il n'y auoit point pour lors aucun des Eueſques, qui ſe diſt auoir domination ſur les autres: tant s'en faut deſſus les Princes, comme ſe dit auoir le Pape auiourd'hui. Vous ſauez que ſainct Gregoire meſme a refuſé ce nom, diſant que celui qui l'vſurpoit eſtoit precurſeur de l'Antechriſt. Autant en a-il dit à Amian diacre, en l'Epiſtre 76. & 188. de Iean Eueſque de Conſtantinople, qui le vouloit vſurper. Vous n'ignorez quel eſtoit l'office des Eueſques anciens, & comme le deſcrit ſainct Paul: & quel nom leur donne ſainct Gregoire, s'ils ne font leur office, les appelant Chiens. Vous n'ignorez auſſi l'office des Preſtres, & qu'emporte le nom duquel on ſe contente auiourd'hui; de la vie & de la pure doctrine, on ne s'en ſoucie. D'auantage, ie croi que c'eſt à la ſeule parole de Dieu, de remettre les pechez: de laquelle, comme dit S. Ambroiſe, l'homme n'eſt que le miniſtre. Et pourtant s'il condamne, ce n'eſt pas lui, mais la parole de Dieu qu'il annonce. Ce qui eſt conforme à vne ſentence de ſainct Auguſtin, recitee aux Decrets, où il dit, Ce n'eſt point par les merites des hommes que les pechez ſont remis: mais par la vertu du ſainct Eſprit. Car le Seigneur auoit dit à ſes Apoſtres, Receuez le ſainct Eſprit: & puis il adiouſte, Si vous remettez à quelqu'vn ſes pechez, non pas vous, mais le ſainct Eſprit que vous auez receu. Voila que dit ſainct Auguſtin. Sainct Cyprian dit auſſi, Le ſeruiteur ne peut remettre l'offenſe commiſe contre ſon maiſtre. Parquoi ie ne ſai point d'autre confeſſion que celle que nous deuons à Dieu, & la reconciliation fraternelle, & la confeſſion publique deuant l'Egliſe, de ceux, qui auoyent fait quel-

Epheſ. 4. 1. Pier. 5.

Epiſtre 76. à Maurice.

1. Tim. 3.

Au liure des Canons.

Decre. de pœnitent. 1. quæ. 1. c. Vt euidenter.

que ſcandale: comme l'enſeignent les anciens Docteurs. Quant au paſſage de ſainct Matthieu, où Ieſus Chriſt dit au ladre, Va, & te monſtre au Preſtre: ſainct Ambroiſe ſur le Pſeaume 118. demande là deſſus, Qui eſt le vrai Preſtre, ſinon Ieſus Chriſt? Or ceſte ceremonie eſtoit de la Loi ancienne, qui eſt abroguee. Item ſainct Chryſoſtome dit expreſſement, Ie ne te di pas que tu confeſſes tes pechez à vn homme: mais à part toi confeſſe-les à Dieu. Que faut-il d'auantage? I'eſtime que vous auez veu l'hiſtoire du Diacre de Conſtantinople, & touchant ce qu'il commit ſous ombre de la confeſſion auriculaire, laquelle n'eſtoit pas ainſi conſtituee comme elle eſt auiourd'hui: car il n'y auoit qu'vn Diacre à ce commis. Vous ſauez comme telle maniere de ſe confeſſer à l'oreille fut abolie pour lors par Nectarius Eueſque de Conſtantinople, homme de bien: ce qu'il n'euſt fait ſi elle euſt eſté conſtituee par droit diuin, ains ſe fut contenté de punir ledit Diacre delinquant. Au reſte, ie demande à tous fideles auditeurs qui ſont verſez aux hiſtoires Eccleſiaſtiques, ſi la couſtume des anciens Peres n'a pas eſté de pourſuyure ſeulement les heretiques, non à mort, mais par les Eſcritures, pour les conueincre & les faire retourner au droit chemin. Que s'ils eſtoyent opiniaſtres, pour la plus grande peine ils eſtoyent enuoyez en exil, de peur qu'ils n'infectaſſent les autres, mais auiourd'hui il ſemble qu'on s'eſtudie du tout à exercer tyrannie. Non pas que par ceci ie me vueille impoſer crime d'hereſie: car Dieu ſait premierement, qu'en tout ce que i'ai dit, n'y a aucune hereſie: & tout bon Chreſtien qui le lira, & vous-meſmes, meſſieurs, ſi voulez entrer en voſtre conſcience, & en iuger à la verité, le conoiſtrez ainſi. Gloire ſoit à Dieu.

Matth.8.

Homil. in Pſ. 50.

S. Auguſt. à Vincentius Donatiſte, Epiſt. 48.

Epiſtre dudit Pierre Nauiheres, à vn ſien ami, auſſi priſonnier pour la Parole du Seigneur.

NOVS vous prions de nous pardonner, treſcher & bien-aimé frere, ſi ne faiſons mieux noſtre deuoir de vous eſcrire & conſoler par lettres. Ce que volontiers ferions pluſtoſt qu'autre choſe, ſi en auions plus grande com-

modité & loiſir. Mais vous pouuez coniecturer qu'il nous faut à preſent penſer ce que deurons reſpondre à celui deuant lequel nous nous attendons d'eſtre preſentez. Et pource qu'il n'y a pas meilleur baſton pour nous defendre, que ce glaiue trenchant de la Parole de Dieu: il nous eſt beſoin de n'eſtre endormis, mais nous en armer: nonobſtant que nous ne ſoyons tant diligens à le faire, qu'il ſeroit bien requis. Toutesfois nous nous confions que celui duquel nous maintenons la querelle, ne nous laiſſera point deſpourueus de parole pour ſouſtenir & defendre ſon honneur & gloire: de laquelle il nous a conſtituez teſmoins deuant les hommes. Ce que lui-meſme de ſa bouche ſacree promet, diſant,
Luc 12.11. Quand ils vous meneront aux aſſemblees, aux Magiſtrats & aux Puiſſances, ne ſoyez point en ſouci comment ou quelle choſe vous reſpondrez, ou que vous direz, car le ſainct Eſprit vous enſeignera à ceſte heure-la ce qu'il vous faudra dire. Voila vne parole qui ne peut faillir: parquoi il eſt ſeulement beſoin de prier ce bon Dieu qu'il lui plaiſe regarder à nous, l'ouurage de ſes mains: & puis qu'il nous a produits deuant les hommes, & nous a fait confeſſer ſon ſainct Nom deuant eux, auſſi qu'il nous vueille fortifier, & nous donner conſtance iuſques au dernier ſouſpir. Vous & nous ſommes detenus captifs pour vne meſme querelle, elle n'eſt pas noſtre, mais de Dieu: mettons-lui au deuant donc que ce n'eſt pas pour nous que nous combattons, mais pour maintenir ſa cauſe. Preſentons-lui noſtre infirmité & fragilité, & que nous ne pouuons ſubſiſter vne ſeule minute de temps deuant la face de nos ennemis. Qu'il lui plaiſe monſtrer ſa vertu en nous poures vaiſſeaux fragiles: & en noſtre infirmité & foibleſſe, ſa puiſſance: afin que la ſageſſe & prudence des hommes ſoit confuſe par la
1. Cor. 10. croix de Ieſus Chriſt, laquelle leur ſemble folie. Conſiderons, treſcher frere, puis que la volonté de Dieu eſt que nous conuerſions entre les infideles, que c'eſt afin que nous ſoyons en tout bon exemple, & que noſtre conuerſation reluiſe au milieu d'eux: aux vns pour en eſtre edifiez, aux autres pour eſtre conueincus, à ce qu'ils ſoyent ſans excuſe. Penſons que quand le temps paſſé Dieu viſitoit ſon peuple par captiuité, ce n'eſtoit pas ſeulement pour le chaſtier, mais auſſi par ce moyen appeler pluſieurs à ſa conoiſſance.

Combien penſez-vous que la captiuité des compagnons de Daniel & de lui-meſme auſſi, a ſerui à la gloire de Dieu? car il ne faut douter que les infideles voyans les bonnes mœurs, la bonne vie & conuerſation de ceux leſquels ils eſtimoyent eſtre comme monſtres, ne ſoyent contraints de confeſſer que l'opinion qu'ils ont de nous, eſt fauſſe, & de donner gloire à Dieu. Prenons en patience ce qu'il lui plait nous enuoyer: attendons ſa bonne volonté perſiſtans en prieres pour reſiſter aux dards flamboyans de Satan, qui nous enuironne touſiours comme vn lion rugiſſant. Prions, prions ce bon Dieu qu'il lui plaiſe eſtendre ſon bras fort pour maintenir ſes poures ſeruiteurs, à ce qu'il ſoit glorifié pour nous en tout & par tout.

Les combats & aſſauts que Pierre Nauiheres en particulier a ſouſtenus (comme nous auons dit) & principalement ceux que Martial ſon oncle paternel lui a liurez durant l'empriſonnement de Lyon, ne ſe peuuent mieux declarer & donner à conoiſtre que par les epiſtres dudit Nauiheres. Parquoi nous auons ici mis les lettres dudit Martial, eſcrites au nom des autres parens & amis, pour diuertir Pierre Nauiheres de ſon entrepriſe, par remonſtrances meſlees de menaces & iniures, auſquelles reſpond diuinement ledit Nauiheres, & comme nous verrons par la teneur des lettres.

Epiſtre de M. Martial Nauiheres, oncle de Pierre Nauiheres.

PIERRE, ie n'entendoi & n'attendoi pas (veu ce que m'as couſté à te faire enſeigner, tant à Paris qu'en ceſte vniuerſité) que par ta legere temerité tu euſſes ſi toſt deſuoyé de la bonne doctrine, ſuyuant vne autre laquelle ie ne ſai où tu as aprinſe. Bien ſai-ie que pluſieurs qui ont erré en pareille opiniaſtreté, en ont eſté punis par feu: comme auſſi ia pieça tu euſſes eſté, ſi la bonté de Dieu & de monſieur l'Official ton iuge ne t'euſt attendu à reſipiſcence de ta folle opinion. Ce que ie te commande faire, ces preſentes veuës: ſans plus attendre & bailler triſteſſe à ton pere & mere, & deſuoyer de l'obeiſſance que tu leur dois. Par les lettres que tu as eſcrites

Ceſtre lettre ſent l'eſprit du monde, bouſi de folle arrogance, qui le fait eſleuer contre Dieu.

dernierement, ie conoi que toute outrecuidance te perſuade d'entreprendre vne reformation ſur tout l'eſtat de l'Egliſe en laquelle nous viuons, qui apartient à Dieu premierement, & au Magiſtrat lequel eſt donné pour icelle adminiſtrer: & non à toi qui n'es que vermine de ſuperbe ignorance, laquelle a conduit tes ſemblables à la fin que deſſus. Et ne les ont peu ſauuer ceux qui les ſupportoyent, auſquels par ta faute tu bailles trop de peine: & qui pis eſt, empeſches tes compagnons de reuenir à la conoiſſance qu'ils doyuent. Ne me baille plus de peine de t'eſcrire, ni à autres de ſoliciter pour toi; mais di que tes malheureuſes paroles, comme dites en tauerne, meritent recantation. Et reconoi la grande grace que te fait mondit ſeigneur l'Official, de te receuoir à ceſte repentance. Euite la diffamation que tu fais & feras à tes parens & amis: ie prie le Seigneur qu'il te doint ceſte conoiſſance.

De Poitiers ce cinquieſme de Septembre: Par ton oncle, ſi tu fais l'office de bon neueu,

MARTIAL NAVIHERES.

Lettres de Pierre Nauihères: contenantes reſponſes à toutes obiections & reproches que les aduerſaires ont acouſtumé de faire, pour rendre odieuſe la cauſe de ceux qui ſont empriſonnez pour la verité du Seigneur.

Lettre monſtrant l'efficace de l'Eſprit de Dieu confondant l'inſolence furieuſe de la ſageſſe humaine.

La paix, grace & charité de noſtre bon Dieu & Pere, par Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, en la vertu du Sainct Eſprit ſoit auec vous.

MON tres-honoré pere, apres auoir entendu par mon oncle la cauſe qui l'amenoit par deça, i'ai eſté fort marri de la peine qu'on prenoit pour moi: & encore plus contriſté de la faſcherie, angoiſſe & maladie qui vous eſt auenue, & auſſi à ma mere, pour cauſe de ma captiuité. Ie vous prie au Nom de Dieu me vouloir pardonner, puis que ie ſuis autheur de tout cela: d'autre part auſſi conſiderez, que ce qui m'eſt auenu n'eſt point ſans la grande preuoyance de Dieu, lequel diſpoſe de toutes choſes ſelon ſon bon plaiſir & volonté. Quand ie penſe

ie penſe à ce qui m'eſt auenu depuis mon departement de la maiſon de monſieur, ie ne puis autre cas aperceuoir (de quelque coſté que ie me tourne) que la main tutrice de noſtre bon Dieu, laquelle m'a conduit par tout: & encore ie l'aperçoi plus clairement que iamais me preſeruer & garder, ſi qu'vn cheueu de la teſte ne me peut eſtre oſté ſans ſa permiſſion. Et puis que tel eſt ſon bon vouloir, que ie ſois detenu captif, non comme iureur & blaſphemateur, meurtrier, paillard, infame, ou larron, mais comme Chreſtien: auez-vous matiere de vous contriſter & faſcher? Certes, vous l'auriez ſi i'eſtoi tel; ſi ſuis-ie toutesfois de chair, d'os & de ſang comme vn autre, pour commettre telles choſes; car ſemences de tout mal ſont en noſtre maudite & miſerable nature corrompue par noſtre peché: & autres fruicts ne pouuons produire de nous meſmes, ſi le Seigneur Dieu ne nous preſerue par ſa bonté. Or, di-ie, puis que ie ne ſuis tombé pour tels afaires en la main des hommes, n'auez-vous point cauſe d'en eſtre ioyeux, & en rendre graces à celui qui m'a ainſi gardé? Pour quelle cauſe vous contriſtez-vous? eſt-ce pour autant que m'eſt auenu le plus grand honneur & le plus grand bien qui pourroit auenir à homme mortel, s'il le ſauoit bien entendre? l'honneur, di-ie, & bien, non pas deuant les hommes charnels, mais deuant celui qui nous a faits & formez, qui a ſouffert pour nous en l'arbre de la croix, qui à cela nous auoit conſtituez deuant que fuſſions nais. Voulez-vous empeſcher que ie ſois du nombre de ceux qui ont expoſé leur vie pour maintenir la ſacree & ſaincte verité de Dieu, leſquels repoſent maintenant auec lui? I'enten bien ce que les mocqueurs diſent, O voila de beaux teſmoins, pour maintenir la verité de Dieu! que leur Dieu face quelque miracle, & qu'il les ſauue. O gens miſerables & aueugles! ne dites-vous pas que croyez au Dieu tout puiſſant? Et celui n'a-il point de puiſſance de nous deliurer, s'il lui plait? Que ſi nous mourons, eſtimez-vous pourtant auoir gagné, & auoir obtenu victoire? Certes vous poiſez bien mal le dire de S. Paul, Mourir nous eſt gain; car nous ſommes victorieux de ceux qui nous penſent vaincre: & en mourant nous viuons, & ſommes deliurez de ce miſerable monde. Mais, ô mocqueurs, quand la mort vous viendra ſaiſir au collet, & qu'il vous faudra aller rendre

Reſponſe aux blaſphemes des mocqueurs.

Phil. 1. 21.

conte deuant le throne iudicial de Dieu, vous changerez alors de propos; car la conſcience vous preſſera, & vous mettra au deuant ces blaſphemes qu'auez proferez de voſtre orde & puante gorge contre Dieu & les ſiens. Vous auez mené ioye, mais vous pleu-
Aux calomnies des idolatres. rerez & grincerez les dents. Ie ſai bien auſſi que pour rendre & nous & noſtre cauſe odieuſe, on met en auant que quand nous parlons des ſaincts Sacremens que Ieſus Chriſt a inſtituez, & lui meſme receus, que nous les reiettons, & n'en tenons conte, pareillement que nous diſons mal des ſaincts & ſainctes, & meſmement de la vierge Marie, lui donnant des titres que meſme les Turcs ne font pas. Ie vous prie, de quel eſprit ſont menez telles gens? Certes ils donnent à entendre qu'ils ſuiuent la maniere de faire du diable leur pere, duquel ils ſont imitateurs. Il eſt appelé Pere de menſonge, calomniateur & impoſiteur de faux crimes. Et quoi? Ceux-ci ne ſont-ils pas ſes fils? car en ce qu'ils mettent en auant de nous & en abreuuent les oreilles du peuple, ils mentent malheureuſement, & fauſſement calomnient ceux leſquels parlent de telles choſes en plus grande reuerence qu'eux. Eſt-ce reietter les ſainctes ordonnances de Dieu, quand nous ne voulons receuoir celles des hommes ne leurs fatras & abus, leſquels ils ont introduits en la ſaincte Egliſe de Dieu? Et comme nous ne les voulons pas oſter, d'autant que c'eſt à faire à Dieu & au Magiſtrat; auſſi ne nous doit-on pas contraindre de les aprouuer, veu qu'ils ſont manifeſtement contre Dieu. Voici, il en prend à ces impudens calomniateurs, comme aux Phariſiens qui eſtoyent du temps
Mat. 23.24. de Ieſus Chriſt. Ils ſe vantent d'honorer les ſaincts, ils ornent & parent leurs ſepulchres (comme faiſoyent les autres ceux des Prophetes) & cependant calomnient fauſſement, & pourſuiuent à la mort ceux qui leur propoſent la meſme doctrine des ſaincts. Voyons, ie vous prie, les calomnies qu'on mettoit ſus à Ieſus Chriſt, qui eſt la verité infaillible. S'il parloit du Temple, ou de la Loi de
Iean 8. 38. Moyſe, on l'accuſoit d'auoir mal parlé de tout cela: qu'il auoit le diable au corps, qu'il eſtoit vn ſeducteur, & ſemeur de nouuelle doctrine. Autant en diſoit-on des Apoſtres; & maintenant que fait-on autre choſe? Si nous parlons de l'Egliſe, l'on donne à entendre que nous en diſons mal, & que nous la voulons abolir. Si nous

tenons propos de la bien-heureuſe vierge Marie, l'on dit que nous la diffamons, & l'appelons paillarde: & autant des ſaincts. O langues venimeuſes, enfans du diable pere de menſonge! ceſſerez-vous tantoſt de calomnier la verité de Dieu? Ne penſez-vous point qu'il y a vn feu eternel qui vous attend, pour en icelui touſiours bruſler ſans eſtre conſumez? ne penſez-vous point que l'horrible & terrible iugement de Dieu vous eſt preparé, pour vous foudroyer aux abyſmes des enfers, auec voſtre pere le diable, lequel vous enſuiuez? Cuidez-vous, gens inſenſez, que nous ne croyons pas que c'eſt en Dieu ſeul auquel il faut mettre ſon eſperance, & attendre de lui ſeul ſecours, faueur & aide? Eſtimez-vous que nous ne croyons pas que ce bon Dieu a enuoyé ſon Fils bien-aimé pour nous racheter de la mort eternelle, lequel a eſté conceu du ſainct Eſprit, nai de la vierge Marie, voire vierge deuant l'enfantement, & vierge apres l'enfantement: & tout ce pareillement que comprenent les articles de la foi? D'auantage, les ſaincts ne ſont-ils point propoſez comme exemples pour les enſuiure? pour donner gloire à Dieu comme ils ont fait? pour viure comme ils ont veſcu, non en blaſphemes, paillardiſe & toute ordure? pour expoſer noſtre propre vie à maintenir l'honneur de Dieu, comme ils ont expoſé la leur? Où ſont ces beaux decorateurs des ſaincts, & qui ſe diſent les auoir en ſi grande reuerence? Où eſt celui d'entre eux qui voudra mettre le petit doigt au feu, pour maintenir la gloire de Dieu, comme les ſaincts ont fait? Ils iaſent & babillent prou, qu'ils le feroyent s'ils eſtoyent entre les Turcs; cela leur eſt facile à dire, cependant qu'ils en ſont bien loin. Et dea, eſtiment-ils que l'Egliſe doyue eſtre en paix & ſans perſecution, ſinon qu'elle ſoit pourſuiuie des Turcs? mais S. Paul dit, Que ceux qui veulent viure fidelement en Ieſus Chriſt, ſouffriront perſecution. Et puis il eſt dit qu'aux derniers temps ſe monſtrera la patience des ſaincts; c'eſt vn cas tout aſſeuré que l'Egliſe ne ſera iamais ſans perſecution. Mais certes ceux qui ainſi nous calomnient, ne demandent telles choſes; il leur ſuffit d'auoir les pieds bien chauſſez, le ventre bien entretenu, eſtre mollement couchez, danſer, gaudir & rire: & ainſi ſeruir à Dieu, & maintenir la querelle de Ieſus Chriſt lequel ils oyent auoir eſté iour & nuict

Naifue deſcription des ſuppoſts de l'Antechriſt.

S. Aug. au liu. 10. de la Cité de Dieu, chap. 26.

2. Tim. 3. 12.

Apoc. 13. 10.

en peine & en trauail, auoir eſté en opprobre & honte au monde,
Matt. 10.38. auoir meſme prononcé de ſa ſacree bouche, Que celui n'eſtoit point digne de lui, qui ne porte ſa croix tous les iours apres lui. Autant en eſt auenu à ſes Apoſtres & diſciples: & moins n'en doit auenir à ceux qui les voudront enſuyure. Parquoi ceux ne doyuent eſtre esbahis, enuers leſquels auiourd'hui le cas pareil eſt exercé. Et quoi que le monde ſe trauaille, s'efforce, crie, perſecute par mer & par terre; ſi eſt-ce que la verité de Dieu demeurera inuincible & victorieuſe: & ceux qui la perſecutent, & fauſſement la calomnient, ſeront en fin miſerablement foudroyez, & par ſon terrible iugement abyſmez, car ce n'eſt pas contre les hommes qu'ils bataillent, mais contre Dieu. Il en prendra à ces miſerables calomniateurs comme au crapaud, lequel apres qu'il eſt bien plein de venin, creue: ainſi ceux-ci apres qu'ils auront bien prouoqué l'ire de Dieu ſur leur teſte, en fin periront miſerablement. Or pource que ie ne doute point (comme meſme ie l'ai peu entendre par les propos que m'a tenu mon oncle) que tel bruit court non ſeulement par dela, mais en general par tout: ie vous prie au Nom de Dieu, & autant que vous doit eſtre ſon honneur en recommandation, que ne preſtiez facilement l'aureille à telles vaines & friuoles paroles; regardons diligemment à ce que l'on dit, auant que ietter ſentence de quelque choſe: car Dieu nous
Mat. 7.2. promet que de telle meſure que nous meſurerons les autres, nous ſerons meſurez. Vous pouuez penſer par ce que vous reſcri, ſi les rapports qu'on fait de nous ſont veritables. Dieu eſt teſmoin qu'on nous accuſe d'vne choſe à laquelle nous n'auons iamais ſeulement penſé. Ie prie le Seigneur que ceux qui nous calomnient fauſſement, quand ce viendra à comparoir deuant le throne iudicial de Dieu, qu'ils ne ſe trouuent du nombre de ceux deſquels à preſent ils donnent à entendre que nous ſommes. Helas! ne leuerons-nous iamais nos eſprits plus haut que ceſte terre? Regarderons-nous touſiours aux apparences & pompes mondaines? O
Pſe. 73. 17. que Dauid deſcrit bien la fin de tels diſant, Quand ie me mettoi à penſer & conoiſtre cela, ce m'eſtoit choſe trop faſcheuſe iuſques à ce que ie fuſſe entré au ſanctuaire de Dieu, & que i'euſſe conſideré leur fin, certes tu les as mis en lieu gliſſant, tu les precipites en

ruine; voila ce que le ſainct Prophete dit. Penſons donc à la grande preuoyance de Dieu. Ieſus Chriſt teſtifie qu'vn petit paſſereau Mat. 10.19. ne tombe point en terre ſans le ſeu de ſon Pere: & nous qui ſommes bien plus qu'vn petit paſſereau, qui ſommes faits à l'image de Dieu, eſtimons-nous eſtre conduits à la volee? nos cheueux ne ſont-ils pas tous nombrez? & nul ne tombera ſans le ſeu de celui qui nous a faits & formez. Pourquoi vous faſchez-vous donc? pourquoi voulez-vous mettre ſi toſt foi aux rapports qu'on fait de nous? voulez-vous condamner celui que vous n'auez oui? Ce n'eſt pas de maintenant que la verité a eſté calomniee: mais les calomniateurs periront miſerablement, & le bon droit ſe conoiſtra à la parfin; car nous auons vn Iuge deuant lequel il nous faudra tous comparoiſtre vn iour, & là rendre conte de tous les iugemens que nous aurons faits. Là ſeront ouuerts les liures des conſciences, & par icelles chacun conoiſtra ſa condamnation ou abſolution. Que les calomniateurs penſent à ceci: ceux auſſi qui font reſpandre le ſang iniuſtement, qu'ils y prennent garde, car le ſang crie & criera, voire celui d'Abel iuſques au dernier tué: il demande Mat. 23.35. vengeance à Dieu, qui l'exaucera, & le redemandera. Et vous, meurtriers, pourrez-vous ſubſiſter deuant la face du Fils de Dieu, lequel vous meurtriſſez iournellement en ſes membres? Et pource qu'il diſſimule tout ceci, & qu'il n'en fait vengeance ſubite, vous l'eſtimez ſemblable à vous: mais il vous en reprendra, & deduira Pſ. 50. 21. par ordre tous vos faits en voſtre preſence. Ie vous prie, mon pere, ne vous tourmentez plus à cauſe de moi: ne vous donnez plus de faſcherie; remettez le tout, comme auſſi ie fai, entre les mains de Dieu: lequel conduira l'afaire en telle ſorte, que tous en deuront eſtre contens. Et ne le deuons-nous pas eſtre, quand le tout ſera à ſon honneur & gloire, & à noſtre ſalut? Or ie le prie affectueuſement qu'ainſi ſoit, & vouloir & vous & ma mere, & tous enſemble tenir en ſa ſaincte ſauue-garde & protection: nous gouuerner & conduire par ſon ſainct Eſprit, à ce que toutes nos œuures ſoyent à la gloire de ſon treſ-precieux Nom, Ainſi ſoit-il.

Voſtre treſ-humble & obeyſſant fils,
PIERRE NAVIHERES.

Ceſte Epiſtre, comme la precedente, eſt acommodee à la captiuité de ceux à qui elle eſt adreſſee: & contient en effect la cauſe de la haine mortelle que portent le Pape & ſes ſuppoſts à la Parole du Seigneur, les crimes dont on accuſe ceux qui la liſent: finalement il met en auant le deuoir qu'il a enuers ceux qui ſont ſes parens: les exhortant à meſpriſer telles calomnies, & ce que ce poure monde ſait dire & faire.

PAR ci-deuant ie ne vous auoi ſatisfait amplement, quant à la cauſe pour laquelle ie ſuis detenu priſonnier de long temps: ie le voudroi à preſent faire. Or puis que ne pouuez rien ignorer de tout cela, ie ne me mettrai en ceſte peine: il me ſuffira de teſtifier deuant Dieu, que vous & tous ceux qui ont veu mes lettres, ont peu conoiſtre & entendre, s'ils ont voulu, que la foi laquelle ie tien, & pour laquelle ie ſuis tout preſt de ſouffrir la mort quand il plaira à Dieu, n'eſt point heretique & damnable, comme on dit: mais fondee
Eph. 1.20. ſur la doctrine des ſaincts Prophetes & Apoſtres, qui eſt la parole de Dieu eternel. Les allegations prinſes tant de ceſte ſaincte doctrine que des ſaincts Docteurs anciens & vrais Conciles, leſquelles auez peu voir & lire, rendent teſmoignage de cela. Or i'euſſe bien deſiré que ceux qui ont taſché par tous moyens à me diuertir, & donné à entendre que i'eſtois en erreur, euſſent fait le ſemblable, & prouué leur dire par la parole de Dieu, comme ie les ai fort priez, parlant à eux: mais ce n'eſt pas ce qu'ils demandent; car ils ſentent bien quand ce viendroit à examiner les poincts en telle forme, qu'il leur faudroit quitter la place, & confeſſer qu'eux-meſmes ſont en erreur & hereſie, voire telle que iamais fut. Et partant afin qu'ils ne tombent là, ils veulent qu'on les oye & mette foi à leurs raiſons, ſans rien repliquer ne reſpondre. Nous ſommes preſts à les eſcouter paiſiblement: ſeulement nous demandons, comme c'eſt raiſon, qu'ils facent apres le ſemblable enuers nous: & puis que le tout ſoit conſideré ſelon la parole de Dieu & ceux qui l'ont fidelement interpretee, comme les ſaincts Docteurs anciens. Eux veulent le contraire, & pour ceſte cauſe

s'eſleuent contre nous, & nous condamnent à mort; donnans à entendre au commun populaire que ſommes heretiques, ne croyans pas en Dieu, blaſphemans contre lui, contre Ieſus Chriſt ſon Fils vnique, contre la treſ-heureuſe vierge Marie & les ſaincts & ſainctes, & contre la ſaincte Egliſe; dont le poure peuple eſmeu contre nous, nous eſtime pires que chiens. Ce qui certes ſeroit à bon droit, ſi telles gens diſoyent la verité: mais leur malice ſera deſcouuerte, & la parole de Dieu conue, nonobſtant toutes leurs pratiques. Ie vous prie, conſiderez ſi le ſemblable ne vous eſt pas venu enuers moi. Ie ne doute point qu'au commencement vous n'euſſiez ceſte opinion de moi, que ie ne croyoi point en Dieu, & conſequemment que i'vſoi de telles meſchantes paroles qu'on nous met ſus à tort: mais ie ren graces à mon Dieu par Ieſus Chriſt, que vous auez peu voir & conoiſtre le contraire, voire par telles raiſons qu'homme du monde n'y ſauroit contredire, s'il ne vouloit du tout contrarier à la ſaincte parole de Dieu. Vous-meſmes eſtes teſmoins que ie donne telle reſolution de mon dire, & le prouue tellement par paſſages non tirez de mon cerueau, mais de ceſte ſaincte parole de Dieu, & des ſaincts Docteurs anciens, qu'il n'eſt poſſible de dire, ſinon fauſſement, que ie ſuis en erreur & hereſie. Si mon beau-frere euſt ainſi prouué les propos qu'il m'a eſcrits autrefois, i'euſſe eu matiere d'y penſer. Mais quelle raiſon y a-il de dire, pour prouuer vne choſe qu'on veut eſtre tenue pour article de foi, On a veu en vne chapelle ſous le regne d'vn tel Roi, tel cas & tel? tels ont tenu & creu ceci & cela de long temps? par ce moyen on pourroit prouuer beaucoup de belles choſes. Mais vn vrai Chreſtien, en matiere de Religion ne mettra iamais foi à quelque choſe qu'on lui die, ſinon entant qu'il verra que c'eſt la parole de Dieu, ou qu'elle a fondement ſur icelle; car il a cela pour tout reſolu, que la ſaincte parole de Dieu contient pleinement ce qui eſt neceſſaire à ſalut: voire de telle ſorte, qu'il n'eſt licite, ſur peine de damnation & mort eternelle, d'y adiouſter ou oſter quelque choſe que ce ſoit. Que doyuent donques attendre autre choſe ceux qui oſent dire & affermer, que Ieſus Chriſt le Fils vnique de Dieu, n'a pas comprins en ſon ſainct Euangile & nouueau Teſtament, tout ce qui

Calomnies ſemees contre les Chreſtiens.

Sur quoi eſt fondee la vraye Religion.

Deut. 4.2.

eſt neceſſaire à noſtre ſalut? & partant qu'il leur eſt licite d'y adiouſter ce que bon leur ſemble: à quoi il faut adiouſter foi comme à la parole de Dieu? Et quel horrible blaſpheme eſt ceci? toutesfois c'eſt ce que dit le Pape & ſes docteurs. Ceci n'eſt-il pas ſorti de leur boutique, comme il apert par ſes canons. Combien que le Pape meneroit à grandes troupes les ames en enfer, toutesfois nul ne doit preſumer de lui dire, Pourquoi fais-tu cela? Voila comment par ce moyen on a introduit tant d'impietez entre le poure peuple Chreſtien: leſquelles ſi on veut auiourd'hui reietter, auſſi toſt on eſt eſtimé heretique: on dit qu'on veut deſtruire l'Egliſe. Et la cauſe qui meut ceux qui diſent telles choſes, eſt pource que ſi on examine leur doctrine & leur vie par la parole de Dieu, il leur faudra diminuer de leur ordinaire, & n'eſtre ſi gras ne ſi gros: il leur faudra trauailler de leurs mains, ſans plus viure en oiſiueté aux deſpens du peuple: il leur faudra rendre le bien des poures qu'ils detienent. Parquoi pour euiter telles choſes, ils defendent à tous la parole de Dieu: & veulent qu'eux ſeulement la liſent, pour puis apres l'interpreter à leur profit. Si on void vn nouueau Teſtament entre les mains d'vn poure mecanique, on dit auſſi toſt qu'il eſt heretique: mais il lui eſt bien permis de tenir quelque liure d'amours, de folie, dire chanſons de telles choſes, danſer, iouër aux cartes & dez. Et quelle pitié eſt ceci? n'eſt-ce point la malediction de Dieu qui ſe manifeſte? Et comment pourrons-nous ſauoir le chemin pour aller en Paradis, ſi on ne le void par la parole de Dieu? On veut bien obtenir l'heritage de Dieu noſtre Pere, & on ne veut pas lire ſon ſainct Teſtament; & toutesfois ſi noſtre pere charnel nous a laiſſé vne vigne ou vn champ par ſon Teſtament, nous prendrons bien la peine de le lire ou faire lire: & nous ne lirons point le Teſtament de noſtre Pere celeſte? Auiourd'hui cela eſt defendu: iaçoit que Dieu die expreſſement, Ce liure ne partira point de ta bouche, mais tu y penſeras & iour & nuict, en te leuant & couchant: & le donneras à entendre à ta femme, à tes enfans, à tes ſeruiteurs & ſeruantes. Et leſus Chriſt commande, Cerchez les Eſcritures: car elles rendent teſmoignage de moi. A cauſe dequoi tous les ſaincts Docteurs anciens ont exhorté le peuple, & gens de meſtier

Horrible blaſpheme des Sophiſtes.

Pourquoi le Pape & ſes ſuppoſts ſont tant irritez contre les Chreſtiens.

Ioſué.1.8.

de meſtier, & femmes, & tous en general tant petits que grans, d'auoir le vieil & nouueau Teſtament en leurs maiſons, & y lire ſouuent: meſmement deuant que venir au ſermon lire ce qui ſe deuoit preſcher, afin qu'ils l'entendiſſent mieux; mais auiourd'hui il n'eſt nouuelle de telle choſe; noſtre bon Dieu y vueille mettre ordre par ſa grace, & retirer le poure peuple des tenebres où il eſt, afin que Ieſus Chriſt ſeulement regne par ſa parole. Or donc, mes treshonorez, ie vous prie conſiderer ce que ie vous ai eſcrit, & ne penſer que ie ſois tant inhumain, que ie vueille eſtre meurtrier & de vous & de mon ame. Ie di ceci pource qu'on allegue que ie pourroi, ſi ie vouloi, vous mettre hors de triſteſſe, & moi de captiuité. Eſtimez que ie ſuis celui qui ne penſeroi vous auoir ſatisfait, quand i'auroi mis ma vie pour vous: mais auſſi d'autre part ſachez que la gloire de Dieu nous doit eſtre en plus grande recommandation que qui que ce ſoit. Ieſus Chriſt nous commande de laiſſer & pere & mere, & femme & enfans, & champs & vignes pour le ſuyure, & n'aimer ces choſes plus que lui; partant qu'il ne vous ſoit grief ni faſcheux, quand bien vous entendriez ma mort; car deſia vous auez ſeu pourquoi ie pourroi & ſuis preſt de la ſouffrir; aſſauoir pour la gloire de Dieu, & non pour quelque crime que i'aye commis. Vous auez matiere de vous conſoler & eſiouir; car ie ſuis aſſeuré que plus grande gloire ne vous ſauroit eſtre donnee enuers Dieu, duquel i'eſpere & me confie que par ſa grace il me receura en ſon royaume celeſte: lequel il m'a acquis & donnera à la fin, non point par mes merites & œuures, leſquelles ne peuuent d'elles-meſmes, non plus que de tous hommes, meriter que damnation & enfer: mais par ſon ſeul Fils Ieſus Chriſt, par le ſang duquel ſeul tous nos pechez ſont effacez, & ſommes rachetez, & non par autre choſe. Certes c'eſt peu de cas que de ce miſerable monde: mais quelle ioye eſt-ce que d'eſtre deuant la face de Dieu, en la compagnie de tant de milliers d'Anges, des Prophetes, Apoſtres, ſaincts & ſainctes, & là viure eternellement? Aprenons donc à meſpriſer ce poure monde pour ſuyure Ieſus Chriſt, qui ſeul eſt noſtre eſperance, noſtre ſalut & vie, auquel ie vous recommande, mes treshonorez pere & mere, pour leſquels ie ſuis contriſté d'angoiſſe, faiſant iour &

Ingratitude eſtrange des faux Chreſtiens.

Mat. 10.37.

Epheſ. 2.9.

1.Pier. 1.19.

nuict prieres & oraiſons pour vous. Penſez, ie vous prie, qu'il vous faudra comparoiſtre deuant le throne iudicial de Dieu, lequel ie ſupplie affectueuſement vouloir eſtre voſtre garde.

Voſtre treſ-humble & obeiſſant fils,

PIERRE NAVIHERES.

Autre Epiſtre dudit Nauiheres à ſon pere, contenant exhortation & inſtruction à la parole du Seigneur, & teſmoignage d'vne ſaincte penſee en vn fils reconoiſſant ſon pere au monde, au degré qu'il conuient, & s'arreſtant par vraye foi au Pere celeſte.

MON pere, ie ſuis grandement contriſté, veu que vous ai eſcrit ſouuent, tant pour vous declarer mon afaire, que pour vous donner à entendre que n'auiez matiere ni occaſion de vous contriſter & faſcher, ſi vous conſiderez les choſes de plus pres, leuant les yeux par deſſus la terre; & neantmoins n'ai encores receu reſponſe certaine à aucune de mes lettres, pour eſtre aſſeuré ſi les auez receuës. Seulement i'en ai veu aucunes, par leſquelles n'ai peu qu'eſtre incité à gemir & ſouſpirer, conſiderant comment il plait au Seigneur que les choſes ſe portent pour le preſent: & entre autres par celles que i'ai receuës depuis le depart de mon oncle, par le Sire Iean Moret. Mais ie prie ce bon Dieu, qui ſait & conoit le temps & l'heure, vouloir mettre en bref la main à ſon œuure: ſi que ceux meſme qui ſont en obſtacle, conoiſſent & entendent que c'eſt le doigt de Dieu, voire à leur conſolation: comme auſſi ie le deſire, & l'en prie. Helas! mon pere, eſtes-vous marri ſi ie vous appelle Pere, ou vous deſplait-il ſi ie me tien pour voſtre fils? ſi eſt-ce que celui qui eſt Pere de tous, & qui nous a faits & formez, ne m'en a point donné d'autre que vous en ce monde. Et lui meſme parlant par ſon Prophete Iſaie dit, La mere oubliera-elle le fruict de ſon ventre? & ſi elle l'oublie, ſi eſt-ce que ie ne t'oublierai pas, & ne te delaiſſerai. Voila comment le Seigneur Dieu propoſe ceſt exemple de la mere, comme ſi cela eſtoit impoſſible. Et quand encores vn tel cas auiendroit, (ce qui ſeroit fort eſtrange) ſi promet-il toutesfois qu'il ne delaiſſera point les ſiens, & ceux qui ont

Iſa. 46.15.

eſpoir en lui. Parquoi, quand tout le monde deuroit ſe troubler, & le diable faire le pis qu'il pourroit, ſi eſt-ce que nul ne me fera dechoir de la certitude de foi, qu'il eſt mon Dieu, ayant donné ſon bien aimé Fils pour moi à la mort: par laquelle il m'a racheté de la captiuité du diable, & fait heritier du ciel. Et ſi donc Dieu m'a donné ceſte ferme foi & eſperance, & l'a engrauee en mon cœur: comment oſe-on dire & prononcer tant franchement, qu'apres mon corps executé, mon ame ſera au diable? Ieſus Chriſt dit, qui oit ſa parole & croid en celui qui l'a enuoyé, il a vie eternelle: & ne viendra point en condamnation, mais eſt paſſé de mort à vie. Item, Qui croid au Fils de Dieu ne peut perir, mais a la vie eternelle. Or ce bon Dieu par ſa grace & miſericorde m'a donné de croire en lui, & s'il lui plait me maintiendra en ceſte foi iuſques au dernier ſouſpir: & cependant l'homme oſe affermer que mon ame ſera condamnee au diable! O homme & beau frere, pleuſt au Seigneur Dieu que vous euſſiez plus diligemment penſé auant qu'eſcrire & dire le mot, & vous & d'autres! Ie le di & eſcri auec pleurs & larmes; deſquelles celui qui nous void & conoit tout, voire iuſques au profond du cœur, tant ſoit couuert & caché, eſt teſmoin veritable. Ne iugeons point: car le iugement des hommes eſt faux, mais celui de Dieu eſt veritable, qui vn iour nous iugera tous: & nos conſciences nous accuſans, ſerons condamnez par celui qui ne peut errer. Suyuons ce iugement de Dieu, & lors nous ne ſerons point en danger de mal iuger. Mon pere, vous n'auez point de matiere de vouloir me faire traitter rudement: & ceux qui le vous conſeillent, ont bien peu de charité Chreſtienne. Ils doyuent pour le moins penſer que ie ſuis fait à l'image de Dieu comme eux: ie ne ſuis point vn chien ni autre beſte brute, mais ſuis Chreſtien, & croi en Dieu, lequel ſeul par ſa miſericorde me ſauuera. Or ie le prie qu'il ne leur vueille point imputer ce qu'ils font & procurent contre moi: s'ils penſent bien faire, qu'ils voyent que ce ſoit ſelon Dieu: car il faudra qu'ils lui en rendent conte vn iour. Ie vous ai eſcrit, & vous eſcri derechef, que i'ai eſpoir de me porter en telle ſorte, que ce ſera à la gloire de Dieu, & par ainſi en deuez eſtre content, veu que toutes nos actions doyuent touſiours tendre à ce but. Or ie prie Dieu affec-

Iean 5.24 & 3. 16.

Pſ. 33.15.

Rom. 2.15.

tueuſement, qu'il vous vueille conduire & gouuerner par ſon S. Eſprit, & ma mere auſſi (à laquelle ie deſire eſtre recommandé) & toute voſtre famille : afin que tous enſemble puiſſions eſtre trouuez agreables deuant ſa face, par ſon bien aimé Fils Ieſus Chriſt, quand ce viendra à comparoir deuant le throne iudicial de ſa maieſté. Ainſi ſoit-il. Voſtre treshumble & obeiſſant fils à iamais.

Autre Epiſtre du ſuſdit par laquelle remonſtrant à ſes parens leur deuoir, il les inuite à s'enquerir de la verité Euangelique.

Grace & paix de Dieu noſtre Pere, par Ieſus Chriſt ſon Fils vnique.

La Parole de Dieu n'abolit point les affections naturelles: mais elle les reigle & range comme il apartient.

NONOBSTANT que n'aye receu il y a long temps aucunes lettres de vous, dont puiſſe aperceuoir voſtre vouloir enuers moi, ſi eſt-ce que de ma part ie ne laiſſerai en eſcriuant, de vous rendre deuoir de fils. Ie ne ſçai bonnement ſi ie me puis iuſtement aproprier ce que dit ce bon & excellent Prophete & roi Dauid au Pſeaume 27. aſſauoir, Mon pere & ma mere m'ont abandonné, mais le Seigneur Dieu me recueillira. Quant à ceſte derniere partie, ie puis dire aſſeurement que ce bon Dieu ne m'a point delaiſſé, quelque tribulation & affliction que i'aye eu, ains m'a touſiours conſolé & conſole de preſent autant que iamais: me reſiouyſſant de l'honneur qu'il lui plait me faire. Quant à l'autre partie, aſſauoir que m'ayez abandonné, ie ne l'oſe bonnement affermer: car ſe pourroit-il faire qu'euſſiez en haine le fruict de voſtre ventre, lequel Dieu vous a donné? certes cela n'auient pas aux beſtes brutes. Vous me pourrez dire que vous auez iuſte occaſion de ce faire; mais ie ne le voi point, veu que ie n'ai fait le pourquoi. Si c'eſt pource qu'ai rendu raiſon de l'eſperance de la vie eternelle que i'ai par Ieſus Chriſt noſtre Seigneur (comme de ce faire nous commande S. Pierre en ſa premiere Epiſtre 3. cha.) vous n'auez en cela matiere ni de m'auoir en haine, ni de vous contriſter. Si c'eſt pource que penſez que ie ſois Lutherien (comme on dit communement)

encores auez-vous moins d'occaſion; car ie ne ſuis point tel, mais Chreſtien, croyant fermement à ce que nous enſeigne la parole de Dieu. Vrai eſt que ie ſuis vn poure pecheur, conceu & nai en peché, enfant d'ire & ſuiet à damnation: comme il nous faut croire que ſommes tous tels, ainſi qu'enſeigne l'Eſcriture ſaincte: mais auſſi ie croi que pour me racheter de ceſte condamnation, Luther n'eſt point deſcendu du ciel: mais Ieſus Chriſt vrai Fils de Dieu eternel; & non ſeulement Dieu l'a enuoyé ſouffrir mort & paſſion pour moi, mais pour tous ſes enfans eſleus qui croyent en lui, ainſi qu'il eſt enſeigné en la meſme parole. Ie croi donc fermement auoir eſté racheté de ma mauuaiſe conuerſation (comme dit S. Pierre en ſa 1. Epiſt. 1. chap.) non par or, argent, ou autre choſe corruptible, mais par le ſang precieux de Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, l'Agneau immaculé, par lequel ſeul i'eſpere entrer en Paradis, & non par autre moyen. Lui tout ſeul eſt ſuffiſant pour nous purger & lauer de tous nos pechez, quels qu'ils ſoyent: & le fait à la verité, comme dit ſainct Iean en ſa 1. epiſt. Canonique: & n'en faut point cercher ni adiouſter d'autre. Par ceci il appert que ie ſuis Chreſtien; & ſi pour cela ie ſuis detenu priſonnier & perſecuté, il n'en faut eſtre esbahi; car ſi autrement auenoit, il faudroit que la parole de Dieu fuſt fauſſe: mais elle eſt treſ-veritable, & dit apertement, Que ceux qui voudront viure fidelement ſelon Ieſus Chriſt ſouffriront perſecution. Et Ieſus Chriſt de ſa ſacree bouche, Qu'on penſera faire ſacrifice à Dieu, quand on les mettra à mort; bref, toute l'Eſcriture eſt pleine de telles choſes. Et ſi on dit que cela s'adreſſe ſeulement au temps des Apoſtres: certes Sainct Pierre en ſa 1. Epiſtre denonce ſemblables choſes à tous les vrais Chreſtiens qui eſtoyent de ſon temps, & qui ſeront iuſques à la fin du monde: & en general à toute l'Egliſe de Dieu: & en ſa derniere Epiſtre, il demonſtre quel ſera le ſalaire des perſecuteurs: qui ſeduiſans par leurs inuentions le poure peuple, viuent en toutes voluptez, en blaſphemes, paillardiſes, yurongneries, danſes, ieux & auarices. Au reſte, ſi ie ne vous auoi ia eſcrit, & reſpondu aux calomnies qu'on nous met ſus fauſſement, pour nous mettre en haine à tous; ie le feroi à preſent, mais il n'eſt pas beſoin. Ma reſolution eſt que ie tien la parole de

Pſ. 51.7. Eph. 2.3. Rom. 5.12.

1. Iean 2.2.

2. Tim. 3.12.

Iean 16. 2.

1. Pier. 2.21.

2. Pier. 2.4.

Dieu qui nous a eſté laiſſee par Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, & eſcrite par les ſaincts Apoſtres, ſuffiſante pour nous enſeigner comment il faut aller en Paradis; & ne faut point que les hommes, ſous pretexte du nom de l'Egliſe, mettent leurs traditions en auant; eſtudians cependant à leur profit & auarice. Car l'Egliſe vraye n'a point d'autres commandemens ne loix, que celles que
Ephe. 2.20. ſon eſpoux Ieſus Chriſt lui a donnees, qui ſont la doctrine des Prophetes & Apoſtres. Et ſi iuſques à preſent vous n'auez peu entendre clairement quelle eſt ma foi & creance en Dieu, ie vous enuoye maintenant vn petit liure par lequel la pourrez conoiſtre: c'eſt le ſymbole des Apoſtres, appelé communement le *Credo*, lequel vous ſupplie lire à part vous & bien conſiderer, car vous n'y trouuerez choſe qui ne ſoit priſe de l'Eſcriture ſaincte.

Lettres de Pierre Nauiheres eſcrites de la priſon de Lyon, à ſon oncle M. Martial Nauiheres, auec lequel il demeuroit à Poitiers, lors qu'il ſortit de la Papauté.

Apres auoir mis au deuant le deuoir du Neueu à l'Oncle, il fait vn ſommaire de la foi Chreſtienne, propoſant les iſſues des deux voyes: aſſauoir de celle qui mene à ſalut, & de l'autre qui eſt à la damnation eternelle.

L'Eſprit de Dieu aprend aux Chreſtiens à parler, quand & comme il faut.

MON ſeigneur, ie pourroi parauanture eſtre veu digne de reprehenſion, de ce que deſia tant de temps s'eſt eſcoulé ſans vous auoir eſcrit, toutesfois ſi n'ai-ie pas differé ſans cauſe, combien que ne l'aye fait comme ignorant du deuoir que Dieu m'a commandé vous rendre. Car ie vous reconoi tel, que ſi ie mettois & expoſoi ma vie pour vous, ie ne pourroi neantmoins ſatisfaire au moindre bien que m'auez fait. Or pource qu'eſtes deſia pleinement auerti de la cauſe pour laquelle ie ſuis long temps a detenu priſonnier, il n'eſt beſoin d'employer le papier pour ce faire. Il me ſuffira de vous teſtifier derechef, ſelon mon deuoir, ſommairement deuant Dieu, que quand ie ſouffrirai mort, ce ne ſera point comme heretique deſ-uoyé de la religion Chreſtienne qui nous eſt enſeignee par la

parole de Dieu, mais comme vrai Chreſtien, croyant & eſperant Iean 5. 24.
n'eſtre ſauué par aucune choſe corruptible, mais ſeulement par
le precieux ſang de Ieſus Chriſt. Or qui croid en lui, n'eſt point *Du Salut.*
compris ſous condamnation, ains eſt deſia paſſé de mort à vie &
ne gouſtera point la mort ſeconde. Neantmoins ie confeſſe que ie Pſeau. 51.7.
ſuis conceu & nai en peché, enfant d'ire, mort par peché: ne
pouuant ſeulement penſer bien, tant moins le faire: eſtant deſnué Iean 3.16.
de toute iuſtice, & partant ſuiet à damnation & mort eternelle:
mais ie croi fermement que ce bon Dieu par ſa grande charité a
enuoyé ſon bien aimé Fils, afin que croyant en lui ie fuſſe ſauué,
& tous ceux qui y croyent: auſſi croi & eſpere que ie compa-
roiſtrai deuant la face de Dieu, eſtant veſtu de la iuſtice d'icelui,
& par ce ſeul moyen me ſera donné Paradis. Item, qu'il eſt noſtre
ſeul ſacrifice entier & parfait, noſtre ſeul aduocat enuers Dieu ſon
Pere. Ie croi en outre le S. Sacrement du Bapteſme auoir eſté *Du Bapteſme.*
ordonné par Ieſus Chriſt, auquel les eſleus de Dieu reçoyuent
veritablement ce qui eſt repreſenté par le ſigne de l'eau: aſſauoir
la remiſſion des pechez, & lauement des conſciences par le S.
Eſprit. Ils y veſtent Ieſus Chriſt, & y ſont enſeuelis auec lui en ſa Gal. 3. 27.
mort, afin auſſi qu'auec lui ils reſſuſcitent, & cheminent en nou-
ueauté de vie. Or comme parauant ce renouuellement de vie &
regeneration, ils eſtoyent, au regard d'Adam, enfans d'ire, & ne
pouuoyent penſer ne faire aucun bien: auſſi apres auoir eſté
regenerez par l'Eſprit de Dieu qui habite en eux & les conduit, ils
veulent & font toutes bonnes œuures: voire de telle ſorte que
toute la gloire d'icelles en doit eſtre redonnee à Dieu ſeul, qui
par ſa grace beſongne en eux: & non en partie à Dieu & en
partie à l'homme (comme toutesfois auiourd'hui on le dit aux
eſcholes) ſi que par cela il doyue eſtre dit Cooperateur de Dieu,
& partant meriter. Car ſi l'homme a quelque bonne choſe en ſoi, 1.Cor. 4.7.
il n'a rien qu'il n'ait receu de Dieu: & s'il l'a receu, il n'a matiere
de s'en glorifier en aucune partie. Ainſi donc ſont exclus tous les
merites des hommes, & toute la gloire des bonnes œuures donnee
à Dieu ſeul, qui par pure grace donne l'heritage eternel. En outre,
ie croi le Sacrement de la S. Cene, en laquelle ie croi que ſuis *De la Cene.*
fait realement & de fait participant du corps & du ſang de Ieſus

Chriſt, & ce par viue foi en eſprit; & croi fermement qu'il eſt
Iean 6. 35. le vrai pain de vie, & vrai pain celeſte, non point pour nourrir nos ventres, mais nos eſprits ſpirituellement en l'eſperance de la vie eternelle. Et d'auantage, ie croi que comme l'eau du Bapteſme demeure & retient touſiours ſa propre ſubſtance naturelle, & n'eſt point changee en ce qu'elle ſignifie, aſſauoir au S. Eſprit, qui eſt le vrai lauement de nos conſciences; qu'auſſi le pain & le vin du
Marc 16.19. S. Sacrement de la Cene demeurent touſiours en leur propre ſubſtance, ſans eſtre changez ne muez aucunement au corps & au ſang de Ieſus Chriſt: lequel comme homme eſt ſeulement au ciel à la dextre de Dieu le Pere, en ſon corps glorieux: mais comme
Eſaie 66.2. Dieu, eſt par tout & remplit tout par ſa diuinité. Or ſi pour tout ceci on me condamne comme heretique, & me fait-on mourir, il faudra auſſi condamner & les Apoſtres & tous les ſaincts Docteurs; mais Dieu eſt iuſte Iuge qui iugera du tout à la verité. On
Contre les traditions humaines. me condamne pource que ne veux receuoir les traditions faites par les hommes au poure peuple Chreſtien: comme, pource que ie ne veux croire que l'homme par ſes œuures & merites puiſſe entrer en Paradis. Que ie ne veux receuoir autre purgation des pechez que le precieux ſang de Ieſus Chriſt, & non le Purgatoire inuenté par les Papes contre la parole de Dieu: ni autre ſacrifice que celui qui a eſté fait en l'arbre de la croix par le Fils de Dieu, & non celui de la Meſſe forgé contre la parole de Dieu, au grand detriment & damnation de ceux qui y croyent & y mettent leur fiance: ni autre Aduocat ou interceſſeur enuers Dieu que le ſeul Ieſus Chriſt, me propoſant les ſaincts & ſainctes pour imiter & viure comme ils ont veſcu, & non pour les tenir comme mes aduocats: d'autant que c'eſt leur faire iniure & deshonneur, veu que cela apartient ſeulement au Fils de Dieu, qui nous a eſté conſtitué pour tel de Dieu ſon Pere. D'auantage pource que ie ne veux receuoir ni aprouuer les idolatries, images, pelerinages, confrairies, prieres pour les morts, pardons, bulles & autres ſuperſtitions prinſes des Payens & idolatres anciens contre la parole du Dieu viuant, au grand deshonneur de ſa haute maieſté: Et pource que ne veux receuoir autre chef en l'Egliſe que
2. Theſſ. 2. Ieſus Chriſt ſeul & non le Pape, lequel ſainct Paul appele fils de perdition

perdition & homme de peché, & ſainct Gregoire le grand (auquel on vouloit donner ce nom) dit eſtre Antechriſt. Si, di-ie, pour tout ceci on me condamne à la mort comme heretique: certes on ne me condamne pas ſeul, mais la parole de Dieu, les Apoſtres, & les ſaincts Docteurs. Et vous, mon ſeigneur, n'eſtes point ignorant de tout ceci: vous le conoiſſez & ſauez eſtre ainſi: & neantmoins vous n'en ſonnez mot, combien que ce ſoit voſtre office. Comment? eſtimez-vous plus les richeſſes & les honneurs du monde que la gloire de Dieu? ne penſez-vous point qu'il vous faudra vn iour comparoiſtre deuant ſa face? Vous eſtes ancien, & ne pouuez longuement viure, & encore que puiſſiez viure 1 5000. ans, c'eſt peu de cas, ſi par apres il vous faut eſtre priué de l'heritage immortel, pource qu'aimant le monde, auriez fait au contraire de ce que Dieu vous a donné à conoiſtre, & dont eſtes conueincu en voſtre conſcience. Mais il y a encores vn grand mal: c'eſt que vous entretenez tout le parentage & pluſieurs autres gens (leſquels ont l'œil fiché ſur vous pour vous ſuyure) en leur vie adonnee à toutes idolatries & ſuperſtitions. Et ne ſauez-vous pas que Dieu demandera de vos mains le ſang d'iceux? Car ſi vous leur declariez la verité que vous auez conue, vous ſeriez quitte deuant Dieu, & eux mettroyent peine de le ſeruir autrement qu'ils ne font. Que craignez-vous? auez-vous peur d'auoir diſette de biens quand vous ſeruirez à Dieu purement? Et qui vous donne ceux-la que vous auez en le deshonorant contre voſtre conſcience, à voſtre grande condamnation? Laiſſez donc ces honneurs d'Egypte enſuyuant Moyſe, & eſtimez plus la croix & opprobre de Chriſt. Souffrez, ſouffrez auec lui, ſi voulez eſtre glorifié auec lui. Il ne nous eſt point donné ſeulement de croire en Ieſus Chriſt, mais auſſi de ſouffrir pour ſon nom; ne penſons point que Ieſus Chriſt ait eſté iamais veſtu de veloux ou de ſoye. Nous trouuerons autour de ſon chef vne couronne d'eſpines: nous le verrons battu, moqué, craché, eſtendu en la croix. Mais quelle eſt la fin de tout cela? gloire eternelle, ioye indicible, repos perdurable, couronne incorruptible, viſion de Dieu; mais la fin des plaiſirs & honneurs mondains eſt grincement de dents, pleurs amers, confuſion, triſteſſe & tourment eternel. Mon ſeigneur, ie ſem-

Il faut ainſi appeler & eſueiller les conſciences de ceux qui s'oppoſent à la verité.

Ezec. 3.6. 1.

Heb. 11.25.

Phil. 1. 29.

Fin des afflictions des fideles, & des faux plaiſirs des mondains.

blerois eſtre trop aſpre en vous eſcriuant ceci, mais ma conſcience m'y contraint: Dieu qui eſt encore par deſſus, me le commande: le grand deſir que i'ai de voſtre ſalut, m'y incite; d'autrepart ie ne vous eſcri rien de nouueau: cela vous eſt conu & notoire; n'en ſoyez donc contriſté. I'ai bien voulu deſcharger ma conſcience auant mourir. Car s'il plait à Dieu, ie ſuis preſt de ſouffrir pour ſa verité, & eſtre retiré en ſon heritage eternel, lequel il m'a acquis par la mort & paſſion de ſon bien-aimé Fils Ieſus Chriſt, lequel ie prie auec le ſainct Eſprit vous vouloir tenir en leur garde, & faire ceſte grace, qu'auant que deſcendre au ſepulchre, puiſſiez auancer la verité eternelle à tout le parentage, & à ceux que deuez.

Voſtre humble & obeiſſant neueu,

PIERRE NAVIHERES.

CHARLES FAVRE.

CE n'eſt pas de merueilles ſi ces cinq eſcholiers ont fait actes germains & tous ſemblables les vns aux autres, en rendant teſmoignage à la doctrine du Seigneur, puis que d'vne meſme eſchole, ou d'vne meſme ſalle d'eſcrime, par maniere de dire, ils eſtoyent ſortis, & s'eſtoyent apreſtez pour ſouſtenir les plus grands combats qui ſe facent entre les hommes. Charles Faure Angoulmois, vient cinquieſme & dernier en ceſt ordre: lequel combien qu'il ait moins eſcrit que les quatre autres, eſtant inferieur en erudition: neantmoins en pareille conſonance de doctrine & conſtance a rendu confeſſion de ſa foi deuant les Iuges Lyonnois, la donnant par eſcrit en la forme que s'enſuit.

De l'Eſcriture S.

PREMIEREMENT, ie croi & confeſſe vne ſeule Eſcriture eſtre la reigle de la religion & foi Chreſtienne, laquelle eſt contenue au vieil & nouueau Teſtament: & qu'icelle eſt ferme, certaine & veritable, infaillible & parfaite. Car c'eſt la parole de Dieu, qui a

eſté iadis annoncee par les Prophetes, eſtans menez & conduits du S. Eſprit, & parlans comme par la bouche d'icelui: & en ces derniers temps preſchee & publiee par Ieſus Chriſt Fils de Dieu, eſtant vrai homme, comme il nous eſt demonſtré au premier des Hebrieux. Puis apres elle a eſté publiee par le monde vniuerſel par les diſciples de Ieſus Chriſt, ſuyuant le commandement qu'il leur auoit eſté fait d'aller par tout le monde, & preſcher l'Euangile à toute creature. S. Pierre auſſi nous parle bien de la fermeté de ceſte Eſcriture, quand il dit, Nous auons auſſi la parole des Prophetes plus ferme: à laquelle vous faites bien d'entendre, comme à vne chandelle qui eſclaire en lieu obſcur. Nous diſons qu'il ne faut rien adiouſter ne diminuer à icelle. Car de cela il y en a commandement expres du Seigneur au Deuteronome, chap. 12. où il eſt dit, Tu feras ſeulement ce que ie te commande, & n'y adiouſteras aucune choſe, ne diminueras. Et au dernier chapitre de l'Apocalypſe, il eſt parlé de la punition & vengeance ſur ceux qui le feront. Car il eſt dit là, Si aucun adiouſte à ces choſes, Dieu adiouſtera ſur lui les playes eſcrites en ce liure; & ſi aucun diminue des paroles du liure de ceſte Prophetie, Dieu oſtera ſa part du liure de vie, & de la ſaincte Cité, & des choſes qui ſont eſcrites en ce liure. Parquoi nous reiettons toutes doctrines des hommes, qui ne ſont que pour lier les conſciences, & ne ſont aucunement compriſes en icelle S. Eſcriture: comme la moinerie, la confeſſion auriculaire, les pelerinages, & autres choſes ſemblables, qui ſont traditions humaines, par leſquelles Dieu ne veut eſtre ſerui ni honoré, comme Ieſus Chriſt le monſtre bien clairement en ſon ſainct Euangile ſelon S. Matthieu, diſant, Pour neant ils m'honorent, enſeignans pour doctrines commandemens d'hommes. Iſaie auſſi le teſmoigne bien, quand il denonce vne horrible vengeance de Dieu ſur le peuple d'Iſrael, d'autant qu'ils honoroyent Dieu ſelon le commandement des hommes. D'auantage, ie croi en vn ſeul Dieu createur du ciel & de la terre, tout-puiſſant, tout bon, plein de pieté & de miſericorde; car il fait miſericorde en mille generations à ceux qui l'aiment & gardent ſes commandemens, comme il eſt eſcrit en Exode. Auſſi il eſt iuſte Iuge: car il viſite l'iniquité des peres ſur les enfans, iuſques à la

Matt. 28.

2. Pier. 1.

Apoc. 22.

Des traditions humaines.

Matt. 25.

Iſaie 29.

De Dieu. Gen. 1.

Exode 20. & 34.

troiſieſme & quatrieſme generation, comme le teſmoigne le meſme Prophete aux chapitres prealleguez. Ie croi qu'il eſt d'vne eſſence ſpirituelle, eternelle & infinie, & qu'en icelle eſſence nous auons à conſiderer trois perſonnes: le Pere, comme le commencement & origine de toutes choſes: le Fils, qui eſt la ſageſſe eternelle du Pere: le ſainct Eſprit, qui eſt ſa vertu & puiſſance. Et en conſiderant diſtinctement ces trois perſonnes, Dieu n'eſt pas pourtant diuiſé: car ces trois, comme dit S. Iean, ne ſont qu'vn. Ie croi auſſi qu'icelui ſeul doit eſtre adoré, ſerui & honoré, & non autre.

Adoration. Deut. 6. Exod. 20. Car il eſt eſcrit, Tu adoreras vn ſeul Dieu ton Seigneur, & à lui ſeul tu ſeruiras. Et en Exode vingtieſme, Tu n'auras point de dieux eſtranges en ma preſence. Par ainſi il ne faut point tranſporter ailleurs l'honneur qui apartient à lui ſeul. D'auantage qu'à lui ſeul eſt deu tout honneur & gloire, il apert par le teſmoi-

1. Tim. 1. gnage de S. Paul à Timothee: Au Roi des ſiecles (dit-il) immortel & inuiſible, à Dieu ſeul ſage, ſoit honneur & gloire à touſiourſmais. Parquoi ceux qui pechent mortellement, qui adorent la creature au lieu du Createur: veu que l'adoration apartient à

Iſa. 42. Dieu ſeulement, qui a dit qu'il ne donnera point ſa gloire à vn autre. Pourtant nous voyons S. Pierre qui reprend grandement

Act. 10. Corneille, de ce qu'il s'eſtoit proſterné deuant lui. Et auſſi d'vne

Apoc. 10.22. meſme choſe l'Ange reprint ſainct Iean, diſant, Garde que tu ne le faces: Ie ſuis ſeruiteur auec toi, & auec les Prophetes: adore

Act. 14. Dieu. Pareillement S. Paul & Barnabas en Lyſtre, refuſerent grandement l'honneur que le peuple leur vouloit faire, diſans qu'ils eſtoyent hommes ſuiets à meſmes paſſions qu'eux. Item icelui

Inuocation. Pſ. 50. doit eſtre inuoqué & prié au Nom de Ieſus Chriſt: car le Seigneur

Iean 10.14. proteſte que celui eſt le ſeruice ſpirituel de ſon Nom, & nous propoſe ſon Fils pour Mediateur vnique, par l'interceſſion duquel

Epheſ. 3. S. Paul dit que nous auons aſſeurance & acces à Dieu auec fiance,

Heb. 4. par la foi que nous auons en lui. Et aux Hebrieux il nous exhorte de nous adreſſer hardiment au throne de la grace de Dieu, puis que nous auons vn tel Aduocat: afin que nous obtenions miſericorde, & trouuions grace pour eſtre aidez en temps opportun. Et

1. Iean 2. 1. ſainct Iean en ſa Canonique, Si aucun a peché, nous auons vn Aduocat enuers le Pere, Ieſus Chriſt le Iuſte. Parquoi Dieu eſt

grandement offenſé quand on prie la vierge Marie, ou les Anges, ou ſaincts & ſainctes de Paradis: veu qu'il n'y a nul commandement en toute la ſaincte Eſcriture de recourir à leur interceſſion, & qu'il ne s'en trouue nulle promeſſe. D'auantage, les Prophetes & les Apoſtres ne nous ont iamais monſtré vn tel exemple. Maintenant que chacun fidele conſidere en ſoi, quel danger il y a d'entreprendre vne nouuelle façon de prier, non ſeulement ſans la parole de Dieu, mais auſſi ſans aucun exemple. Tout ainſi que noſtre Seigneur eſt d'vne eſſence ſpirituelle, auſſi veut-il eſtre adoré en eſprit & verité, comme Ieſus Chriſt le monſtre à la Samaritaine, diſant, Le temps viendra, & maintenant eſt deſia venu, que les vrais adorateurs n'adoreront plus le Pere ni en ceſte montagne ni en Ieruſalem, mais ils adoreront Dieu en eſprit & verité; car auſſi le Pere en demande de tels qui l'adorent. Pource il ne faut point adorer Dieu en choſes materielles, corruptibles & caduques, comme en or ou en argent, ou en autres choſes precieuſes. Ni auſſi Dieu ne veut point eſtre repreſenté ne ſerui aucunement par images taillees, qui ſe corrompent auec le temps, & ſont mangees des vers; car de cela nous auons expres commandement du Seigneur au chapitre deſſus allegué, où il eſt dit, Tu ne te feras image ne ſemblance aucune des choſes qui ſont là ſus au ciel, ne ça bas en la terre, ni es eaux deſſous la terre. Tu ne leur feras aucune reuerence, & ne t'enclineras point deuant icelles, & ne les ſeruiras point. Puis s'enſuit la grande vengeance & menace ſur ceux qui le feront. Le Prophete Dauid s'en mocque, les appelant l'ouurage de main d'homme: qu'elles ont bouches & ne parlent point, qu'elles ont yeux & ne voyent goutte, qu'elles ont oreilles & ſi n'oyent point, qu'elles ont des mains & ne touchent point, qu'elles ont des pieds & ne marchent point, & que ceux qui les font ſont ſemblables à icelles, & tous ceux qui s'y confient. Nous auons auſſi au vieil Teſtament des exemples terribles du iugement de Dieu ſur ceux qui en ont fait. Le peuple d'Iſrael n'a-il pas eſté grieuement puni pour auoir fait le veau d'or, & d'autres leſquels il ſeroit trop long de raconter? Ie me tai auſſi de ce qu'en dit ſainct Auguſtin, enſemble Lactance Firmian, leſquels en parlent à la grande confuſion des Papiſtes. Il fut auſſi

Inuocation des Saincts.

Iean 4.

Images.

Exod. 20.

Pſ. 115.

Au Pſ. 113. & ſur les Ro. 15. li. 4 de la cité de Dieu, cha. 9.

Lact. li. 2. ch. 17.18.19. *Conc. Elib. chap.* 36. defendu autrefois en vn Concile, qu'on ne fiſt nulles images & peintures aux temples: & que ce qu'on deuoit adorer ne fuſt point aux parois. Et S. Gregoire confeſſe que Serenus Eueſque de Marſeille euſt bien fait de defendre à ſon peuple d'adorer les images.

Pareillement ie croi en Ieſus Chriſt, qui eſt la ſeconde perſonne de la diuinité, & qu'icelui eſt noſtre Sauueur, comme auſſi l'interpretation du nom le porte: car Ieſus ſignifie Sauueur. Ce que l'Ange nous monſtre clairement, diſant à la vierge Marie, Tu
Luc 1. enfanteras vn fils, & appelleras ſon nom Ieſus; car icelui ſauuera ſon peuple de leurs pechez. Parquoi ceux nient Ieſus eſtre le Sauueur, qui penſent eſtre ſauuez par leurs œuures, ou par autre moyen que par la ſeule foi en Ieſus. Car il n'y a point d'autre
Act. 4. nom donné ſous le ciel, par lequel il nous faille eſtre ſauuez,
Heb. 7. ſinon au nom de Ieſus; attendu auſſi, comme dit l'Apoſtre, qu'icelui peut ſauuer à plein ceux qui s'approchent de Dieu par lui. Ie croi auſſi qu'il a eſté liuré à la mort pour nous ſauuer, & nous deliurer de la mort eternelle, laquelle nous auions tous meritee des le ventre de noſtre mere: car nous auons eſté enfantez en iniquité, & noſtre mere nous a conceus en peché: le loyer duquel eſt la
Rom. 6. mort, comme dit ſainct Paul aux Romains. Pourtant nous n'auons rien de nous, que nous lui puiſſions alleguer, ſinon nous accuſer grandement deuant ſa face, en reconoiſſant nos fautes & pechez en toute humilité: le priant qu'il n'entre point en iugement
Pſ. 143. auec nous, comme lui demande ce grand Prophete Dauid, diſant, Seigneur n'entre point en iugement auec ton ſeruiteur: car nul viuant ne ſera trouué iuſte en ta preſence. Et en vn autre lieu il
Pſ. 130. dit, O Seigneur, ſi tu prens garde aux iniquitez, qui eſt-ce qui ſubſiſtera? Cerchons donc noſtre iuſtice au ſeul Ieſus, & là nous la trouuerons, la lui demandant en foi, & non pas en nos œuures; car ſa mort eſt noſtre ſeule ſatisfaction, comme il apert
Rom. 4. Col. 1. Iean 2. 1. Iean 1. par beaucoup de paſſages de l'Eſcriture ſaincte. D'auantage ie croi le ſang de Chriſt eſtre le ſeul lauement de nos pechez; car le S. Eſprit nous enſeigne par ſainct Iean en ſa Canonique, & au premier de l'Apocalypſe, que par le ſang de Ieſus nous ſommes purgez & lauez de nos pechez. Et en l'Epiſtre aux

Hebrieux, Que le ſang des boucs & des taureaux n'a pas telle vertu de nettoyer nos conſciences de nos offrandes : mais que c'eſt le ſang de Chriſt. Parquoi ie nie totalement le Purgatoire des Papiſtes : veu qu'il n'en eſt fait aucune mention en toute l'Eſcriture ſaincte. Car elle ne parle que de deux lieux où vont les ames en ſortant de ce monde. L'vn eſt le lieu de repos nommé Paradis, où les ames des eſleus s'en vont incontinent apres la mort. Car il eſt eſcrit que ceux qui meurent au Seigneur ſont bien-heureux: d'autant qu'apres la mort ils repoſent : comme nous en auons l'exemple au larron qui fut pendu en la croix auec noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, auquel il dit, Tu ſeras auiourd'hui auec moi en Paradis. L'autre eſt le lieu de tous tourmens, aſſauoir l'Enfer, pour les meſchans & reprouuez, comme il apert par l'exemple du mauuais riche. Pourtant S. Auguſtin dit que les ames en ſortant de ce monde ont diuers receptacles, où les bons reçoiuent ioye, les mauuais ſont tourmentez: mais que chacun entre incontinent apres la mort au repos des fideles, quand il eſt digne. S. Ambroiſe auſſi dit à ce propos, Apres auoir par ſepulture exercé l'office d'humanité enuers les morts, on les doit laiſſer repoſer. Semblablement ie croi auec S. Paul, comme il n'y a qu'vn Dieu, qu'il n'y a auſſi qu'vn ſeul Moyenneur de Dieu & des hommes, Interceſſeur & Aduocat pour nous au ciel enuers Dieu le Pere, aſſauoir Ieſus Chriſt, qui eſt aſſis à la dextre de Dieu ſon Pere, touſiours viuant pour prier & faire requeſte pour nous à Dieu ſon Pere. Par le moyen duquel nous auons acces & entree par deuers Dieu ſon Pere, & lui ſommes agreables & reconciliez, faits ſes enfans adoptifs, & freres de Ieſus Chriſt : faits heritiers, heritiers, di-ie, de lui, & coheritiers de Ieſus Chriſt. Parquoi nous ne receuons point la doctrine des Papiſtes, qui conſtituent beaucoup d'aduocats là ſus au ciel prians pour nous. Car cela contreuient non ſeulement à la S. Eſcriture, mais auſſi à ce qu'en ont eſcrit les anciens Docteurs. Car S. Auguſtin ſur les Pſeaumes dit, Si tu cerches ton Mediateur pour t'introduire à Dieu, il eſt au ciel & prie là pour toi, comme il eſt mort pour toi en la terre. Et ſur l'Epiſtre aux Hebr. il dit, Auſſi le ſeul Ieſus Chriſt, entre tous ceux qui ont porté chair, interpelle & prie pour nous. Et S. Ambroiſe

Heb. 10.

Du Purgatoire.

Apoc. 14.

Luc. 23.

Sur S. Iean tom. 49.

Sur l'hiſtoire d'Abraham.

Mediateur. 1. Tim. 2. Eph. 2. Heb. 7.

Sur le Pſ. 49.

De Iſaac & anima. pareillement dit, Ieſus Chriſt eſt noſtre bouche, par laquelle nous parlons au Pere: noſtre œil, par lequel nous voyons le Pere: noſtre main dextre, par laquelle nous offrons au Pere: ſans lequel Moyenneur il n'y a nulle approche auec le Pere, ni à nous ni à tous les Saincts. Item, au Concile de Carthage il fut defendu que les Saincts fuſſent inuoquez à l'autel: & que les preſtres prononçaſſent ceſte priere, Sainct Pierre & ſainct Paul, priez pour nous.

Egliſe. Aug. au traité ſur le Pſe. 56. & 90. Col. 1. 1. Cor. 11. En outre, ie croi vne ſaincte Egliſe catholique & vniuerſelle, & non pas pluſieurs; car il n'y en a qu'vne ſeule, laquelle n'eſt pas ici ou là: mais eſt eſpandue par tout le monde. Et le Chef vniuerſel d'icelle eſt Ieſus Chriſt, & non autre: laquelle eſt fondee ſur la doctrine des Prophetes & Apoſtres de noſtre Seigneur, comme il eſt eſcrit au 2. chap. des Epheſiens. Auſſi ie reconoi icelle eſtre la vraye Egliſe, en laquelle la parole de Dieu eſt purement preſchee, & les Sacremens fidelement adminiſtrez; car ce ſont les deux marques de la vraye Egliſe Chreſtienne. A ceſte cauſe, ceux faillent grandement, qui diſent que le Pape eſt le chef de l'Egliſe: veu que toute l'Eſcriture n'en dit vn ſeul mot. Car ſi ainſi eſtoit, l'Egliſe ſeroit vn monſtre ayant deux teſtes, aſſauoir Ieſus Chriſt & le Pape; ce qui eſt faux. Car vn Antechriſt comme eſt le Pape, ne peut eſtre chef d'vne vraye Egliſe Chreſtienne. Auſſi nous confeſſons ceſte egliſe du Pape eſtre fauſſe: d'autant que nous n'y voyons nulle de ces marques deſquelles nous auons parlé ci deſſus. Quant eſt des clefs, que les Papiſtes diſent qu'elles ont eſté donnees à S. Pierre, & conſequemment aux Preſtres, & qu'ils ont la puiſſance de lier & deſlier les pechez: ie di que ce mandement de remettre & retenir les pechez, & la meſme promeſſe faite à S. Pierre de lier & deſlier, ſe doyuent rapporter au miniſtere de la Parole, laquelle noſtre Seigneur commettoit à ſes Apoſtres. Ainſi nous entendons que la puiſſance des clefs eſt ſimplement la predication de l'Euangile, qui n'eſt ſinon miniſtere. Car Ieſus Chriſt n'a pas donné aux hommes ceſte puiſſance: mais à ſa parole, qui eſt la vraye clef par laquelle le ciel eſt ouuert ou fermé, & les pechez ſont pardonnez ou retenus. Pourtant ie nie les Preſtres auoir telle puiſſance: veu que communement ils lient ceux qu'il faut deſlier, & deſlient ceux qu'il faudroit lier. Et apres ie di

Greg. en l'Epiſtre 76. à Maurice.

Les clefs. Matt. 16. Iean 20.

& confeſſe

& confeſſe qu'il n'y a que deux Sacremens en l'Egliſe Chreſtienne, & que le Seigneur a inſtituez, aſſauoir le S. Bapteſme & la S. Cene de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt: & nie les autres cinq que les Papiſtes appelent Sacremens: veu que nous n'en auons nul teſmoignage de l'Eſcriture S. ne meſme qu'ils ſoyent aprouuez par les Docteurs anciens. Pareillement ie confeſſe le Bapteſme nous eſtre comme vne entree en l'Egliſe de noſtre Seigneur Ieſus. Car c'eſt la marque de noſtre Chreſtienté, & le ſigne par lequel Dieu nous teſtifie que nous ſommes receus en la compagnie de l'Egliſe, afin que nous ſoyons reputez du nombre de ſes enfans. Le Seigneur auſſi nous repreſente le lauement de nos pechez, & puis la mortification de la chair, ou noſtre regeneration, au ſigne de l'eau, laquelle a grande ſimilitude auec ces choſes pour les repreſenter: car comme par l'eau les ordures exterieures du corps ſont oſtees, auſſi au Bapteſme nos ames ſont purgees de leurs macules. Non pas que i'attribue à l'eau la vertu de nettoyer nos ames: car elle n'eſt que le ſigne viſible & figure de ce lauement: mais au S. Eſprit, l'office duquel eſt de purger & lauer nos conſciences de toutes nos concupiſcences & mauuaiſes affections par le ſang de Ieſus Chriſt, qui a eſté reſpandu pour effacer toutes nos ſouilleures, ce qui eſt acompli en nous, quand nos conſciences en ſont arrouſees par le ſainct Eſprit. Toutesfois i'enten que l'eau eſt tellement figure, qu'elle a auec ſoi la verité coniointe: car Dieu ne nous promet rien en vain. Par ainſi ce qu'il nous figure au Bapteſme, nous eſt veritablement offert.

Sacremens. *Bapteſme.* Tite 3. 1. Pier. 3. 1. Pier. 1.

Finalement, ie di que tout ainſi que le Bapteſme nous eſt comme vne entree en la maiſon de Dieu, qui eſt l'Egliſe; auſſi par la ſaincte Cene le Seigneur nous y veut nourrir & repaiſtre, comme vn bon Pere de famille a le ſoin de nourrir ceux de ſa maiſon: tellement que par la Cene nous communiquons à tous les biens de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & au merite de ſa mort & paſſion. Nous y mangeons ſpirituellement en foi la chair, & beuuons le ſang de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt: & non pas corporellement de la bouche corporelle. Item, ie di que nous deuons ſeulement tenir la forme de celebrer la ſaincte Cene que Ieſus Chriſt a inſtituee, & que les ſaincts Apoſtres ont gardee: laquelle inſtitution

La Cene. Matt. 26. Marc 14. Luc 22. 1. Cor. 11.

eſt parfaite & entiere, & ſe faiſoit en deux ſignes, aſſauoir au pain & au vin, la parole precedente auec prieres & oraiſons, ſans grandes ceremonies & pompes. Item ie confeſſe que le pain & le vin ſont ſignes viſibles, auſquels la verité eſt coniointe; car il ne faut point douter que tout ce que le Seigneur figure en la Cene n'y ſoit verifié, ſelon qu'il promet & repreſente: & qu'en prenant le pain & le vin, leſquels nous repreſentent le corps & le ſang de Ieſus Chriſt (ſi nous auons vraye foi), nous mangeons vrayement le corps, & beuuons le ſang d'icelui: mais non pas en la forme & maniere que les Papiſtes le tienent, leſquels diſent que le pain eſt tranſſubſtantié au vrai corps de Ieſus Chriſt, & le vin en ſon ſang; en quoi ils faillent grandement. Car ſi ainſi eſtoit, ces trois articles de foi ne ſeroyent pas veritables, Qu'il eſt monté aux cieux, Aſſis à la dextre du Pere, & qu'il viendra iuger les viuans & les morts. Car s'il eſt au ciel, comme ſera-il deſſous l'eſpece du pain: veu qu'vn meſme corps ne peut eſtre en vne meſme heure en pluſieurs lieux? Or Ieſus Chriſt meſme apres la reſurrection auoit vn vrai corps: car il fut veu & touché, & dit lui-meſme à ſes diſciples, Taſtez-moi, & voyez: car vn eſprit n'a ni chair ni os ainſi que vous me voyez auoir. Et combien que ſouuentefois il ſoit aparu à ſes diſciples, toutesfois en vn meſme temps il ne s'eſt point veu en pluſieurs lieux. Et de ce qu'il eſt entré à ſes diſciples les portes eſtans fermees, cela s'eſt fait par miracle, & non pas que la nature d'vn corps glorifié fuſt telle. Parquoi ie conclu auec S. Auguſtin, qu'vn corps glorifié ne peut eſtre en pluſieurs lieux. Et par ainſi le corps de Ieſus Chriſt n'eſt point ſous les eſpeces du pain & du vin, ni auec le vin: mais que nous deuons tenir ce qui fut dit au Canon du premier concile de Nicee: aſſauoir que nous ne regardions point le pain & le vin qui nous ſont preſentez: mais qu'eſleuans l'eſprit en haut, nous conſiderions par foi l'Agneau de Dieu. Pourtant ie croi que nous participons en foi par la vertu du S. Eſprit, au corps & au ſang de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt (encores qu'il ſoit au ciel) en prenant le pain & le vin, qui ſont les ſignes de ceſte communication. L'vn deſquels ne doit eſtre diſtribué ne baillé au peuple ſans l'autre. Car le mandement de Ieſus Chriſt porte que nous beu-

Tranſſubſtantiation.

Act. 1.

Luc 24.

Iean 20.

En l'Epiſtre à Dardanus 57.

uions tous du calice. Meſme apres auoir dit ſimplement du Pain, Prenez & mangez : quand ce vient au calice il commande nommément que tous en boiuent. Et ceſte façon de prendre tous les deux ſignes, a eſté gardee en l'Egliſe plus de mille ans, comme il apert par les liures de tous les Docteurs. Et que du tout il en faille ainſi faire, il apert par le decret de Gelaſius, qui ordonne que tous ceux qui s'abſtiendroyent du calice, ſeroyent excommuniez de tout le Sacrement, adiouſtant la raiſon, aſſauoir, Que la diuiſion de ce myſtere ne ſe fait point ſans grand ſacrilege. Partant il ne nous reſte que d'obeir au commandement de Dieu : afin qu'en prenant les ſignes, nous iouïſſions auſſi de la verité d'iceux. Gloire ſoit à Dieu.

Matt. 26.

Can. Reperimus, de Conſecr. diſt. 2.

LES cinq Eſcholiers de Ieſus Chriſt, durant leur empriſonnement non ſeulement ſe conſoloyent mutuellement les vns les autres par miſſiues, mais auſſi les amis & les Egliſes de Geneue & Lauſanne leur eſcriuoyent lettres : & ſur tous, deux excellens miniſtres de l'Euangile, M. Iean Caluin & M. Pierre Viret ont enuoyé celles qui s'enſuyuent.

Par ceſte Epiſtre M. Iean Caluin donne ſolution à quelques queſtions & demandes touchant certains poincts de la religion Chreſtienne.

MES treſchers freres, i'ai differé de vous eſcrire iuſques ici, craignant que ſi les lettres auoyent quelque mauuaiſe rencontre, ce ne fuſt occaſion nouuelle aux ennemis de vous affliger plus durement. Et auſſi i'eſtoi bien auerti que Dieu beſongnoit tellement en vous par ſa grace, que vous n'auiez pas grande neceſſité de mes lettres. Cependant nous ne vous auons point oublié, ne moi ne tous les freres de par deça, en tout ce que nous auons peu faire pour vous. Si toſt que vous fuſtes pris, nous en euſmes les nouuelles, & ſceuſmes comment & par quel moyen cela eſtoit auenu. Nous auons procuré qu'en diligence on enuoyaſt au ſecours, maintenant nous attendons

reſponſe de ce qu'on aura impetré. Ceux qui peuuent quelque choſe enuers le Prince, es mains duquel Dieu a mis voſtre vie, s'y ſont fidelement employez; mais nous ne ſauons encore combien la pourſuite aura profité. Cependant tous les enfans de Dieu prient pour vous, comme ils y ſont tenus: tant pour la compaſſion mutuelle qui doit eſtre entre les membres du corps, que pource qu'ils ſauent bien que vous trauaillez pour eux, maintenans la cauſe de leur ſalut. Nous eſperons, quoi qu'il en ſoit, que ce bon Dieu donnera heureuſe iſſue à voſtre captiuité, en ſorte que nous aurons de quoi nous reſiouir. Vous voyez à quoi il vous a appelez, ne doutez pas ſelon qu'il vous employera, qu'il ne vous donne force d'acomplir ſon œuure: car il l'a promis. Et nous auons aſſez d'experience, comme il n'a iamais defailli à ceux qui ſe ſont laiſſez gouuerner par lui: meſme vous en auez deſia approbation en vous. Car il a declaré ſa vertu en ce qu'il vous a donné vne telle conſtance pour reſiſter aux premiers aſſaux. Confiez-vous donc, qu'il ne laiſſera point l'ouurage de ſa main imparfait; vous ſauez ce que l'Eſcriture nous met au deuant, pour nous donner courage de batailler pour la querelle du Fils de Dieu; meditez ce que vous en auez veu & ouï par ci-deuant, pour le mettre en pratique. Car tout ce que ie vous en ſauroi dire, ne vous pourroit gueres ſeruir, s'il n'eſtoit puiſé de ceſte fontaine. Et de fait, il faut bien vn plus ferme apui que les hommes, pour nous rendre victorieux par deſſus des ennemis ſi robuſtes, comme ſont le diable, la mort & le monde: mais la fermeté qui eſt en Ieſus Chriſt, eſt aſſez ſuffiſante à cela, & tout ce qui nous pourroit esbranler ſi nous n'eſtions fondez en lui. Sachans donc à qui vous auez creu, monſtrez quelle authorité il merite qu'on lui donne. Pource que i'eſpere de vous eſcrire encor ci-apres, ie ne vous ferai à preſent plus longue lettre. Seulement ie reſpondrai en bref aux articles, dont le frere Bernard m'a demandé reſolution.

Des Vœus. Touchant des vœus, nous auons à tenir ceſte reigle, qu'il n'eſt pas licite de vouër à Dieu, ſinon ce qu'il aprouue. Or eſt-il ainſi, que les vœus Monaſtiques ne tendent qu'à vne corruption du ſeruice d'icelui. Pour le ſecond, nous auons à tenir que c'eſt preſomption diabolique à vn homme de vouër outre la meſure de ſa vocation.

Or l'Eſcriture nous declare, que le don de continence eſt particulier, tant au dixneufieſme de S. Matthieu, qu'au ſeptieſme de la premiere aux Corinthiens. Il s'enſuit donc, que ceux qui ſe mettent ce lien & neceſſité de renoncer au Mariage pour toute leur vie, ne peuuent eſtre excuſez de temerité, & qu'en ce faiſant ils ne tentent Dieu. La choſe ſe pourroit bien deduire plus au long, en diſant qu'il faut conſiderer qui eſt celui auquel on voüe: quelle eſt la choſe: & tiercement qui eſt le voüant. Car Dieu eſt trop grand Maiſtre, pour ſe iouër à lui; & l'homme doit regarder ſa faculté; & dè preſenter ſacrifice ſans obeiſſance, ce n'eſt que toute pollution. Toutesfois ce ſeul poinct vous pourra ſuffire, de leur remonſtrer que c'eſt vn don ſpecial de ſe pouuoir contenir: & tellement ſpecial, qu'il n'eſt que temporel à beaucoup. Parquoi celui qui l'aura eu pour trente ans, comme Iſaac, ne l'aura point pour le reſte de ſa vie. De là vous pouuez conclurre, que les Moines s'obligeans à ne ſe marier iamais, attentent ſans foi de promettre ce qui ne leur eſt point donné. Quant à leur poureté, elle eſt du tout contraire à celle que noſtre Seigneur Ieſus commande aux ſiens. Touchant la nature d'vn corps glorifié, vrai eſt que les qualitez y ſont changees, mais non pas toutes. Car il conuient diſtinguer entre les qualitez qui procedent de la corruption du peché, & celles qui ſont propres & inſeparables à la nature du corps. S. Paul au 3. des Philippiens, dit, Que noſtre corps abiect ou infirme ſera rendu conforme au corps glorieux de Chriſt. Par ce mot d'Humilité, ou *Tapinoſis*, il marque quelles qualitez nous portons auiourd'hui en nos corps, leſquelles ſeront changees: aſſauoir, celles qui ſeront de l'eſtat corruptible & caduque de ce monde. Et à ce propos S. Auguſtin dit *in epiſtola ad Dardanum*, qui eſt en nombre la 57. *Venturus eſt in eadem carnis forma atque ſubſtantia: cui profectò immortalitatem dedit, naturam non abſtulit. Secundum hanc formam non putandus eſt vbique diffuſus.* Il pourſuit ceſt argument plus au long, declarant que le corps de Chriſt eſt contenu en ſes dimenſions. Et de fait nos corps ne ſeront point glorifiez pour eſtre par tout: leſquels toutesfois auront ceſte conformité dont parle ſainct Paul. Quant au paſſage de l'Apocalypſe, les mots ſont tels au chapitre cinquieſme, *Audiui omnem crea-*

La nature du corps glorifié.

turam quæ in cælo eſt, & ſuper terram, & ſub terra, & quæ ſunt in mari: omnes audiui dicentes, Sedenti in throno & Agno benedictio, honor & gloria. Or vous voyez que c'eſt vne cauillation puerile d'appliquer cela aux ames de Purgatoire. Car pluſtoſt ſainct Iean entend par figure qui ſe nomme *Proſopopœia*, que les poiſſons meſmes beniſſoyent Dieu. Quant aux paſſages des Docteurs, renuoyez vos gens à l'Epiſtre vingt-ſeptieſme de ſainct Auguſtin *ad Bonifacium*, où il traite en la fin, *Quòd Sacramenta ſimilitudinem quandam habeant earum rerum quas figurant. Quo fit, vt ſecundum aliquem modum, Sacramentum corporis Chriſti, corpus Chriſti ſit.* Item ce qu'il traite au liure troiſieſme *De doctrina Chriſtiana*, où il dit entre autres choſes au chapitre 5. *Ea demum miſerabilis eſt animæ ſeruitus, ſigna pro rebus accipere, & ſupra creaturam corpoream oculum mentis ad hauriendum æternum lumen non leuare.* Item au chapitre neufieſme, *Agnoſcit fidelis quò referantur myſterium Baptiſmi, & corporis ac ſanguinis Domini celebratio, vt ea non carnali ſeruitute, ſed ſpirituali potius libertate veneretur. Vt autem literam ſequi, & ſigna pro rebus ſignatis accipere, ſeruilis infirmitatis eſt: ita inutiliter ſigna interpretari, malè vagantis erroris eſt.* Ie ne vous en amaſſe point d'autres, pource que ceux-la vous pourront bien ſuffire. Faiſant donc fin, ie prie noſtre bon Dieu, qu'il lui plaiſe vous faire ſentir en toutes manieres que vaut ſa protection ſur les ſiens: vous remplir de ſon ſainct Eſprit, qui vous donne prudence & vertu, & vous apporte paix, ioye & contentement: & que le Nom de noſtre Seigneur Ieſus ſoit glorifié par vous, à l'edification de ſon Egliſe. De Geneue, ce dixieſme de Iuin, M. D. LII.

Autre Epiſtre, auſſi eſcrite par M. Iean Caluin aux ſuſdits cinq priſonniers.

AMES treſchers freres, à ceſte heure la neceſſité vous exhorte plus que iamais d'arreſter tous vos ſens au ciel. Nous ne ſauons pas encores quelle ſera l'iſſue: mais pource qu'il ſemble que Dieu ſe vueille ſeruir de voſtre ſang pour ſigner ſa verité, il n'y a rien meilleur que de vous diſ-

poſer à ceſte fin, le priant de vous aſſuiettir tellement à ſon bon plaiſir, que rien ne vous empeſche de ſuiure où il vous appellera. Car vous ſauez, mes freres, qu'il nous faut eſtre ainſi mortifiez, pour lui eſtre offerts en ſacrifices. Il ne ſe peut faire que vous ne ſouſteniez de durs combats: afin que ce qui a eſté dit à Pierre, Iean 21. 28. s'accompliſſe en vous, Qu'on vous tirera où vous ne voudrez point; mais vous ſauez en quelle vertu vous auez à batailler: ſur laquelle tous ceux qui ſeront apuyez, ne ſe trouueront iamais eſtonnez, & encore tant moins confus. Ainſi, mes freres, confiez-vous que vous ſerez fortifiez au beſoin de l'Eſprit de noſtre Seigneur Ieſus, pour ne defaillir ſous le faix des tentations, quelque peſant qu'il ſoit, non plus que lui, qui en a eu la victoire ſi glorieuſe, qu'elle nous eſt vn gage infaillible de noſtre triomphe au milieu de nos miſeres: puis qu'il lui plait vous employer iuſqu'à la mort à maintenir ſa querelle, il vous tiendra la main forte pour batailler conſtamment, & ne ſouffrira pas qu'vne ſeule goutte de voſtre ſang demeure inutile. Et combien que le fruict ne s'en aperçoyue pas ſi toſt, ſi en ſortira-il auec le temps plus ample que nous ne ſaurions dire. Mais d'autant qu'il vous a fait ce priuilege, que vos liens ont eſté renommez, & que le bruit en a eſté eſpandu par tout; il faudra en deſpit de Satan, que voſtre mort retentiſſe encor plus fort: à ce que le Nom de noſtre bon Dieu en ſoit magnifié. Quant à moi, ie ne doute point, s'il plait à ce bon Pere de vous retirer à ſoi, qu'il ne vous ait reſeruez iuſques ici, afin que voſtre longue detention fuſt vn preparatif pour mieux eſueiller ceux qu'il a deliberé d'edifier par voſtre fin. Ie ne vous conſole ni exhorte plus au long, ſachant que le Pere celeſte vous a fait ſentir que valent ſes conſolations, & que vous eſtes aſſez ſoigneux à mediter ce qu'il vous propoſe par ſa parole. Il a deſia tant monſtré par effect comme ſa vertu habitoit en vous, que nous deuons bien nous aſſeurer qu'il acheuera iuſques au bout. Vous ſauez qu'en partant de ce monde nous n'allons point à l'aduanture: non ſeulement pour la certitude que vous auez qu'il y a vne vie celeſte, mais auſſi pource qu'eſtans aſſeurez de l'adoption gratuite de noſtre Dieu, vous y allez comme à voſtre heritage. Ce que Dieu vous a ordonnez Martyrs de ſon Fils, vous eſt comme vne marque

de ſuperabondant. Reſte le combat, auquel l'Eſprit de Dieu non ſeulement nous exhorte d'aller, mais auſſi de courir. Ce ſont tentations dures & faſcheuſes de voir l'orgueil des ennemis de verité, ſi enorme, ſans qu'il ſoit reprimé d'en-haut : de voir leur rage ſi desbordee, ſans que Dieu pouruoye aux ſiens pour les ſoulager ; mais s'il nous ſouuient qu'il eſt dit, que noſtre vie eſt cachee, & qu'il nous conuient reſſembler aux treſpaſſez (ce n'eſt pas vne doctrine pour vn iour, mais permanente), nous ne trouuerons pas trop eſtrange, que les afflictions continuent. Puis qu'il plait à Dieu de laſcher ſi long temps la bride à ſes ennemis, noſtre deuoir eſt de nous tenir quois : combien que le temps de noſtre redemption tarde. Au reſte, s'il a promis d'eſtre iuge de ceux qui auront aſſerui ſon peuple, ne doutons pas qu'il n'y ait vne horrible punition apreſtee à ceux qui auront deſpité ſa maieſté auec vn orgueil ſi enorme, & qui auront cruellement perſecuté ceux qui inuoquent purement ſon Nom. Pratiquez donc, mes freres, ceſte ſentence de Dauid, Que vous n'auez point oublié la Loi du Seigneur : combien que voſtre vie ſoit en vos mains, pour la quitter à toute heure. Et puis qu'il employe voſtre vie à vne cauſe ſi digne qu'eſt le teſmoignage de l'Euangile, ne doutez pas qu'elle ne lui ſoit precieuſe. Le temps eſt prochain, que la terre deſcouurira le ſang qui aura eſté caché, & que nous, apres auoir eſté deſpouïllez de ces corps caduques, ſerons pleinement reſtaurez. Cependant, que par noſtre opprobre le Nom du Fils de Dieu ſoit glorifié, & nous contentons de ce teſmoignage qui nous eſt bien aſſeuré, que nous ne ſommes perſecutez ne blaſmez ſinon pource que nous eſperons au Dieu viuant. En cela nous auons dequoi deſpiter tout le monde auec ſon orgueil, iuſques à ce que nous ſoyons recueillis en ce royaume eternel, auquel nous iouyrons pleinement des biens que nous ne poſſedons que par eſperance. Mes freres, apres m'eſtre de bon cœur recommandé à vos prieres, ie ſupplierai noſtre Dieu vous auoir en ſa ſaincte protection, vous fortifier de plus en plus en ſa vertu, & vous faire ſentir quel ſoin il a de voſtre ſalut : & augmenter en vous les dons de ſon Eſprit, pour les faire ſeruir à ſa gloire iuſques à la fin. Ie ne fai point mes recommandations en particulier à nos autres freres, pource que ie croi que la preſente

Col. 3. 3.

Pſ. 119. 61. 109. & 135.

ſente leur ſera commune. I'auoi iuſques ici differé de vous eſcrire de l'incertitude de voſtre eſtat, de peur de vous ennuyer en vain. Derechef ie prierai noſtre bon Dieu d'auoir ſa main eſtendue pour vous conſeruer.

Voſtre humble frere,
IEAN CALVIN.

S'enſuit vne Epiſtre de M. Pierre Viret, eſcrite à Pierre Nauiheres, & aux autres priſonniers d'vn meſme temps.

Ceſte Epiſtre contient pour ſa premiere partie, vne exhortation & conſolation pour les fideles qui ſont priſonniers pour Ieſus Chriſt: par laquelle eſt monſtré comment Dieu ſe ſert d'eux & de leurs liens, pour condamner & confondre ſes ennemis. Puis apres il eſt parlé aſſez amplement du vrai vſage, de l'efficace & des effects du miniſtere de l'Euangile, & des choſes qui y ſont à conſiderer, & principalement au Bapteſme. Entre les autres poincts qui y ſont traittez plus ſpecialement, il y eſt parlé du Bapteſme des petis enfans, & de ceux qui meurent auant qu'auoir eſté baptiſez du Bapteſme exterieur, & des moyens par leſquels Dieu communique ſes graces aux petis enfans. Il y eſt auſſi parlé de la difference qui peut eſtre entre le Bapteſme de S. Iean Baptiſte, & celui de Ieſus Chriſt & des Apoſtres & de tous autres miniſtres.

Exhortation & conſolation aux priſonniers pour Ieſus Chriſt.

GRACE & paix par noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Mon cher frere & bien-aimé, depuis qu'il a pleu au Seigneur vous appeler à ce ſainct combat, auquel vous & vos compagnons combattez maintenant pour ſon ſainct Nom, comme vrais cheualiers Chreſtiens, ie vous ai eſcrit par pluſieurs fois: mais ie ne ſai ſi auez veu & receu les lettres. Pour le moins ie n'en puis rien aperceuoir par la teneur des voſtres, qui me ſont venues entre les mains. Comment qu'il en ſoit, ie ren graces à Dieu inceſſamment de l'aſſiſtance qu'il fait à vous tous: par laquelle il vous fait conoiſtre par experience, combien il eſt veritable en ſes promeſſes leſquelles il vous ſigne & conferme par icelles, comme par vn ſeau & ſacrement de grande efficace,

auquel il ſe manifeſte à vous, comme ſi vous le voyiez à l'œil, & le touchiez à la main. En quoi vous pouuez auſſi iuger & voir combien l'homme eſt heureux, qui a le Seigneur Dieu pour ſon
Pſ. 144. Dieu, & qui le craint, & met toute ſa fiance & ſon eſperance en lui par Ieſus Chriſt noſtre Seigneur. Or comme ie ren graces à Dieu de ce grand benefice, duquel vous & vos compagnons ne receuez pas ſeulement le fruict & la conſolation, mais auſſi tous ceux qui aiment noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, aux liens duquel vous eſtes : ainſi ie prie iournellement, & non ſeulement moi, mais auſſi tous mes freres, ce bon Pere, Pere de miſericorde & de toute conſolation par Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, qu'il lui plaiſe vous confermer touſiours de plus en plus en la foi & en la confeſſion de ſon S. Nom, & vous augmenter ſes dons & graces, & vous donner touſiours bouche & ſageſſe, à laquelle tous vos
1.Cor. 1. aduerſaires ne puiſſent reſiſter : comme il l'a donnee à S. Eſtiene,
Act. 6. & comme il en a fait la promeſſe à ſes ſeruiteurs. Car il ne vous
Mat. 10. faut point douter que Dieu par ſa prouidence ne vous ait amenez à ceux qui vous detienent priſonniers, afin que vous leur fuſſiez en teſmoignage pour ſa verité, & que vous fuſſiez leurs iuges par
Mat. 16 & 18. Iean 20. Marc 16. icelle, au lieu qu'ils penſent eſtre les voſtres. Car la parole de Dieu eſt miſe en la bouche de ſes ſeruiteurs, afin qu'ils iugent par icelle tous les hommes de la terre. Car elle leur eſt commiſe tant pour prononcer la ſentence de ſalut & de vie aux enfans de Dieu qui la receuront par vraye foi & obeyſſance, que pour prononcer la ſentence de condamnation & de mort contre les infideles & les reprouuez. Et pourtant Ieſus Chriſt dit notamment, que le S.
Iean 16. Eſprit, lequel il a promis à ſes Apoſtres & diſciples, & qui parle par leur bouche, reprendroit le monde de peché. Ceſte ſentence eſt donc certaine, & ne faut point douter qu'elle ne ſoit executee en ſon iour, attendu qu'elle eſt donnee de Dieu, qui eſt le iuge
Mat. 10. Iean 20. des viuans & des morts, duquel ceux qui portent ceſte parole, ſont la bouche pour la prononcer & manifeſter. Et pourtant il la nous faut tenir pour vne ſentence ſans appel, puis que le ſouuerain Seigneur & Prince de tous l'a donnee. Mais c'eſt autre choſe de la ſentence de vos aduerſaires. Vous ſauez quelle puiſſance ils ont ſur vous, vous en eſtes auertis & aſſeurez par voſtre maiſtre &

Paſteur Ieſus Chriſt. Receuez donc comme de la main de voſtre Pere tout ce qui vous auiendra : & dites touſiours auec Iob, Le Nom de Dieu ſoit benit. Puis donc que vous auez à faire auec voſtre Pere, & non ſeulement auec les hommes, reſiouyſſez-vous; car c'eſt lui qui par ſon Fils Ieſus Chriſt ſera le Iuge de vos iuges, deuant lequel il faut vne fois tous comparoiſtre. Lors les tenebres ſeront eſclaircies par la lueur & ſplendeur de ſon auenement. Lors vous aurez appellation de leur ſentence. Ils ne vous peuuent condamner qu'au feu materiel, qui eſt bien peu à eſtimer, au prix de celui de la gehenne, lequel n'eſt pas temporel comme ceſtui ci, mais eternel. Car c'eſt le feu duquel il eſt eſcrit, qu'il ne peut eſtre eſteint, & auquel le ver ne meurt point, & auquel il n'y a ſinon tenebres, pleurs & perpetuels grincemens de dents. Parquoi vos aduerſaires ont beaucoup plus grande occaſion de craindre que vous. Car ils ne vous peuuent condamner à ce feu temporel qu'ils ne reçoyuent quand & quand ſentence contre eux-meſmes, par laquelle ils ſont condamnez au feu eternel par le Iuge ſouuerain, deuant le ſiege duquel vous & vos aduerſaires comparoiſtrez vne fois. C'eſt vn Iuge deuant lequel ils ne ſeront pas aſſis comme Iuges, mais comme criminels, pour ouyr leur ſentence contre leurs iniques iugemens, s'ils perſeuerent en leurs iniquitez. Toutefois s'il plait au Seigneur, qui vous a mis entre leurs mains, il ne leur permettra pas qu'ils vienent ſi auant. Ce neantmoins il vous faut diſpoſer à tout euenement, ſachans qu'ils ſont tous en la main de Dieu voſtre Pere, & non point en la main de fortune : laquelle n'eſt rien ſinon vne fauſſe opinion à ceux qui n'ont point vne telle conoiſſance de la prouidence de Dieu, ne telle fiance en icelle que les enfans de Dieu la doyuent auoir. Le Seigneur ſait qu'il a à faire de vous, & qu'il en veut faire. S'il veut eſtre glorifié en voſtre vie, il eſt aſſez puiſſant pour la vous garder, maugré tous vos ennemis. S'il veut eſtre glorifié par voſtre mort, voſtre mort ne vous ſera point mort, mais vraye vie. Et le Seigneur auquel vous ſeruez, vous baillera la vertu, & la force, & la conſolation requiſe en tel combat & aſſaut. Car vous en auez la promeſſe de celui qui iamais ne trompe l'eſperance de ceux qui s'attendent à lui. Parquoi il ne vous faut point douter qu'il ne parface l'œuure qu'il a commencé

Mat. 10. Iob 1. Rom. 14. 1. Cor. 4. Iſaie 66. Marc 9. Mat. 13. 22. 24. 25. Rom. 14. Pſ. 119. Rom. 14.

en vous. Il vous faut donc diſpoſer, comme les bons & vaillans gendarmes, qui vont à la guerre pour maintenir la querelle de leur Prince, & pour combatre vaillamment pour icelle, ſoit à vie, ſoit à mort. Mais vous auez vne aſſeurance & vne conſolation d'auantage que ceux-la; car ſoit que vous viuiez, ſoit que vous mouriez, vous viuez & mourez à Dieu: & eſtes aſſeurez de la victoire, ſi vous perſeuerez en ceſte fiance & eſperance que vous auez en lui, comme i'ai eſperance qu'il vous en fera la grace. S'il lui plait que vous mouriez, voſtre mort ſera vn teſmoignage à l'Egliſe de Dieu, de la conſtance & victoire de voſtre foi & de voſtre cœur : lequel n'aura point eſté veincu, combien que le corps aura eſté forcé par la violence de vos aduerſaires, leſquels n'ont point de puiſſance ſur le cœur, ne ſur la foi, ne ſur l'eſperance d'icelui.

Du Bapteſme de Ieſus Chriſt & de ſes ſeruiteurs.

Or pource que vous eſtes encore au combat, & y ſerez tant qu'il plaira au Seigneur, vous me demandez mon auis, & requerez plus ample inſtruction touchant aucuns poincts ſur leſquels vous auez eu à combatre auec vos aduerſaires. Puis que vous le deſirez ainſi, ie vous y reſpondrai le plus briefuement & le plus proprement qu'il me ſera poſſible, ſelon que la matiere me ſemblera le requerir. Quant au poinct des images, il ne requiert point de reſponſe. Quant au Bapteſme, il eſt certain que ſainct Iean Baptiſte met difference manifeſte entre ſon Bapteſme & celui de Ieſus Chriſt. Or il n'y a point de doute qu'il ne faille entendre le meſme que ſainct Iean dit de ſoi & de ſon Bapteſme, non ſeulement du Bapteſme adminiſtré par tous les autres Miniſtres de la parole de Dieu, voire de celui des Apoſtres meſmes, mais auſſi de tout leur miniſtere. Car l'intention de ſainct Iean eſt de monſtrer que les hommes ne peuuent donner le ſainct Eſprit par leur miniſtere, ne par les ſignes exterieurs adminiſtrez par icelui, mais que ceſt office apartient à Ieſus Chriſt tant ſeulement. Ce que Ieſus Chriſt a bien voulu monſtrer tout manifeſtement par ce grand miracle, par lequel il a enuoyé le S. Eſprit à ſes Apoſtres, en eſpece de vent & de langues de feu le iour de Pentecoſte. Pour ceſte cauſe S. Iean dit que c'eſt Ieſus Chriſt qui baptize du S. Eſprit & du feu. Laquelle choſe il a voulu manifeſter vne fois par ſignes viſibles,

Mat. 3. Luc 3. Iean 1.

Act. 2.

Marc 3. Act. 1.

pour declarer par iceux la vertu inuiſible de ſon ſainct Eſprit, par laquelle il beſongne iournellement au cœur des ſiens, comme il lui plait, & quand il lui plait: & principalement par le miniſtere de ſa parole & de ſes Sacremens, deſquels il a commis l'adminiſtration aux vrais Miniſtres de ſon Egliſe, ſes ſeruiteurs. Nous auons donc à conſiderer au Bapteſme, ce qui eſt auſſi à conſiderer non ſeulement en tous Sacremens, mais auſſi en la parole meſme, c'eſt aſſauoir l'œuure viſible de l'homme duquel Dieu ſe ſert pour Miniſtere: & puis l'œuure inuiſible de Dieu repreſentee par celle du Miniſtre par laquelle Dieu beſongne au cœur de ſes eſleus par la vertu de ſon ſainct Eſprit. Or combien qu'il ſoit requis de conſiderer ces deux œuures coniointes enſemble, entant que Dieu eſt autheur du ſainct miniſtere, & veritable es promeſſes qu'il nous fait par icelui: ſi eſt-ce neantmoins qu'il ne faut pas eſtimer que Dieu ſoit tellement lié au miniſtere exterieur lequel il a commis aux hommes, qu'il ne puiſſe touſiours ſauuer ſans icelui tous ceux qu'il lui plait: ou qu'il ſoit ſuiet à ſauuer tous ceux auſquels ſes dons & graces ſont preſentees par ſa parole & ſes Sacremens. Car la ſaincte Eſcriture nous rend teſmoignage de pluſieurs qui ont oui la parole de Dieu & ont receu les Sacremens ſelon les ſignes exterieurs, qui toutefois n'ont point eu de communication vraye à la choſe ſpirituelle ſignifiee par iceux. Il n'eſt beſoin d'en alleguer les exemples: car ils ſont aſſez communs. Il apert donc par cela que la grace de Dieu n'eſt pas tellement liee aux elemens corruptibles, qu'ils la portent touſiours auec eux, en telle ſorte qu'elle n'en puiſſe eſtre ſeparee. Pource S. Paul dit, 1. Cor. 3. que celui qui plante & qui arrouſe n'eſt rien: mais que Dieu eſt tout, lequel baille l'acroiſſement. Pour ceſte cauſe S. Pierre par- 1. Pier. 3. lant du ſalut qui eſt donné par le Bapteſme, adiouſte vne correction à ce qu'il en dit, par laquelle il declare qu'il entend cela non pas du Bapteſme viſible & materiel, lequel ne peut lauer les ordures de l'ame & de la conſcience: mais du Bapteſme ſpirituel, lequel a vertu en l'ame. Car ce Bapteſme eſt proprement la choſe ſpirituelle, qui eſt ſignifiee par le Bapteſme exterieur, & qui fait que le Bapteſme exterieur n'eſt pas vain. Nous deuons donc entendre quand l'œuure de Dieu eſt coniointe auec celle du

Miniſtre, lors le Sacrement a ſa vertu & ſon efficace. Et pourtant nous ne deuons point douter qu'alors ce Bapteſme du S. Eſprit lequel Ieſus Chriſt adminiſtre, ne ſoit conioint auec celui de l'eau, qui eſt adminiſtré par les Miniſtres d'icelui, comme il a eſté adminiſtré par S. Iean Baptiſte. Alors ce que S. Paul dit, a lieu: Vous tous qui eſtes baptizez, auez veſtu Chriſt, & eſtes morts & enſeuelis & reſſuſcitez auec lui. Car S. Paul parle là aux fideles, enuers leſquels le miniſtere de l'Euangile a touſiours ſa vertu. Car puis qu'ils ſont des eſleus de Dieu, & qu'il a ordonné des le commencement de les amener à Ieſus Chriſt ſon Fils par le moyen de ce miniſtere, pour les ſauuer en icelui: il n'y a point de doute qu'il ne manifeſte auſſi ſa vertu par lui, & qu'il ne face en effect ce qu'il teſmoigne par les ſignes exterieurs. Mais il y a autre raiſon touchant les infideles & reprouuez. Car pour autant que Dieu ne beſongne pas en eux par ſon ſainct Eſprit, comme en ſes eſleus, les meſmes effects ne s'en enſuiuent pas: combien qu'au reſte les miniſtres de Dieu auront fait tout leur deuoir enuers eux. En quoi il eſt tout euident que les cauſes ne ſont pas ſemblables, veu que leurs effects ſont tant diuers: car diuers effects ne peuuent venir de meſmes cauſes, qu'il n'y ait de la diuerſité. Or la diuerſité n'eſt pas en ceci de la part des Miniſtres & de leur miniſtere entant qu'ils font leur deuoir ſelon la charge qui leur eſt donnee de Dieu. Où la cercherons-nous donc? La cercherons-nous en l'infidelité des reprouuez, qui reiettent la grace qui leur eſt preſentee? Nous ne pouuons nier que la cauſe n'en ſoit en eux-meſmes. Car puis qu'ils ſont infideles & peruers de leur nature, ils ne peuuent autre choſe d'eux-meſmes par leur propre coulpe, ſinon touſiours reſiſter à Dieu, & endurcir leur cœur contre lui, ſinon que Dieu le leur change par ſa grace. Et pourtant que Dieu ne leur fait pas la meſme grace qu'il a fait à ſes eſleus, comme il apert par les effects qui s'en enſuiuent, ils demeurent en leur nature corrompue & peruerſe, par le iuſte iugement de Dieu: lequel ne peut iamais eſtre que iuſte, combien que les cauſes ne nous en aparoiſſent pas à l'œil. Car puis que la premiere nature tant des vns que des autres, aſſauoir des eſleus & des reprouuez, eſt eſgale: ſi la grace auſſi eſtoit eſgale, les effects en ſeroyent egaux. Et qu'il

Rom. 6. Gal. 3.

ſoit vrai que Dieu face aux vns plus de graces qu'aux autres ſelon ſa bonne volonté, & qu'il face miſericorde aux vns & les illumine, & aueugliſſe & endurciſſe les autres: la S. Eſcriture en rend les teſmoignages ſi euidens, qu'il n'eſt beſoin de les alleguer ici. Or puis que telle eſt la bonne volonté de Dieu, les eſleus & les fideles ont dequoi lui rendre graces, & les infideles & reprouuez n'ont point de iuſte cauſe de murmurer contre lui, attendu que Dieu ne leur doit rien, & qu'eux meſmes portent auec eux la cauſe de leur damnation. Doncques pour reuenir au vrai vſage du Bapteſme, il a ſa vertu en ceux qui ſont ordonnez à ſalut, entant que Dieu beſongne en leur cœur ſelon ſa promeſſe. Mais il n'a pas celle vertu enuers les reprouuez, pourtant que Dieu par ſon iuſte iugement les laiſſe en leur infidelité & obſtination: combien que quant aux Miniſtres la choſe ſoit eſgale d'vne part & d'autre. Iſaie 6. Iean 12. Rom. 11.

Si le Bapteſme eſt neceſſaire à ſalut, ou non, & comment.

Si ceci eſt bien entendu, il ſera facile auſſi à entendre iuſques où le Bapteſme exterieur eſt neceſſaire à ſalut, ou non. Il eſt neceſſaire à ſalut, entant qu'il eſt ordonné de Dieu, & qu'il ne peut eſtre meſpriſé ſans euident teſmoignage d'infidelité & rebellion contre lui. Parquoi puis que Dieu l'a ordonné pour l'vn des moyens par leſquels il nous veut communiquer ſa grace, il eſt certain que nul ne le peut meſpriſer, ſans meſpriſer Dieu, & conſequemment ſans le dommage de ſon ſalut: comme S. Auguſtin l'a tresbien dit. Mais il y a autre raiſon, quand il y a vn tel empeſchement que l'homme n'y peut aucunement obuier, & qu'au reſte il n'y a point de meſpris ni de faute de ſa part, comme il auient aux petis enfans morts-nez. Ceux donc ne concluent pas bien, qui tienent pour damnez tous ceux qui n'ont point eſté baptizez du Bapteſme exterieur, ſans auoir regard ni au meſpris ni à la neceſſité, ſinon ſeulement à ce qu'ils n'ont pas eſté baptizez d'eau. Et comme ils faillent de ce coſté, ainſi ne faillent-ils pas peu de l'autre, en concluant que tous ceux qui ſont baptizez ſont ſauuez, ſeulement pource qu'ils ſont baptizez. I'enten ceci des enfans. Car ie penſe bien que vos aduerſaires ne ſont pas encores ſi hors du ſens, qu'ils veulent affermer cela des grans. Car ils diſent que les grans peuuent empeſcher le ſalut qu'ils deuoyent receuoir par leur Bapteſme, & aneantir la grace qu'ils ont receuë

Des enfans morts ſans bapteſme exterieur.

en icelui par leur coulpe : ce que les petis enfans qui meurent n'eſtans baptizez, ne peuuent faire. Parquoi ſelon leur dire, le Bapteſme des enfans qui ont eſté baptizez, a telle efficace en eux, qu'ils ſont tous ſauuez : comme par le contraire tous les autres leſquels n'ont pas eſté baptizez ſont damnez par faute d'icelui. Et par ainſi, il ſemble qu'ils veulent prendre le Bapteſme des enfans comme vn teſmoignage de l'election de ceux qui le reçoyuent, & de la reprobation de ceux qui ne le reçoyuent pas : en quoi ils faudroyent grandement s'ils l'entendoyent ainſi. Car quel teſmoignage en ont-ils de l'Eſcriture? ce ſeroit monter bien haut aux ſecrets de Dieu. Il nous ſuffit donc d'entendre que Dieu ſait bien trouuer les moyens pour amener à ſalut ceux leſquels il a eſleus à cela des le commencement : & que noſtre ſalut dependant de l'election eternelle de Dieu, giſt non pas es ſignes exterieurs
Gen. 9. 15. Exo. 20. des Sacremens, mais en vertu de l'alliance laquelle Dieu a faite
1. Cor. 2. auec nous & auec nos enfans. Car c'eſt le moyen par lequel non ſeulement nous, mais auſſi nos enfans, ſommes faits participans de la choſe ſpirituelle ſignifiee par les Sacremens exterieurs, & ceci par la vertu de l'Eſprit de Dieu, qui ſanctifie ceux qui ſont eſleus à ſanctification. Pour ceſte cauſe ſainct Paul dit, que les enfans des fideles ſont ſaincts. Il ne les appelle pas Saincts ſeulement pour raiſon du Bapteſme duquel ils ſont baptizez : car il n'en parle point là : mais pourtant qu'ils ſont compris en l'alliance de Dieu, laquelle les ſanctifie, & leur apartient entant qu'ils ſont nez de parens fideles, qui par leur foi ſont entrez en poſſeſſion de ceſte alliance pour eux & pour tous les leurs, leſquels il plaira au Seigneur appeler & ſanctifier par ſa grace. Puis donc qu'il eſt queſtion des enfans, non pas des infideles qui ſont hors de ceſte alliance, mais de ceux des fideles, qui y ſont compris, il n'eſt point beſoin de diſputer ſi tous ceux qui ſont baptizez, ſont ſauuez : & ſi tous ceux qui meurent auant que l'eſtre, ſont priuez du ſalut duquel les autres ſont faits participans : car Dieu conoit
2. Tim. 2. ceux qui ſont ſiens. Il nous ſuffit que nous ſachions que la premiere cauſe de noſtre ſalut & le fondement de toutes les autres cauſes, eſt l'eternelle election de Dieu, laquelle Dieu manifeſte en ſon temps comme il lui plait, en appelant pour iuſtifier & glo-

rifier

rifier ceux leſquels il a eſleus & predeſtinez à cela ; comme ſainct Paul le monſtre bien euidemment, principalement en l'Epiſtre aux Romains & aux Epheſiens. Puis donc que nous ne pouuons penetrer iuſqu'à ce conſeil eternel de Dieu, ſinon entant qu'il nous en baille quelque manifeſtation par les teſmoignages que nous auons de ſa bonté, par le miniſtere de ſon Euangile, & les effects d'icelui en nous : contentons-nous de ces teſmoignages, & laiſſons le reſte à ſa prouidence. Or il eſt certain que Dieu tient vn autre moyen auec les enfans, pour faire paruenir à eux le fruict de ſon election, qu'auec les grands. Car nous voyons clairement qu'il n'appelle pas les enfans qui meurent auant l'aage de diſcretion, par la predication de ſa Parole, par laquelle il appelle les grands, veu que les enfans ne ſont pas encore capables de ce moyen, comme ceux-ci. Ce neantmoins il eſt eſcrit que ſans foi il eſt impoſſible de plaire à Dieu, & que la foi procede de l'ouye de la Parole d'icelui. Puis qu'ainſi eſt, nous conclurrons donc, que les enfans n'ont point de foi telle que les grands, attendu qu'ils ne ſont pas capables du moyen par lequel Dieu communique ceſte foi aux hommes. S'ils n'ont point de foi, ils ne peuuent donc plaire à Dieu : s'ils ne plaiſent point à Dieu, ils ne peuuent eſtre ſauuez. Mettons-nous donc en enfer ou au limbe tous les enfans qui ſeront morts auant l'aage de diſcretion, comme les heretiques nommez Hieracites le faiſoyent ? la choſe ſeroit trop eſtrange. Où aurons-nous donc recours, ſinon à la ſanctification interieure, par laquelle Dieu beſongne es petis enfans ſans le miniſtere exterieur de la Parole, par tel moyen qu'il lui plait, à cauſe de ſon alliance ? S'il ſait bien pouruoir à ceci par autre moyen que par la predication, ne pourra-il faire auſſi le ſemblable ſans le Bapteſme exterieur, lequel n'eſt ſinon la figure de l'interieur, & vne dependance de la predication ? laquelle ſainct Paul a iugé trop plus neceſſaire que le Bapteſme : comme il a aſſez declaré par ce qu'il a laiſſé par pluſieurs fois l'adminiſtration du Bapteſme pour ſeruir à la predication, diſant qu'il n'a pas eſté enuoyé pour baptizer. Il eſt dit auſſi de Ieſus Chriſt, qu'il ne baptizoit point, mais qu'il laiſſoit faire cela à ſes diſciples : laquelle choſe ſe doit entendre du Bapteſme exterieur, comme ſainct Iean

Rom. 8. 9. Ephe. 1.

Heb. 11. Rom. 10.

Epiphan. de hæreſ.

1. Cor. 1.

Iean 4.

le demonſtre manifeſtement. Si donc Dieu peut auſſi bien ſanctifier les enfans ſans Bapteſme, comme ſans predication, & le peut faire quand il lui plait, voire au ventre de leur mere, comme nous
Gen. 23. Rom. 6. Ier. 1. Luc 1. en auons les exemples en Iacob, & en Ieremie, & en ſainct Iean Baptiſte: nous ne deuons pas iuger pour perdus & damnez les enfans morts ſans Bapteſme, s'ils ſont nez en l'Egliſe de Dieu de parens fideles, & qu'il n'y ait point eu de meſpris du Sacrement. Car ſi Dieu les a eſleus à la vie, ne les peut-il pas facilement ſanctifier, meſmes au ventre de la mere? Et ne les peut-il pas deliurer par ceſte ſanctification, de la coulpe & de la peine du peché originel, auquel ils ſont engendrez, conceus & nez? Sera-il empeſché de ce faire s'ils ne ſont lauez d'eau? Le ſang de Ieſus
Pſ. 51. Rom. 5. Chriſt & Eſprit de Dieu n'auront-ils point leur efficace enuers les enfans des fideles, par faute d'vn petit d'eau, & du miniſtere des hommes? Car quel paſſage trouueront ceux qui en iugent autrement, pour confermer leur opinion? Feront-ils Dieu plus ſeuere enuers les enfans des Chreſtiens, qu'il ne l'a eſté enuers
Gen. 17. ceux des Iuifs? Car la Circonciſion a eſté eniointe beaucoup plus eſtroitement aux Iuifs, que le Bapteſme n'a eſté enioint aux
Iean 3. Chreſtiens. S'ils alleguent le paſſage de ſainct Iean, auquel il dit que qui ne ſera nai de nouueau de l'eau & du S. Eſprit, ne pourra entrer au royaume des cieux: nous leur mettrons auſſi au deuant
Heb. 11. ce qui eſt eſcrit, Sans foi il eſt impoſſible de plaire à Dieu. Car c'eſt vn paſſage auquel il leur ſera plus difficile à reſpondre, qu'il ne nous ſera difficile de reſpondre à ce paſſage de S. Iean, lequel ne ſe peut entendre proprement ſinon du Bapteſme ſpirituel & de la vraye regeneration, comme ie l'ai expoſé amplement là où i'ai expreſſement traitté ceſte matiere au dialogue intitulé Le Limbe, comme vous le ſauez. Nous conclurrons donc, que s'il y a quelque raiſon pour condamner les enfans des Chreſtiens qui meurent ſans Bapteſme, il n'y a pas moins pour condamner ceux qui meurent auant qu'ils puiſſent eſtre capables de foi: laquelle
Act. 15. purifie les cœurs, non pas le Bapteſme exterieur. Si donc ils ne peuuent permettre ceci aux vns, qu'ils auiſent qu'ils ne ſoyent pas plus iniques aux autres, par faute d'vn peu d'eau, veu que le fondement de la ſanctification de tous giſt en l'alliance de Dieu com-

mune à tous les eſleus. Qu'ils preſument pluſtoſt des enfans des Chreſtiens qui meurent petis (ſoyent-ils baptizez d'eau ou non) qu'ils ſont ſauuez, que le contraire: veu que ce n'eſt pas vn petit teſmoignage du bon vouloir de Dieu enuers nous & les noſtres, d'eſtre nez de parens fideles en ſon Egliſe & en ſon alliance. Voila que i'ai voulu dire, pour reſpondre non ſeulement à ce que vous m'auez propoſé, mais auſſi à ce à quoi il me ſemble que vos aduerſaires pretendent: & qui peut venir en diſpute auec eux, à cauſe de la conionction que toutes ces matieres ont enſemble.

Difference entre le Bapteſme de Ieſus Chriſt & de Iean Baptiſte.

Il reſte encore vn poinct touchant la difference que i'ai miſe entre le Bapteſme de Ieſus Chriſt, & celui de Iean Baptiſte, lequel vos aduerſaires ne paſſeront pas facilement. Car quand on parle de la difference de ces deux Bapteſmes, ils comprenent le Bapteſme des Apoſtres & de tous leurs ſucceſſeurs ſous celui de Ieſus Chriſt: & ainſi faiſant ils mettent preſque telle difference entre ce bapteſme & celui de Iean, que celle qu'ils mettent communement entre les Sacremens du vieil & nouueau teſtament. En quoi ils faillent de toutes parts, diſans que ceux du nouueau Teſtament conferent grace, non pas ceux du vieil. Car ni les vns ne les autres ne peuuent conferer grace, ſinon entant que Dieu beſongne en iceux par la vertu de ſon ſainct Eſprit. Si Dieu beſongne par iceux, ils ont tous autant de vertu qu'il plait à Dieu leur en donner, ſelon la diſpenſation des temps. Parquoi quand nous conſiderons le Bapteſme ayant l'œuure de Ieſus Chriſt coniointe auec ſoi, nous le pouuons appeler à bon droict Bapteſme de Ieſus Chriſt. Si nous le conſiderons ſans icelle, ayant regard à cela tant ſeulement que les hommes y apportent de leur part, nous le pouuons appeler à bon droict, Bapteſme de ſainct Iean & des Miniſtres qui l'adminiſtrent. S'ils ne veulent ainſi entendre les paroles de ſainct Iean, comme nous les auons declarees, ie ne ſai pas quelle raiſon ils ont pour prouuer la difference qu'eux veulent mettre entre ces deux Bapteſmes. Car quand l'Eſcriture parle du Bapteſme de ſainct Iean, elle dit qu'il baptizoit en la remiſſion des pechez; elle n'en dit pas plus du Bapteſme des Apoſtres. Que s'en pourroit-il dire d'auantage? car quel autre moyen de ſalut auons-nous en Ieſus Chriſt, ſinon par la remiſſion des pechez? Si ceci eſt bien

Mat. 3. Marc 1. Luc 3. Act. 13. Act. 19.

entendu, il ſera auſſi facile d'entendre comment ceux qui auront eſté baptizez par S. Iean ont eſté rebaptizez par ſainct Paul. S. Luc ne veut pas dire que ceux-ci ayans eſté baptizez d'eau par ſainct Iean, ayent derechef eſté baptizez d'eau par S. Paul; car cela n'euſt de rien ſerui, s'il n'y euſt eu quelque choſe d'auantage. Mais il nous faut ici noter deux points. Le premier eſt, que le nom du Bapteſme eſt pris quelquefois non ſeulement pour la ceremonie du Sacrement, mais pour tout le miniſtere duquel il eſt ſeel & teſmoignage, & comme vn ſommaire d'icelui, ſelon la nature des Sacremens. Il appert manifeſtement qu'il eſt ainſi, par ce que S. Act. 13. Paul dit, que S. Iean a preſché le Bapteſme de repentance à Iſrael: & par cela ſemblablement que Ieſus Chriſt a demandé aux Iuifs, Mat. 21. Si le Bapteſme de ſainct Iean eſtoit du ciel, ou des hommes. C'eſt choſe certaine que Ieſus Chriſt & ſainct Paul n'entendent pas par le nom de Bapteſme, ſeulement le Sacrement lequel ſainct Iean adminiſtroit par l'eau: mais auſſi toute la doctrine & tout le miniſtere de S. Iean, auquel ce Bapteſme eſtoit conioint, pour la raiſon qui a tantoſt eſté dite. En apres, ce nom de Bapteſme ſe prend auſſi pour la communication de ce don miraculeux du S. Eſprit, qui a eſté donné à l'Egliſe primitiue, en ce meſme ſens que ſainct Iean a dit, que Ieſus Chriſt baptizoit au feu & au ſainct Eſprit: comme il appert par la repetition des meſmes paroles de ſainct Iean, laquelle Ieſus Chriſt a faite deuant ſon aſcenſion par- Act. 1, 19. lant de ce don-ci, lequel il deuoit enuoyer à ſes Apoſtres tantoſt apres; laquelle repetition a pareillement eſté faite par S. Paul au paſſage que ie traite à preſent. Donques il nous faut entendre que combien que ceux deſquels S. Luc parle, euſſent eſté inſtruits & meſmes baptizez par S. Iean, ce neantmoins leur inſtruction n'eſtoit pas encore ſi parfaite qu'ils l'ont receuë depuis. Car le miniſtere de ſainct Iean ne propoſoit pas encore ſi clairement Ieſus Chriſt, que celui des Apoſtres: combien que tous ne preſchaſſent qu'vn meſme Ieſus Chriſt. En apres, ils n'auoyent point encore receu ce don miraculeux du ſainct Eſprit, lequel pour lors eſtoit donné comme par miracle aux croyans. Et ne faut douter qu'il ne faille prendre en ce paſſage le nom du S. Eſprit en ce ſens. Car il n'y a point de propos, de dire que ceux qui ont eſté inter-

roguez par S. Paul, euſſent entendu qu'il ne fuſt du tout point de S. Eſprit, quand ils ont reſpondu, Nous n'auons encore point oui dire, s'il eſt vn S. Eſprit. Car alors que S. Paul leur demanda, Quand vous auez creu, auez-vous receu le S. Eſprit? ils firent telle reſponſe. Car quelle apparence y a-il que les diſciples de S. Iean Baptiſte diſent qu'ils n'auoyent iamais oui parler du ſainct Eſprit? car ils auoyent oui leur maiſtre, lequel n'a pas preſché la parole de Dieu ſans parler ſouuent du S. Eſprit bien manifeſte- Mat. 3. ment: comme il apert par ſes ſermons & propos. Il n'eſt pas auſſi vraiſemblable qu'il ait receu à ſon Bapteſme des hommes ignorans s'il n'eſtoit point de ſainct Eſprit. Il faut donc rapporter celle reſ- Iean 1. ponſe, & l'interrogation ſemblablement que S. Paul leur a faite, à ce don miraculeux du S. Eſprit, le prenant ſelon la maniere de parler comme aux ſainctes Eſcritures, leſquelles prennent communement le nom du S. Eſprit pour ſes dons & graces. Pour ceſte cauſe S. Paul les ayans ouys, leur remit au deuant ce que S. Iean auoit deſia dit de ſon Bapteſme, & de celui de Ieſus Chriſt: & puis S. Luc dit qu'ayans enſeigné ſur ce poinct, ils furent baptizez au Nom du Seigneur Ieſus. Laquelle choſe S. Luc declare par ce qui s'enſuit incontinent apres: quand il dit que ſainct Paul ayant mis ſes mains ſur eux, le ſainct Eſprit vint ſur eux, & par- Act. 19. loyent langages & prophetizoyent. Et par ainſi ils furent baptizez au Nom du Seigneur, quand ils furent baptizez du ſainct Eſprit, & faits participans des dons d'icelui comme les autres Chreſtiens, auquel Dieu auoit fait celle grace. Car ſi le Bapteſme d'eau donné par les Apoſtres euſt eſté plus excellent que celui de S. Iean, il euſt falu rebaptizer tous ceux qui auoyent deſia eſté baptizez par lui, voire les Apoſtres meſmes: ce que toutefois nous ne liſons point en paſſage quelconque. Il eſt donc auenu à ceux-ci tout au contraire qu'à Corneille: & à ceux qui oyoyent le ſermon de S. Pierre auec Act. 10. lui. Car Corneille & les autres auditeurs de S. Pierre furent baptizez du S. Eſprit, en la maniere que nous auons maintenant declaree, auant qu'ils fuſſent baptizez d'eau. Pource S. Pierre dit, Quelcun peut il defendre l'eau, à ce que ceux-ci ne ſoyent baptizez, leſquels ont receu le S. Eſprit comme nous? Cela vaut preſque autant comme s'il euſt dit, Puis qu'ils ſont ia baptizez du S.

Eſprit, qui empeſchera qu'ils ne le ſoyent auſſi d'eau, qui eſt beaucoup moins? Au contraire ceux deſquels nous parlons maintenant, ont eſté premierement baptizez d'eau par S. Iean Baptiſte, & puis l'ont eſté par le S. Eſprit en la maniere que nous auons declaree: ou ſi nous aimons mieux dire, qu'ils ont eſté baptizez d'eau & du S. Eſprit par le miniſtere de S. Paul, nous pourrons prendre ce qui a eſté dit parauant du Bapteſme de S. Iean, pour la doctrine & l'inſtruction & le miniſtere d'icelui. Il me ſemble que ces expoſitions ſont trop plus certaines & conuenables au ſens de ce paſſage, & aux circonſtances d'icelui, & à tous les autres que nous auons alleguez à ce propos, que celle de nos aduerſaires, laquelle baille grande ouuerture à l'erreur des Anabaptiſtes. Voila que i'auoi à vous reſpondre ſur vos queſtions; en quoi i'ai eſté parauanture plus long qu'il ne vous eſtoit de beſoin; mais ie l'ai fait, pource que ie ſai que vous ne pouuez auoir grande conference, ſinon auec ceux qui taſchent à vous deſtourner de la voye de verité. Ie l'ai fait auſſi pour declarer que ne vous ai point oublié, & que ie ne me voudroi en rien eſpargner pour vous, quelques autres afaires que ie puiſſe auoir, car ie n'en ai point de ſi vrgent, que ie ne laiſſe facilement pour vous & vos compagnons, veu le combat auquel vous eſtes, auquel le Seigneur vous vueille fortifier par ſa grace: à laquelle ie vous recommande, vous admonneſtant, puis que nous auons parlé du Bapteſme, que vous vous reduiſiez ſouuent en memoire au nom de qui vous eſtes baptizez, & du teſmoignage que vous auez en icelui de la grace de Dieu enuers vous, & de voſtre mort & vie ſpirituelle. Tous ceux de noſtre maiſon, petits & grans, & toute l'Egliſe d'ici, vous ſaluent affectueuſement auec affectueuſes prieres que Dieu vous aſſiſte, conferme & conſerue par ſa grace, & qu'il paracheue l'œuure qu'il a commencee en vous, iuſques au iour du Seigneur Ieſus, auquel ſeul ſoit honneur & gloire à tout iamais.

Amen.

Les deux Epiſtres ſuyuantes de Pierre Nauiheres, aſſauoir celle à ſes couſins & l'autre à ſon pere & à ſa mere, ont grande conuenance auec les precedentes eſcrites par lui : & demonſtrent le ſoin qu'vn vrai fidele doit auoir enuers ceux de ſon ſang & parentage. Il admonneſte ſes couſins de ſuyure la vraye voye pour paruenir à l'heritage eternel.

MES bien-aimez couſins, ſi ie ſçauoi que ne fuſſiez pleinement auertis depuis quel temps ie ſuis detenu captif, & pour quelles choſes, ie me mettroi volontiers en deuoir de vous declarer le tout par la preſente: mais conſiderant que n'en eſtes ignorans, & que le bruit en peut eſtre paruenu auſſi toſt à vos oreilles qu'à celles de mes treshonorez pere & mere, ie ſuis fort esbahi que n'ai receu de vous aucunes lettres conſolatoires. Toutesfois loué ſoit Dieu, qui nonobſtant qu'on ait taſché de me contriſter & moleſter, m'a neantmoins touſiours conſolé, & donné matiere pour conſoler de meſme ceux qui eſtoyent deſolez à raiſon de moi. Or quant à vous, qui ne m'auez conſolé par vos lettres en ma captiuité, ie vous excuſe, interpretant tout à la meilleure part, comme requiert la charité Chreſtienne: ioint que ie regarde que me pourriez accuſer de la meſme faute dont ie vous accuſe. Mais combien que ne vous aye eſcrit ſouuent, ſi eſt-ce que certaines lettres, leſquelles vous ai enuoyees il y a long temps, m'excuſeront de ce blaſme: au moins ſi elles ſont paruenues entre vos mains. D'auantage elles rendront teſmoignage euident de l'affection que vous ai touſiours portee, meſmes au temps qu'eſtoi fort eſlongné de vous, & qu'à preſent ie vous porte encores: tellement que le dict commun ne pourra auoir aucun lieu en mon endroit, que Qui eſlongne des yeux, eſlongne du cœur. Car ce bon Dieu m'eſt teſmoin que iournellement ie fai memoire de vous en mes oraiſons: afin que cheminans ſelon ſa ſaincte parole, & non ſelon les decrets & traditions des hommes, puiſſiez finalement eſtre faits heritiers du ciel. Or ie demande, Ai-ie mal fait en priant ces deux excellens perſonnages & en doctrine & en ſaincteté de vie, de mettre la main à la

Col. 2. 8.

Il entend de M. Iean Caluin & de M. Pierre Viret.

plume pour vous eſcrire les lettres que vous ai enuoyees? Certes l'affection que ie vous porte m'a induit à ce faire. Et ſi elles vous ont eſté rendues, vous pourrez entendre & conoiſtre que i'ai memoire de vous, quand il aparoiſtra que ne me ſuis en rien eſpargné pour taſcher de vous retirer des enfers à la vie bienheureuſe. Helas! mes bien aimez, prenez garde à vous meſmes, & ne permettez ce corps eſtre en oiſiueté, de peur que Satan cauteleux pour vn n'en gagne deux ſur vous. Mais criez à Dieu, reconoiſſans voſtre faute: afin qu'il lui plaiſe par ſa miſericorde vous deſpeſtrer & retirer des filets ſecrets de ceſt ennemi mortel. Ie parle principalement à vous qui eſtes le plus ancien: & vous prie que preniez mon dire à la bonne part, comme auſſi i'eſpere que ferez. Eſtoi-ie point en la meſme voye que pour poſſeder à l'auenir les meſmes biens dont iouyſſez à preſent? Dieu ſoit loué, qui m'en a retiré par ſa grace. Certes quand il fut queſtion de reietter arriere de moi la corde qu'on pretendoit me mettre au col, nonobſtant que ie me monſtraſſe trop infirme & obeiſ-
Gal. 1. 16. ſant en ceſt endroit, ſi eſt-ce qu'en fin Dieu me fit la grace de n'acquieſcer point auecques la chair, mais auec larmes deuant lui ie me commis à ſa garde & protection, pour eſtre conduit en ma voye: propoſant en moi-meſme de pluſtoſt mourir que receuoir la marque de l'Antechriſt. Or ſi encores en ce temps-la ie n'auoi tel reſpect à la gloire de Dieu que ie deuoi, pour ſeulement ſuiure ſon commandement, ie le prie ne me l'imputer. Certes ie fu marri qu'auant partir ie n'eu la commodité de voir voſtre face. En ma vie i'ai eu pluſieurs aſſaux & tentations par le diable; i'ai enduré & ſouffert, voire plus en l'eſprit qu'au corps; mais celui qui m'auoit pris en ſa garde, m'a deliuré du tout, me conduiſant au lieu auquel la conſcience de tout vrai Chreſtien peut auoir repos, oyant iournellement la parole de Dieu viuant, purement annoncee & preſchee. I'ai là demeuré certain temps; puis ayant deſir de vous reuoir, i'ai eſté arreſté priſonnier, non pour quelque malefice, ou que i'euſſe meſpris contre aucun: mais pour auoir donné gloire à mon Dieu, qui m'a fait la grace de confeſſer ſon Fils Ieſus Chriſt deuant le Magiſtrat, pour lequel auſſi ie ſuis tout preſt de
Apoc. 1. 5. ſouffrir mort: eſperant & croyant que par lui ſeul ie paſſerai de ceſte

ceſte poure vie en la gloire eternelle, eſtant laué & nettoyé de tous mes pechez par ſon ſang precieux. Or conſiderez & iugez à la verité quel eſtat & condition eſt la meilleure, la voſtre ou la mienne. S'il faut iuger ſelon la chair & le monde, la voſtre ſera aprouuee, & la mienne condamnee & reiettee; mais l'Eſprit de Dieu en iuge tout autrement, diſant ceux bien-heureux qui ſouffrent pour iuſtice, & qui ſont perſecutez & reiettez du monde. Mat. 5. 10. Suiuant laquelle leçon, rude à la chair, mais douce à l'eſprit, ie me delecte en mes afflictions. Le temps ne m'eſt point long aux priſons, encore qu'vn an entier ſoit deſia eſcoulé entre les fers, ceps & liens. Les foſſes & lieux obſcurs me ſont plus delectables que les ſales tapiſſees. Le ſon des clefs du Geolier me plait plus que le ſon du tabourin, du luc & de la muſique lubrique, acouſtumee entre les grans ſeigneurs & commun populaire. Ie ſuis conſolé en l'ombre de la mort, voyant que ie ſuis preſt d'eſtre deueſtu de ceſte corruption humaine, pour regner en repos auec mon Dieu. Et vous, trouuez-vous telle conſolation au milieu de voſtre reuenu annuel? au milieu de vos chambres parees? Le chant de vos chantres & de vos cloches conſole-il ainſi voſtre poureté & miſere? ne vous ſentez-vous point preſſé du iugement de Dieu, d'auoir contre voſtre conſcience reçeu la marque de la beſte, & maintenant participer au ſalaire d'iniquité, comme Balaam? ce que toutefois auiez ſi longuement fui. Voſtre conſcience dort, mais quelque iour le iugement de Dieu la reſueillera. Vous voulez auoir vn Ieſus Chriſt bien veſtu & bien nourri; ha certes Ieſus Chriſt vrai Fils de Dieu, couronné d'eſpines, n'eſt ainſi reueſtu, & n'entretient ſa chair ſi delicatement & pompeuſement que le reuerend pere le Pape, & ceux qui ſe diſent ſucceſſeurs des Apoſtres. Les delices de ceſte grande paillarde de Babylone, qui ſe ſied ſur les peuples & nations, vous plaiſent-elles? Conſiderez, conſiderez quelle ſera la fin & d'elle & de tous ſes paillards, paillardans auec les idoles d'or, & d'argent & de bois. Dieu par ſa grace vous a fait conoiſtre ceci: & vous n'en ſortirez pas du milieu, mais qui plus eſt y entretiendrez les autres? Si le ſeruiteur ignorant, & qui ne s'eſt pas enquis de la volonté de ſon maiſtre, n'eſt point excuſable, quel iugement & condamnation penſez-vous que ſou-

Apoc. 13. 16. Iude 11.

Apoc. 17. 1.

Luc 12. 47. 48.

ſtiendra celui qui en eſtant auerti, ne l'a toutefois miſe en execution: mais qui plus eſt, encores empeſche les autres, & les entretient en leur ignorance? Penſez, penſez à ceci, & ſachez que Ieſus Chriſt couronné d'eſpines, portant la croix, flagellé, moqué, regnera auec les ſiens en deſpit du monde & de ſes ennemis, leſquels il briſera, & a deſia briſez. Eſtimez plus l'opprobre de Ieſus Chriſt, à l'exemple de Moyſe, que les richeſſes d'Egypte, & ſes delices & voluptez, auſquelles (mes bien-aimez) vous ſauez que i'ai autrefois eſté plongé: mais Dieu m'en a retiré par ſa grace; & encore que ie ſois en moquerie au monde, ſi eſt-ce que ie m'eſioui, & eſtime cela gloire. Pource, ie vous prie, conſiderez qu'il vous faudra vn iour comparoiſtre deuant le throne iudicial de Dieu, pour là receuoir gloire, ſi auez cheminé ſelon ſes commandemens: ou condamnation, ſi auez fait au contraire. Donques n'aimez point tant ceſte terre, que veniez à perdre l'heritage eternel. Ie vous eſcri ces choſes non comme à ignorans d'icelles: mais pour deſcharger ma conſcience enuers vous, & pour teſmoigner de mon deuoir, lequel toutefois ie n'ai fait comme il eſtoit requis. Dieu Pere de toute miſericorde vous vueille tenir en ſaincte garde & protection. De Lyon, voſtre humble & obeiſſant couſin & ſeruiteur,

Heb. 11. 14.

Rom. 14. 10.
2. Cor. 5. 10.

PIERRE NAVIHERES.

Ceſte Epiſtre au pere & à la mere, a de ſpecial vne admonition à bien prier Dieu, monſtrant combien l'oraiſon eſt neceſſaire, eſtant faite auec intelligence de foi, & les fruicts & vtilitez ſpirituelles qu'elle apporte aux fideles.

MES tres-honorez pere & mere, tout ainſi que les armes materielles nous ſont donnees pour reſiſter à la violence des ennemis qui nous voudroyent moleſter: ainſi les prieres & oraiſons, qui ſont armes ſpirituelles, nous ſont donnees de Dieu pour repouſſer les aſſaux & la violence de noſtre ennemi mortel le diable. Or s'il n'eſt queſtion de laſcher les armes & d'eſtre endormi quand l'ennemi eſt deuant la porte, mais faut touſiours veiller & eſtre au guet, afin qu'on ne ſoit ſurpris:

encores requiert plus la guerre continuelle que nous auons auec ceſt ennemi caut & fin, que nous ſoyons ſur nos gardes, pour deſcouurir ſes embuſches. C'eſt auſſi la cauſe pourquoi Ieſus Chriſt admonneſte les ſiens de veiller & prier, afin qu'on n'entre Mat. 26. 31. en tentation. Sainct Pierre pareillement conoiſſant bien les ruſes & fineſſes de ceſt aduerſaire, & combien il eſt diligent à nous pourſuyure dit, Soyez ſobres & veillez, car voſtre aduerſaire le 1.Pier. 5. 8. diable circuit comme vn lion rugiſſant, cerchant quelqu'vn pour deuorer: auquel reſiſtez fermes en foi. Voila donc les armes qui nous ſont donnees par la parole de Dieu, pour reſiſter au diable: aſſauoir les prieres faites en foi. Et certes ſi le monde ſauoit bien à quel ennemi il a afaire, ie ne doute point qu'il ne fuſt plus aſſiduel en prieres pour ſe tenir ſur ſes gardes. Or eſt-il facile de prier ſouuent, & dire pluſieurs oraiſons tous les iours: mais en cela ne conſiſte pas la vraye priere, de laquelle ie ne doute qu'eſtes bien informé: toutefois pour ſatisfaire à mon deuoir, il m'a ſemblé bon de vous toucher ſommairement ce qui s'enſuit pour plus grande inſtruction. Premierement la priere eſt inſtituee, ou pour demander à Dieu nos neceſſitez, ou pour lui rendre graces de ce qu'auons deſia receu de lui. Nous deuons donc adreſſer nos prieres à Dieu, pource que lui ſeul conoit nos cœurs, comme il eſt dit au Pſeaume trentetroiſieſme: & qui nous peut donner Pſ. 33. 15. ce que lui demandons. D'auantage nous les lui deuons adreſſer par Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, par lequel nous auons acces auec fiance & hardieſſe (comme dit ſainct Paul aux Hebrieux) au throne Heb. 16. de Dieu. En outre, quand nous prions, nous deuons entendre ce que nous diſons & demandons à Dieu; & partant il faut prier en langage qu'on entende, ſuyuant ſainct Paul aux Corinthiens: où il dit, I'aime mieux parler en l'Egliſe cinq paroles en mon intelli- 1.Cor. 14. gence, afin que i'inſtruiſe les autres, que dix mille paroles en langage eſtrange. Et vn peu deſſus il dit, Ie prierai de voix: mais ie prierai auſſi d'intelligence. Ie chanterai de voix, mais ie chanterai auſſi d'intelligence.

De la vraye priere: comment elle doit eſtre faite, & des fruicts d'icelle.

Puis il faut que la priere ſoit faite à la reigle de la parole de Dieu, ou autrement elle eſt faite ſans foi. Car la foi eſt par l'ouye de la parole de Dieu, comme dit ſainct Paul. Et ſi elle eſt faite Rom. 10. 17. Rom. 14. 23.

ſans foi, ce n'eſt que peché, comme le dit auſſi le meſme Apoſtre.
Heb. 11. Donques il eſt requis que celui qui vient à Dieu, croye que Dieu eſt, & qu'il eſt remunerateur à ceux qui le requierent & prient. Partant il faut quand nous prions Dieu, que nous croyions fermement que nous obtiendrons de lui ce que lui demandons, ou choſe meilleure: aſſauoir ce qu'il ſait & conoit eſtre neceſſaire, moyennant que lui demandions en ferme foi & comme il faut, eſtans aſſeurez qu'il eſt puiſſant de donner ce que lui demandons; que ſi autrement le faiſons, c'eſt ſe mocquer de lui. Car que fait autre choſe celui qui prie Dieu: & cependant doute s'il lui donnera ce qu'il demande? Certes ce doute prouient de ce que nous eſtimons Dieu n'eſtre pas aſſez puiſſant pour nous donner ce que lui demandons: ou bien, pource que nous ne lui demandons pas, & ne le prions pas comme il faut, & le commande. Voila ce que
Iaq. 4. 3. dit ſainct Iaques, Vous demandez, & ne receuez point: pource que vous demandez, afin que le deſpendiez en voluptez. En ſomme donc que celui qui prie Dieu entende ce qu'il demande, & qu'il demande en foi ſelon la parole de Dieu. Qu'il ne penſe pas eſtre exaucé pour l'amour de ſoi-meſme & de ſes merites: mais par le merite de Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, au Nom duquel il demande:
Iean 16. 23. comme lui-meſme le dit, En verité, en verité, ie vous di, que toutes choſes que vous demanderez à mon Pere en mon Nom, il les vous donnera. Mais auſſi il faut demander comme lui-meſme
Mat. 6. 33. enſeigne en vn autre lieu, diſant, Demandez premierement le regne de Dieu & ſa iuſtice: aſſauoir ſa gloire & ſon honneur. Toutes nos prieres & oraiſons doyuent eſtre reiglees à ces paroles de Ieſus Chriſt, & lors nous obtiendrons tout ce que nous demandons, en temps & lieu, & comme ce bon Dieu conoiſtra eſtre expedient pour ſa gloire & noſtre ſalut. Comme en maladie, nous lui demanderons en foi qu'il lui plaiſe au Nom de ſon Fils bien-aimé Ieſus Chriſt nous enuoyer ſanté & gueriſon. Mais il faut adiouſter, Si ſa volonté eſt telle, & s'il eſt neceſſaire pour ſa gloire & noſtre ſalut. Quand nous ferons à Dieu vne telle requeſte, il faut croire fermement que nous l'obtiendrons; ſi la ſanté nous eſt neceſſaire pour ſeruir à ſa gloire & pour noſtre ſalut, nous l'aurons, ou bien vne choſe meilleure. Et pourtant en toutes nos

prieres nous nous deuons ſubmettre à la bonne volonté de Dieu, qui conoit ce qui nous eſt neceſſaire mieux que nous-meſmes. Et pource que ie ſai combien vous eſtes adonnez à prieres & oraiſons, i'ai bien voulu vous enuoyer celles que l'eſprit de Dieu a dictees à ce tant excellent Prophete & Roi Dauid: ce ſont les Pſeaumes, leſquels vous dites iournellement en Latin. Ceux que ie vous enuoye ſont en François: & vous les trouuerez tels qu'ils ſont en la Bible qui eſt en voſtre maiſon. Il y en a qui ſont en rithme Françoiſe, leſquels on peut chanter en toute reuerence deuant Dieu, au lieu de tant de chanſons ſales & vilaines qui courent communement. Ceux-ci que ie vous enuoye ne ſont pas tels, mais ſont en proſe: neantmoins & les vns & les autres reuienent tous à vn, & ſont ſemblables à ceux qui ſont en la Bible. Pour le moins ie peux dire que vous entendrez mieux ceux-ci qui ſont en François en priant Dieu, que ceux qui ſont en Latin. Et alors (comme dit S. Paul) vous prierez en intelligence. Auſſi ie vous enuoye aucunes petites prieres que i'ai eſcrites à la main: leſquelles Dieu m'a fait la grace de dire tous les iours auec d'autres qui ſont plus amples & longues, auſquelles vous n'eſtes oubliez: ſoit iour, ſoit nuict, ainſi que Dieu nous commande de Iaq. 5. 16.
prier les vns pour les autres. D'auantage, pource que vous ſauez que Dieu ne nous a pas mis au monde pour touſiours y demeurer: mais qu'il nous faut mourir vn iour & retourner en terre, & (comme dit l'Apoſtre) que nous n'auons point ici de cité perma- Heb. 13. 14.
nente, mais en cerchons vne qui eſt à venir, aſſauoir le royaume de Paradis: pour ceſte cauſe, di-ie, i'ai bien voulu vous enuoyer vn petit liure, par lequel pourrez entendre comment vn bon Chreſtien ſe doit preparer à bien mourir. Certes i'ai trouué grande conſolation, en liſant ledit petit liure: & ne doute que vous n'en trouuiez autant. Parquoi ie vous prie le lire à part vous, ou le faire lire à mes freres. Le paſſage de la mort eſt vne choſe à laquelle nous deurions bien penſer, afin de nous y preparer. Car c'eſt là où il nous faudra rendre conte à Dieu de tout ce que nous auons fait en noſtre vie. Or ie prie ce bon Dieu qu'il lui plaiſe par ſa ſaincte grace quand ce viendra à ce paſſage, nous reueſtir de la iuſtice & innocence de ſon bien-aimé Fils Ieſus

Chriſt noſtre Seigneur, afin que tous nos pechez ſoyent couuerts & cachez, & qu'ainſi puiſſions comparoiſtre deuant ſon throne iudicial ſans crainte, pour eſtre receus en la ioye de Paradis : Ainſi ſoit–il.

Voſtre humble & obeïſſant fils,
PIERRE NAVIHERES.

S'enſuit l'hiſtoire de l'heureuſe iſſue des Cinq Eſcholiers, & de la pourſuite tenue deuant leur mort.

APRES les actes, confeſſions, lettres & procedures iudiciaires ci deſſus recitees, il reſte de raconter l'iſſue heureuſe que Dieu a donnee aux cinq ſuſdits Eſcholiers, ayans rendu teſmoignage à la verité du grand precepteur Ieſus Chriſt. Et comme la vertu d'en-haut a touſiours acompagné leurs actions en vraye conſonance & conformité de doctrine, auſſi la fin en a eſté magnifique & triomphante. Les Iuges, ennemis de verité, les firent mettre enſemble, afin qu'ils n'enſeignaſſent les autres. Pendant leur longue detention, leurs exercices eſtoyent en prieres & oraiſons, reconciliation & communication fraternelle chacun iour auant ſe coucher. Celui d'entre eux qui deuoit faire la priere (pource que les vns apres les autres la faiſoyent)

Saincts exercices des Eſcholiers.

propoſoit de bien auiſer enſemble ſi au long du iour ils auoyent dit ou fait choſe dont aucun fut offenſé (car de tant plus qu'ils eſtoyent appelez à œuure ſaincte, de tant plus auſſi l'ennemi s'efforçoit l'empeſcher): & ainſi preſchoyent & annonçoyent les vns aux autres la miſericorde & le iugement du Seigneur. Peu deuant leur mort, ainſi qu'ils s'eſtoyent preparez auec vn ſixieſme, qui eſtoit compagnon de leurs liens, pour celebrer la Cene entre eux, & ſe fortifier en la commemoration de la mort & paſſion du Seigneur: voici Guillaume le grand geolier de la priſon qui vint à la porte leur annoncer que le Preuoſt eſtoit venu pour les querir & mener tous ſix à Roüane. Leur entrepriſe donc eſtant rompue, ſortirent comme poures brebis de l'eſtable, pour eſtre menez à la boucherie. Le Preuoſt fit marcher deuant les trois d'entre eux, aſſauoir Martial Alba, Pierre Eſcriuain (qui eſtoit nommé entre eux le petit Pierre) & celui qui eſtoit compagnon en leurs liens: les autres demeurerent derniers en la priſon de l'Eueſque de Lyon. Quand ces trois premiers furent arriuez à Roüane, le Geolier fit difficulté de les receuoir, iuſques à ce qu'il euſt parlé à monſieur du Puis, vicegerent du lieutenant de Lyon. Cependant que cela ſe faiſoit, vn nommé Iean Leyner, marchand de Sainct-gal au pays de Suiſſe (qui leur auoit touſiours aſſiſté), eſtant auerti des menees des aduerſaires, vint haſtiuement aux priſons de Rouane: & voyant qu'on vouloit proceder contre eux en cachette, eſſaya tous moyens de les faire deliurer: & ſur l'heure print la poſte vers les Seigneurs de Berne, en la iuriſdiction deſquels eſt la ville de Lauſanne, pour les induire à ſupplier plus fort le Roi Henri de rendre leurs Eſcholiers. Or les ſix eſtans amenez à Rouane, on les enferma au lieu où couſtumierement on donne la queſtion & torture: puis on les vint querir, pour en commun auditoire leur prononcer l'arreſt de la cour du Parlement de Paris, qui auoit eſté apporté le dernier iour de Feurier 1553. L'Official Buatier eſtant adextré du ſuſnommé du Puis, commença lire vn billet qu'il auoit entre ſes mains, contenant: Comme ainſi fuſt que depuis 9. ou dix mois Martial Alba, Bernard Seguin, Pierre Eſcriuain, Charles Faure & Pierre Nauiheres, euſſent eſté arreſtez & detenus priſonniers aux priſons du reuerendiſſime

Iean Leyner de Sainctgal en Suiſſe, treſaffectionné à la religion Chreſtienne.

Cardinal, à raiſon qu'ils venoyent du pays de Berne, Lauſanne & Geneue: ledit Official ayant fait deuoir auec pluſieurs gens ſauans & religieux de reuoquer & retirer les deſſuſnommez de l'hereſie en laquelle ils eſtoyent: qu'apres pluſieurs admonitions ils les auroyent declarez heretiques: &c. Et pource qu'ils auoyent meſpriſé leſdites admonitions, meſme que d'icelle declaration ils s'eſtoyent portez pour appelans en Parlement à Paris: La Cour ayant conu qu'iceux n'eſtoyent receuables en appel, les auoit renuoyé & renuoyoit, &c. Les choſes ainſi miſes en voye de condamnation, Buatier tira du ſac ledit arreſt, & le bailla audit du Puis, qui le deliura au Greffier auec les proces des Cinq. Le Greffier ayant fait lecture publique dudit arreſt, Bernard Seguin demanda licence de parler. Alors en peu de paroles commença à remonſtrer que touchant l'arreſt de Paris, la Cour auoit eſté mal informee: & qu'ils eſtoyent eſcholiers des Seigneurs de Berne. A quoi fut reſpondu qu'ils eſtoyent de France, & partant iuſticiables; & ſur ce remenez en la priſon de Roüane: de maniere que la mort de ces Cinq ſembloit eſtre preſte de iour en iour.

Or combien que depuis leur empriſonnement le Seigneur ait ſouuent renuerſé les complots & concluſions des ennemis, & comme emmuſelé leurs gueules ouuertes pour les deuorer: il monſtra encore manifeſtement que la vie & la mort eſtoit en ſa ſeule puiſſance. Car le Samedi 4. iour de Mars, ainſi que par troupes le peuple alloit deça & delà à la Grenette & aux Terreaux, lieux ordinaires des derniers ſupplices, pour voir ſi preparatifs s'y faiſoyent pour executer la condamnation de ces Cinq, arriua vn heraut des Seigneurs de Berne auec lettres au lieutenant de Lyon & au ſuſdit Cardinal, qui n'agueres reuenant d'Italie, & paſſant par les terres deſdits Seigneurs, auoit promis d'aider à la deliurance de leurſdits Eſcholiers. Mais arriué que fut le Cardinal au lieu où il deſiroit eſtre, ayant entendu que le Roi enclinoit à la requeſte dudit heraut, fit tous efforts de le deſtourner de ceſte volonté, & de haſter le proces deſdits Eſcholiers: de maniere que le Samedi premier iour d'Auril les nouuelles vindrent à Lyon qu'à l'inſtance & pourſuite dudit Cardinal & autres de la Cour, ſuſcitez par lui, leſdits Eſcholiers incontinent deuoyent eſtre deſpeſchez

Deſloyauté du Cardinal de Tournon.

chez en vertu des lettres que l'official Buatier auoit receues le Samedi precedent. Mais le Seigneur derechef rompit & diſſipa l'entrepriſe de ceux qui s'eſtoyent ledit iour premier d'Auril aſſemblez pour enuoyer à la mort les ſuſdits. Car nonobſtant que quatre des principaux de ladite aſſemblee euſſent conclu, qu'on enuoyaſt encore querir deux bourreaux auec celui de Lyon pour les deſpeſcher ce iour-la, Dieu voulut que les autres ne s'y accorderent pas, n'eſtans d'auis qu'on procedaſt ſi ſoudainement contr'eux, à raiſon de tant de lettres qu'ils auoyent receuës des Seigneurs de Berne, leſquels à bon droict pourroyent à l'auenir faire inſtance contre tous ceux qui iugeroyent leſdits Eſcholiers, ſur lettres & à la pourſuite dudit Cardinal. Voila comment le Seigneur par pluſieurs fois a voulu declarer à veuë d'œil, que la puiſſance que les ennemis de ſa verité exercent ſur les fideles, eſt de lui, & que nul ne les rauira de ſa main, non pas vn ſeul cheueu de leur teſte ne tombera en terre ſans ſa prouidence. Que ce nous ſoit vn miroir pour contempler la bonté admirable de noſtre Dieu, lequel ne delaiſſe iamais les ſiens ſans leur donner ſigne de ſa preſence & de ſon aide, quand meſme les ennemis auront fait toutes leurs concluſions pour les exterminer. Il nous aſſeure, die, par ces exemples, qu'il conduit manifeſtement la cauſe de ſa verité: & combien qu'il ne nous declare pas ſpecialement par quels moyens, retenant cela en ſon conſeil ſecret; tant y a que nous le voyons iournellement, & en ſommes eſmerueillez quand ils ſont faits par ceux-la meſme qui ſe vantent d'auoir toute puiſſance en ceſte terre baſſe.

Pendant ce reſpit, ces Eſcholiers ne ceſſerent de faire & pourſuiure l'œuure encommencé, en deſpit de Satan & de ſes ſuppoſts, qui comme beſtes forcenees ne ceſſoyent de crier tout le long de leur Quareſme en leurs temples contre iceux priſonniers, qu'on leur donnoit trop de liberté, & qu'ils infectoyent toute la ville de Lyon. Sur tous vn Minime enfumé, enflé d'outrecuidance, à raiſon de quelque ſauoir aux langues qu'on lui attribuoit, crioit à outrance contre eux & contre les fideles Miniſtres de la parole du Seigneur, ſpecialement contre ceux de Geneue. Le dixſeptieſme iour d'Auril, entre trois & quatre heures apres midi le Lieutenant de Lyon vint

aux priſons, & ſe retira auec l'Aduocat & procureur du Roi, auec l'Inquiſiteur de la foi & l'Official & quelques autres en la chambre du conſeil. Et incontinent enuoyerent querir Matthieu Dymonet, auſſi pour lors priſonnier pour vne meſme cauſe de la doctrine de la verité, comme il ſera declaré en ſon lieu; puis apres les cinq Eſcholiers furent appelez les vns apres les autres. Le Lieutenant auec ſa compagnie taſcha d'intimider les poures priſonniers, diſant quelquesfois qu'il auoit lettres du Roi pour les deſpeſcher, autrefois qu'il les auoit du Conneſtable: mais Dieu donna aux priſonniers ſageſſe de reſpondre ſi bien que ce Lieutenant eſpouuanté n'oſa paſſer outre qu'il n'euſt encores plus certaines nouuelles du Roi. Il eſt bien vrai, que le Mecredi dixneufieſme dudit mois d'Auril s'aſſemblerent dix Conſeillers auec ledit Lieutenant de Lyon, & que les cinq conclurent qu'on paſſeroit outre: mais les autres ne furent de ceſt auis, d'autant que le iour de deuant Iean Leyner ſuſnommé, & belle compagnie de marchans Suiſſes auoyent tous ſigné vne proteſtation qu'ils faiſoyent pour leſdits Eſcholiers au nom des Seigneurs de Berne, laquelle preſentee audit Lieutenant, empeſcha de paſſer plus auant, iuſques à ce qu'on euſt encor receu nouuelles du Roi. Et cependant Leyner deſpeſcha lettres aux Seigneurs de Berne, les auertiſſant de tout, & les priant qu'il leur pleuſt eſcrire au Conneſtable, & mander lettres au ſieur de Baſſefontaine, ambaſſadeur pour le Roi au pays de Suiſſe, pour adreſſer leurs lettres en diligence par la poſte ordinaire. Mais le Seigneur qui ſe vouloit ſeruir de ſes vrais Eſcholiers iuſques à la fin, & triompher en leur mort, fit valoir tous ſes aſſaux par tant de fois liurez, pour preparatifs au dernier combat, afin qu'ils ne fuſſent ſurpris au deſpourueu. Eux meſmes l'ont teſtifié par leurs lettres en ces paroles: Nous ſommes auertis de l'indicible rage de nos ennemis: mais auſſi nous nous preparons aſſiduellement par prieres à combatre contre iceux. Nous ſentons au vif ce que l'Apoſtre diſoit, aſſauoir que noſtre chair n'a aucun repos: nous auons tribulations & aſſaux au dehors & au dedans, à raiſon que iour & nuict nous n'attendons que le coup de la mort comme poures brebis de long temps preparees à occiſion: nous eſperons neantmoins alaigrement endurer la mort, nous confians que celui

Teſmoignage de foi.

2. Cor. 7.

1. Cor. 10.

pour lequel & ſous l'enſeigne duquel nous bataillons, eſt fidele, & qu'il ne permettra que nous ſoyons tentez outre ce que nous pourrons. Pour ceſte cauſe nous nous apuyons ſur lui, eſtans aſſeurez que ſi noſtre maiſon terreſtre de ceſte loge eſt deſtruite, nous auons vn edifice de par Dieu, vne maiſon eternelle és cieux, Rom. 5. qui n'eſt point faite de main d'homme. Bref, eſtans iuſtifiez par foi, nous ſentons vne paix vers Dieu, par noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & nous glorifions en l'eſperance de la gloire d'icelui: nous nous glorifions auſſi en nos tribulations, voire de telle ſorte que meſmes nous exhortans & fortifians les vns les autres, chantons alaigrement Pſeaumes & cantiques, non ſeulement de iour au lieu 2. Cor. 10. où nous ſommes, mais auſſi au groton où nous couchons. Nous nous preparons par prieres & oraiſons, par ce que les armures de noſtre guerre ne ſont point charnelles: & comme le regne du Roi duquel ſommes ſoldats n'eſt point temporel, ains ſpirituel; qu'ainſi faut-il que ſpirituellement ſoyons armez, afin que puiſſions reſiſter contre les aſſaux du diable & demeurer fermes. Et d'autant que l'affliction nous enuironne de plus pres, d'autant que la tribulation eſt plus prochaine, d'autant plus eſt-il requis que ſoyons veillans en prieres. Ce qu'auſſi nous a apris noſtre chef & capitaine Ieſus Chriſt, quand ſe voyant prochain de la mort, par Mat. 26. trois fois s'eſt adonné à prier: en cela nous laiſſant exemple de recourir à Dieu par prieres au temps d'affliction; comme à ce faire nous inuite icelui noſtre bon Dieu, diſant, Inuoque-moi au temps Pſ. 50. d'affliction, & ie t'en tirerai hors, & tu me feras honneur, &c.

Voila les armures deſquelles ces ſaincts perſonnages ſe ſont munis pour ſouſtenir le dernier combat, lequel leur fut liuré le ſeizieſme iour du mois de Mai, l'an de leur empriſonnement reuolu, au premier iour dudit mois, auquel ils auoyent eſté empriſonnez, comme dit a eſté au commencement & entrer de leur hiſtoire. Le ſeizieſme, di-ie, leur apporta deliurance, & fut le iour bien-heureux auquel la couronne d'immortalité leur eſtoit preparee par le Seigneur apres vne ſi vertueuſe lute. Enuiron les neuf heures du matin dudit iour, apres auoir receu ſentence de mort au parquet de Rouane: laquelle en ſomme eſtoit d'eſtre menez au lieu des Terreaux, & là eſtre bruſlez vifs iuſques à y faire

Sentence derniere donnee contre les Cinq.

par le feu entiere conſomption de leurs corps : tous cinq furent mis au lieu où on fait retirer les criminels apres qu'ils ont receu leur ſentence, en attendant le temps d'entre vne & deux heures apres midi. Cependant ces cinq Martyrs ſe mirent premierement à prier Dieu auec grande ardeur, & vehemence d'eſprit, eſmerueillable à ceux qui les regardoyent : les vns ſe proſternans en terre, les autres regardans en haut : & puis commencerent à s'eſiouyr au Seigneur & lui chanter Pſeaumes. Et comme les deux heures approchoyent, ils furent menez hors dudit lieu, reueſtus de leurs robes griſes, & liez de cordes ; & s'exhortoyent l'vn l'autre à perſeuerer conſtamment, puis que la fin de leur courſe eſtoit au poſteau bien prochain, & que la victoire eſtoit là toute certaine. Eſtans donc mis ſur vne charrette, commencerent à chanter le Pſeaume 9. De tout mon cœur t'exalterai, &c. Et combien qu'on ne leur donnaſt le loiſir de l'acheuer, ſi eſt-ce qu'ils ne ceſſerent d'inuoquer Dieu, & de prononcer en paſſant pluſieurs ſentences de l'Eſcriture. Entre autres, ainſi qu'ils paſſoyent par la place de l'Herberie, au bout du pont de la Saone, l'vn d'eux ſe tournant vers la grande tourbe, dit à haute voix, Le Dieu de
Heb. 13. 20. 21. paix, qui a ramené des morts le grand Paſteur des brebis noſtre Seigneur Ieſus Chriſt par le ſang du Teſtament eternel, vous conferme en tout bon œuure pour faire ſa volonté. Puis commencerent le Symbole des Apoſtres, le diuiſant par articles : & l'vn ſuyuant l'autre le prononçoyent auec vne ſaincte harmonie, pour monſtrer qu'ils auoyent enſemble vne foi accordante en tout &
Notez. par tout. Ceſtui à qui vint de prononcer, Qui a eſté conceu du S. Eſprit, nai de la vierge Marie, hauſſa ſa voix, afin de donner à conoiſtre au peuple la fauſſe calomnie des ennemis, qui auoyent fait acroire qu'ils nioyent ceſt article, & qu'ils auoyent meſdit de la vierge Marie. Aux ſergeans & ſatellites, qui ſouuent les troubloyent, les menaçans s'ils ne ſe taiſoyent, reſpondirent par deux fois, Nous empeſcherez-vous, ſi peu que nous auons à viure, de
La maniere du dernier ſupplice. louër & inuoquer noſtre Dieu? Eſtans venus au lieu du ſupplice, monterent de cœur alaigre ſur le monceau de bois qui eſtoit à l'enuiron du poſteau. Les deux plus ieunes d'entre eux monterent les premiers l'vn apres l'autre, & apres auoir deſpouillé leurs

robes, le bourreau les attacha au poſteau. Le dernier qui monta fut Martial Alba, le plus aagé des cinq, lequel auoit eſté long temps à deux genoux ſur le bois, priant le Seigneur. Le bourreau ayant attaché les autres, le vint prendre eſtant encores à deux genoux: & l'ayant ſouſleué par les aiſſelles, le vouloit deſcendre auec les autres: mais il demanda inſtamment au lieutenant Tignac de lui ottroyer vn don. Le Lieutenant lui dit, Que veux-tu? Il lui dit, Que ie puiſſe baiſer mes freres deuant que mourir. Le Lieutenant lui accorda: & lors ledit Martial eſtant encores au deſſus du

bois, en ſe baiſſant baiſa les quatre eſtans ia liez & attachez, leur diſant à chacun, Adieu, Adieu, mon frere. Lors les autres quatre là attachez auſſi s'entrebaiſerent, retournans le col: en diſant l'vn à l'autre les meſmes paroles, Adieu mon frere. Cela fait, apres que ledit Martial eut recommandé ſeſdits freres à Dieu, auant que deſcendre & eſtre attaché baiſa auſſi le bourreau, en lui diſant ces paroles, Mon ami, n'oublie pas ce que ie t'ai dit. Puis apres fut lié & attaché au meſme poſteau: & lors ils furent tous ceints d'vne chaine en rondeur à l'entour dudit poſteau. Or eſt-il que le bourreau ayant eu charge des Iuges de haſter la mort de ces cinq Eſcholiers, leur mit à chacun vne corde au col, & les cinq ſe

rendoyent à vne groſſe corde, qui eſtoit vn engin qui rouloit auec pouillies, afin de les eſtrangler pluſtoſt. Parquoi le bourreau apres auoir graiſſé leur chair nue, & ietté deſſus du ſouffre puluériſé, & ayant fait tous apreſts: ainſi qu'il les penſoit haſter par ledit engin, le cordage fut incontinent conſumé par feu, tellement que ces cinq Martyrs furent ouys quelque temps prononcer & reiterer à haute voix ces paroles d'exhortation, Courage, mes freres: courage. Qui furent les dernieres paroles ouyes & entendues du milieu du feu, qui tantoſt conſuma les corps deſdits cinq vaillans champions & vrais Martyrs du Seigneur.

RÉIMPRIMÉ

D'après l'*Hiſtoire des Martyrs*

Genève, P. Aubert, 1619

Nous ajoutons au récit de Crespin les lettres & actes déposés à la Bibliothèque de la ville de Saint-Gall par Jean Liner, le marchand saint-gallois dont il est parlé aux pages 167 *&* 170. *Déjà publiés en grande partie* (Correspondance inédite des cinq étudiants martyrs &c., *Genève,* 1854), *ces documents sont réimprimés ici d'après la révision que M. le Bibliothécaire J. Dierauer a bien voulu faire, sur notre demande, avec la plus gracieuse obligeance.*

DOCVMENTS

DE LA

BIBLIOTHEQVE VADIANE A SAINT-GALL

[*Item anno 1552 uf 4. May ſeind zu Lyon in Frankreich gfenglich einzogen worden umb der wahren Religion willen 6 Studenten ſo zu Loſanna gſtudirt haten mit namen Martialis Alba, Pierre Eſcrivain, Bernhard Seguin, Charles Faure, Pierre Naviheres, Louis Corbeil.* Corbeil fut relaxé. *Solche ſeind hernach uf 16ten May 1553 mit feur verbrennt worden mit groſſer ihrer Standhaftigkait, und hierinnen ſeind etliche ihrer Briefe ſo ſie uſs der gfengnuſs alher geſchrieben an Herrn Hans Linern und was ihrentwegen an dem Künig Hainrich den 2. iſt geſchrieben worden, ſeind gar troſtreiche Sachen und wol wirdig ufbehalten und geleſen zu werden. Seind vorgemeltem herrn Liner hieher gebenn worden in die Bibliotek der Stat St. Gallen. Es iſt auch hierinnen ein brief Iohannis Calvini, ſo er hat gſchriben diſer gfangnen wegen.*]

* * *

Dem erſamen, wyſen Hanns Liner, Burgern zu Sant Gallen, unſerm inſonders lieben und gutten fründ zu Lyon.

VNSERN fründlichen grus ſampt was wir liebs und gutts vermogend zuvor. Erſamer, wyſer, ſonders lieber und gutter fründ. Es iſt an uns gelanget, wie kurtz verruckter tagen hienach genampt perſonen, namlich Martial Alba, Loys Corbeil, Pierre Eſcrivain, Charles Faure, Pierre Navicheres und Bernard Seguin, ſo in unſer Statt Loſan geſtudiert und zum teyll unſere ſtipendiaten gſin, zu Lyon vencklich angenomen und ingelegt ſiend worden, von wellicher lidigung wegen wir geſinnet an küng. Mt pittliche wærbung, ungeſpart coſtens, müg und arbeyt ze thund, und allen flys und ernſt anzekeren. Und iſt demnach an

üch unſer fründlich begær und anſinnen, dieſelbigen von unſert wegen und in unſerm namen das beſt ze thun, und ſy für bevolchen ze haben, und verſchaffen, das ſy hiezwüſchen in der gfangenſchaft kein mangel an ſpis und tranck lidind. Daran thund ir uns angenæm dienſt und wollgevallen gegen üch in gnaden ze erkennen und umb üch ze widergælten. Dat. X° Iunij 1552.

SCHVLTHEIS & RHAT ZV BERN.

* * *

A noſtre tres-cher frere & amy.

HENRY, par la grace de Dieu Roy de France, au premier huiſſier de noſtre Court de parlement ou noſtre ſergent ſur ce requis, ſalut. De la partie de noſtre cher & aimé couſin le cardinal de Tournon, arceueſque & conte de Lion, primat de France, nous a eſté expoſé que de certaine ſentence & appointement donné par l'official de Lion ou ſon vicegerent à l'encontre de Martial Alba, Bernard Seguin, Pierre Eſcriuain, Charles Faure & Pierre Nauiheres, leſdicts Alba & conſors friuolement & ſans griefs s'en ſeroient portez pour appellans comme d'abus à nous & à noſtredicte Court de parlement, pour empeſcher l'execution de ladicte ſentence, lequel appel ilz n'ont deſpuis releué ne à iceluy renoncé, au moins qu'il ſoit venu à la notice & cognoiſſance deſdicts expoſans, humblement requerant ſur ce noz letres de prouiſion. Parquoy nous, ce conſideré, te mandons & commettons par ces preſentes, qu'à la requeſte dudict expoſant tu adiournes & anticipes leſdicts Alba & conſors, appellans en noſtredicte Court, à certain & competant iour ordinaire ou extraordinaire de noſtre preſent parlement, nonobſtant que par auenture les parties ne ſoient pas des iours; l'on plaidera lors pour monſtrer & enſeigner de la pourſuite & diligence qu'ilz ont faicte de leurdict releuer, iceluy veoir dire & declairer nul & defert ſi meſtier eſt & eſtre le doit, ſinon proceder & aller auant en outre comme de raiſon, en certifiant ſuffiſamment audict iour noſtredicte Court de parlement de tout ce que faict auras ſur ce, à laquelle nous mandons que aux parties ouyes facent bon &

brief droict. Car ainſi nous plait il eſtre faict nonobſtant quelconques letres à ce contraires. Donné à Paris le X.....e iour de Iuillet *Lacération.* l'an de grace mil Vclij & de noſtre regne le VIe. Par le Conſeil, CAM..... *Lacération.*

L'an mil Vclij & le XIXe iour de Nouembre, ie Charles Dormant, ſergent royal à Lion, certifie que par vertu des letres royaux en forme d'anticipation dont copie eſt icy deuant tranſcrite, & à la requeſte de Monſeigneur le reuerendiſſime cardinal de Tournon, arceueſque & conte de Lion, i'ay adiourné & anticipé Martial Alba, Bernard Seguin, Pierre Eſcriuain, Charles Faure & Pierre Nauiheres, parlant à leurs perſonnes trouuez aux priſons ordinaires de Lion, à eſtre & comparoir par deuant Meſſieurs les gens tenans la venerable Court & parlement pour le Roy noſtre ſyre en ſon palays à Paris, à dhuy en troys ſebmaines contant du iour de date de ces preſentes exploict, aux fins & actes contenues eſdictes letres, deſquelles enſemble de mon exploict contenu le iour de l'aſſignation ie leur ay baillé copie, leſquels enſemblement ont faict reſponce que, attendu qu'ilz ſont priſonniers ſix moys a & qu'ilz n'entendent le faict de praticque, requierent delay leur eſtre donné pour parler à leur conſeil, pour en apres bailler leur reſponce par eſcrit, requerant icelle inſerer en mon preſent exploict, es preſences de Meſſieurs Guillaume de Vaux & Claude Clauel, clercz, habitans de Lion.

Coppie. DORMANT.

* * *

MESSEIGNEVRS, Suiuant le bon vouloir & zele qu'il a *Sans adreſſe ni ſignature.* pleu à Dieu par ſa prouidence, le tout par le moyen du Sauueur & Redempteur Ieſus Chriſt, ſeul regnant en trinité, reſeruer pour la conſeruation & protection de ſon Egliſe & chreſtiens ſemez par ſa prouidence en toutes les parties du monde, puys qu'il vous a pleu regarder par deça, ie vous aduertis que quant aux captifz & detenus miſerablement quant au monde, mais heureuſement quant à Dieu, au climat de Lyon, noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, pour touſiours augmenter ſa foy, les reſeruant pour en aultres lieux continuer leur confeſſion & demonſtrer les

erreurs, a ſi bien pourueu que ia ſoyt que le cardinal Tournon, arceeueſque de Lyon, ait voulu monſtrer ſes effortz, les faiſant adiourner en deſertion: toutefoys leur conſeil a trouué qu'il eſt plus que notoyre que des que telz accuſez ſont appellans, qu'il ne fault aucun relief, ains eſt la Court ſaiſie des le meſme iour qu'ilz ſont appellans, & les tient pour bien releuez comme eſtans bien greuez. Quoy que ſoit, aians cauſe ne plus ne moins que S. Paul quand il appella à Ceſar, duquel le Roy Agrippa dit qu'il pouuoit eſtre eſlargy & relaſché s'il n'euſt appellé audict Cæſar, & pour ceſte cauſe le feit mener comme aiant bien releué. Et cela ſe defendra ancore par les loix, coſtumes & ſtatutz: par tant, s'il vous plait, ne lairrez de faire les pourſuites telles que verrez. Car par ce moyen les princes & ſeigneurs de la Court de France ſeront touſiours informez de plus en plus de la vraye confeſſion que ſouſtenez & tenez, & que leſdicts ſouſtiennent & tiennent, & qu'il fault tenir & ſouſtenir, attendant l'aduenement & iugement du grand iuge, par lequel ſeront deſniez ceux qui l'auront deſnié deuant les hommes.

Les priſonniers, apres auoir eu aduis ſur leur adiournement, par ce qu'ilz n'entendent la practique, ont reſpondu que veu leur empriſonnement, detention & garde, que la Court de parlement les a tenus & reputez pour bien releuez. Car il eſt certain que non ſeulement ilz n'ont de quoy faire pourſuite, mais qui plus eſt de quoy auoir viures. Parquoy, nonobſtant ledict adiournement, proteſtent des attentatz, & attendu qu'il eſt notoire que criminelz n'ont acoſtumé de releuer, proteſtent auſſi de la nullité de l'adiournement, demandans leurdicte reſponſe eſtre inſeree au pied de l'exemple de Charles Dormant, ſergent royal, qui a faict l'exploit ſur ce & coppie du tout; aultrement & à faulte de ce faire, proteſtent contre ledict Dormant & aultres qu'il appartiendra de tous deſpens, dommages & intereſtz, & d'en faire remonſtrance en tant & lieu par deuant qu'il appartiendra.

* * *

MONS^{r}, Encores que nous ſachions bien que vous eſtes maintenant tant empeſché qu'il n'eſt poſſible l'eſtre dauan-

taige, toutefoys pour autant que nous ſommes auſſi bien aſſeurez que Dieu vous a tellement touché le cueur que tres voluntiers vous vous employez en tout ce qui vous eſt poſſible pour faire plaiſir à vn chaſcun, pour ceſte cauſe nous n'auons point craint vous eſcrire la preſente, par laquelle affectueuſement nous vous prions pour l'honneur de Dieu qu'il vous plaiſe auoir memoire des coffres de noſtre ſœur Chatherine, laquelle certainement nous a faict beaucoup de biens & de plaiſirs. Et pource que maintenant la poure femme s'eſt retiree à Geneue & qu'à raiſon de l'hyuer elle a grandement à faire de ſes beſoungnes, de rechef humblement vous ſupplions que ſelon voſtre prudence, il vous plaiſe prendre la peine de les enuoyer ſeurement. Ce faiſant obligerez de plus en plus la poure femme & nous auſſi à prier Dieu pour vous. Et ce que le port couſtera, elle ſatisfera en tout par delà.

Voz humbles freres & ſeruiteurs priſonniers.

* * *

A noſtre bon ſeigneur & fidele amy
le ſire Iean Liner.

Grace & paix vous ſoit multipliee par Ieſus Chriſt.

MONSGR. Combien que nous ſçauons tres-bien les grandes charges & affaires que vous auez tous les iours, toutesfois nous ne craignons point vous emploier à nos affaires, eſtans bien aſſeurés que l'aues à gré, par ce que la cauſe pour laquelle nous endurons & pour laquelle auſſi aues faict & faictes tant de biens eſt iuſte & ſaincte & n'eſt point tant noſtre comme elle eſt à Dieu. Conſideres donc, Monſeign^{r}, qu'en ceſt endroit vous aues ſerui & ſerues à Ieſus Chriſt qui pleinement vous en rendra ſalaire. Or donc puis que iuſqu'à preſent tant fidellement ſans vous faſcher, vous a pleu ſolliciter pour nous, nous vous enuoyons letres leſquelles il vous plaira regarder. Puis ſi ſelon voſtre iugement elles ſont bien, les faire tenir à Bern, en quoy faiſant ſerons obligés de plus en plus à prier le Createur qui vous

veille conduire & adreſſer en tous vos affaires à ſon honneur & gloire. Qui ſera l'endroit, Monſeigr & bon amy, auquel affectueuſement à voſtre bonne grace nous recommandons, enſemble à Meſſeigns vos maiſtres & à tous ceux qui nous vuellent bien. Dauentage nous enuoyons letres pour Monſeigr Bullinger & autres miniſtres de Zurich, eſperans puis en enuoyer à St-Gal.

Par à iamais l'entierement vos humbles ſeruiteurs
& amys les eſcholiers de Bern.

* * *

A nos tres-chers freres à Sainct Gal.

LA grace & paix de noſtre bon Dieu & Pere celeſte par Ieſus Chriſt ſon fils noſtre Seigneur & la vertu du Sainct Eſprit ſoit à iamais auec vous. Ainſi ſoit-il.

Tres-chers freres en Ieſus Chriſt, combien que nous vous ſoyons tous incognus de face, comme vous l'eſtes auſſi à nous, & que nous n'ayons iamais ouy parler les vns des autres, ſinon par le rapport de noſtre bon ſeigneur & tres-cher amy le ſieur Iehan Liner, voſtre parent, toutesfoys le teſmoignage de voſtre bon vouloir enuers nous, que vous auez monſtré par ce qu'il vous a pleu nous enuoyer par iceluy, nous a donné hardieſſe, voire nous a incitez grandement à vous remercier par letres & vous teſtifier que comme vous nous auez enuoyé ce preſent amiable de tres-bon cueur, nous le receuons pareillement pour tel, n'ayans tant eſgard à la grandeur ou petiteſſe dudit preſent (combien qu'iceluy ſoit tres-ample & tres-honnorable) qu'à la bonne & chreſtienne affection de laquelle il a procedé. A cauſe de quoy nous remercions noſtre bon Dieu de ce que l'amitié que vous nous portez ne prouient d'aucune telle choſe de laquelle celle des mondains a accouſtumé de prendre ſon commencement & origine, mais ſeulement de la vraye cognoiſſance d'vn meſme Dieu & Sauueur par Ieſus Chriſt, filz bien aymé du Pere celeſte, pour la gloire duquel d'autant que vous auez entendu que nous ſommes empriſonnez des longtemps, eſtans deſtinez à la mort, laquelle attendons de iour en iour, vous auez voulu montrer euidemment la compaſſion que

vous auiez de nos afflictions & le deſir qui eſt en vous de maintenir en voſtre endroit aux lieux où vous eſtes l'honneur de celuy pour lequel nous ſommes captifz. Parquoy nous le prions, puis qu'il vous a donné des longtemps ſa ſaincte cognoiſſance & que meſmes pour icelle vous auez deſia beaucoup enduré (comme nous l'auons entendu par le ſuſdict bon ſeigneur), qu'il luy plaiſe vous faire perſeuerer tout le cours de voſtre vie à glorifier ſon ſainct nom par voſtre bonne conuerſation. Car vous ſçauez trop mieux que nous, que ce n'eſt rien de commencer, ſi on ne demeure conſtant & ferme iuſqu'à la fin. Et pour ce que vous auez l'honneur de Dieu en ſi grande eſtime & que nous ſouffrons ſeulement pour iceluy, nous vous prions qu'il vous plaiſe auoir touſiours ſouuenance de nous en vos prieres, comme nous auons de vous aux noſtres. Car certes nous en auons plus grand beſoing que iamais. Nous vous eſcririons quant à l'aſſiſtance que ce bon perſonnage voſtre parent nous a faict & la peine qu'il a prins pour nous, ſi nous ne penſions que vous en pouuez auoir eſté aduertis longtemps a ; pour le moins nous pouuons dire deuant Dieu & teſtifier deuant les hommes qu'il a faict pour nous autant ou plus que noz propres peres n'euſſent peu ou voulu faire. Dieu par ſa grace luy rende le bien qu'il nous a diſtribué par le moyen d'iceluy. De quoy nous le prierons tant qu'il nous tiendra en vie. Iceluy par ſa miſericorde vous vuille faire profiter de plus en plus en ſa cognoiſſance pour ſeruir à ſon honneur & gloire iuſqu'à la fin de voz iours, qu'il vous receura en ſon royaume celeſte. Ayez nous, s'il vous plait, pour recommandez à voz bonnes graces & priez Dieu de voſtre coſté (comme vous auons deſia ſupplié) qu'il nous face perſeuerer en la confeſſion de ſon ſainct nom iuſqu'au dernier ſoupir de noſtre vie. Des priſons de Lion le III de Decembre 1552.

Voz tres-chers freres en Ieſus Chriſt & tres-humbles ſeruiteurs priſonniers & captifz pour la confeſſion du nom de Dieu.

MARCIAL ALBA. LOYS CORBEIL.
PIERRE ESCRIVAIN. CHARLES FAVRE.
PIERRE NAVIHERES. BERNARD SEGVIN.

* * *

A noſtre bon ſeigneur & tres-cher amy le ſire Iehan Liner à Sainct Gal.

Grace & paix par Ieſus Chriſt vous ſoit à iamais multipliee.

MONSEIGNEVR, Si iamais nous auons cognu eſtre vray ce qu'on dit communement, c'eſt à ceſte heure que nous le cognoiſſons : aſçauoir que bon droict a bon meſtier d'ayde. Car combien que la cauſe pour laquelle nous endurons ſoit tant iuſte & veritable que nous auons le meilleur droict du monde, comme tres-bien ſçauez : toutesfoys n'euſt eſté l'ayde & faueur de Meſſieurs de Berne & de noz amys, du nombre deſquelz vous eſtes, il y a longtemps que nonobſtant noſtre bon droict euſſions eſté liurez à mort. Que ſi le plaiſir de Dieu euſt eſté tel, nous euſſions eſté tres-contentz & ſommes preſtz toutes & quantes foys qu'il luy plaira la receuoir en gré : eſtans bien aſſeurez qu'en mourant pour maintenir telle querelle, nous ſerons tres-heureux. Or pour autant que iuſques à preſent il a pleu à Dieu nous maintenir, nous garder & preſeruer de la malice de noz ennemys & qu'il nous preſente des moyens ſeruans à defendre noſtre bon droict, voila pourquoy auſſi nous les ſuiuons comme venant de luy. Et pource, Monſeign^r, qu'en voſtre departement de Lion, vous nous aduertiſtes qu'il ſeroit bien propre d'eſcrire à M. de Baſſefontaine, ambaſſadeur en Suyſſe pour le Roy, nous eſcriuons non ſeulement audict ambaſſadeur, mais auſſi à MM. Bulingere & miniſtres de Zurich. Car auſſi gens de bien par deça, entendans que vous nous auiez donné ce conſeil, l'ont trouué bien bon. Par ainſi nous vous addreſſons noz letres par leſquelles captiuans des le commencement la beneuolence de Monſeign^r l'ambaſſadeur, briefuement luy expoſons comment en paſſant par Lion, ſans auoir rien faict contre les edictz du Roy, fuſmes arreſtez, puis par l'official interrogez, & comment le Roy, à la faueur de Meſſieurs de Berne, a accordé noſtre relaſche. Au moyen de quoy ſur la fin le prions, ſelon qu'il a grand credit & authorité, que pour l'honneur de Dieu il luy plaiſe nous ayder. En quoy faiſant, fera choſe plaiſante à Dieu & à Meſſieurs des Ligues

Ligues maintenans l'Euangile. Quant à Meſſieurs les miniſtres de Zurich, nous leur ſignifions qu'ayans entendu comme iceluy ambaſſadeur eſt homme de ſçauoir & qu'il a deliberé ſe tenir à Bade, afin de quelquefoys aller à Zurich: qu'il leur plaiſe, puis qu'il ſera pres d'eux, luy recommander noſtre affaire, & faire qu'il eſcriue au lieutenant de Lion & à l'official, leur ſignifiant comment par delà aura eſté requis de la partie de Meſſieurs des Ligues, leur eſcrire qu'en enſuiuant le bon vouloir du Roy, qui entend que ſoyons relaſchez, ils ſe donnent garde d'aucunement nous attoucher, ny faire autre faſcherie, veu qu'il n'eſt pas temps de faſcher les Suyſſes, ou autres ſemblables propos que vous aduiſerez eſtre bons pour leur faire eſcrire. Voilà, Monſeignr & bon amy, briefuement & en ſubſtance ce qu'eſcriuons par delà. Il vous plaira donc auoir memoire du tout, comme auſſi ſommes tres-certains que vous aurez & que ferez beaucoup plus dauantage que ne vous ſçaurons prier. Car deſpuis qu'il a pleu à Dieu vous toucher le cueur de vous employer pour nous poures eſtrangers, nous auons cognu voſtre diligence eſtre ſi grande que n'en pourriez plus auoir faict pour vous-meſmes. Mais puis que ce n'a point tant eſté pour nous comme pour la cauſe de Dieu, iceluy recognoiſtra auſſi les peines & les labeurs qu'auez prins & vous recompenſera abondamment. Quant à nous, tant qu'il plaira à ce bon Dieu nous laiſſer en vie, nous aurons memoire de vous en toutes nos oraiſons. Au reſte, touchant noſtre affaire, Monſeignr voſtre maiſtre, le ſyre Leonard, nous ſollicite diligemment & a prins peine de preſenter au lieutenant la ſupplication que luy laiſſaſtes. Mais c'eſt tout vn. Ilz ſont & luy & l'official comme ilz ont de couſtume. Parquoy nous auons faict noz deſpeſches pour enuoyer à Paris; que ſi par ce moyen Dieu ne nous ayde, nous eſperons que ce ſera par d'autres comme par ce que fera le ſyre Iacques à la Court ou bien par le moyen de Monſieur de Baſſefontaine, & auſſi par la diligence que ferez pour nous par delà, de ſorte qu'à voſtre retour nous confions que nous apporterez bonnes & ioyeuſes nouuelles. Cependant nous prions & prierons le Seigneur tout puiſſant qu'en vous conduiſant & adreſſant en tous voz affaires & en toutes voz entreprinſes, il vous donne accom-

pliſſement de ce que ſainctement deſirez. Sur quoy nous tous tres-humblement nous recommandons à voſtre bonne grace, enſemble à Meſſieurs voz maiſtres, à Meſſieurs les miniſtres & à ces bonnes dames voz parentes. Des priſons de Lion, le VIII de Decembre 1552 par

Voz tres-humbles & obeyſſans ſeruiteurs
priſonniers pour la parolle de Dieu,

MARCIAL ALBA. LOYS CORBEIL.
PIERRE ESCRIVAIN. CHARLES FAVRE.
BERNARD SEGVIN. PIERRE NAVIHERES.

Le ſyre Artus ſe recommande bien fort à vous & s'employe pour nous autant que iamais, comme auſſi nous en auons beſoing.

* * *

A noſtre tres-honoré ſeigneur ſire Georges Aulbrecht.

La paix & grace
de noſtre bon Dieu ſoyt ſur vous & voſtre noble famille.

TRES-honoré ſeigneur, nous liſons en l'Euangile, les ſeruiteurs qui auoyent receu les talentz de leur maiſtre auoir eſté eſtimez fideles, d'autant qu'ilz les auoyent faictz profiter & valoir au double. Au contraire celuy qui cacha & fouit le talent qu'il auoyt receu en terre fut repris. Or comme cecy s'entend des dons & graces qu'on a receu de Dieu, auſſi ſe peut il prendre de quelcunque choſe que ce ſoyt de laquelle il peut paruenir quelque profit & vtilité au prochain. Et d'autant que le profit qui paruient à l'ame eſt plus à priſer & eſtimer que nul aultre; ceux auſſi qui le peuuent faire d'autant doiuent ilz eſtre plus ſougneux & diligentz à mettre en auant vn tel talent afin qu'il ne porte ſeulement profit à eux, mais auſſi aux aultres. Parquoy, Monſieur, puys que ces iours paſſez nous auons receu quelque eſcript ſur la matiere du Bapteſme faict par Monſieur Viret, qui eſt digne d'eſtre leu diligement, nous le vous enuoyons eſtimans que ce vous ſera autant agreable qu'aultre choſe que vous ſçaurions point

enuoyer. Certes c'eſt vn talent qui ne doibt pas eſtre caché, ains comme il eſt venu d'vn bon & fidele ſeruiteur de Dieu, lequel apres l'auoir faict ne l'a muré, doibt eſtre mis en auant, afin qu'il profite & porte fruict non ſeulement à nous qui l'auons receu, mais à tous ceux qui ont la gloire de Dieu en recommandation & ſa crainte deuant les yeux. Au nombre deſquelz nous ſçauons qu'eſtes, que meſmes l'auez bien donné à cognoiſtre en ſoulageant autant qu'en vous a eſté poſſible ceux qui ſouffrent pour ſa Parole, comme encore de faire ne doubtons que ne ſoyez preſt lors que la commodité ſe preſentera. Or pour toute recompenſe, nous n'auons aultre choſe que de prier Celuy auquel & vous & nous ſeruons, qu'il luy plaiſe enuoyer ſa benediction ſur vous & toute voſtre famille, la conduiſant & gouuernant par ſon S. Eſprit, afin qu'elle ſoyt vn exemple de toute ſaincte & bonne vie au milieu de ceux qui n'ont cogneu Dieu comme vous & de ceux auſſi qui l'ont cogneu & le ſeruent fidelement.

Voz humbles & petis ſeruiteurs priſonniers.

* * *

A nos tres-chers & grands amys, alliez, confederez & bons comperes, les Aduoyer, Conſeil & Communaulté de Berne.

Copie.

HENRY, par la grace de Dieu Roy de France, tres-chers & grands amys, alliez, confederez & bons comperes. Nous auons receu les lettres que nous auez eſcriptes en faueur de certains eſcoliers qui ſont arreſtez priſonniers à Lyon. Et pource que nous n'auons point encore entendu quels ſont les cas dont ils ſont chargez, nous auons eſcript audict Lyon pour en ſçauoir la verité, & cependant ordonné aux gens de noſtre Court de parlement à Parys qu'ils ayent à vuider promptement certaine appellation comme d'abbus que leſdicts eſcoliers ont interiectee en noſtredicte Court. Cependant pour ne retarder plus longuement cedict pourteur, nous auons aduiſé le vous renuoyer, vous ayant bien voulu par luy aduertir de ce que deſſus & que apres auoir entendu les charges deſdicts priſonniers, nous les aurons pour l'amour de vous pour recommandez, & ſur ce, tres-chers & grands

amys, alliez, confederez & bons comperes, nous prions Dieu qu'il vous ayt en ſaincte & digne garde. Eſcript à St-Germain en Laye. Le XXe iour de Feburier 1553.

HENRY. BOVRDIN.

* * *

De la main de Bernard Seguin. Une requête de P. Navihères « A tres-honnorez Seigneurs les Seigneurs tenans la Court & ſiege preſidial pour le Roy à Lyon » eſt conçue en termes à peu près identiques.

NOVS, eſcholiers de Meſſieurs de Berne, vous remonſtrons que parce que noſtre vacation & eſtude n'eſt de plaider, que nous nous portaſmes pour appellans comme d'abus en la Court de parlement & que combien que la Court nous ait declairé non veritables appellans comme d'abus, ſi eſt ce qu'elle ne veut entendre que nous ſoyons priuez d'eſtre renuoyez par deuant noſdicts Seigneurs de Berne, ains l'a entendu & l'entend. Car elle ne dit point que l'on procedera contre nous à nous faire & perfaire noſtre procez, mais ſeulement nous declare non veritables appellans. Partant nous remonſtrons que combien que nous ſoyons extraictz de France, que toutesfoys nous ſommes des ſubiectz de Meſſieurs de Berne il y a longtemps & auons eſté entretenus aux eſtudes à leurs deſpens, comme le ſommes encore de preſent. Et ainſi auons touſiours dict. En outre, qu'auons eſté prins paſſant chemin. Partant eſt certain que nous ne ſommes voz iuſticiables, veu meſmement que n'auons faict aucun trouble en la republique. Dauantage vous remonſtrons outre ce, que le Roy a conſenti ſpecialement à noſtre renuoy & eſlargiſſement à la requeſte deſdicts Seigneurs de Berne & qu'il en a eſcrit lettres ſpeciales à Monſ. Tignac, lieutenant pour le Roy. Et partant requerons eſtre renuoyez par deuant noſdicts Seigneurs de Berne, tout ainſi qu'on fait iournellement des iuſticiables du Roy, quand il le requiert. Autrement & à faute de ce faire, appellons de la denegation dudict renuoy, & ce attendu, diſons que ne ſommes tenus de proceder par deuant vous. Et n'y fait rien ce que nous auons reſpondu par deuant les officiaux. Car ce a eſté comme contrainctz & parce qu'il nous eſt commandé par Ieſus Chriſt & noſdicts Seigneurs de Berne de rendre raiſon de noſtre foy à tous ceux qui nous en requerront. Et n'eſt choſe nouuelle, ains couſtumiere qu'vn Suyſſe ou Allemand puiſſe eſtre demeurant & bourgeoys de France, voire

vn Heſpaignol ou d'autre nation. Et cela l'on le voit tous les iours. Et qui plus eſt les priuileges de Meſſieurs de Berne & de leurs ſubiectz ſont de pouuoir aller & traffiquer par tout le royaume de France, pourueu que l'on ne face point ſedition & tumulte populaire. Parquoy ne faut trouuer eſtrange ſi l'on nous a trouué paſſans. Et par ainſi, tout ainſi que leſdicts Seigneurs de Berne ne voudroient detenir vn preſtre en leurs priſons, combien qu'il ſouſtinſt la foy que l'on tient icy, auſſi remonſtrons que par plus forte raiſon l'on ne nous doit detenir. Parquoy perſiſtons en noſtredict renuoy. Et au refus de ce faire, en appellons au Roy & là où beſoing ſera. Et par ce que n'auons conſeil & n'entendons la forme de plaider où l'on nous auroit denié ce renuoy, de ceſte denegation ou refus en appellons & à ce declarons vouloir perſiſter & perſiſtons, quelque choſe qu'on nous face faire au contraire. Et proteſtons des attemptatz & d'en prendre en partie ceux que de droict. Et requerons qu'on aduertiſſe le Roy ſpecialement de ce que nous ſommes de Berne, paſſantz ſans faire eſmotion populaire, & leſdicts Seigneurs de Berne parce que n'auons pas gens pour ce faire. Et ne reſpondons autre choſe, & demandons acte de ce que dict eſt eſtre expedié à nous. Car ne pouuons deroguer à noſtre renuoy pource qu'il concerne l'vtilité en general, tant de noſdicts Seigneurs de Berne que de leurs ſubiectz. Et eſt contenu aux paches faictes entre le Roy & noſdicts Seigneurs de Berne, & de faire autrement que de nous renuoyer, ce ſeroit mettre zizanie & donner occaſion à noſdicts Seigneurs de Berne de faire le ſemblable aux gens paſſans par leurs pays, terres & ſeigneuries, parce que c'eſt en partie les condamner & leur foy, ce que le Roy ne trouuera iamais bon, ains puniſſable, meſmement à preſent qu'il s'aide d'eux & de leurſdicts ſubiectz, leſquelz il veut partant conſeruer & non exterminer. Et demandons acte du tout nous eſtre expedié.

MARCIAL ALBA. PIERRE ESCRIVAIN.
BERNARD SEGVIN. CHARLES FAVRE.
PIERRE NAVIHERES.

* * *

De la main de B. Seguin.

A tres-honnorez Seigneurs tenans la Court & ſiege preſidial pour le Roy à Lion.

NOVS, Martial Alba, Pierre Eſcriuain, Charles Faure, Pierre Nauiheres & Bernard Seguin, eſcholiers de Meſſieurs de Berne, en adherant à noz remonſtrances, leſquelles vous auons exhibees par eſcrit & de preſent encore vous exhibons, perſiſtons en noſtre renuoy par deuant noz iuges competans Meſſieurs de Berne, attendu que nous ſommes de leurs ſubiectz & eſcholiers & qu'auons eſté prins en paſſant ſans faire ny vouloir faire tumulte populaire, comme fauſement on nous a mis ſus. Et nonobſtant l'arreſt obtenu contre nous en Court de parlement, nous diſons qu'elle n'entend que noſtre renuoy par deuant noz iuges competans nous ſoit refuſé. Car il n'eſt point dict audict arreſt, qu'on fera & parfera noſtre procez, mais que nous ne ſommes receuables appellans comme d'abus, pource qu'il n'y a point d'abus, en ce que Monſieur l'official nous a enquis de la foy, veu que deuant tous iuges il eſt licite de demander ſon renuoy par deuant ſes iuges competans. Parquoy ne reſpondons autre choſe, mais en adherant perſiſtons en noſtredict renuoy, & en appellons au Roy & où il appertiendra par raiſon, comme de iuges incompetans. En outre, remonſtrons que toutes voz iuriſdictions ne ſe peuuent eſtendre ſur nous, d'autant que ſommes ſubiectz de Meſſieurs de Berne. Et partant de toutes voz ſommations, en adherant à noſtre appel, en appellons comme de iuges incompetans au Roy & là où il appertiendra, & ſelon que nozdicts Seigneurs de Berne verront eſtre à faire par raiſon. Et de tout demandons acte nous eſtre expedié pour ſalaire competant. Et quelques letres de declarations que mettiez en auant pour paſſer outre, nonobſtant nozdictes remonſtrances, diſons qu'icelles ont eſté obtenues ſoubz faux donner à entendre & que le Roy & ſa Court ont eſté ſurprins, parce que ſpeciallement il eſt dict par les articles des confederations & alliances faictes entre le Roy & nozdicts Seigneurs de Berne, qu'ilz ne pourront entreprendre iuriſdiction ſus les ſubiectz l'vn de l'autre. Et partant de l'ottroy &

impetration deſdictes letres en appellons au Roy & où il appertiendra par raiſon, en perſiſtant touſiours en noſtredict renuoy & appel comme de iuges incompetans. Dauantage, ſans nous departir de noſtre renuoy & appel, par faute de nous renuoyer, ains en adherant à iceluy & pour monſtrer que non ſans cauſe l'auons requis, s'il vous plait nous donner delay ſuffiſant pour faire apparoir des letres originalles eſcrites de la part du Roy pour noſtre deliurance ou bien pour auoir declaration du Roy, comme ia des long temps il a accordé noſtre deliurance à nozdicts Seigneurs de Berne, nous en ferons apparoir. Et de tout demandons acte nous eſtre expedié pour ſalaire competant. Par ainſi nous perſiſtons en noz remonſtrances & renuoy que vous auons faict par deuant noz iuges, Meſſieurs de Berne, & en appellons & proteſtons des attemptatz, & d'en prendre en partie ceux que de droict. Et partant nous vous diſons que veu noſtredict appel, n'entendons de faire reſponſe ny acte contraire à noſtredict renuoy & appel au refus de nous renuoyer. Et ne vous reſpondons autre choſe. Et ſi voulez proceder outre, nous en appellons en adherant, & proteſtons comme deuant, & du tout demandons acte nous eſtre expedié.

BERNARD SEGVIN. PIERRE NAVIHERES.
MARTIAL ALBA. CHARLES FAVRE.
PIERRE ESCRIVAIN.

* * *

A tres-honorés Seigneurs, les Seigneurs tenans la Court & ſiege preſidial pour le Roy à Lyon.

De la main de Pierre Navihères.

NOVS, Pierre Nauiheres, Bernard Seguin, Charles Faure, Martial Alba, Pierre Eſcriuain, eſcholiers des Seigneurs de Berne, vous remonſtrons que bien que nous ſoyons natifs de France, que toutefoys nous ſommes ſubiectz des Seigneurs de Berne, entretenus à leurs deſpens puys longtemps en ça, & que cela eſt permis tant de droict que de couſtume que l'on ſe puiſſe faire habitant & ſubiect de pays eſtrange, comme de faict il y a pluſieurs Suiſſes & Allemans habitans & ſubiectz au Royaume de

France, partant diſons qu'il eſt facile à veoyr que ce n'eſt qu'vne couleur que l'on pretend, veu que l'on ne laiſſe point de tenir en priſon Loys Corbeil qui y eſt deſià deſpuys xxj mois, combien qu'il ne ſoyt natif de France & que reſpondant, il n'ayt iamais recogneu les officiaux pour iuges, ains ait touſiours demandé ſon renuoy pardeuant noz Seigneurs de Berne, deſquelz il eſt ſubiect comme nous. Par cela on voyt qu'on procede contre nous par vne hayne qu'on a conceu non ſeulement contre nous, mais auſſy contre nos Seigneurs de Berne, deſquels nous ſommes eſcholiers & ſubiectz, d'autant qu'on ne nous peut condamner qu'on ne condamne quant & quant nozdicts Seigneurs & leur foy & religion, & que par cela on demonſtre aſſes euidemment la mauuaiſe affection qu'on a contre eux & contre pluſieurs aultres Seigneurs des Suiſſes qui tienent meſme loy qu'eux, leſquels ſi on pouuoyt, comme on le donne aſſes à entendre, on voudroit punir ne plus ne moins qu'on taſche à nous faire. Ce qui eſt du tout contre le vouloyr du Roy qui ne condamne aucunement leur Loy, mais pluſtoſt les tient pour ſes alliez & grans amys. Dauantaige, quand meſme on produiroyt lettres expreſſes du Roy pour proceder contre nous, il eſt vrayſemblable qu'elles ont eſté obtenues ſoubs faux donner à entendre & ſont obreptices & ſubreptices, comme il eſt certain que l'arreſt a eſté obtenu par ce moyen. Car l'ambaſſade meſme, nommé Sr Iaques Ramſperger, nous a aſſeurez que noz aduerſes parties eſcriuent en parlement que nous auions eſté preſtres & qu'auions faict eſmotion populaire ou voulu faire, ou enuoyez pour ce faire. Toutes leſquelles choſes ſont fauſes & par ce moyen plus facilement obtindront l'arreſt contre nous, ioinct auſſi qu'il ne fut aucunement permis au procureur de parler pour nous, mais on luy rauit le ſac, lequel deſpuys s'eſt eſuanouy ſans qu'on l'aye iamais peu recouurer, & luy impoſa on du tout ſilence, ce qui n'euſt eſté faict en la cauſe du plus grand brigand du monde, non pas d'vn Iuif meſme ou Turc. Par ainſi l'iniuſtice qu'on nous a faicte iuſques icy & qu'on taſche encore de nous faire eſt manifeſte. Car il n'eſt aucunement vrayſemblable que puys que le Roy a des longtempz adcordé noſtre eſlargiſſement à la requeſte de noz Seigneurs de Berne & meſmes a commandé

commandé à Monſieur ſon lieutenant en ceſte ville de nous eſlargir, comme leſdicts Seigneurs en font foy par leurs lettres enuoyees au Roy, auxquelles ilz reduiſent tout cela en memoyre, ainſi que ledict ſeigneur lieutenant & Monſ^r^ l'official l'ont peu veoyr par lettres receues de la part deſdicts Seigneurs de Berne, qu'à ceſte foys ſe vouſſiſt contrarier & fauſer ſa promeſſe. Ou bien s'il a commandé de proceder contre nous, que ça eſté pource qu'on luy a donné faux à entendre. Parquoy de toutes les lettres qu'on pourroyt produire, quand meſmes elles ſeroyent du Roy, nous diſons qu'elles ont eſté obtenues ſoubz faux donner à entendre & qu'elles ſont obreptices & ſubreptices. Et partant, de l'impetration d'icelles nous en appellons au Roy & par deuant qui il appartiendra. Car ſi ce ſont lettres de quelque aultre qui ſoubz couleur du Roy & ſans le ſceu d'iceluy ſe ſoyt voulu ingerer à mander qu'on procedaſt contre nous, nozdicts Seigneurs de Berne n'en ont à faire, d'autant qu'ilz s'arreſtent au Roy tant ſeulement, de la bouche duquel ilz ont touſiours eu bonne reſponſe pour nous. Et quand on procedera contre nous, leſdicts Seigneurs n'y ſeront pas ſeulement offenſez, mais auſſi pluſieurs aultres des Suiſſes auxquelz le Roy a faict touſiours bonne reſponſe pour noſtre deliurance. Meſmement dernierement quand l'ambaſſade eſtoyt à la court, que Monſ^r^ le coronal des Suiſſes, qui eſt du quanton de Baſle, & pluſieurs aultres capitaynes auec luy parlerent au Roy pour nous, qui à leur requeſte commanda que fuſſions deliurez. Parquoy toutes les procedures qu'on taſche de faire contre nous ſe font contre le vouloyr du Roy, lequel eſtant aduerty ne le trouuera iamais bon, ains puniſſable. Veu meſmement que ſans ſon ſceu les alliances qui ſont entre luy & leſdicts Seigneurs des Suiſſes ſont enfraintes & rompues par ce moyen, d'autant que ſommes ſubiectz, quoy qu'on die au contraire, des Seigneurs de Berne, habitans en leurs terres, ſans auoyr deliberé de iamais habiter en aultre part. Leſquelz Seigneurs, qui ſont deſia ſuffiſamment aduertis de tout ce qu'on faict iniuſtement contre nous, ne laiſſeront paſſer cecy en ceſte ſorte qu'ilz n'en aduertiſſent le Roy, par deuant lequel ilz pourſuiuront iuſques à ce que leur droict leur ſoyt rendu. Parquoy perſiſtons tant en

noſtre appel comme de iuges ou iuge incompetans que de l'ottroy, impetration & execution de toutes lettres qui pourroyent auoir eſté obtenues, & de tout ce qui s'en ſeroyt enſuiuy, comme ottroyees & obtenues contre les confederations d'entre le Roy & nozdicts Seigneurs de Berne & qui plus eſt contre ſon vouloyr expres pour ſalaire competant, & prenons tous les aſſiſtans pour teſmoings.

PIERRE NAVIHERES. CHARLES FAVRE.
PIERRE ESCRIVAIN. MARTIAL ALBA.
BERNARD SEGVIN.

* * *

Aux nobles & magnifiques Seigneurs, Lieutenant & Conſeil de Lyon.

NOBLES & magnifiques Seigneurs, Nous ne doubtons point que ne ſoiés bien informez de l'affaire des ſix eſcoliers longuement detenus es priſons de l'archeueſchié & de tout ce que cy deuant auons eſcript pour leur deliurance tant à la royale Maieſté que aux Srs Cardinal de Thournon, Official de Lyon, & dernierement au Preſident & Parlement de Paris par meſſagier expres, ſur leſquelles requeſtes en parthie auons receuz reſponces, ains de ladicte Maieſté & dudict Parlement nulles. Ains au lieuz de ce ſommes aduertis que les Seigneurs dudict Parlement de Paris ayent remis leſdicts priſonniers deuant vous pour en deffinitiuement iuger. A ceſte cauſe vous tres-affectueuſement prions que ſoit de voſtre bon playſir non proceder audict affaire, ains y ſuperceder iuſques à ce que de ladicte Royale Maieſté, auſſy dudict Parlement de Paris ayons receuz reſponces. Leſquelles eſperons ſeront en contemplation de nous bons ſeruices, auſſy de la bonne affection que pourtons à ſadicte Maieſté, à noſtre contentement. Et ne doubtons point que en ce faſſiés contre la volonté de ſadicte Maieſté, ains auſſy à nous tres-aggreable playſir à deſeruir, Dieu aydant. Lequel prions vous donner en ſanté bonne & longue vie. Donné ce II de Mars 1553.

L'ADVOYER & CONSEIL DE BERNE.

* * *

Au reuerendiſſime & tres-honoré Seigneur, Monſgr. le Cardinal de Thournon. Copie.

REVERENDISSIME & tres-honoré Seigneur, Voſtre reſponce que nous faites par voz lettres donnees à Roſſilion XXIX de Ianuier ſur les noſtres du XVIIe dudict moys, touchant les VI eſcolliers longuement detenuz priſonniers en voz pryſons, auons bien entendu, de laquelle nous contentons & vous mercions grandement, nous offrans là où à voſtre Reuerence Sereniſſime pourrons faire playſirs & ſeruices aggreables eſtre tout preſts. Et quant à ce que en voſtredicte lettre faictes mention que Monſ[r] l'ambaſſadeur du Roy, le Seigneur de Baſſefontaine, vous ayt eſcript touchant ledict affaire & que luy en ferés le diſcours tout au long pour nous en aduertir comme vous tenez pour affaire qu'il aura faict, vous ſigniffions que dudict S[r] ambaſſadeur n'en auons receuz aulcung aduertiſſement, ains au lieuz de ce ſommes aduertys comment les Seigneurs du Parlement de Paris leſdicts ſix priſonniers ayent remis à la iuſtice ordinayre de Lyon. A ceſte cauſe, voſtre Reuerendiſſime Seignorie tres-affectueuſement comme cy deuant prions que ſoit de voſtre benigne grace, en contemplation des bons ſeruices qu'auons faict à la Royalle Maieſté, & de faire ſommes enclins, de pourueoir que contre leſdicts pryſonniers ne ſoit procedez, ains ſupercedez iuſques à ce que de ladicte Maieſté ayons receuz reſponce. En ce nous ferés tres-grand playſir à deſeruir, Dieu aydant, lequel prions vous donner proſperité.

Donné ce II de Mars 1553.

L'ADVOYER & CONSEIL DE BERNE.

* * *

A noſtre tres-honnoré Seigneur & entier amy le Sire Iehan Liner à Sainct Gal. De la main de B. Seguin.

La grace & paix de Dieu ſoit à iamais auec vous.

NOSTRE bon Seigneur & entier amy, Si la malice de noz aduerſaires n'eſtoit ſi grande qu'iceux ne ſe contentent pas

ſeulement de faſcher vn ou deux de ceux qui leur ſont contraires, mais font tous leurs effors d'en moleſter autant qu'ilz en peuuent trouuer, il n'euſt pas eſté beſoing que vous euſſions eſcrit la preſente, mais pour autant qu'auons eſté aduertys qu'entre ceux qui nous ont faict plaiſir par deça, il en y a vn lequel les aduerſaires ont grandement pour ſuſpect, & pourtant, comme il ne faut doubter, le voudroient deſia auoir prins en leurs laqz, & meſmes qu'iceluy craint d'en eſtre faſché, ainſi qu'auons entendu, nous vous auons voulu eſcrire vn mot pour vous aduertir que par voſtre moyen iceluy pourra eſtre deſchargé de ce pour raiſon de quoy on luy voudroit faire faſcherie. Et pour vous donner entendre le tout plus clairement, ſaichez qu'il a eſté ſceu en parlement qu'vn bon perſonnage de deça, nommé le Syre Simon de Fer, auoit adreſſé noſtre paquet & toutes noz memoires à noſtre procureur à Paris. De quoy iceluy eſtant aduerty craint que ceux qui des longtemps luy portent enuie, non pour autre raiſon que d'autant qu'il taſche de viure, autant qu'en luy eſt, ſelon Dieu, ne luy facent quelque ennuy; laquelle choſe apres que nous euſmes entendu, nous penſaſmes en nous meſmes qu'il pourroit eſtre deliuré de tout dangier quant à cela, moyenent qu'il dit, s'il en eſtoit interrogé, que d'autant que vous auez demeuré long temps de par deça & qu'auez cognoiſſance à luy, comme marchans ont accouſtumé de s'entrecognoiſtre, meſmement quand ilz demeurent en meſme ville, vous luy baillaſtes noſtre ſuſdict paquet & memoires pour les faire tenir en diligence à Paris à noſtre procureur, pour ce qu'il auoit plus grand moyen de ce faire que non pas vous, ſans touteſfoys qu'il ſceut ce qui eſtoit contenu auſdicts memoires ny pour qui c'eſtoit. De laquelle reſponce nous eſtimons que vous n'en ſerez aucunement marry. Car puis qu'il vous a pleu pour l'amour de Dieu prendre charge de nous & faire office de pere enuers nous, & meſmes que cela eſt tout notoire par deça, vous ſerez auſſi bien creu touchant la ſuſdicte reſponſe comme touchant les autres choſes. Par ainſi, s'il vous plait, ſi eſtant arriué de par deça on vous interroguoit de cela, vous accorderez à la reſponſe que ce bon perſonnage pourroit faire pour eſtre deliuré de peril quant à cela. Vous ſçauez

aſſez combien il eſt recommandé de Dieu de preſeruer de tout noſtre pouuoir les innocentz de l'iniure des iniques & peruers. A ceſte cauſe, monſeigneur, pourueu qu'il ne vous deſplaiſe, nous vous prions faire ce que nous vous mandons. Quant à noſtre affaire nous ne vous en eſcriuons rien, pour ce que ces bons Seigneurs le Syre Iacques Ramſperg & le Syre Nicolas, qui ont trauaillé pour nous auec ſi grande diligence, comme ſi ce euſt eſté pour eux meſmes, vous pourront mieux aduertir du tout par parolle que nous ne ſçaurions faire par letre. Pour le moins ce ſera vn grand miracle de Dieu ſi nous ſommes encores en vie à voſtre retour de par deça. Quoy que ce ſoit, conſiderans la rage de noz ennemys, laquelle s'augmente de iour en iour, nous nous preparons plus à la mort qu'à la vie, laquelle mort nous eſperons de receuoir en gré quand il plaira à Dieu la nous enuoyer, moyenant les bonnes prieres de tant de noz freres qui ſont en angoiſſe pour nous, moyenant auſſi les voſtres & de toute l'Egliſe qui eſt en voſtre ville, auſquelles tres-affectueuſement nous recommandons, comme vous tous l'eſtes auſſi aux noſtres. Nous vous prions auſſi nous recommander humblement à voſtre bonne partie & à voz tantes & à tous meſſieurs voz maiſtres, bref à tous les freres & ſœurs qui ſont en voſtre ville & qui ſentent noſtre affliction. Pour faire fin, puis que ſelon le monde nous n'auons aucune ou pour le moins bien petite eſperance de viure, nous pour vous dire le dernier adieu & prendre congé de vous, vous remercions autant qu'il nous eſt poſſible des grans benefices & aſſiſtance plus que paternelle qu'il vous a pleu nous faire ſans que l'euſſions iamais enuers vous en rien deſeruy, & prions noſtre Dieu qu'il vous recompenſe abondamment du tout, puis qu'il n'eſt nullement en noſtre puiſſance, ny ne ſeroit iamais, quand meſmes nous viurions longuement. Ce qu'il fera auſſi, ainſi qu'il l'a promys par ſa parolle. Pour la derniere parolle que vous voulons dire, c'eſt que nous vous prions conſiderer diligemment les grandes graces que Dieu vous a faictes pour l'en remercier & viure touſiours ſelon la crainte d'iceluy, comme auſſi nous nous confions que Dieu vous en fera la grace & en ce faiſant, Dieu fera proſperer tous voz labeurs, enſorte qu'en tout ce que

ferez, le ſainct nom d'iceluy ſera glorifié. Sur ce le prions qu'il luy plaiſe vous tenir à iamais en ſa ſaincte protection & ſauue-garde, & vous faire viure tellement tout le temps & cours de voſtre vie que finalement & vous & nous puiſſions eſtre receus en ſon royaume celeſte. Des priſons royalles de Lion, ce XI de Mars 1553.

Voz tres-humbles ſeruiteurs & tres-chers freres en Ieſus Chriſt, captifz des longtemps pour la confeſſion du nom d'iceluy & prochains d'endurer la mort ſi par miracle euident de Dieu & contre toute eſperance des hommes ne ſont deliurez.

Marcial Alba

Loys Corbeil

Pierre Escrinam

Pierre Namberes

Bernard Seguin

Charles Fauve

* * *

Au Roy tres-chreſtien.

Copie.

SIRE, à voſtre Royalle Maieſté tres-affectueuſement nous recommandons. Sire, combien nous trouuons tres-honteux de ſy ſouuent voſtre Maieſté importuner, moleſter & faſcher pour la deliurance des ſix eſcolliers detenus en voz priſons à Lyon, ſy prenons hardieſſe & audace de faire encore par les preſentes tres-humble requeſte, oultre noz dernieres letres datees XVe de ce preſent moys, leſquelles auons enuoyees à voſtre ambaſſadeur le Seigneur de Baſſefontaine, le priant les vous faire tenir par la premiere poſte. Et ſur ce voſtre Maieſté tres-humblement & affectueuſement prions que voſtre bon plaiſir & vouloir ſoit en conſideration de voz benignes reſponſes à nous parauant don-

nees touchant la deliurance deſdicts ſix eſcolliers à nous accordee & que long temps y a l'ayez commandé de faire à voſtre lieutenant general audict Lyon, ce que n'auroit faict; auſſi en contemplation de la parfaite amytié que vous pourtons & de la bonne affection qu'auons à voſtre Maieſté, faire tous plaiſirs & ſeruices à nous poſſibles, l'occaſion s'offrante, de nous octroyer lettres telles que pour la deliurance de noſdicts eſcolliers n'ayons plus occaſion d'importuner voſtre Maieſté, car quelque choſe que l'on vous aye peu donner à entendre, auſſi à voſtre Parlement à Parys ou aultres, ilz n'ont faict en voz pays eſmotion ne tumulte populaire, ne deliberé de faire, ne dogmatizé en ſorte que ſoit, ne faict aulcune choſe contre vous. Leſdicts auſſi ne ſont eſté prebſtres ne religieulx, comme par leur proces il apert. Et qu'ils ſont eſté prins en paſſant par voz pays audict Lyon auant y auoir ſeiourné vng iour entier, ce que touteffoys à eulx & à noz ſoubiects, en conſideration des tractez entre voſtre Maieſté & nous dreſſez, eſt permis & ne vous deſplaira ſy aulcungs d'eulx ſont natifz de voz pays, car iournellement des noſtres ſe font habitans de voſtre Royaulme, ce qui par le ſemblable ès voſtres ne doibt eſtre reffuſé. Voſtre plaiſir auſſi ſoit de conſiderer que leſdicts eſcolliers ont eſtudié à noz deſpens en noſtre ville de Lauſanne, en laquelle auons dreſſé vng college des trois langues à l'imitation du college par feu de bonne memoire voſtre pere erigé. Et ſi à voſtre Maieſté ne plaict de les faire mettre en priſtine liberté, ains que ſentence, adiudication & condempnation de leurs vies ſoit faicte, voſtre Maieſté tres-humblement prions & requerons les nous donner en pur royal, gratuit & liberal don, lequel tiendrons & recepurons ſi grand & precieulx comme ſy voſtre Maieſté nous euz faict preſent d'ineſtimable ſomme d'or & d'argent. Et nous obligerez à tout iamais à le recognoiſtre & deſeruir, Dieu aydant, auquel prions vous donner l'accompliſſement de voz bons deſirs; voſtre benigne reſponce par preſent noſtre herauld à ce expreſſement enuoyé deſirans. Dat. 18 Martii 1553.

L'Advoyer & Conseil de Berne.

* * *

A nos bons freres & amis les freres
Chriſtofle & Thomas Zollicofres, marchands de Sainct Gall
demeurant à Lyon.

Pardonnez à l'erreur des noms & à la haſte.

TRES-chers Meſſieurs & freres. Ie vous eſcris la preſente fort en haſte, ne faiſant que d'arriuer en la ville de Lauſanne. La cauſe eſt que Meſſieurs de Berne eſcriuent au Roy lettres ſi affectueuſes, que ſi iamais ilz doiuent rien impetrer de luy, nous eſperons qu'il n'y fauldra plus retourner. Or les priſonniers ont mandé que pour les deſpens du voyage on s'adreſſat à vous. Nous vous prions doncq d'aduiſer & conclurre en diligence ce qui ſera de faire. Si vous auez aultre meſſaiger plus propre à enuoier en Court, nous vous prions de luy rembourſer les frez de Berne & Lion. Si vous eſtes d'aduis qu'il paſſe oultre, qu'il vous plaiſe donner ordre qu'on luy fourniſſe argent ſans qu'il ſoit retardé. Dieu par ſa bonté infinie vueille faire profiter la deſpenſe, comme nous eſperons. Ie me ſuis adreſſé priuement vers vous, ſuiuant ce qu'ilz ont mandé. Et ie croy que vous ne prendrez point mal d'eſtre emploié en telle affaire. Surquoy apres m'eſtre affectueuſement recommandé à vous, ie ſupplye noſtre bon Dieu vous auoir en ſa ſaincte protection, vous conduire par ſon Eſprit & vous faire proſperer. De Lauſanne en l'hoſtelerie, le 18 de Mars 1553.

Voſtre humble frere & entier amy
IEHAN CALVIN.

Vous pourrez voir les doubles des deux lettres que Meſſieurs de Berne ont eſcrit. Il ſeroit quaſi à deſirer que les premieres en date du 15 de Mars euſſent eſté retenues. Mais c'en eſt faict. Le remede eſt bon en ce que les dernieres ſont auſſi pleines qu'on les ſçauroit ſouhaiter. Ayant veu le tout, nous vous prions le faire tenir auſdicts priſoniers. Noſtre frere Maiſtre Pierre Viret ſe recommande de bon cœur à vous.

* * *

NOSTRE bon frere & amy, Combien que nous ne doubtons aucunement que vous n'ayez noſtre cauſe aſſez pour recommandee & que ne faciez pour noſtre deliurance la plus grande diligence qu'il vous eſt poſſible : toutesfoys, nous vous auons encore voulu eſcrire la preſente à fin de vous aduertir combien il eſt neceſſaire que vous faciez grande pourſuite pour ſcauoir la reſponſe du Roy qu'il vous fera de ſa propre bouche & que ſuiuant icelle, ſi elle eſt bonne, mettiez peine de vous faire bien toſt deſpecher letres patentes pour noſtre eſlargiſſement. Car deſpuis que vous partiſtes de Lion, la rage de noz ennemys s'eſt tellement augmentee, que deſia deſpuis ledict temps nous euſſions eſté mys à mort ſi Dieu ne les euſt empeſché, pource que noſtre partie aduerſe (aſçauoir le cardinal de Tournon), apres auoir entendu que vous eſtiez allé par deuers le Roy, ayant letres à iceluy de noz tres-honnorez princes de Berne pour obtenir noſtre deliurance, & qu'auiez deſia eu bonne reſponſe du Roy ſur icelle, tellement qu'il ne reſtoit ſinon que vous euſſiez la deſpeche des letres patentes, a ſuſcité & ſuſcite tous les iours pluſieurs gens pour ſolliciter les iuges à l'encontre de nous, pour ietter ſentence de mort contre nous pendant que vous feriez à la Court pour auoir la deſpeche des letres, & nous faire tous enſemble mourir en bref. A ceſte cauſe nous vous prions qu'il vous plaiſe vſer de la plus grande diligence qu'il vous ſera poſſible, pour apres auoir eu la reſponſe de la bouche du Roy & non d'autre, vous faire deſpecher ſuiuant icelle, ſi elle eſt bonne, letres patentes ſcellees du grand ſcau de la chancellerie adreſſantes à Meſſieurs le lieutenant & conſeillers tenans le ſiege preſidial pour le Roy à Lion, pour noſtre deliurance. Car il y a grand dangier que ſi vous demeurez guere, noz ennemys, ſelon la grande rage qu'ilz ont contre nous, ne s'efforcent par vn moyen ou par autre de nous mettre à mort, s'ilz peuuent. Parquoy, ſi vous auez eu bonne reſponſe du Roy & qu'on vous retarde de deſpecher letres patentes, ne craignez de vous preſenter deuant le Roy ſouuent, iuſqu'à ce que leſdictes letres vous ſoyent expediees, luy remonſtrant & luy donnant à entendre comment noz ennemys ne taſchent

A Lyner. De la main de B. Seguin.

de iour en iour qu'à nous faire mourir. Faites pareillement diligence, s'il vous plait, d'auoir reſponſe de l'autre petite letre que noz tres-honorez Seigneurs de Berne ont par vous eſcrit au Roy particulierement pour celuy-là qui eſt bourgeoys de Geneue & auſſi de Meſſieurs de Berne, nommé Pierre Bergier, qui eſt priſonnier en meſmes priſons que nous, & que ſi letres patentes vous ſont expediees pour noſtre deliurance, qu'il ſoit comprins en icelles auſſi bien que nous. Nous vous recommandons le tout, vous prians que vous y trauailliez comme ſi c'eſtoit pour vous meſmes. Et s'il plait à Dieu vous ramener auec bonnes nouuelles, non ſeulement voſtre diligence ſera de tres-bon cueur recogneue de noz magnifiques Seigneurs de Berne, mais auſſi amplement recompenſee, tellement qu'on ne ſe monſtrera point ingrat enuers vous. Cependant ſi vous auez encore à demeurer gueres à la Court, auant que puiſſiez auoir voſtre deſpeche, aduertiſſez-nous, s'il vous plait, par la poſte de ce qu'aurez faict iuſques icy & adreſſez voz letres aux Seigneurs Salicoffres, marchans ſe tenans pres du grand palais en ceſte ville, en la maiſon du ſyre Iacques Valoys. De noſtre part, nous ferons touſiours noſtre deuoir de prier Dieu pour vous à fin qu'il vous ramene en bref ſain & ſauf de par deça, & qu'il face profiter voſtre voyage à ſon honneur & gloire & à noſtre conſolation & ſolagement. Sur ce ferons fin, apres nous eſtre humblement recommandez à voſtre bonne grace, prians noſtre Dieu qu'il ſoit à iamais voſtre protecteur & ſauuegarde. A Lion, des priſons du Roy, le ſecond iour d'Apuril 1553.

Voz humbles ſeruiteurs & tres-chers freres les ſix eſcholiers des princes de Berne, priſonniers & prochains de la mort.

* * *

A mon tres-honnoré Seigneur, Sire Iehan Liner.

Grace & paix par Ieſus Chriſt, noſtre Seigneur, vous ſoit multipliee eternellement. Ainſi ſoit-il.

TRES-honnoré Seigneur, apres m'eſtre recommandé à voſtre bonne grace, i'ay entendu par le Sire Arthus que vous auez

retiré noz liures & papiez en voſtre lotgis. Or entre leſdictz papiez eſcritz, ma confeſſion & reſponſes y ſont eſcrites de telle meſme letre que ceſte preſante, leſquelles i'ay faites tant pour la conſolation & inſtruction de mes parens qui ont deſia la cognoiſcence de la parolle de Dieu, & principalement ma mere, que pour l'edification & conſolation de toute l'Egliſe de noſtre Seigneur, afin que tous entendent la cauſe pour laquelle nous ſouffrons & endurons par les ennemys de la foy. Car voyant leſdictes reſponſes & confeſſion, l'on pourra cognoiſtre plus clairement l'equité de noſtre cauſe & noſtre ignoſcence, & au contraire l'on verra auſſi la cauſe de noz ennemys iniuſte & repugnante dutout à la parolle de Dieu & auſſi le grand tort qu'ilz nous font de nous pourſuiure ſi cruellement à la mort ; brief l'on verra par leſdictes reſponſes & confeſſion la parolle de Dieu victorieuſe contre la doctrine de l'Anthechriſt, laquelle a eſté abattue & confondue par la force de verité, tellement que les faux prophetes n'y ont peu reſiſter aucunement, ains maugré leurs dentz ont eu la bouche cloſe, qui eſt certes vne choſe admirable & vne œuure de Dieu & non des hommes, de quoy nous le debuons rendre graces & le louer eternellement. Parquoy, tres-honnoré Seigneur, ie vous prie tres-humblement de m'enuoyer (s'il vous plaiſt) auiourd'huy ou demain leſdictes reſponſes & confeſſion par le Sire Arthus, pour y emmender quelques ſentences imparfaites, car ces iours paſſez l'on m'a eſcrit de là haut que ie leur enuoyaſſe s'il eſtoit poſſible, veu qu'il n'y a perſonne encore qui en ait eu aucun double. Vous trouuerez le tout en vn ſac de peaux noires. Cependant vous plairra me pardonner ſi ie vous importune trop plus qu'il ne ſeroit beſoing, me recommandant touſiours à voſtre bonne grace & auſſi de tous voz maiſtres, noz tres-honnorez Seigneurs, priant ce bon Dieu de vous rendre le bien & aſſiſtance que nous auez faict en noſtre captiuité & faites encore iournellement, & la bonne affection & charité que nous monſtrez au nom de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Ainſi ſoit-il. Du lieu de captiuité, ce 7 de May.

Voſtre heumble ſeruiteur, Pierre Eſcriuain, priſonnier pour la parolle de Dieu.

Saluez tous les freres en noſtre Seigneur. Tous les freres qui ſont auec moy vous ſaluent & auſſi à tous ceux qui ayment noſtre Seigneur, priant touſiours pour vous tous ainſi que vous faites pour nous.

Leſdites reſponſes & confeſſion ſont in quarto, faites comme vn liure, non pas qu'elles ſoyent couſues.

* * *

Copie. IAQVES Renſperger, comme aduoué & commis de Meſſeigneurs Meſſieurs de Berne, remonſtre & requiert qu'il plaiſe à vous, Meſſieurs les Lieutenant & Conſeilliers pour le Roy à Lion, entendre comme de longtemps le Roy de ſa benigne grace a donné auſdicts Seigneurs de Berne ſix priſonniers nommez Loys Corbeil, Martial Alba, Bernard Seguin, Charles Faure, Pierre Nauiheres & Pierre Eſcriuain, que vous tenez en voz priſons à preſent & encore de preſent tous viuans, ce que audict nom ie vous ay bien voulu faire entendre, afin que par ſurprinſe ou faueur de leurs ennemys & aduerſaires vous ne les faciez mourir, comme le bruit eſt commun par la cité de Lion & alleurs, contre le vouloir du Roy & contreuenant à la promeſſe faite par ledict Seigneur à meſdicts Seigneurs de Berne. Et en cas que paſſiez auant en la cauſe deſdicts priſonniers, comme aduoué & au nom de meſdicts Seigneurs de Berne, ie proteſte contre vous en general & vn chacun de vous en particulier de la vie, bien, dommage & intereſt deſdicts priſonniers & de l'iniure faite à meſdicts Seigneurs, qui ſont alliez & confœderez du Roy. Et n'ayez eſgard à l'arreſt donné par la Court de parlement à Paris, pource qu'il a eſté donné ſoubs vn faux donné à entendre, aſſauoir que leſdicts priſonniers eſtoient prebſtres ſchiſmatiques & dogmatizans. Ce qu'eſt faux & controuué & ne ce pourra prouué *Illiſible.* par preuue vallable. Et . . . . . qu'ainſi ſeroit, le bon plaiſir du Roy a eſté de donner leſdicts priſonniers à meſdicts Seigneurs de Berne. Item, pource que à Paris, par vn procureur, leur ſac par ma commiſſion & ordre fut donné au parlement & deſpuis euanouy, & encores que ie l'aye verballement demandé au pre-

mier preſident & que pour pourſuitte que i'aye fait, ne l'aye peu retirer. Parquoy, au nom que deſſus, ie proteſte deuant vous, Meſſieurs les Lieutenant & Conſeilliers, & generalement de toutes actes faites ou à faire par vous ou autre contre leſdicts priſonniers, vous requerant acte de preſent proteſt & qu'il vous plaiſe me faire reſponſe pour icelle pouuoir porter à meſdicts Seigneurs pour ma deſcharge de la commiſſion qu'ilz m'ont donnee, pour ſeruir auſdicts Seigneurs de Berne ainſi qu'ilz verront eſtre à faire par cy apres.

* * *

A Meſſieurs le Lieutenant general & Conſeilliers du Roy en la Seneſchaucee de Lyon.

SVPPLIENT humblement les ſoubſcriptz & ſoubzſignez, confederez & alliez des Seigneurs de Berne, que comme leſdicts Seigneurs de Berne ayent prié aucuns deſdicts ſoubzſignez d'auoir le ſoing & cure des ſix priſonniers, leurs eſcolliers, detenuz es priſons de Lyon, leſquelz le Roy longtemps leur auroit promis & accordé leur deliurance, ce que meſme ledict S^r^ a commandé à vous, Monſeigneur le Lieutenant general, & que meſme depuis le XVIIIe de Mars dernier paſſé leſdicts Seigneurs de Berne auoyent enuoyé par deuers le Roy herault expres pour demander leſdicts priſonniers, combien que ſentence & condamnation de leurs vies s'en fut enſuyuie, qu'il pleuſt audict S^r^ les leur donner en pur, royal & gratuit don, declarans leſdicts Srs de Berne auoir ledict don tres-agreable & par icelluy eſtre obligez audict S^r^ à iamays, & que nonobſtant toutes ces choſes cy deſſus recitees, vous, Meſſieurs, deliberez de les ſentencier & condamner ſans auoir eſgard aux remonſtrances, actes & proteſtations qui par cy deuant auroient eſté faictz en plein Conſeil de la Seneſchaucee au nom deſdicts Seigneurs de Berne & par leur charge, qu'il vous plaiſe ne vouloir proceder au iugement & ſentence deſdicts ſix priſonniers ou aucun d'eux ſans premierement en auoir lettres expreſſes du Roy, ce que ne pouuez ny debuez faire, ſcaichant ce que dict eſt & auſſi veu l'edict & ordonnance

Copie ſans les ſignatures.

du Roy dernierement faicte ſur ce faict, mais pluſtoſt les renuoyer à la Court auec leurs proces, ſuyuant ledict edict. Et là où vous voudriez paſſer oultre à la condemnation deſdicts priſonniers ſans faire apparoir de charge expreſſe du Roy, nous, audict nom deſdicts Seigneurs de Berne, proteſtons à l'encontre de vous, M^r^ le Lieutenant, & de vos Meſſieurs les Conſeilliers, de vous prendre à partie à voz propres & priuez noms, & entant que meſtier ſeroyt, nous audict nom en appellons pour leſdicts priſonniers, en teſmoing de ce nous auons ſoubſigné la preſente.

* * *

A Lyner. Pierre Berger, pâtiſſier, incarcéré en mai 1552, fut mis à mort à Lyon.

MON bon Seigneur & amy, Nous louons & remercions grandement noſtre bon Dieu & pere cœleſte qu'il nous fait la grace que d'autant que les afflictions qu'endurons pour Chriſt habondent en nous, d'autant auſſy habondent en nous dauantage les conſolations diuines & ſpirituelles. Car combien que vendredi dernier, à heure de diſner, me fut dit que le ſamedy debuois finir ma vie & meſme que ledit vendredi au ſoir prinſe chemiſe blanche, attendant pour certain d'aller le lendemain à la mort, Dieu toutesfoys m'a fait la grace que pour tout cela n'ay en rien perdu courage, mais pluſtoſt l'ay prins plus grand que n'auois fait auparauant. Dont ie ſuis du tout reſolu & bien aſſeuré par cela que ſi à ceſte foys mon heure eſt venue d'aller à Dieu, que certe ie ſentiray, voire au plus fort des tormens, l'aſſiſtance & ayde de Dieu ſi grande qu'vn chaſcun aura matiere de l'en glorifier. Et certe Dieu ſçait qu'en moy meſme ay eſté contriſté que la choſe ne fut hier faite ainſi qu'on me l'auoit dit. Toutesfoys, puis que nous ſommes bien aſſeurez que l'œil du Seigneur & la prouidence diuine eſt tellement ſur nous que rien ne nous aduiendra & rien ne ſera fait de nous que Dieu ne le permette, pour ceſte cauſe ie le prie que ſa volonté ſoit faite, & crois qu'encore m'a reſerué, pour quelque temps ou pour quelle cauſe & raiſon luy ſeul le ſçait & cognoit. Cependant pour autant, Monſeigneur, que ce iourd'huy matin quelqu'vn m'a dit qu'encore qu'il ait eſté quelque bruit de ce que vous ay eſcrit cy deſſus, que toutesfoys à la verité,

on n'en ſauoit rien & meſme qu'à peine ſe trouuoit nombre de conſeillers ſuffiſant qui vouſiſſent ſigner à ma mort, craignans, puis qu'autresfoys le Roy auoit accordé mon relaſche, que puis apres ne leur en aduint quelque choſe, pour ceſte cauſe moy conſiderant la grande charité & dilection qu'auez demonſtré en ſollicitant l'affaire de nos freres les eſcholiers de Meſſieurs de Berne, i'ay prins hardieſſe de vous faire eſcrire la preſente, vous ſuppliant par icelle, s'il vous ſembloit bon & auſſy qu'euſſiez loiſir, de vouloir tenir quelque propos au lieutenant de ce mien affaire, luy propoſant comment il n'eſt pas ignorant que pour moy a receu letres du Roy, qui n'entent point qu'on me faſſe mourir, ains attendu & conſideré que ſuis bourgeois de Geneue, combourgeois de Berne, & qu'en rien qui ſoit ie n'ay offenſé la maieſté royalle ne ſes editz, qu'il entent que ſoye renuoyé; que s'il eſt queſtion qu'aucuns ſe ſentent offenſez de moy pour auoir rendu raiſon de ma foy, il y a autres punitions que de me faire mourir. Voila, Monſeigneur & amy, de quoy vous vouldrois prier pour l'honneur de Dieu, laiſſant toutesfoys le tout à voſtre bonne diſcretion pour en faire ſelon qu'il vous plaira, car quand à moy ie ne vous vouldrois point faſcher & auſſy ie ne pretens point par cecy repugnier à la volonté de Dieu, mais pource que, quand Dieu nous preſente quelques moyens, nous ne les debuons point meſpriſer, voyla pourquoy i'ay bien oſé vous mander la preſente, vous priant prendre le tout en la bonne part. Surquoy, mon bon Seigneur & amy, ayant prié noſtre Dieu que de iour en iour vous faſſe proffiter en ſa ſaincte cognoiſſance, à voſtre bonne grace humblement me recommande. Autant en font mes deux compagnons, ſans oublier le Sire Ioſeph. Ce iour de Penthecouſte, au matin.

Voſtre humble ſeruiteur & entier amy

PIERRE BERGIER

bourgeoys de Geneue
& combourgeoys de Berne.

* * *

A mon bon Seigneur, le Sire Iean Layne, marchant en Lyon.

La grace & paix du Seigneur noſtre bon Dieu vous ſoit par Ieſus Chriſt ſon fiz, noſtre Seigneur, en la vertu du S. Eſprit. Ainſy ſoit-il.

MONSEIGNEVR, Ie penſoys parler à vous à voſtre retour d'Allemagne, d'autant que n'y aues peu parler en alant, mes vous eſtes paſſé ſans auoir eſté aduerti, que m'a donné faſcherie en mon ſprit, non pour la grande ocaſion que i'ay de parler à vous, mes ſeulement pour ſçauoir des nouuelles de nous feu freres. Bien vous vouldrois prier me fere le bien, ſi eſtoit poſſible, de retourner le manteau de mon feu frere pour moy qui en ay beſoing, vous pleuſt vous y emploier à le recouurer & ſa confeſſion de foy, laquelle n'ay peu iamais voir ni recouurer; ie vous prie au nom de Dieu me fere ce bien de vous y emploier à la recouurer & me l'enuoier par le preſent porteur ou autre. Quant aux acouſtremens que de voſtre grace vous pleut me recouurer du ſieur Guillaume Laynier, me deffaut vng perpoing de toylle & vng bonnet, ne ſçay ſi l'on le vous bailla ou non, ny ſi le baillaſtes à l'home de ſire Iacques Ribaut; vous plairra y pencer & m'en aduertir, & ſi auez rien forny pour le recouurement deſdictz acouſtremens, le vous rendré quand vous plaira. Vous merciant cent mille foys de la peyne & faſcherie auez prinſe pour moy & auſſi pour le ſolaigement & aciſtence de nous feu freres, priant noſtre bon Dieu de vous rendre cent foys au doble, ce que fera infalliblement à vous & à tous autrez qui ont exercé cherité enuers eux, ainſy qu'il a promis Luc 17: me recommandant humblement à voſtres bonnes graces, prie le Dieu tout puiſſant vous auoir en gré & augmenter en vous les dons & graces de ſon Saint-Sprit. De Geneue, ce dernier iour de Iuillet 1553, de celuy qui eſt entierement voſtre humble ſeruiteur, frere & amy à iamais.

IEAN ALBA.

Ie vous enuoye vn paire de cizeaus dourés, leſquels prendrés & recep-

& recepurés d'auſſi bon cueur qu'ils vous ſont enuoiés, vous priant me tenir en tout temps pour recomandé enuers vous.

* * *

A mon bon Seigneur & ami le Sire Iean Liner.

MONSEIGNEVR, La preſente eſt pour vous aduertir que ceſte ſepmaine le lieutenant & autres conſeilliers ſe ſont aſſemblez pour expedier l'affaire des priſonniers criminelz, pour ce qu'ilz ont de couſtume de ce faire quand ſe vient pres de la feſte qu'ilz diſent (à l'vſage du pape) l'aſſumption noſtre Dame. Par ainſi pour l'honneur de Dieu (pour la parole duquel i'endure), ie ſupplye tres-humblement mes bons Seigneurs & amis, Meſſeigneurs vos maiſtres & vous auſſy, qu'il vous plaiſe encore à ce coup auoir compaſſion de mon tant long empriſonnement, & ſelon le loiſir & la commodité que Dieu vous donnera, ſolliciter Monſeigneur le Lieutenant. Car ſachez, Monſeigneur, que quelques 15 iours qu'il ayt demandé pour me rendre, s'il n'auoit nouuelle & reſponce de la court, qu'il faict cela par quelque cautele, & ne peux autrement penſer qu'il ne ſoyt ſemblable à vn iuge nommé Fœlix, qui eſperoit que S. Paul lui donneroit quelque argent, comme il eſt eſcript vers la fin du 24e chapitre du liure des Actes des Apoſtres, & afin qu'entendiez, Monſeigneur & amy, pourquoy ie penſe que le Lieutenant vſe de quelque fineſſe en me remettant ainſi de iour en iour, c'eſt que hier, 9e iour de ce mois, ſur les 5 heures du ſoir, comme Meſſeigneurs les conſeilliers s'en alloient des priſons, il entra ie ne ſay quel Allemant qui venoit voir le ſire Iacques Hyegre, & iceux conſeilliers demandans au portier qu'y eſtoit celuy qui eſtoit entré, reſpondit que c'eſtoit vn Allemant qui venoit viſiter ledit ſire Iacques. Lors l'vn deſditz conſeilliers nommé Monſeigneur Tournoyon dit: « Celui de Berne eſt-il encore ceans? — Ouy, Monſeigneur, » reſpondit le portier. « Comment, dit ledit ſeigneur conſeillier, ne s'en eſt-il pas encore allé? » Sur ce il y eut encore vn autre conſeillier appelé Monſ. Barallion qui demanda: « De quoy parlez-vous? » Lors le portier: « C'eſt de l'eſcholier de Meſſeigneurs de Berne. — Comment, dit ce con-

ſeillier, n'eſt-il pas ſorti? — Non, Monſeigneur, reſpondit le portier, & ne ſay comment il en ira, car encore derechef Meſſeigneurs de Berne l'ont enuoyé redemander. » Cela fait ſortirent leſditz conſeilliers, qui eſtoient 4 ou 5 enſemble. Maintenant donc par ceci vous pouuez congnoiſtre qu'autresfoys a eſté arreſté de mon renuoy & qu'il y a cautele de la part du Lieutenant, & pour ce que ſabmedy prochain les 15 iours qu'il a pris ſeront paſſez, ie ſuis certain que pour l'amour de Dieu & pour l'honneur de Meſſeigneurs de Berne, vous ne laiſſerez ledit Lieutenant. Ie me deporte de vous eſcrire dauentage, priant noſtre bon Dieu & pere cœleſte qu'à Meſſeigneurs vos maiſtres, à vous auſſy, vueille donner l'accompliſſement de vos deſirs en bonne & heureuſe vie, me recommandant à la bonne grace de vous tous, vous merciant touſiours humblement & de tout mon cœur de tant de peine qu'auez pris & prenez pour moy, pauure priſonnier. Ce 10 d'Aouſt, par

Voſtre obeiſſant & humble frere,

LOYS CORBEIL.

* * *

LE premier iour du moys de Mai mil cinq cens cinquante deux, Martial Alba, marchant, Pierre Eſcripuain, Bernard Seguin, Charles Faure & Pierre Nauiheres, eſcolliers, furent admenez priſonniers pour la foy aux priſons ordinaires de Lyon, leſquelz auroient demouré au groton iuſques au dernier iour dudict moys. Et voyant le Sire Iehan Lynard qu'ilz eſtoient mal traictez, prya Meſſeigneurs les officiaulx & vicaire general de Monſeigneur R^me^ Cardinal de Tournon, arceueſque de Lyon, leurs iuges, qu'ilz fuſſent mis plus au large, lequel auroit accordé auecques le geollier deſdictes priſons de leur bailler vne chambre pour les mettre enſemble, tant les ſuſnommez que pour M. Loys Corbeil qui de longt temps eſtoit priſonnier, pour chacun deſquelz auroit promis payer vng ſolz par iour, tant pour ladicte chambre que pour autres ſeruices que leurs ſeroient faictz par ledict geollier & ſes gens, tellement qu'ilz auroient demouré en ladicte chambre iuſques au neufieſme Iuillet audict an, que furent

menez par ordonnance de meſdicts ſeigneurs au chaſteau de Pierre–Size, auquel lieu ilz demourerent iuſques au vingtquatrieſme dudict moys de Iuillet, que furent ramenez eſdictes priſons ordinaires, là où ilz auroient demouré iuſques au dernier iour de Feburier, que furent menez aux priſons de Rhoane, priſons royalles, que ſeroient IX moys entiers que leſdicts ſuſnommez auroient demouré en ladicte chambre à raiſon d'vng ſolz par iour pour homme. Ce monte trente ſolz par moys & pour les ſix neuf liures par moys, qui ſont en nombre neuf moys entiers, & ſe monte ſomme toute pour leſdicts neuf moys la ſomme de quatre vingts vne liure, pour ce iiij^{xx} i l.

Laquelle reſponce faicte par ledict Lynard, auroit eſté faicte & receue par le ſecretaire . . . . . ledict iour IXme Iuillet, que leſdicts ſuſnommez furent menez audict chaſteau de Pierre–Size, par laquelle auroit promis payer audict geollier vng ſolz pour homme par iour à raiſon que deſſus. *Noytillon ?*

Sur la ſomme ſuſdicte a eſté receu par ledict ſire Iehan Lynard la ſomme de ſept eſcuz que deſſus, ſauf toutesfoys à retirer le ſurplus ſi Meſſieurs de la Seigneurie de Berne le trouuent bon & raiſonnable, de laquelle ſomme de ſept eſcuz ie ſoubzſigné en tiens quitte ledict Lynard, auiourd'huy dix^{eme} May mil V^{c} cinquante quatre. Signé, commis du geollier deſdictes priſons & par ſon commandement,

DESVAVLX.

* * *

L'AN mil cinq cens cinquante deux & le dernier iour de Feurier, le matin, furent admenez des priſons ordinaires es priſons de Rohanne vng nommé M. Melchiol Pierre & quatre aultres leurs compaignons, leſquelz demeurairent eſdictes priſons..... leſdicts Melchiol Pierre & troys aultres de leurs compaignons, puys ledict iour iuſques au ſixieſme May mil cinq cens cinquante troys, que ſont pour chacun ſoixante huict iours, qu'eſt en tout pour les cinq ſuſnommés troys centz quarente iours, à raiſon de

dix deniers pour iour, monte quatorze liures troys ſolz & quatre deniers, pour cecy 14 l. 3 ſ. 4 d.

Cecy pour vng nommé Loys, venu eſdictes priſons ledict iour dernier Feuurier audict an 1552, auec les ſuſnommez, & fuſt eſlargy le 26e Aouſt 1553, que ſont en tout qu'il a demeuré eſdictes priſons de Rohanne cent huictante iours, à raiſon que deſdicts *Sic.* monte ſept liures dix ſolz, pour cecy 7 l. iv ſ.

Somme toute monte pour les ſix hommes & iours ſus eſcriptz la ſomme de vingt vne liures treize ſolz quatre deniers, pour cecy 21 l. 13 ſ. 4 d.

Au dos. Quittung der fromen gefangnen vom Verwalter der gefangknus.

Ie confeſſe auoir receu pour & au nom du ſire. . . . . Villebeuf, concierge & garde des priſons royaulx à Lyon, la ſomme de ſept liures dix ſolz, & ce en deduction des parties.....eſcriptes, de laquelle ſomme ſe tient quitte le ſieur Iehan Lynel, Allemant. En teſmoing de ce i'ay ſigné le preſent ce iour cy trentieſme iour de May 1554.

FAVEVL.

* * *

A mon bon Seigneur, le Sire Iean Liner, à Saint Gal.

MON bon Seigneur & amy, La preſente eſt pour vous aduertir que le premier iour de ce mois de Iuillet, ayant trouué Baſtien le meſſager qui par voſtre moyen m'a conduit quand ie partis de Lion, i'ay bien voulu par luy vous eſcrire ce petit mot pour vous ſupplier que quand repaſſerez pour aller à Lion, que ne m'obliez. Cependant, Monſieur mon pere & amy, priant Dieu qu'en heureuſe & longue vie vous maintiene auec voſtre bonne & fidele partie, & me recommande à voſtre bonne grace. Treshaſtiuement, en voſtre maiſon de Morge, le premier de Iuillet,

Voſtre humble & obeiſſant filz de priſon,

LOIS CORBEIL.

* * *

Au Seigneur Iean Lyner, mon bon ſeigneur & amy.

Salut ſeul & certain par Ieſus Chriſt.

MONSEIGNEVR & bon amy, Suiuant les propos que derniérement ie vous tins en voſtre logis de la Croix Blanche, à Rolle, ie vous prie qu'il vous plaiſe prendre la peine de donner ce paquet de letres à la fille de ma dame, tante de ma femme, laquelle eſt decedee comme ie vous dis & comme auſſy vous l'auoit eſcrit le ſire Ioſeph. Et vous prie, Monſeigneur, qu'en rendant mondit paquet de letres à la couſine de ma femme, que luy diſiez que s'il luy plaiſt nous eſcrire, que ſeurement nous ferez tenir ſes letres. Cependant priant celui auquel toutes choſes ſont poſſibles qu'en tous lieux & places il ſoit garde de vous & qu'il vous maintiene en bonne proſperité & ſanté, ie me recommande tres-humblement à voſtre bonne grace. De voſtre maiſon de Morges, ce 26 d'Apuril 1555, par l'entierement voſtre humble ſeruiteur & amy à vous redeuable & obligé tant qu'il viura.

L. C.

Ma femme ſe recommande à vous autant humblement qu'il luy eſt poſſible. Ie vous prie auſſy, Monſeigneur, preſenter mes humbles recommandations au ſire Ioſeph.

Pour M. Guſtave Revilliod.

EN TOVT BIEN

BW5838 .P4C92 FOLIO
Des cinq escoliers sortis de Lausanne,
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00037 9109